



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

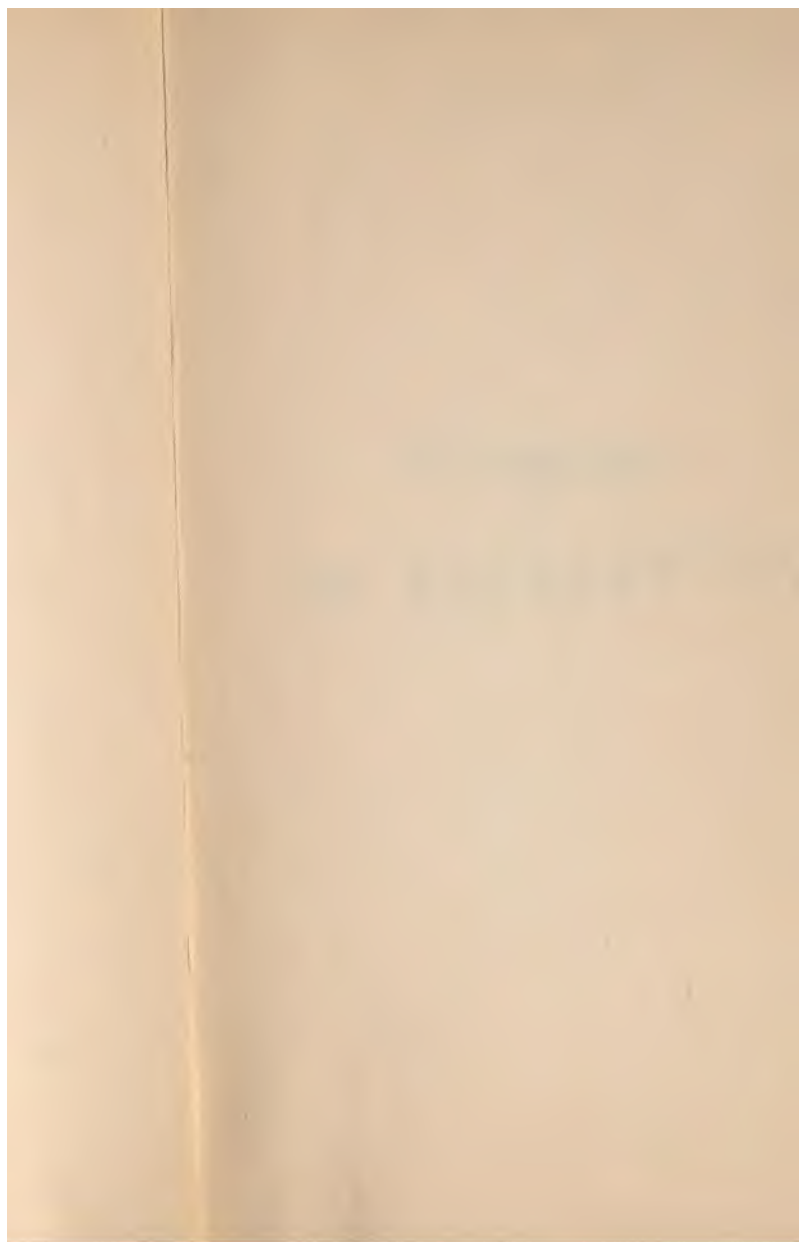
BRARIES



1443 1







**DU PRINCIPE
DE POPULATION**

— — — — —
PARIS. — IMP. SIMON FAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.
— — — — —

DU PRINCIPE

DE

POPULATION

ÉNERGIE DE CE PRINCIPE ;
AVANTAGES ET MAUX QUI PEUVENT EN RÉSULTER ; — OBSTACLES QU'IL RENCONTRE
OU QU'ON PEUT LUI OPPOSER ;
REMÈDES POUR EN CONTRE-BALANCER LES EFFETS ;
THÉORIES ÉCONOMIQUES, POLITIQUES, MORALES ET SOCIALISTES AUXQUELLES IL A DONNÉ LIEU :
CONTRAINTÉ MORALE ;
RÉFORMES ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES ; — ÉMIGRATION ;
CHARITÉ ; — SOCIALISME ; — DROIT AU TRAVAIL, ETC.

49

PAR

JOSEPH GARNIER

Professeur à l'École I. des Ponts et Chaussées; auteur des *Éléments de l'Économie politique* :
un des principaux auteurs du *Dictionnaire de l'Économie politique, etc.*

Il dépend de l'homme que l'accroissement de la population amène le Progrès ou la misère.

PARIS

GARNIER FRÈRES

Libraires-Éditeurs

6, RUE DES SAINTS-PÈRES

GUILLAUMIN ET C^{IE}

Libraires-Éditeurs

RUE RICHELIEU, 15

1857

4

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
150065

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899.

PRÉFACE

Dans la première et la deuxième édition de nos *Éléments de l'économie politique*, nous avons consacré un chapitre et une note finale étendue à la Population et à la doctrine de Malthus. Nous ne nous sommes point arrêté sur ce sujet délicat dans la troisième édition de cet ouvrage, afin de pouvoir le traiter plus complètement et plus librement à part dans ce volume.

Le livre que nous offrons au lecteur est le résultat d'un ensemble de travaux, de recherches et de réflexions auxquels nous avons dû nous livrer à propos de l'ouvrage que nous venons de citer, de deux éditions de *l'Essai sur le principe de population* de Malthus, et de l'article Population que nous avons fourni au *Dictionnaire de l'économie politique*, et qui avait été préalablement l'objet d'une lecture au sein de l'Académie des sciences morales et politiques.

Nous avons refondu et complété ces divers éléments et d'autres encore inédits, de façon à embrasser l'ensemble de cette question fondamentale, dans cette nouvelle expression, maintenant assez complète, de nos études et de nos réflexions sur cet important sujet, vers lequel nous avons particulièrement dirigé notre attention depuis plusieurs années.

INTRODUCTION

La question de la Population est une des plus vastes qu'on puisse aborder.

Au point de vue économique et social, c'est en elle que viennent se résumer toutes les autres questions qui l'éclairent et qu'elle éclaire à son tour.

Nous sommes à une époque où les masses reçoivent à cet égard l'enseignement le plus déplorable, le plus opposé à leur véritable intérêt, à l'esprit de famille, à la morale et à la tranquillité sociales; — où les préjugés les plus absurdes, les erreurs les plus dangereuses, circulent même dans les classes supérieures de la société.

Cette situation morale est pour une grosse part dans les mécomptes, les fautes et les malheurs du passé.

Le but de ce livre est d'exposer succinctement les lois naturelles de la Population, et de constater : l'énergie de sa force d'expansion ; — les avantages et les maux qui peuvent résulter de son accroissement doué de plus d'essor que celui des moyens d'existence ; — les obstacles physiques et moraux qu'il rencontre naturellement ; — ceux qu'on a proposé de lui opposer ; — les remèdes qui peuvent en contre-balancer les funestes effets ; — les diverses théories et illusions économiques, politiques et morales auxquelles elle a donné lieu.

Nous montrons que l'accroissement de la population, loin d'être toujours un bien, comme on le croyait aux siècles précédents, comme on le croit généralement encore, peut être au contraire la cause principale de la Misère, bientôt suivie de maladies physiques et morales, de dures souffrances et d'une grande mortalité, à l'aide de laquelle la nature procède impitoyablement au rétablissement de l'équilibre.

Nous montrons ensuite que l'augmentation des familles doit être réglée par la volonté et la prudence des parents ; — que cette limitation préventive est l'un des premiers devoirs de l'homme social ; — et que c'est, en très-grande partie, dans la pratique de cette vertu trop généralement méconnue, ainsi que

dans un travail incessant et une conduite régulière, que résident principalement pour les classes les plus nombreuses et les plus pauvres les moyens de s'arrêter dans la déchéance ou de s'élever à une meilleure condition matérielle et morale.

Nous signalons le peu d'efficacité des autres moyens rationnels qui peuvent tendre au même résultat, si les populations ne s'appliquent d'abord et avant tout à pratiquer celui-là.

Nous signalons d'autre part combien sont dangereux pour la société en général, vains et démoralisateurs pour les classes nombreuses en particulier, les divers moyens, au fond très-analogues, qui aboutissent au développement de la charité officielle, à la responsabilité des gouvernements, à des réorganisations chimériques de la société, et finalement à un despotisme communiste plus ou moins dissimulé.

C'est un des aspects de la doctrine de la Liberté et de la Responsabilité humaines que nous désirons contribuer à mettre en lumière; c'est une des vérités de l'ordre social naturel les plus fondamentales et les plus méconnues que nous voulons faire ressortir : — vérité qui fait partie de ces grands principes dits de la Révolution française ou de 89, bien que cette révolution y ait souvent été infidèle; — vérité entrevue

**DU PRINCIPE
DE POPULATION**

de l'oligarchie anglaise (beaucoup amoindrie et qui tend à disparaître), le théoricien de l'anglicanisme, la personnification des économistes de la soi-disant *école anglaise*. — L'école anglaise, dénomination calculée par laquelle les avocats des monopoles, des entraves et des restrictions affectent de désigner la Liberté du travail et même l'ensemble des vérités de la science, pour exciter contre elle le vieux levain des haines nationales, les préjugés contre l'*étranger*; — dénomination servant aussi d'argument aux inventeurs d'utopies sociales gênés par cette même liberté; — servant encore à divers publicistes et même à des économistes qui se sont fait l'illusion de croire qu'ils ont travaillé à fonder une économie politique plus chrétienne, une économie politique plus nationale, une prétendue école française, américaine ou autre. Parmi ces derniers, les uns se sont exagéré l'importance de leur dissidence avec Malthus. Les autres sont tombés dans les erreurs qu'il a précisément réfutées avec supériorité dans son livre, qu'ils n'ont pas toujours lu ou retenu. Un certain nombre enfin, par semi-ignorance ou poltronnerie scientifique, sacrifient ensuite l'école anglaise à l'opinion égarée, pour reproduire comme leurs les propres idées de Mal-

thus, qui ne sont pas autre chose en définitive que le développement et la démonstration d'un précepte de bon sens, observé par un très-petit nombre d'hommes relativement;—précepte qu'il est d'intérêt social de faire pénétrer dans les masses, en les éclairant sur la nature des droits et devoirs naturels de l'homme en société, sur sa responsabilité vis-à-vis de la famille créée par lui, ainsi que sur le peu de portée ou même sur le danger de tous les moyens dont les partis politiques, les philanthropes, les inventeurs socialistes, ont pu ou pourront endormir leur raison.

Nous nous sommes attaché à montrer dans cet écrit comment ces croyances sont justement l'opposé de la réalité des choses; comment la doctrine qui a éclairé le principe de population rencontre chez les habitants de la perfide Albion précisément les mêmes obstacles dans l'intérêt des uns et les préjugés des autres; comment sa vulgarisation serait favorable à l'émancipation intellectuelle des masses, à leur progrès moral, à leur bien-être, et finalement à l'accroissement de la population; — comment l'ignorance générale et les préjugés qui dominent à cet égard sont la cause principale de la misère, aggravant toutes les autres causes, dans le plus grand nombre des familles, au sein des classes les plus nombreuses,

surtout dans les localités de l'occident de l'Europe où la population se trouve pressée vers la limite des moyens de production et des moyens d'existence, — malgré les facilités que peut offrir de nos jours l'Émigration, malgré les progrès dont l'industrie et l'agriculture sont susceptibles, malgré les éléments considérables de force productive et de rénovation morale que les gouvernements de l'Europe pourraient faire naître par de radicales réformes dans les tarifs et le régime économique, par de larges réductions dans les armées de terre et de mer.

Nous n'avons toutefois pas omis de signaler l'efficacité de ces deux grands moyens d'amélioration physique et morale des masses. De larges réformes dans ce sens produiraient, d'une part, un élan général de l'industrie dans le monde, la hausse absolue et relative des salaires, c'est-à-dire, un accroissement d'aisance;— d'autre part, elles feraient cesser d'immenses causes de démoralisation, et tendraient à élever en même temps d'une manière notable le niveau de la moralité des populations, et à leur communiquer ce sentiment de dignité, de prévoyance, de prudence indispensable pour produire la limitation préventive de la population, et pour transformer, l'enseignement de l'économie politique

aidant, la force virtuelle de l'accroissement, qui est généralement cause de misère, en une force impulsive de progrès et de civilisation.

P. S. Ce livre est publié juste au moment où le résultat du recensement fait en France l'année dernière constate un temps d'arrêt dans l'accroissement de la population. Beaucoup verront dans ce fait un signe de décadence ; d'autres penseront que l'équation de la population et des subsistances se fait d'elle-même, sans que l'on ait à s'en préoccuper, etc. Nous traitons de ces divers points dans ce volume. Quand on aura suffisamment analysé et déterminé les raisons de cette diminution d'accroissement, on trouvera qu'elle est due en proportion plus ou moins considérable à des causes répressives, telles que la disette, les épidémies (choléra, suette, etc.), les agitations et les anxiétés politiques, la guerre, c'est-à-dire les souffrances et la mort. Cette constatation n'infirmes en rien l'ensemble des doctrines exposées dans ce livre. Si on trouvait ensuite que la prévoyance indiquée par la diminution des mariages et des naissances a été, en quelques localités, pour une forte partie dans ce résultat, ce

serait une nouvelle preuve de la possibilité et de l'efficacité de la limitation préventive conseillée aux classes les plus misérables, et aux groupes au sein desquels la densité de la population produit la baisse des salaires et la misère.

Nous faisons remarquer dans ce livre la nécessité, pour bien apprécier ces phénomènes, de décomposer les éléments des moyennes nationales ou provinciales, ou même communales, pour apercevoir celles des populations qui observent et celles qui n'observent pas la prévoyance. Il peut se faire que la moyenne nationale indique le *statu quo* de la population totale, et qu'en plusieurs points du pays néanmoins il y ait excès de population par insouciance, irréflexion et misère; qu'il y ait par conséquent une énergique action des causes répressives, qu'il faut tâcher de remplacer par l'action des causes préventives.

Mars, 1857.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	I
INTRODUCTION	III
CHAPITRE I. — Position de la question de population.	1
— II. — Exposé du principe de population. — Maux qui peuvent en résulter. — Propositions de Malthus.	11
— III. — Suite de l'exposé du principe de population : obstacles physiques et moraux opposés par la nature ou par l'homme à l'énergie de ce principe.	37
— IV. — Moyens ou remèdes proposés pour neutraliser l'énergie du principe de population ou en contrebalancer les effets. — Énoncé de ces moyens.	71
— V. — Suite des moyens ou remèdes....— Contrainte morale de Malthus, ou limitation préventive de la population; — le Travail et l'Économie.	77
— VI. — Suite des moyens....: l'Instruction et l'Éducation.	121
— VII. — Suite des moyens....: augmentation de la Production et de la consommation par le développement du Capital, du Crédit, des Débouchés; par les Réformes économiques, le Désarmement.	127
— VIII. — Suite des moyens. . : l'Émigration considérée comme remède à l'excès de population.	145
— IX. — Suite des moyens... : l'action de l'État, la réorganisation sociale; — l'Association; — le Socialisme	151

CHAPITRE X. — Suite des moyens... : la Charité, le droit au travail ou à l'Assistance; — subvention aux salaires.	165
— XI. — Suite des moyens... : Prohibition des mariages et de l'immigration; — Lactation prolongée; — procédés excentriques de Fourier, de Marcus, etc.; — l'Infanticide, la Guerre.	187
— XII. — Conclusions. — Propositions fondamentales relatives à la population. — De la nécessité et de la possibilité de transformer l'opinion publique	201

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

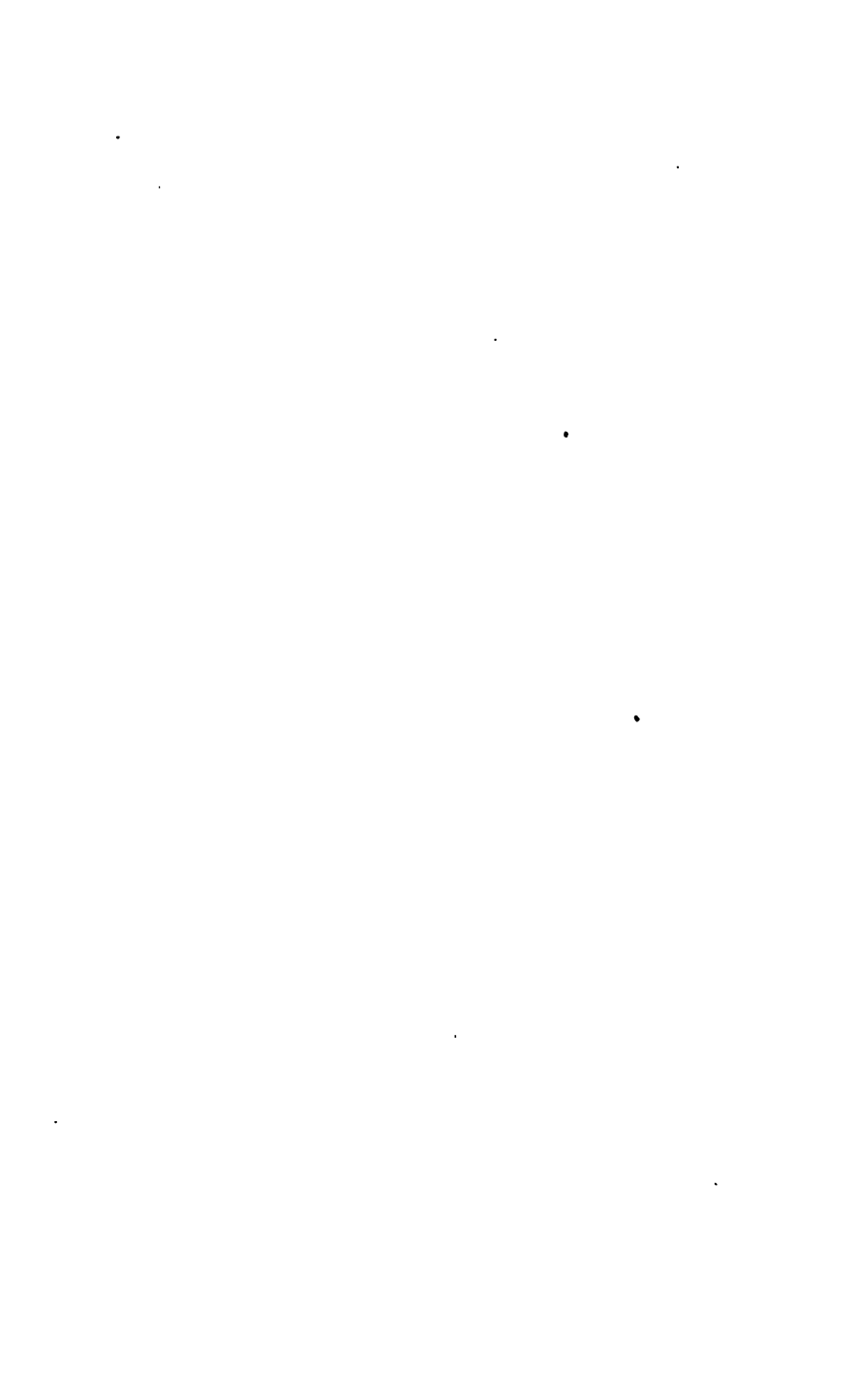
I. — Notice sur la vie et les ouvrages de Malthus.	235
II. — Notice sur la vie et les ouvrages de Godwin, un des premiers et des principaux contradicteurs de Malthus.	235
III. — Notice historique sur les opinions émises avant Malthus sur le principe de population.	240
IV. — Défenseurs de la doctrine malthusienne.	246
V. — Sur les critiques récentes dirigées contre la doctrine de Malthus: (MM. Blanqui, — Villeneuve-Bargemont, — Mac Culloch, — Bastiat, — Carey, etc.).	248
VI. — Observations sur le principe de population, discuté à l'Académie des Sciences morales et politiques, par MM. Passy, Dunoyer, Villermé, Guizot, Léon Faucher et lord Brougham, à propos d'une lecture par M. Joseph Garnier. — Remarques de ce dernier.	258
VII. — Discussion sur le même sujet, au sein de la Société d'Économie politique de Paris.	274
VIII. — Sur l'expression de Contrainte morale, résultat d'une lettre de M. Cherbuliez à M. Joseph Garnier.	276
IX. — Sur les faits statistiques relatifs à la population.	278
X. — Accroissement moyen des populations de l'Europe, avec leurs rapports proportionnels et la durée approximative de la période nécessaire à leur doublement.	280
XI. — Progrès de la population des États-Unis. — Tableau des recensements décennaux de 1790 à 1850.	282

TABLE DES MATIÈRES.

15

CHAPITRE XII. — Notice historique et critique sur le Droit au travail et la discussion à l'Assemblée constituante de 1848, relative à ce sujet.	284
XIII. — Provocations et encouragements à la population par la Religion, la Philosophie, la Loi et les Mœurs, dans le passé et de nos jours.	310
XIV. — Entraves au mariage et à la population par la Religion, la Philosophie, la Loi ou les Mœurs, dans le passé et de nos jours.	318
XV. — Aberrations au sujet de Malthus. — Les malthusiens honnis; pamphlet et chanson contre les malthusiens. — La doctrine de la prévoyance mise à l'index. . .	331
Table alphabétique et raisonnée des matières.	341
Auteurs cités, économistes, moralistes, philosophes, publicistes, etc.	351
Errata. — Rectifications.	356

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



DU PRINCIPE DE POPULATION

CHAPITRE PREMIER

POSITION DE LA QUESTION DE POPULATION.

I. Le principe de population entrevu par plusieurs économistes et démontré par Malthus. — II. Singulières aberrations au sujet de cet économiste.

I. — Le principe de population entrevu par plusieurs économistes et démontré par Malthus.

Ce titre de Population comprend sans contredit le plus vaste sujet de l'Économie politique; car on pourrait, en traitant des questions qui se rattachent à la population (et tout en se restreignant dans le domaine du Travail et de sa rémunération), parcourir très-naturellement le champ entier de la science éco-

nomique et en écrire un cours complet. En effet, la population est à la fois le but et le moyen de l'industrie humaine, qui crée la richesse. C'est en vue d'elle et par elle qu'a lieu la production; c'est par elle encore que s'opère la consommation. Ce n'est donc pas sous son aspect général que nous considérerons ici ce vaste sujet : nous nous circonscrivons dans le cercle des questions que fait naître le nombre des hommes, et dont la discussion éclaire celles qui se rattachent aux questions fondamentales de l'offre et de la demande, de la concurrence, des salaires et de la condition des sociétés. Ce cercle est encore fort étendu.

Les questions qu'il embrasse ont souvent été discutées, surtout dans le courant du dernier siècle et de nos jours; mais celui de tous les écrivains qui les a le plus et le mieux creusées, celui dont les idées forment pour ainsi dire à cet égard le pivot des discussions des économistes, des moralistes et des publicistes de tout ordre, c'est sans contredit le célèbre Malthus, sur les recherches et, nous pouvons le dire, sur les découvertes duquel il faut avant tout nous arrêter.

C'est Malthus qui a posé la question; c'est lui qui en a le premier démontré la suprême importance; c'est lui qui a recueilli les éléments scientifiques de la discussion dans son célèbre *Essai sur le principe de la population*, publié en 1803, et auquel il avait pré-

ludé par un premier coup d'œil sur le sujet en 1798, en répondant à des propositions de Godwin, qui devait à son tour, vingt ans après, mais sans succès, chercher à le réfuter. Ce n'est pas qu'avant Malthus il n'ait été émis certaines idées justes sur la population par un petit nombre d'écrivains, par quelques-uns de l'école physiocratique, et par James Steuart, Adam Smith, Wallace, Hume, Gian Maria Ortes, etc.¹; mais c'est au philosophe anglais qu'appartient l'honneur d'avoir vu et signalé la profondeur du problème, d'en avoir fait l'objet de nombreuses recherches statistiques et historiques, et d'avoir produit un important faisceau de lumières.

Jusqu'au commencement de ce siècle, jusqu'à Malthus, les législateurs, les hommes d'État, les philosophes, parlaient de ces aphorismes : « La population est toujours un bien². — Là où est la population, disait-on, là est la force. — C'est par le nombre de leurs sujets, disait Vauban, que la grandeur des rois se mesure. » On ne tenait pas compte des conditions dans lesquelles cette population pouvait vivre; personne ne combattait la proposition, et toutes les institutions sociales tendaient à faire grossir le chiffre de la population. Colbert, Pitt, Napoléon lui-même, ont voulu accorder des primes aux producteurs de nombreuses

¹ Voir une note historique à la fin de cet écrit.

² Montesquieu professe cette opinion dans les *Lettres persanes*, à propos de la population de l'empire romain.

familles, et le parlement sarde abrogeait seulement en 1852 une loi rédigée dans cet esprit¹. On ne se doutait pas qu'il faut que le nombre des hommes se proportionne au capital disponible, afin que le capital et le travail produisent leur plus grand effet possible; et l'on croyait que, s'il était constaté, par exemple, que mille travailleurs produisent un million, il n'y aurait qu'à faire naître dans l'État deux mille travailleurs pour obtenir deux millions. Les lois de tous les pays de l'Europe ont pris naissance sous l'empire de cette idée, et aujourd'hui encore législateurs et publicistes, prêtres et philosophes, moralistes et poètes, invoquent en majorité cette doctrine. On croit encore assez généralement que c'est le propre d'un bon gouvernement et d'un législateur éclairé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter artificiellement la population.

Le dix-huitième siècle enseignait aussi généralement que le sort des hommes dépend complètement des lois ou des arrangements sociaux et politiques par elles formulés. Ce fut l'opinion de l'antiquité, et ce devait être encore celle de la Révolution française et des gouvernements de nos jours.

De cette croyance, combinée avec les prescriptions religieuses, et flattant l'amour-propre des gouvernements et la manie réglementaire des administrations,

¹ Voir une note finale sur les primes à la population.

étaient nées dans les diverses classes de la société la doctrine du droit des pauvres à être entretenus par la société, et diverses utopies et illusions populaires.

C'est contre cette triple erreur (sur la population, la portée des lois et la possibilité d'organisations sociales chimériques) que Malthus a réagi en en signalant les dangers pour la société tout entière et pour les classes pauvres en particulier, les premières à souffrir des violations des lois naturelles. — Il a montré à quelles conditions l'accroissement de la population est un bien, et quels maux en résultent inévitablement, si l'espèce humaine n'use de son libre arbitre pour régler cet accroissement proportionnellement à ses moyens d'existence. — Il a révélé à l'homme une belle partie de sa propre responsabilité, en lui enseignant que les progrès des mœurs et de la prévoyance, l'énergie du travail, ont sur la condition des hommes une plus grande influence que les actes des législateurs ou des gouvernements.

Il a montré les illusions des Politiques, qui promettent toujours aux populations trop crédules plus qu'ils ne peuvent tenir; celles des Philanthropes, qui exagèrent la portée des institutions et des mesures charitables et en méconnaissent le danger; celles des Socialistes (ou inventeurs de sociétés nouvelles) de son temps, et en particulier ce prétendu Droit au travail ou à l'assistance, à l'aide duquel, la logique ai-

dant, on arrive à la violation de la propriété, clef de voute de l'édifice social.

Il a rendu un immense service à la société, et, pour le récompenser, on l'a fait responsable des lois méconnues dont il signalé l'existence; on l'a accusé des maux dont il a cherché et indiqué le remède, et il a retiré de son livre, comme a dit M. Du Puynode, les injures que mériterait à peine la plus coupable action.

Nous devons donc tout d'abord exposer ses idées, et indiquer, chemin faisant, l'appui que lui ont prêté et les modifications qu'ont apportées à sa doctrine d'autres économistes éminents, ainsi que les exagérations auxquelles elle a donné lieu, les sottises dont l'ignorance l'a rendue responsable, et les principales objections ou critiques dont elle a été l'objet. Mais, avant tout, il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots de la manière dont on est parvenu à travestir ses pensées et ses sentiments dans l'opinion publique.

II. — Singulières aberrations au sujet de Malthus.

Malthus est un curieux exemple des aberrations populaires dont sont responsables beaucoup de publicistes et quelques économistes qui l'ont combattu ou même approuvé. Non-seulement Malthus n'est pas connu, non-seulement sa véritable pensée est ignorée, mais encore on est parvenu à créer dans l'opinion pu-

blique un Malthus qui n'a pas existé, un Malthus fantastique, auquel on attribue les plus étranges propositions, et auquel on adresse bien gratuitement de durs reproches ou de véhémentes imprécations. Voici comment il faut expliquer ce singulier phénomène.

La plupart de ceux qui ont parlé de Malthus en ont parlé sans l'avoir lu, et sans le connaître autrement que par des extraits ou des citations tronquées, sinon infidèles. Ils ont ainsi causé à son égard la plus déplorable confusion, en lui supposant des idées qu'il n'a jamais eues ; en faisant du philanthrope préoccupé du sort des pauvres un théoricien favorable à l'aristocratie ; en exagérant ce qu'il a dit ; en le rendant responsable de sentiments et d'erreurs appartenant à ses propres adversaires, ou bien encore de propositions absurdes mises en avant par des esprits maldifs.

D'autres n'ont lu que Godwin, l'adversaire de Malthus, et c'est d'après ses citations plus ou moins incomplètes, ou les appréciations qu'il en a faites, qu'ils ont parlé à leur tour.

Voici ce que disait Charles Comte en 1836, dans une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, en lisant une notice sur Malthus : « Il existe peu d'ouvrages aussi célèbres que *l'Essai sur le principe de population* ; il en est peu dont on ait parlé davantage, et sur lesquels des gens qui ne sont pas sans instruction aient porté et portent encore tous les

jours plus de jugements erronés. Les fausses idées qu'en donnèrent, il y a plus de trente ans, des écrivains populaires qui se croyaient intéressés à le déprécier, se sont repandues dans le monde, et sont devenues chez un certain nombre de personnes des préjugés invétérés. Souvent on entend avec surprise des hommes qui, ne l'ayant jamais lu, et ne connaissant aucune des critiques qui l'assaillirent au moment où il parut, répètent avec assurance, comme des vérités universellement admises, les accusations les plus mal fondées dont il fut alors l'objet. » L'appréciation de Charles Comte a vingt ans de date; mais elle est encore vraie aujourd'hui, comme on a pu s'en convaincre par toutes les injures et les grossièretés dont le nom de Malthus a été l'objet dans ces derniers temps, à l'occasion des discussions issues du socialisme, et de la part d'écrivains de diverses origines ¹.

¹ A ce sujet, Bastiat s'exprime ainsi : « Il me tardait d'aborder ce chapitre, ne fût-ce que pour venger Malthus des violentes attaques dont il a été l'objet. C'est une chose à peine croyable que des écrivains sans aucune portée, sans aucune valeur, d'une ignorance qu'ils étalent à chaque page, soient parvenus, à force de se répéter les uns les autres, à décrier dans l'opinion publique un auteur grave, consciencieux, philanthrope, et à faire passer pour absurde un système qui, tout au moins, mérite d'être étudié avec attention. » (*Harmonies économiques*, 2^e édition, page 422.)

« ... Le plus célèbre et le plus vigoureux de cette école ayant fait un chapitre contre Malthus, un jour que je causais avec lui, je lui citais des opinions exprimées dans le *Traité de la population*, et je crus m'apercevoir qu'il n'en avait aucune connaissance. Je lui

Il y a des personnes qui, n'ayant point assez réfléchi sur la question du droit à l'assistance et au travail, agitée dans les premières assemblées de la France et ravivée dans ces derniers temps par les écoles socialistes, réglementaires et *charitistes*, ont fait chorus avec ses adversaires, sauf plus tard, lorsqu'ils ont pu comprendre la portée de ces prétendus droits, à se ranger derrière ses propres arguments, tout en le sacrifiant à l'opinion égarée.

Enfin, il faut l'avouer, Malthus est lui-même un peu cause de ce qui lui est arrivé : les diverses parties de son livre ne sont pas logiquement fondues ; ses raisons éparses ne se présentent pas en faisceau, et n'appuient point assez méthodiquement les principes qu'il pose. Son style, en outre, n'a rien de saisissant, et bien certainement les grandes vérités qu'il a exposées sur la population se seraient vulgarisées bien

dis : « Vous qui avez réfuté Malthus, ne l'auriez-vous pas lu d'un bout à l'autre? — Je ne l'ai pas lu du tout, me répondit-il. Tout son système est renfermé dans une page, et résumé par les fameuses progressions arithmétique et géométrique : cela me suffit, — Apparemment, lui dis-je, vous vous moquez du public, de Malthus, de la vérité, de la conscience et de vous-même. » (*Ibid.*, p. 424.)

« Il m'est souvent arrivé de rencontrer d'intrépides détracteurs de Malthus qui n'avaient pas lu son ouvrage, et ceux que j'ai pu engager à faire cette lecture ont été parfaitement convaincus et convertis. » (Lettre de M. Cherbuliez à M. Joseph Garnier. — *Journal des Économistes*, av. 1855.)

Je pourrais en dire autant que M. Cherbuliez, et citer le nom

davantage, s'il eût écrit comme Rousseau ou Lamennais, ou bien encore avec cette vigueur de pamphlétaire qu'on trouve chez Godwin et M. Proudhon, ses plus amers critiques. Disons aussi que, si Malthus fut inébranlable dans ses principes, personne ne fut plus que lui indulgent et débonnaire envers ses adversaires, qui n'eurent pas de peine à s'emparer de l'opinion à ses dépens ¹.

de quelques économistes que j'ai connus au moment où ils n'étaient pas encore malthusiens, c'est-à-dire où ils n'avaient pas lu Malthus.

Quelques écrivains, après l'avoir lu, l'ont oublié et sont devenus, à leur tour, des propagateurs d'idées plus ou moins exagérées ou erronées, qu'ils se sont ensuite attachés à combattre, par oubli ou par esprit de système. Nous avons le regret de dire que MM. Blanqui, Villeneuve de Bargemont, Carey et Bastiat lui-même sont, entre autres, de ce nombre. M. Blanqui avait la prétention de créer une école française, plus généreuse que l'école anglaise; M. Villeneuve, celle d'écrire une économie politique chrétienne; M. Carey, celle de fonder une école américaine, et Bastiat celle de formuler une science plus harmonique que la science de ses prédécesseurs.

Une foule d'écrivains religieux, politiques, socialistes, se sont escrimés contre le Malthus fantastique.

Malthus est aussi impopulaire en Angleterre qu'en France. M. J.-S. Mill dit (chap. XIII, § 2) : « Les orateurs et les écrivains sont presque tous dans l'opinion opposée à Malthus, même en France, où l'horreur sentimentale qu'inspire le nom de Malthus est presque aussi grande que chez nous. » Or il y a cela de plaisant qu'en France de nombreux écrivains se sont figuré que le *malthusianisme* était populaire en Angleterre, qu'il était prêché par les ministres protestants, par l'aristocratie, et ils l'ont superbement désigné sous le nom d'*école anglaise*.

¹ Voir une note biographique à la fin du volume.

CHAPITRE II

EXPOSÉ DU PRINCIPE DE POPULATION. — MAUX QUI PEUVENT
EN RÉsulTER. — PROPOSITIONS DE MALTHUS.

I. Analyse de l'ouvrage de Malthus. — II. Énoncé de ses deux propositions. — III. Première proposition, démontrée par l'accroissement de la population en divers pays, et conforme aux lois de la nature. — IV. Objection tirée de l'immigration. — V. Deuxième proposition, démontrée par la nature des choses. — VI. Conséquences des deux lois.

I. — Analyse de l'ouvrage de Malthus.

Cette doctrine est consignée, avons-nous dit, dans son *Essai sur le principe de population*.

Après avoir formulé à l'aide de deux propositions célèbres la loi du développement de la population et celle de l'accroissement des subsistances, l'illustre économiste en fait la vérification chez les peuples anciens et chez les peuples modernes par la voie de l'histoire et de la statistique; il montre par quelle série d'*obstacles* la population a été arrêtée; il signale en même temps les dangers qu'il y a pour les familles en particulier et pour les sociétés en général à ce que ces lois soient méconnues, et montre par quels moyens peuvent être évités les maux qui sont résultés

et résultent de l'imprévoyance dans laquelle ont vécu et vivent la plupart des hommes.

Ces lois du développement du nombre des humains et de l'accroissement des subsistances, et ces moyens d'obvier aux maux qu'il signale, sont ce qu'il a appelé le *principe de population*.

Les maux, il les a résumés par cette formule : *le vice et la misère*.

Le remède qu'il propose et qui est un des aspects de la prévoyance, il l'a nommé *contrainte morale*.

Pour faire ressortir l'efficacité de ce moyen, Malthus a été aussi conduit à discuter la valeur des doctrines émises à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci sur la population et sur les moyens de l'élever à une meilleure condition matérielle et morale, ainsi que sur les entraves à mettre à l'excès de population. Il examine donc les théories socialistes qui s'étaient déjà fait jour de son temps, et entre autres celles de Godwin et de M. Owen, la théorie du progrès indéfini de Condorcet, l'efficacité de l'Émigration, les effets et les dangers de la Charité, au sujet de laquelle Malthus fait une critique approfondie de la Loi des pauvres, et se trouve amené à examiner la question tant agitée de nos jours sous les formules de Droit au travail et de droit à l'assistance.

II. — Énoncé des deux propositions.

Dès les premières pages de son livre, après l'exposé

d'un petit nombre de faits et de considérations corroborés dans le courant de l'ouvrage, Malthus dit :

« Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les 25 ans, et croit de période en période selon une progression géométrique.

« Nous sommes en état de prononcer, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. »

Traduisant ces deux lois par des chiffres, Malthus ajoute un peu plus bas :

« La race humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256 ; tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9, » etc.

Ces propositions sont vraies, si ce n'est dans la lettre, au moins dans l'esprit. Et ici nous pouvons nous débarrasser tout d'abord de quelques objections moins solides qu'on ne pense, en faisant observer que Malthus, lorsqu'il s'est servi d'une progression géométrique pour formuler l'accroissement de la population, et d'une progression arithmétique pour formuler l'accroissement des subsistances, n'a pas voulu faire autre chose qu'exprimer une *tendance*. Il y a des

personnes qui ne l'ont pas compris ainsi, mais leurs dissertations à cet égard portent scientifiquement à faux.

Malthus n'attachait aucune importance à cette formule mathématique, inutile à son raisonnement. C'est ce dont peut se convaincre tout lecteur de bonne foi.

On a également critiqué l'expression de subsistances comme trop restreinte ; mais il est évident que Malthus a entendu tout ce qui est indispensable à l'homme pour vivre : la nourriture, le vêtement, l'habitation, *cibaria et vestitus et habitatio* du jurisconsulte romain. Mais il est plus clair de dire avec Destutt de Tracy : *moyens d'existence*.

En d'autres termes donc nous pouvons formuler le principe de population ainsi :

I. La population, si aucun obstacle physique ou moral ne s'y opposait, se développerait incessamment suivant une progression géométrique et sans limites assignables.

II. Les moyens de subsistance, au contraire, ne se développent, en général, que suivant une progression bien moins rapide.

III. En d'autres termes, la population a une tendance organique et virtuelle à s'accroître plus rapidement que les moyens d'existence.

IV. De là résulte l'obligation de limiter préventivement le développement de la population, pour

éviter la destruction brutale de l'espèce par suite des privations qu'impose la nature.

C'est le sujet qui sera développé plus loin : occupons-nous d'abord d'établir les deux propositions.

III. — Première proposition, démontrée par l'accroissement de la population en divers pays et conforme aux lois de la nature.

A la fin du siècle dernier, lorsque Malthus prit la plume, le docteur Price, d'après des relevés analysés par lui, avait avancé que, dans quelques contrées de l'Amérique du Nord, la période du doublement de la population avait été de 15 ans¹. Il s'appuyait sur des extraits d'un sermon du docteur Hyles, qui avait trouvé, en 1748, que la période du doublement était de 25 ans dans le Rhode-Island pris en masse; de 20 et 15 ans dans quelques parties de l'intérieur de cette contrée; de 20 ans dans le comté de Kent, et de 18 ans dans le comté de Providence.

A cette époque Euler avait construit une table basée sur des données puisées dans des registres de naissances et de morts, d'après lesquelles le doublement avait eu lieu en moins de 13 années (12 4/7). — W. Petty avait avancé qu'il était possible qu'à la faveur de certaines circonstances particulières la population doublât en 10 ans².

¹ *Price's observations*, tome I, p. 282, 286, et tome II, p. 260.

² *Political arithmetic*, p. 14.

Malthus, s'appuyant sur ces trois autorités et sur les recensements américains, croyait avec raison, vers la fin du dernier siècle, se mettre à l'abri de toute exagération en disant que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les 25 ans et croît de période en période selon une progression géométrique.

Il eût suffi que le fait du doublement en 25 ans eût été bien constaté une fois, en dehors de l'immigration, pour que la science pût adopter à *posteriori* l'assertion de Malthus. Aujourd'hui le nombre des expériences est tel, que nier la loi que nous venons d'énoncer, c'est, nous paraît-il à nous, nier l'évidence.

La statistique a maintenant à sa disposition sept recensements officiels décennaux des États-Unis, comprenant plus d'un demi-siècle, plus de deux fois la période malthusienne de 25 ans, entre 1790 et 1850. En 1790 les États-Unis étaient libres et constitués ; ils n'ont cessé depuis de vivre sous le même régime ; aucun événement extraordinaire n'est venu contrarier chez eux la marche naturelle des choses ; de plus, la population américaine, n'ayant point encore atteint les limites de la terre disponible et des subsistances, a continué à obéir à la loi signalée par les recensements antérieurs à ce siècle, et qui ont servi de point de départ à Malthus. C'est là, sans contredit, un des faits de population les plus remarquables, tant par sa netteté que par sa continuité. D'après les divers

recensements officiels, la marche de la population a été (nous arrondissons les chiffres) :

En 1782 ¹ , de	2,389,000
— 1790.	3,929,000
— 1800.	5,305,000
— 1810.	7,239,000
— 1820.	9,638,000
— 1830.	12,866,000
— 1840.	17,062,000
— 1850.	22,806,000

Nous défalquons de ce dernier chiffre les résultats des recensements pour le Texas, le Nouveau-Mexique, le territoire d'Utah, la Californie et l'Orégon, récemment annexés, avec lesquels le total de la population américaine s'élève à 23 millions 351,000 habitants. Bien que les premiers recensements officiels ne comprennent pas les États et les territoires qui sont comptés dans les derniers, on remarque sur les documents officiels que les 13 qui manquent dans le recensement de 1790, en admettant qu'ils n'aient pas été compris avec les autres, n'offrent qu'une différence de 72 mille habitants au 2^e; que 9 ne font au 3^e qu'une différence de 132 mille habitants; que 5 au 4^e ne font qu'une différence de 14 mille; et que 3 au 5^e ne font qu'une différence de 34 mille ².

¹ Selon un compte rendu rendu au congrès, cité par Malthus, en note, livre II, chap. XIII.

² Voir le tableau de ces recensements dans une note finale.

Si l'on divise le chiffre de 1840 par celui de 1790, soit 17 millions pour 3,9 millions, on trouve que la population a plus que quadruplé en 25 ans. Si l'on divise celui de 1850 (22,8 millions), par celui de 1800 (5,3 millions), on trouve que la population a encore quadruplé dans les deux premières périodes de 25 ans de ce siècle. Si l'on compare les périodes de 20 ans seulement, on voit que la population a presque doublé de 1800 à 1820, de 1810 à 1830, de 1820 à 1840, de 1830 à 1850. En faisant la comparaison par périodes de dix années, de recensement à recensement, on voit que la population s'était accrue de :

35	pour 100	en 1800
36	—	1810
33 1/2	—	1820
33 1/2	—	1930
32 1/2	—	1840
34	—	1850

en déduisant toujours, dans ce dernier calcul, les pays nouvellement annexés.

Les chiffres généraux que nous venons de donner comprennent la population blanche, la population libre de couleur et la population esclave. Or on sait que la condition de l'esclavage n'est pas aussi favorable au développement de la population que celle des blancs ou des hommes de couleur libres. Les esclaves se reproduisent moins et meurent dans une proportion plus forte. La vie moyenne d'un esclave,

dans le Sud, n'excède pas cinq ans, et les planteurs portent leur déchet annuel à 2 1/2 pour 100¹. Or il y avait 15 1/2 pour 100 d'esclaves en 1830, et 13 1/2 pour 100 en 1840, et encore un peu moins en 1850.

Lorsqu'on examine séparément les recensements des divers États de l'Union, on en trouve plusieurs où la progression d'accroissement a été bien plus rapide que celle de l'accroissement total. La population de l'État de New-York est devenue sept fois plus considérable de 1790 à 1840, en 50 ans, et neuf fois plus considérable de 1790 à 1850. La population de l'Ohio a récemment triplé en 20 ans, de 1820 à 1840, et quadruplé en 30 ans, de 1820 à 1850. Parmi les autres États les plus peuplés, on voit que la Virginie n'a pas doublé en 50 ans, que la Pensylvanie a juste quadruplé.

Ainsi la progression malthusienne, que son auteur avait basée sur des accroissements observés dans la seconde moitié du dernier siècle, n'a cessé d'être l'expression des faits pendant la première moitié de celui-ci, et sur une échelle bien plus considérable.

Mais, abstraction faite des résultats des recensements américains, on peut concevoir cette progression

¹ Depuis la suppression de la traite, les États à esclaves se divisent en pays éleveurs et en pays de consommation, qui sont plus propres aux grandes cultures. C'est par suite de cette division du travail et de soins particuliers donnés à cette *industrie* que les États du Sud peuvent être suffisamment approvisionnés.

à priori, comme l'ont très-bien fait comprendre plusieurs économistes, et entre autres J.-B. Say¹, James Mill² et Rossi.

J.-B. Say³ fait le raisonnement suivant : « Si nous écartons, dit-il, toutes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, nous trouvons qu'un homme et une femme, mariés aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent aisément donner naissance à douze enfants au moins... L'expérience, à la vérité, nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de 26 ans... On voit par là que si chaque couple ne peut pas élever douze enfants en état de se reproduire, il en peut élever six qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même ; d'où l'on peut conclure que, s'il n'y avait aucun obstacle à cette multiplication, *la population d'un pays quelconque triplerait au bout de 26 ans.* »

Rossi accepte la progression de Malthus et ajoute : « La démonstration est facile. Toutes les fois que vous aurez plusieurs produits ayant chacun une force reproductrice égale à celle du producteur, vous arriverez nécessairement à une progression géométrique plus ou moins rapide. Si un produit deux et que les nouveaux produits aient chacun la même force

¹ *Cours complet d'Économie politique*, 6^e partie, chapitre I.

² *Éléments d'Économie politique*, p. 40.

³ *Cours*, 18^e leçon.

productive qu'avait la première unité, deux produiront quatre, quatre produiront huit, et ainsi de suite. Abstractivement parlant, Malthus énonçait donc un principe incontestable et aussi vrai pour l'homme qu'il l'est pour les animaux et les plantes. Si l'on ne tient pas compte des obstacles, il est évident qu'au bout de quelques années la terre serait couverte d'hommes, comme il est certain que tout le sol serait bientôt couvert de blé et l'Océan rempli de poissons, si rien ne contrariait la force reproductive de chaque grain de blé et de chaque poisson¹. » Et, en effet, les observations des naturalistes viennent à l'appui de l'assertion de Rossi, qui paraît hors de contestation à Frédéric Bastiat, qu'on a récemment voulu opposer, bien à tort selon nous, à Malthus². Un seul pied de maïs fournit 2,000 graines, un soleil 4,000, un pavot 32,000, un orme 100,000. Une carpe pond 340,000 œufs. On a calculé qu'une jusqu'ame peu-

¹ Les Hébreux entrés en Égypte n'étaient que soixante-dix; quatre siècles après, il y en avait six cent mille en état de porter les armes. Un homme et une femme, naufragés en 1590 à l'île des Pains, avaient produit douze mille individus lorsque les Hollandais la découvrirent. (J.-B. Say.) Six cent mille Hébreux en état de porter les armes supposent une population de plus de deux millions d'âmes.

La population française du Canada est passée de 60,000 âmes à 600,000 en 80 ans, sans que l'émigration ait fourni plus de 4,000 dans ce laps de temps. (*Promenades en Amérique*, par M. Ampère, membre de l'Institut.)

² *Harmonies économiques*, 2^e édition, 1851, page 450.

plerait de plantes le globe en quatre ans, et que deux harengs rempliraient la mer en dix ans, l'Océan couvrirait-il toute la terre, etc.

IV. — Objection tirée de l'Immigration.

Des attaques plus vives que sérieuses ont été dirigées contre la première proposition de Malthus, une des bases principales de son édifice.

Godwin, entre autres, a été jusqu'à prétendre que l'accroissement de la population des États-Unis devait être attribué en entier à l'immigration; nous allons revenir sur la légèreté de cette assertion; mais auparavant nous placerons ici une observation de MM. Prévost, traducteurs de Malthus¹ :

« Accordons, disent ces économistes, que la population de l'Amérique ne double pas en 25 ans, en vertu du seul principe de population... Supposons qu'en Amérique il ne se fit aucune immigration d'Europe, qu'aucun étranger ne vint s'y établir : présume-t-on que les États-Unis cessassent d'avoir une population progressive? Accordons que cette progression serait moins rapide que notre auteur ne le suppose. Mais manque-t-on, dans les temps anciens et modernes, d'exemples de population progressive? M. Godwin a conclu lui-même des tables suédoises que le nombre

¹ Livre I, chapitre 1 de la traduction française.

des habitants de la Suède double en 100 ans. Substituons donc la Suède à l'Amérique, et le nombre 100 au nombre 25 : les raisonnements portant sur cette nouvelle base n'en seront pas moins concluants. Les maux qu'il s'agit de prévenir seront moins menaçants, moins imminents ; mais ils ne seront pas moins réels. »

Ce raisonnement nous paraît tout à fait juste, et se trouve appuyé par les constatations de la statistique pour divers pays de l'Europe. On lit dans les *Éléments de statistique* de M. Moreau de Jonnés ¹, un tableau indiquant l'accroissement annuel et la période de doublement du nombre des habitants dans les divers États de l'Europe, calculée sur la moyenne de plusieurs années récentes. Il résulte de ce tableau que la population a doublé :

Dans le duché de Bade.	en 34 ans.
En Hongrie.	58 —
En Belgique.	42 —
En Toscane.	43 —
En Gallicie.	45 —
Dans les États sardes.	44 —
En Irlande.	50 —
En Grèce.	51 —
En Pologne.	52 —
En Autriche.	52 — ²

¹ 2^e édition, 1856, p. 457.

² Voir à la fin un tableau indiquant la période de doublement pour un plus grand nombre de pays.

Pour quelques pays la période du doublement est inférieure à 40 ans, pour d'autres elle est inférieure à 50. Admettons, par hypothèse, que l'exemple de l'Amérique manque complètement à l'appui de la théorie de Malthus : est-ce que celui du duché de Bade, de la Belgique, des États sardes, de chacun des pays que nous venons de citer, n'est pas là pour le remplacer? Et, si des populations de l'ancien continent ont pu doubler de nos jours en moins d'un demi-siècle, malgré l'émigration et la mortalité des enfants, considérable dans les classes pauvres, est-il bien difficile d'admettre que la population des États-Unis, qui a l'espace et la liberté, vit en paix sous l'égide d'institutions libérales, appartient à une race énergique, laborieuse et économe, ait pu doubler plusieurs fois en 25 ans?

Mais revenons à l'assertion tirée de l'immigration, et exposons en peu de mots les faits qui la détruisent.

M. Francis Place a publié, en 1822, un écrit dans lequel il s'est proposé de réfuter Godwin avec ses propres autorités, et surtout avec des faits venant à l'appui des assertions de Malthus¹. Il traite en détail de l'immigration aux États-Unis, et montre que, jusqu'en 1785, la guerre et diverses circonstances furent un obstacle à l'immigration, et enlevèrent au pays plus d'hommes que l'Europe ne lui en fournit.

¹ *Illustrations and proofs...*, Londres, 1822.

La Révolution française fut une occasion d'émigration en Amérique; mais ce mouvement fut bientôt interrompu par la guerre de 1793, et, depuis cette époque jusqu'à la paix de 1815, l'Europe ne fournit que très-peu d'émigrants, qui vinrent presque exclusivement d'Angleterre. M. Place s'appuie sur des faits consignés dans les *Annales statistiques des États-Unis*, fondées sur des documents officiels de 1780 à 1818, publiés par Adam Seybert¹. Or voici ce que dit ce statisticien en parlant de l'immigration dans l'Union : « On croit que la population des États-Unis a été fort augmentée par les émigrants d'Europe. Nous n'avons, sur ce sujet, aucun document authentique; il faut nous contenter de simples estimations. Les émigrants arrivent principalement de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de l'Allemagne. Il en vient peu des autres pays. En 1794, M. Cooper estimait le nombre des émigrants à 10,000. En 1806, M. Blodget disait que, d'après les registres et les estimations les plus dignes de foi, ce nombre ne s'élevait pas annuellement au-dessus de 4,000 pendant les dix dernières années. En 1794 il y avait, dans la Grande-Bretagne, une grande tendance à émigrer aux États-Unis; mais les actes du gouvernement britannique la contiennent. En admettant qu'en 1794 il arriva aux États-Unis 10,000 étrangers, nous ne saurions accor-

¹ Philadelphie, 1818.

der qu'il en arriva un aussi grand nombre dans aucune des années précédentes ou subséquentes jusqu'à 1817. » Finalement le docteur Seybert, après avoir déclaré qu'il n'avait en vue que les faits, en dehors de tout système de population, arrive à cette conclusion, que le nombre de 6,000 émigrants établis aux États-Unis, de 1790 à 1810, est le plus grand que l'on puisse supposer.

A côté de cette autorité, M. Place a consulté les relevés officiels publiés en Angleterre des passagers partis pour l'Amérique; il y a trouvé des résultats conformes ou inférieurs aux assertions du docteur Seybert, et il en déduit que, en admettant même une émigration annuelle de 10,000 individus, on serait encore à une distance immense du nombre nécessaire pour expliquer le rapide progrès de la population des États-Unis. Il conclut enfin, de toutes ses recherches, que le terme de 25 ans assigné par Malthus au doublement de la population par la seule voie de la procréation, est fort éloigné d'être exagéré. Il n'est pas inutile de faire remarquer, avec M. Prévost, que Place déclare avoir puisé ses premières notions dans les précédents écrits de Godwin; qu'il professe pour lui beaucoup d'estime; qu'il ne ménage pas Malthus, ni pour son style, ni pour la forme de son ouvrage, ni pour ses sentiments politiques, ni en particulier pour son opinion sur la loi des pauvres.

A l'appui des assertions de Seybert et de Place,

nous pouvons encore citer celle de Warden, ancien consul des États-Unis et correspondant de l'Institut de France, qui a réuni avec soin tout ce qui concerne la république¹. Warden a tiré de ses chiffres cette conclusion, que la population américaine a toujours doublé en 21 ans, sans qu'il fût nécessaire de faire entrer l'immigration en ligne de compte, car les immigrants, qui étaient obligés de se faire inscrire, n'avaient pas dépassé, en 1820, la moyenne annuelle de 4,000, déjà indiquée par Blodget. Or 4,000 immigrants pendant 21 ans n'avaient pu faire que 84,000 nouveaux habitants, pendant que la population s'accroissait de plus 5 millions d'individus !

Admettons maintenant que les relevés des passagers débarqués dans les ports de l'Union soient inexacts, qu'ils aient été faits avec négligence en plusieurs endroits ; ne tenons nul compte aussi des retours en Europe et des passages au Canada, et supposons qu'au lieu de 4,000 émigrés, il y en a eu le double ou le triple, le quadruple même ; la fécondité des mariages, pendant cette période de 21 ans, n'en aurait pas moins donné un accroissement de plus de 4 millions et demi, quand l'immigration, ainsi exagérée, n'aurait fourni que 150 à 300,000 nouveaux habitants.

Le *Journal des Économistes*² reproduisait récem-

¹ *Description des États-Unis*, 1820, t. V, p. 104.

² Tome XXIII, p. 315.

ment, d'après la *Revue britannique*, qui ne citait pas l'auteur, un calcul par lequel on cherchait à évaluer, selon une méthode indiquée par Godwin et sur la valeur de laquelle nous ne discuterons pas, le nombre des immigrants aux États-Unis, aux diverses périodes décennales de 1790, 1800, 1810, 1820, 1830 et 1840. D'après ce calcul, on a déduit de chaque recensement général les enfants au-dessous de 10 ans, par ce motif que tous les enfants qui, au recensement de 1830, par exemple, n'avaient pas atteint l'âge de 10 ans, étaient nés depuis 1820, et continuaient l'accroissement naturel par voie de naissance; on a fait la différence entre ce nombre d'enfants et celui de l'accroissement de la population indiqué par le recensement, et l'on a considéré cette différence comme exprimant le nombre des étrangers immigrants. De cette manière, l'auteur dont nous parlons a calculé qu'il avait dû y avoir : 160,000 immigrants de 1790 à 1800; 229,000 de 1800 à 1810; 312,000 de 1810 à 1820; 494,000 de 1820 à 1830; 862,000 de 1830 à 1840 : total, en 50 ans, environ 2 millions. Admettons ce chiffre comme l'expression de la réalité, de 1790 à 1840 la population totale n'en a pas moins progressé de 4 millions à plus de 17 millions. Admettons aussi que 800,000 étrangers soient venus se fixer aux États-Unis de 1830 à 1840 : est-ce que la population ne s'est pas accrue de 12,866,000 à 17,062,000, soit de plus de 4 millions, et de 3 millions

en défalquant les immigrants, soit de 58 pour 100?

Ne faut-il pas admettre que toutes ces familles d'étrangers, que toutes ces familles d'Irlandais et d'Allemands surtout, qui s'établissent dans la Pensylvanie, dans l'Ohio, etc., participent bientôt à la fécondité des familles américaines, et qu'ensuite la misère exerce beaucoup moins ses ravages parmi elles qu'elle ne l'eût fait sur l'ancien continent?

En résumé, nous sommes autorisés à conclure de toutes ces considérations et de tous ces faits que Malthus, en établissant sa fameuse proposition de la possibilité du doublement d'une population donnée en un quart de siècle, lorsque aucun obstacle ne s'oppose à son développement, était dans les limites de la réalité. Répétons que Malthus ne dit pas que la population double partout et toujours dans cette période. « Jamais, a écrit Bastiat, Malthus n'a posé cette inepte prémisse : Les hommes multiplient *en fait* suivant une progression géométrique. Il dit, au contraire, que le fait ne se manifeste pas, puisqu'il cherche quels sont les obstacles qui s'y opposent; et il ne donne cette formule que comme puissance *organique* de multiplication¹. »

V. — Deuxième proposition, démontrée par la nature des choses.

La deuxième proposition établie par Malthus re-

¹ *Harmonies économiques*, 2^e édition, p. 451.

vient à dire que les subsistances ont une tendance à s'accroître moins vite que la population.

La démonstration résulte de la comparaison de la facilité avec laquelle les familles peuvent multiplier, et de la difficulté avec laquelle les récoltes sont obtenues. Or cette difficulté, il n'est besoin que de très-peu de considérations pour la rendre apparente.

D'abord il faut remarquer que la terre cultivée, celle qui donne les subsistances, est limitée¹; qu'elle ne produit qu'à l'aide des capitaux, qui sont également limités, et dont la formation ne s'obtient qu'à force de peines et de sacrifices; que ce n'est aussi qu'à l'aide de capitaux que les familles se transportent là où sont des terres cultivables et encore incultes, et que ce n'est encore qu'à l'aide de capitaux, de travaux pénibles et du temps, qu'elles parviennent à rendre ces terres productives et à entretenir leur productivité. Cette puissance de la terre s'épuise en effet rapidement; au bout de peu d'années le sol refuserait tout secours, si les assolements, les engrais ou la jachère ne venaient lui rendre de nouvelles forces. Or qui dit assolement, engrais, drainage, amélioration quelconque, dit capital, et qui dit jachère dit interruption du produit.

Que si, par une hypothèse d'ailleurs tout à fait

¹ En France, sur 52 millions d'hectares, près de 8 millions sont en landes, pâtis et bruyères, 7 millions en bois, 25 millions en terres labourables, dont un septième seulement en bonnes terres.

inadmissible, on supposait que le capital pût se former aussi vite que la population, il y aurait à répondre, avec M. Senior¹, qu'en agriculture, quoique chaque augmentation de travail et de capital fasse augmenter le produit, cette augmentation du produit n'est pas en proportion du travail et du capital. Supposons, en effet, que, par suite d'intelligentes améliorations, on ait dans le cours d'une période de temps doublé le produit : croit-on que, en doublant la dépense dans le cours d'une autre période, on parvienne encore à doubler le produit, et ainsi de suite? Y a-t-il un agronome qui puisse répondre affirmativement?

VI. — Conséquences des deux lois.

La population et les subsistances n'obéissent donc pas évidemment au même principe. La marche de l'un tend naturellement à s'accélérer; celle de l'autre est beaucoup moindre, et tend même à se ralentir et à s'écarter de plus en plus de la rapidité de la première, si l'on considère des pays entièrement et déjà anciennement occupés.

En d'autres termes, la puissance productive de l'homme est plus grande pour la multiplication de

¹ *Principes fondamentaux de l'Économie politique*, traduits par M. J. Arrivabene, 5^e proposition. — Voir aussi nos *Éléments de l'Économie politique*, 3^e édition, p. 100.

son espèce que pour celle de ses moyens de subsistance.

D'où il résulte que, toutes les fois que les deux reproductions se sont développées et se développeront sans obstacle volontaire de l'homme, la population s'est pressée ou se pressera contre la limite des subsistances, et le niveau entre les deux éléments n'a été ou ne sera maintenu que par l'émigration, et, si elle n'est pas possible, par la mort précédée de la famine, des privations de toute espèce et des maux physiques qui ont leur source dans l'insuffisance de la subsistance matérielle ou morale, — moyens dont la nature, logicienne impitoyable, se sert pour rétablir l'équilibre, à moins, répétons-le sans cesse, que l'homme ne substitue son libre arbitre à cette action brutale et sommaire, et règle sa multiplication conformément aux besoins de la production, et prévienne ainsi les maux redoutables qu'un excédant de population ne manque jamais d'occasionner dans la société.

Les propositions de Malthus expriment la tendance actuelle de l'accroissement de la population et de l'accroissement des subsistances, poussés l'un et l'autre par une force différente. Si l'on suppose des terrains fertiles disponibles, un climat propice et les autres conditions nécessaires du travail et de la vie, telles qu'une société organisée, le respect de la propriété, la garantie de la justice, la facilité des communications, ces deux forces agissant librement, la

population suivra le mouvement accéléré qui lui est propre, doublant en de courtes périodes : premièrement, par la multiplication des naissances, les familles ne craignant rien pour l'avenir, et ayant sans cesse besoin de nouveaux auxiliaires; — deuxièmement, par l'excédant des naissances sur les morts, celles-ci étant d'autant plus retardées, que l'aisance et la moralité sont plus générales.

Au lieu de terres fertiles, on peut supposer un territoire restreint, mais l'existence d'industries actives qui amèneront des substances alimentaires et textiles par la voie des échanges et de l'exportation.

Les États-Unis peuvent être cités comme exemple dans le premier cas; l'Angleterre, dans le second.

Mais, quand tous les terrains cultivables avec profit seront occupés et exploités, ou bien quand l'industrie aura obtenu tous les débouchés qu'elle est susceptible d'avoir, la multiplication progressive des hommes ne sera plus nécessaire, utile et profitable; elle deviendra même nuisible, car la concurrence fera baisser le prix des services et les salaires, la misère et sa hideuse cohorte de maladies et d'agitations commencera à sévir, et la mort rétablira l'équilibre, à moins que les familles, comprenant le danger, s'appliquent à devenir moins nombreuses.

« En admettant même que les hommes ne se préoccupent aucunement du soin de régler le mouvement de la population, ce mouvement n'en demeurera pas

moins contenu dans des limites infranchissables. L'homme ne peut se multiplier ni beaucoup plus ni beaucoup moins que cela n'est nécessaire. Si sa multiplication est trop rapide, des obstacles croissants viendront la ralentir, puis l'arrêter ; si elle est trop lente, des excitants non moins énergiques viennent l'activer¹. »

En fait, le statisticien pourra constater que la population est toujours dans une certaine limite proportionnellement aux moyens d'existence ; je dis dans une certaine limite, parce que ces moyens d'existence peuvent varier entre le terme aisance et le terme strict nécessaire ; mais il se tromperait singulièrement s'il voyait dans cette équation apparente un fait rassurant. Il verrait la population proportionnelle aux moyens de subsistance ; mais il ne verrait pas par quels moyens (soit volontaires et préventifs de la part de l'homme, soit répressifs et cruels de la part de la nature) est obtenue cette équation.

L'excès de population se manifeste dans une localité lorsqu'une portion de gens laborieux et valides se trouve dans l'impossibilité permanente de satisfaire par le salaire aux exigences de la vie et de la famille. C'est qu'alors la concurrence des travailleurs amène la baisse des Salaires, la cherté des produits.

¹ M. G. de Molinari, *Cours d'Économie politique*, p. 379.

la hausse des Profits du capital et de la Rente¹ du sol aux dépens des salaires, et, en dernière analyse, la misère avec sa cohorte de souffrances, de vices et de criminalité progressive.

Cette énergie du principe de population, jointe aux besoins inhérents à notre nature, est donc un puissant aiguillon pour l'espèce humaine, qui doit faire un appel incessant à toutes ses facultés intellectuelles, morales et physiques, pour ne pas se laisser atteindre par les souffrances de la faim et des autres privations. Comme elle pousse l'espèce vers un accroissement graduel, et comme, d'autre part, cette même espèce est douée de facultés susceptibles de développement et de l'ambition du bien-être, il en résulte que la loi d'accroissement est un ferment de progrès lorsqu'elle est maintenue dans une certaine mesure, et une cause de malheur et de destruction si elle n'est arrêtée par aucune contrainte.

Malthus est loin d'avoir combattu cette idée; mais, comme il ne s'y est pas arrêté suffisamment, on en a tiré de fausses inductions sur sa doctrine. C'est un point qu'a mis en lumière un autre économiste anglais, M. Mac Culloch².

Telle est la vérité qui ressort évidemment des considérations précédentes; vérité que Malthus et plusieurs

¹ Voir aux *Éléments de l'Économie politique*, 3^e édition, chapitres IX, XX, XXI, XXII et XXIV, relatifs à ces divers sujets.

² *Principes d'Écon. polit.*, 1^{re} partie, *production*, chap. VIII.

économistes éminents après lui ont établie et démontrée, et que personne ne peut plus sérieusement contester. Personne, après réflexion, ne peut sérieusement soutenir la proposition inverse, à savoir : que l'homme aurait beau laisser toute liberté à ses instincts de reproduction et se livrer à sa puissance génératrice sans obstacle et sans contrainte, qu'il serait toujours sûr de trouver des moyens suffisants de subsistance, ou, ce qui revient au même, un capital capable de lui fournir un travail assez rémunéré pour acheter sa nourriture, son logement, son vêtement, et les autres moyens d'existence.

CHAPITRE III

SUITE DE L'EXPOSÉ DU PRINCIPE DE POPULATION :
OBSTACLES PHYSIQUES ET MORAUX
OPPOSÉS PAR LA NATURE OU PAR L'HOMME A L'ÉNERGIE
DE CE PRINCIPE.

I. Énumération. — Obstacles au développement de la population. — Obstacles préventifs et répressifs indiqués par Malthus. — L'Émigration. — L'Aisance et le progrès industriel. — Théorie de M. Double day et de Fourier.

II. Objections faites à la théorie des obstacles. — Objections tirées de la réalité de ces obstacles; — des desseins de la Providence; — du principe aristocratique inné dans l'homme; — de la Perfectibilité humaine et du progrès de sa moralité; — des ressources productives de la Densité de la population, mesure inexacte de la puissance des États; — du progrès des Cultures.

I. — Énumération des obstacles au développement infini de la population. — Obstacles préventifs et répressifs indiqués par Malthus. — L'Émigration. — L'Aisance et le progrès industriel. — Théorie de M. Doubleday et de Fourier.

Nous venons de constater la nature du principe de population, son énergie, les avantages et les maux qui peuvent en résulter. Examinons maintenant par

quels obstacles le développement de la population a pu et peut être contrarié.

Ces obstacles sont de deux espèces et de nature opposée : les uns préviennent les naissances; les autres amènent la mort des hommes nés dans de mauvaises conditions sociales. Les premiers sont *préventifs*, et les autres *répressifs*. Malthus a nommé ces derniers les obstacles *positifs*; mais cette appellation n'est pas bonne et peut amener de la confusion; car les obstacles qui préviennent la population sont aussi positifs que ceux qui les font périr.

Au nombre des obstacles à l'accroissement de la population par l'action de son principe se trouvent : l'insalubrité des localités qu'habitent les populations; — la malpropreté ou le dénûment des maisons qui les abritent; — le manque de vêtements et de soins hygiéniques; — une nourriture malsaine ou insuffisante; — le dérèglement des mœurs; — l'abus des liqueurs fortes, du tabac ou d'autres irritants; — les disettes et les crises, dont les effets se font sentir à plusieurs années de distance; — la guerre, qui amène après elle la dissipation de capitaux énormes, la dévastation des récoltes, le ralentissement des cultures etc.; — la diminution du travail, les fausses mesures économiques; — les soucis et les douleurs morales, etc.; — l'avortement, l'infanticide lui-même, affreux moyens, plus pratiqués qu'on ne pense¹.

¹ L'avortement, l'infanticide, sont très-fréquents de nos jours;

La plupart de ces causes meurtrières produisent les épidémies ou les rendent plus redoutables, nuisent au développement de l'enfance, diminuent les facultés de l'âge mûr et causent une mortalité considérable qui vient balancer le principe énergétique de la reproduction. Malthus les a comprises sous sa formule de Vice et Misère, alternativement causes et effets l'un de l'autre et abrégeant la vie humaine.

Les obstacles préventifs appartiennent à deux catégories bien distinctes : les uns procèdent du Vice, les autres de la Raison.

Ceux qui procèdent du vice sont : la débauche, la promiscuité des sexes, la prostitution, qui détruisent la fécondité; la polygamie, qui agit dans le même sens, comme le prouve la statistique des peuples d'Orient; l'esclavage, qui agit à la fois comme obstacle répressif par les mauvais traitements infligés à l'esclave, et comme obstacle préventif en foulant aux pieds les sentiments de famille.

Les obstacles préventifs d'une nature opposée à ceux-là sont toutes les mesures de Prévoyance qui poussent les hommes à retarder les mariages ou à proportionner le nombre de leurs enfants aux facultés qu'ils ont de les nourrir et de les élever. Ces obstacles

bien qu'ils soient punis par les lois, on peut dire qu'ils ne sont pas aussi sévèrement poursuivis par les mœurs. Ce qui se passe tous les jours devant les tribunaux en est la preuve. V. chap. x, § 5 des détails sur l'infanticide.

ont de tout temps plus ou moins contribué à arrêter l'essor de la population ; il serait impossible de préciser dans quelle limite ils ont agi, mais on conçoit qu'il est possible, selon telle ou telle direction morale des esprits, que leur action s'étende ou se restreigne.

Nous allons revenir sur ce sujet ; mais auparavant nous voulons combler une lacune qui n'était pas dans l'esprit de Malthus, mais qui est dans son livre et dans son exposé, et ensuite passer en revue une série d'objections qui ont été faites contre cette théorie des obstacles, et qui s'adressent aussi à la conclusion des deux propositions que nous venons d'exposer et de développer.

Malthus oublie de mentionner, au nombre des obstacles à l'accumulation de la population sur un point donné, l'Émigration, qui peut être supérieure à l'immigration, et qui peut en partie, beaucoup moins qu'on ne pense d'ailleurs, neutraliser les effets de l'accroissement des classes nécessiteuses, comme nous le verrons plus loin. (Chap, VIII). Mais cet oubli n'est qu'apparent, car Malthus discute cette question en parlant des moyens proposés pour remédier à l'excès de population. Et, en effet, l'émigration n'a pris un certain essor que dans ces derniers temps, avec le perfectionnement des voies de communication maritimes, et il n'a pour ainsi dire pas agi dans le passé comme obstacle au développement des populations continentales. Nous dirons plus loin jusqu'à

quel point il peut agir de nos jours comme remède à l'excès de population.

Deux brillants écrivains, MM. Louis Reybaud et Blanqui, le premier dans son article du *Journal des Économistes*, en combattant M. Rossi¹; le second dans son *Histoire de l'Économie politique*², en exposant la doctrine de Malthus, ont dit avec raison que l'expatriation était providentielle, et que jusqu'à ce jour elle avait rendu d'immenses services à la civilisation et à l'industrie de tous les peuples. Mais, tout en partant d'une idée juste, ils trouvent, à tort selon nous, les craintes de Malthus chimériques, sa loi suffisamment combattue, et ils comptent sur l'expatriation pour rétablir l'équilibre.

Personne assurément ne peut nier les effets civilisateurs de l'expatriation et l'intervention de la Providence sur les choses d'ici-bas. Mais la question n'est pas tout à fait là, ce nous semble : il s'agit de savoir si l'expatriation est un obstacle suffisant à l'excès de population, si elle a suffi dans le passé, si elle suffira dans l'avenir. C'est le point que nous examinerons un peu plus loin. En attendant, remarquons que M. L. Reybaud lui-même nous a fait apprécier combien peu l'émigration soulage les populations trop serrées. « Depuis le seizième siècle, dit-il, l'Europe, dans le

¹ Tome I, 1845, p. 194.

² Tome II.

cours de 500 ans, envoie en Amérique 25 millions de blancs, qui chassent devant eux les cuivrés éperdus. » Supposons le chiffre exact, ce n'est guère que 83,000 émigrants par an pour toute l'Europe, et pour mettre un obstacle assez répressif, d'ailleurs, à la reproduction des cuivrés !

On reproche aussi à Malthus d'avoir oublié de tenir compte des heureux effets de l'Aisance et des progrès industriels et économiques qui la produisent. Or, avec l'aisance, dit-on (et la remarque est juste en général), la fécondité des familles diminue. D'où résulterait cette conséquence consolante que la civilisation est à la fois remède et obstacle au mal pouvant résulter du principe de population.

Malthus n'ignorait pas cela.

Il y a longtemps que les effets de l'aisance sur le ralentissement de la population ont été constatés, et qu'on s'est aperçu que les familles riches (sauf cependant des exceptions nombreuses) ont une tendance à se multiplier en proportion moindre que les familles pauvres. Mais quelle est la cause de ce phénomène ? L'aisance diminue-t-elle directement la fécondité, ou bien l'aisance est-elle plus propre que le dénûment et la misère à fortifier la moralité, la prévoyance, la dignité du père de famille, à le rendre plus apte à user de son libre arbitre, plus capable de prudence dans le mariage ?—La réponse n'est pas douteuse : il n'est besoin d'entrer dans aucun détail.

Il tombe sous le sens que la vie tranquille d'un couple aisé est bien plus favorable à la reproduction, à la grossesse, aux soins que réclame la première enfance. Abstrayez par la pensée la prévoyance, et mettez en parallèle deux couples, l'un misérable, l'autre aisé, de même santé au point de départ : pouvez-vous conclure que c'est du côté de la misère que l'accroissement aura plus de probabilité? Assurément non; il pourra y avoir autant de naissances d'un côté que de l'autre, mais c'est du côté de la misère que la mort fauchera le plus souvent. Que si on nous objectait la prospérité des familles très-nombreuses à la campagne et à la ville, nous répondrions que ces familles ont été assez heureuses pour trouver des circonstances favorables sur lesquelles d'autres ont en vain compté.

Si maintenant on demande pourquoi la misère est prolifique, nous répondrons, avec Rossi, quelle rend l'homme égoïste, insouciant de l'avenir de ses enfants comme de celui de sa malheureuse compagne et du sien propre, intempérant, incapable de la moindre contrainte, et enfin insensible quelquefois à la perte de ses petits, dont la mort le délivre, et pour lesquels il sait bien qu'un sort pareil au sien n'est pas à regretter. Montesquieu avait déjà dit : « Les gens qui n'ont absolument rien, comme les mendiants, ont beaucoup d'enfants, qui sont en naissant munis des instruments de cet art ¹. »

¹ *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. XI. Il y a de nobles et tou-

L'obstacle tiré de l'aisance nous conduit naturellement à la doctrine de l'obstacle pléthorique ou de l'engraissement, qui en est l'exagération, mise en avant par Fourier et présentée sous un aspect scientifique par M. Doubleday, auteur d'un livre intitulé : *La véritable loi de la population* ¹.

Nous allons retrouver Fourier un peu plus loin. Arrêtons-nous seulement ici sur la doctrine de M. Doubleday.

Voici comment la résume le *Quarterley Review* dans un article très-enthousiaste : « Premièrement, lorsque des espèces animales ou végétales sont menacées de mort par l'insuffisance de principes nutritifs et par l'état de débilité physique qui en résulte, la nature fait un effort suprême : elle accroît la vertu prolifique des races et leur donne une impulsion qui ne s'arrête qu'au moment où l'équilibre des aliments se rétablit. — Secondement, lorsque ces espèces reçoivent une nourriture luxuriante, excessive, elles passent à l'état pléthorique et stérile ; la reproduction s'arrête pour faire place à une diminution graduelle. — Troisièmement, si l'alimentation des individus est modérée, si la vie ne surabonde pas chez eux, le principe géné-

chantes exceptions, et nous savons aussi jusqu'où peut s'élever la sublimité de l'amour maternel chez la femme du pauvre.

¹ *The true law of population shown to be connected with the food of the people.* Voir l'analyse de cet ouvrage traduite dans la *Revue Britannique*, avril 1846.

rateur agit sagement, la race se continue et ne s'accroît pas. — Quatrièmement, enfin, quand on réunit, en quantités égales, des espèces mal nourries avec d'autres dont le système alimentaire est riche et fortifiant, l'équilibre s'établit immédiatement. L'accroissement des unes se trouve compensé par la diminution des autres, et la race demeure stationnaire. »

Ce système n'est pas l'expression de la nature des choses. La plus simple observation permet de constater que les plantes bien soignées, bien fumées, viennent admirablement en graine, dans les jardins et partout ailleurs où elles ont une nourriture suffisante. Les concours d'animaux reproducteurs que nous avons, dans ces dernières années, vus en France et en Angleterre, donnent également le démenti le plus positif aux assertions de M. Doubleday. En ce qui touche les hommes, les individus pléthoriques, recevant une nourriture luxuriante et excessive (au sujet desquels l'anthropologie aurait plus d'une réserve à faire) seront toujours une exception. Mais, sans nous arrêter à la question d'histoire naturelle, qui nous mènerait trop loin, nous nous bornerons à répondre par le dilemme posé ci-dessus au sujet de l'aisance. Il est évident que les familles modérément alimentées, c'est-à-dire qui n'abusent pas de la table et qui ne manquent de rien, peuvent, quand elles le veulent et sauf les cas très-rares de stérilité naturelle, avoir un grand nombre d'enfants et s'accroître

avec la rapidité indiquée par J.-B. Say. (V. p. 20.)

Parcourons maintenant les *objections* faites à cette théorie des obstacles limitatifs de la population.

II. — Objections faites à la théorie des obstacles au développement de la population indiqués par Malthus, tirées : — de la réalité de ces obstacles ; — des desseins de la Providence ; — du principe aristocratique inné dans l'homme ; — du progrès de la perfectibilité et de la moralité humaines ; — des ressources productives de la Densité de la population, mesure inexacte de la puissance des États ; — du progrès des Cultures.

Négation des obstacles. — D'abord on nie simplement que les obstacles répressifs ou préventifs aient agi ou agissent.

Cette objection comporte pour réponse le relevé des faits constatés par l'histoire tant ancienne que moderne, par les rapports des voyageurs, par la géographie et la statistique. Malthus y a consacré une partie de son ouvrage, et chacun est à même de compléter sa réfutation par ses observations propres. Nous nous bornerons ici à un petit nombre de remarques.

C'est un fait hors de contestation que les hommes meurent plus ou moins rapidement, selon les lieux qu'ils habitent, leurs conditions d'existence, selon les professions auxquelles ils se livrent, selon les classes auxquelles ils appartiennent.

En France, on a observé que les hommes de quarante à quarante-cinq ans meurent, s'ils sont riches ou aisés, dans la proportion de 0,85 sur cent ; s'ils sont pauvres et besoigneux, dans la proportion de 1,87 sur cent ; c'est-à-dire qu'il meurt le double et un quart de pauvres. — Dans les colonies anglaises, les nègres esclaves mouraient dans la proportion de 1 sur 6 ; les nègres libres, dans la proportion de 1 sur 53 ; c'est-à-dire qu'il meurt six fois plus d'esclaves. — Dans les États-Unis du Sud, la vie moyenne d'un esclave n'excède pas 4 ou 5 ans ; on évalue le déchet annuel d'une plantation à 2 1/2 pour 100. — A Paris, il est mort, de 1817 à 1836, un habitant sur 15 dans le douzième arrondissement, peuplé en grande partie de gens pauvres ; un habitant sur 65 dans le deuxième, quartier de la richesse.

A Manchester, la vie moyenne de certains quartiers n'est que de 17 ans, quand celle d'autres quartiers est de 42 ans. — D'après un relevé de M. Villerme, à Mulhouse, la durée probable de la vie d'un enfant d'ouvrier tisserand n'est que d'un an 1/2, tandis que celle d'un enfant appartenant à la classe des manufacturiers est de 26 ans. Il y a des localités, des professions, dans lesquelles les enfants s'élèvent mieux, dans lesquelles on rencontre plus de vieillards que dans d'autres. Ici la moitié des nouveau-nés n'atteint pas cinq ans, là elle voit l'âge de vingt ans ; dans tel pays la mortalité est d'un vingtième, dans

tels autres d'un trentième ou d'un quarantième seulement.

En 1847, sous l'influence des privations rigoureuses imposées par la disette, le chiffre des décès s'éleva en France à près de 25,000 de plus que l'année précédente, pour retomber en 1848 au chiffre moyen ordinaire.

Voilà pour les obstacles répressifs.

D'autre part, n'observe-t-on pas des familles, des classes de citoyens, des localités, des époques, où les mariages sont plus tardifs ou moins nombreux, ou moins féconds? C'est un fait général, avons nous dit, que les classes aisées et éclairées, sauf cependant de nombreuses exceptions¹, sont plus prévoyantes et moins prolifiques que les classes pauvres des manufactures ou des campagnes.

Certaines populations, frappées des inconvénients

¹ L'irréflexion sur ce grave sujet, ou bien encore une fausse direction des idées économiques, morales ou religieuses, produisent ces exceptions. M. Mill dit en parlant de l'Angleterre : « Tant que l'aristocratie et le clergé seront les premiers à donner l'exemple de l'incontinence, que peut-on attendre des pauvres? » *Principes d'Économie polit.*, chap. XIII, § 1, note. Voir ce qui est dit chapitre V, à propos des prescriptions de l'Évangile.

C'est, en outre, par suite de l'insouciance, de l'égoïsme et de l'ivrognerie que l'obstacle préventif a moins d'action dans les classes pauvres, toujours sauf exception.

Voir ce que pensait déjà Montesquieu, p. 45. Voir les notes des deux pages suivantes.

d'une famille nombreuse, font un appel constant à la prévoyance. On peut citer en France les populations normandes et particulièrement celles du département de l'Eure, qui jouit d'une grande aisance relative et dans lequel le nombre des habitants reste stationnaire¹. On peut encore citer les ouvriers lyonnais de la Croix-Rousse, dont les familles sont peu nombreuses².

La statistique nous fournit sur le point qui nous occupe divers faits concluants.

On a toujours remarqué, dans les temps de disette, en même temps que l'augmentation de la mortalité (obstacle répressif), la diminution des mariages et des naissances (obstacle préventif).

En 1847, en France, sous l'influence des privations imposées par la disette, le chiffre des mariages a diminué de près de 21,000, ou 8 pour 100, pour augmenter en 1848; et de même en Angleterre³.

¹ On peut citer, comme exemple en sens inverse, les populations agricoles de l'Angleterre, dont la population s'accroît en divers points aussi rapidement qu'en Amérique.

² M. Villermé (V. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, etc., t. I, p. 393) a observé que les ouvriers de la Croix-Rousse, à Lyon, ont relativement peu d'enfants, 5,25 par mariage (moyenne de 1805 à 1834 compris). C'est à peu près la moyenne de la France, où les mariages sont le moins féconds. Or ces ouvriers sont des premiers en France pour la conduite et la dignité du caractère.

³ De 270,635 à 249,797 en France, et de 145,664 à 155,845

En Russie, on a compté récemment 1 mariage sur 49,5 habitants, dans les États sardes 1 sur 55 pour la période de 1828 à 1837 : ce sont les deux cas extrêmes. Le rapport des mariages à la population dans quatorze États de l'Europe est de 1 sur 133,3.

L'âge moyen des mariages varie selon les pays et les classes des habitants ; mais la statistique n'a aucun chiffre saillant à citer à cet égard.

La fécondité des mariages est variable. La statistique a constaté que c'est en France que le nombre moyen des naissances par mariage est moindre. Calculé de périodes récentes, il a été trouvé de 3,20 dans la période 1846-50 ; de 3,70 en Angleterre ; de 4,10 en Prusse ; de 4,12 en Belgique ; de 4,40 en Hollande ; de 4,42 en Autriche ; de 4,65 en Piémont. D'un autre côté, le rapport des naissances à la population calculée pour 20 États est, en Europe, de 1 sur 29,09 habitants ; mais en France, où il est le plus faible, il n'est que de 1 sur 56,7 habitants (moyenne de 1845 à 1849), tandis qu'en Russie, où il est le plus faible, il est de 1 sur 22,4 habitants. Plus qu'ailleurs, dans ce dernier pays, les mariages se font dès l'adolescence ¹.

en Angleterre. Par contre, on a remarqué qu'après les épidémies les mariages devenaient plus nombreux.

¹ La Russie est aussi le pays où agissent le plus les obstacles répressif ; il y meurt 1 individu sur 26, 68 habitants, tandis qu'il n'en meurt que 1 sur 40, 92 en France, et 1 sur 51, 25 en Suède, où le climat est presque semblable au climat russe. C'est l'effet de

Dans certains pays, la fécondité des mariages va en diminuant. En France, on trouvait de 1806 à 1810: 1 naissance sur 30 habitants; de 1826 à 1830, 1 naissance sur 33 habitants; de 1841 à 1845, 1 naissance sur 35 habitants, et de 1846 à 1850, 1 naissance sur 37 habitants.

Nous pourrions citer d'autres faits. En voilà assez, ce nous semble, — pour prouver l'existence de l'obstacle préventif, méconnu par les uns, et exagéré par les autres, au point d'omettre l'action des obstacles répressifs; — pour prouver l'énergie du principe de population et ses effets, ainsi que l'originalité et l'importance des recherches de Malthus et des autres économistes à ce sujet. (Voir plus loin, 2° objection.)

Que prouvent tous ces faits, sinon qu'il y a des localités, des quartiers, des professions, des classes, des familles, des époques, où les hommes meurent avant l'âge fixé par la nature et par suite des causes signalées par Malthus et énumérées plus haut, et d'autres où les naissances sont moins fréquentes? Si cela est, peut-on nier l'évidence de cette proposition, qu'il aurait mieux valu que la plupart de ces hommes, ceux surtout qui sont morts dans l'enfance ou la jeunesse, ne fussent pas nés, puisqu'ils ne sont venus sur cette terre que pour souffrir et occasionner des l'imprévoyance et de l'abrutissement de l'organisation communiste de la commune.

souffrances et des privations directement à leurs familles et indirectement à la société tout entière?

Ici remarquons qu'on ne saurait faire trop de distinction entre les localités, lorsqu'on se livre à des investigations sur la population. Il y a des classes et des familles qui disparaissent, il y en a d'autres dont le nombre s'accroît rapidement. Les sociétés actuelles sont des résultantes d'une infinité d'éléments : si on les considère en bloc, il est impossible de se rendre compte des changements qui s'y produisent. Prenons pour exemple la population de la France. M. E. Bouvard a récemment publié une table de mortalité par départements faite à l'aide de corrections aux tables de Duvillard, dans laquelle on lit que, quand la période de doublement a été de 157 ans pour la France entière, celle du département de l'Ardèche a été de 79 ans, et celle du département de l'Eure de 1730 ans. Nous prenons les deux départements extrêmes; mais tous les autres diffèrent entre eux et diffèrent de la moyenne; de sorte que, pour se rendre compte des phénomènes qui se rapportent à la population française, on s'exposerait à de grossiers mécomptes, si on la considérait dans son ensemble. Puisqu'il y a des départements où la population double beaucoup plus vite que dans d'autres, il y a des départements où les obstacles à l'accroissement agissent beaucoup plus. Reste à savoir la nature de ces obstacles, qui peut être si différente, comme nous venons de le voir (p. 38 et 39),

selon que la population est plus ou moins prévoyante, morale et aisée.

Les moyennes nationales sont fort trompeuses. On ne peut en rien conclure pour les diverses localités d'un pays, pour les diverses classes de la population, pour les diverses familles d'un même pays. On ne peut rien conclure de la moyenne du Royaume-Uni à l'Irlande ; de la moyenne de la Belgique aux Flandres ; de la moyenne de la Prusse à la Silésie ; et de la moyenne de la France aux classes misérables de Lille et d'un grand nombre d'autres localités manufacturières ou agricoles.

Nous passons à une autre objection tirée de la proportion qui s'établit de fait, et par suite de l'action des obstacles, entre la population et les subsistances.

Deuxième objection. — *Équation en fait de la population et des subsistances.* — Des statisticiens et d'autres ont dit : Puisque la population se proportionne aux moyens d'existence, les deux propositions de Malthus sont pure théorie, et il n'y a pas besoin de se préoccuper d'un excès de population qui n'arrive pas ¹.

Là commence une confusion et un sophisme qui ont fort embrouillé cette question.

¹ *Éléments de statistique humaine*, par M. A. Guillard V. sa lettre à M. Joseph Garnier.

L'équation de fait entre les subsistances et la population, c'est ce qu'on voit. — L'action des obstacles qui l'ont produite, c'est ce qu'on ne voit pas.

En fait, il est vrai que, la population est forcément limitée par la quantité de moyens d'existence disponibles. Mais comment? Est-ce parce que la Providence surveille l'action de la fécondité humaine, augmentant ici son énergie, la diminuant plus loin, à l'insu de l'homme, proportionnellement aux moyens d'existence, à la nature des récoltes, à l'activité du travail, à la condition des populations? ou bien est-ce parce que la nature fauche impitoyablement, par l'ensemble des moyens qui font suite aux agitations et à la misère, le nombre des hommes excédant celui qui peut vivre, si, de son côté, l'espèce, ainsi dûment avertie, ne réagit par la cessation des unions conjugales pour arrêter le mouvement progressif?

Troisième objection. — *Action régulatrice de la Providence.* — On a répondu à ce dilemme en affirmant l'action régulatrice, pour ainsi dire quotidienne, de la Providence, qui peut être considérée comme une troisième objection à la théorie des obstacles que nous venons d'exposer.

« Le régime sous lequel les êtres naissent, vivent se développent et s'anéantissent, a dit M. Louis Reybaud en répondant à M. Rossi¹, doit être soumis à

¹ *Journal des Économistes*, vol. I, p. 191, 193 et 194. 1845.

des calculs plus sûrs que ne le sont ceux de quelques esprits mathématiques. Le grand ordonnateur a tout prévu, et il n'a pu livrer le monde à la famine... De même qu'il procède aujourd'hui par voie d'excédant, il peut procéder par voie d'équilibre. L'eau ne coule que tant qu'elle trouve une pente... L'Économie politique doit rester neutre sur ce terrain... Sur des questions aussi délicates, le plus sûr est de s'abstenir; l'économiste doit se désintéresser comme le prêtre. »

Certes, nous ne voulons pas nier que la Providence calcule mieux que les Économistes; mais pourquoi ceux-ci ne découvriraient-ils pas, comme les autres savants, quelques-uns de ses calculs? Dieu, assurément, a tout prévu; mais il est douteux qu'il se soit réservé d'agir tantôt par voie d'excès, et tantôt par voie d'équilibre. D'un autre côté, il n'a pas livré le monde à la famine, pas plus qu'il ne l'a livré aux crimes; mais Dieu a fait l'homme libre et lui a imposé le devoir, sous peine de sévères châtimens, d'user de sa liberté, de son intelligence et de sa raison, pour prévenir la misère et l'influence des maux. Rien n'est plus vrai que ce proverbe : Aide-toi, le ciel t'aidera. M. Louis Reybaud¹, qui, d'ailleurs, est partisan de la contrainte morale, puisqu'il recommande les mariages tardifs et la prudence dans le

¹ Passage cité plus haut.

mariage, voudrait que l'Économiste restât neutre sur cette question ; mais comment omettre un point si important du sujet de la population, en présence des déplorables préjugés qui sont propagés de toutes parts ?

Sans doute la Providence se charge du règlement définitif du nombre des hommes ; mais nous avons vu de quels procédés brutaux et cruels elle se sert pour rétablir l'équilibre ; et, s'il en est ainsi, n'est-ce pas se livrer à un aveugle fatalisme que de se montrer indifférent dans une affaire qui nous intéresse à un si haut point et que d'abandonner à la Providence le soin de régler répressivement le mouvement de la population qu'elle nous a chargés de régler préventivement ?

On donne encore une assez sottise raison tirée du rôle qu'on suppose à la Providence. Si les classes pauvres, dit-on, ont plus d'enfants, c'est la nature qui veut contre-balancer les effets de la prudence, d'autres disent de l'égoïsme, d'autres disent de la débauche des riches. — Mais il est impossible de soutenir victorieusement, en face des assertions de la statistique, que l'action des classes riches, vu leur nombre, soit assez forte pour contre-balancer l'action des classes qu'on a si justement nommées les plus nombreuses et les plus pauvres. Faut-il répéter que les enfants des nécessiteux meurent plus vite et plus souvent, et qu'ils ne comblent aucun déficit (p. 47) ? A Mulhouse, la vie probable, pour les

enfants des ouvriers, est seulement de deux ans !... Ce serait, en outre, un bien singulier moyen que la Providence aurait pris là pour sacrifier les uns à la prévoyance des autres, ou pour punir les uns de la faute, d'ailleurs exagérée, des autres.

Quatrième objection. — *Action du principe aristocratique et d'intérêt personnel.* — Mais, objecte-t-on encore, il y a dans l'homme un élément moral, le Principe aristocratique, disent les uns, l'Intérêt personnel, disent les autres, qui le porte naturellement à tout ce qui peut conserver ou augmenter son bien-être, la considération dont il jouit et son rang dans la société. Malthus, ajoute-t-on, a trop méconnu cet élément, dont l'action éminente rend sa doctrine exagérée et ses conseils inutiles.

Ceux qui formulent cette objection ignorent ou oublient que précisément Malthus base toute sa doctrine et ses conseils sur cet élément moral !

Mais ce mobile, agissant dans quelques classes, est tout à fait inerte dans d'autres. Et cela est si vrai, que, dans des millions de familles, les enfants, répétons-le, ne naissent que pour mourir rapidement, ou pour ne fournir qu'une carrière incomplète. Donc la préoccupation de Malthus et celle des Economistes a sa raison d'être, ainsi que leurs conseils. Ceux-ci sont les premiers à admettre l'existence du principe aristocratique, le mobile de l'intérêt person-

nel, qui n'est autre que le sentiment de *dignité*, d'amour intelligent de la famille, suscitant la prévoyance de l'homme et son désir d'acquérir et de conserver son bien-être et son rang dans la société sociale. Ce principe, ce mobile est un bien, quand il est maintenu dans de justes bornes; car il invite l'homme à s'élever dans l'échelle sociale. Les uns l'ont exagéré¹, d'autres l'ont méconnu², mais il est une des causes du progrès humain³. Toutefois il est évident, l'histoire et la statistique nous l'apprennent, qu'il est jusqu'ici bien loin d'avoir contre-balancé l'énergie du principe de population. N'est-il pas vrai que, si les classes supérieures sont en général conduites par ce mobile, il n'en est pas de même pour le gros des classes moyennes, et pour les classes pauvres surtout, à qui l'on donne la dénomination de prolétaires⁴, de faiseurs d'enfants, sur lesquelles le désir de procréation agit plus énergiquement que le besoin de la conservation du bien-être? (P. 42.)

Malthus, en constatant ce fait, qui est un danger social; en avertissant les classes plus spécialement exposées à en souffrir, a rendu un éminent service.

¹ Les partisans de l'aristocratie.

² Les communistes.

³ Ce principe s'accorde parfaitement avec la tendance démocratique et égalitaire des sociétés modernes.

⁴ Du latin *proles*, enfants, petits. Les Romains disaient déjà *proletarius* pour *indigent* et de *basse condition*.

Cinquième objection. *Objection de Bastiat tirée de la perfectibilité de l'espèce humaine.* — Frédéric Bastiat a repris à peu près la même objection, sous une autre forme; il a dit, de son côté, que Malthus n'a pas assez tenu compte du principe progressif de l'espèce humaine, de la *Perfectibilité*. En vertu de ce principe, dit-il, l'homme voit s'augmenter devant lui la série des besoins. Les besoins naturels satisfaits, il en naît d'autres que l'habitude rend naturels à leur tour; et cette habitude, qu'on a si bien nommée une seconde nature, faisant les fonctions de valvules de notre dernier système artériel, met obstacle à tout pas rétrograde. Il est donc tout simple que l'action intelligente et morale qu'il exerce sur sa propre multiplication se ressent, s'imprègne, s'inspire de ces efforts et se combine avec ses habitudes progressives¹.

De cette manière de voir, Frédéric Bastiat tire pour première conséquence qu'au fur et à mesure que les populations s'habituent à avoir besoin de moyens de subsistance supérieurs ou de plus de moyens d'existence, selon une expression plus large de Tracy et de J.-B. Say, la prévoyance est surexcitée, l'obstacle moral et préventif neutralise de plus en plus l'obstacle brutal et répressif, et que le mieux-être et la prévoyance (que Bastiat entend à la manière de Malthus) s'engendrent l'un l'autre. — La

¹ *Harmonies économiques*, 2^e édition, 1851, p. 427.

seconde conséquence est que, dans les temps de crise, les populations peuvent sacrifier beaucoup de satisfactions avant d'entreprendre sur les aliments eux-mêmes, ou bien se rabattre des aliments de première qualité à ceux de qualité inférieure. « Il n'en est pas ainsi, dit-il, en Chine et en Irlande; quand les hommes n'ont rien au monde qu'un peu de riz ou de pommes de terre; avec quoi achèteront-ils d'autres aliments si ce riz et ces pommes de terre viennent à manquer? » — Une troisième conséquence, c'est que l'homme intelligent peut faire de la limitation préventive un usage illimité. « Il est perfectible, dit Bastiat, il aspire au perfectionnement, il répugne à la détérioration, le progrès est son état normal; le progrès implique un usage de plus en plus éclairé de la limitation préventive: donc les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population. S'il était vrai, comme le dit Malthus, qu'à chaque excédant de moyens d'existence corresponde un excédant supérieur de population, la misère de notre race serait fatalement progressive, la civilisation serait à l'origine et la barbarie à la fin des temps. Le contraire a lieu; donc la loi de limitation a eu assez de puissance pour contenir les flots de la multiplication des hommes au-dessous de la multiplication des produits. »

Notre première remarque, c'est que tout ce que Bastiat dit avant sa conclusion, et qui nous paraît d'une exactitude parfaite, se retrouve çà et là dans le

livre de Malthus ! Notre seconde remarque, c'est que Bastiat prête gratuitement à Malthus l'idée qu'à chaque excédant de moyens d'existence correspond un excédant supérieur de population. Malthus a dit que cette correspondance avait bien facilement pu naître de la loi de multiplication des hommes, mais que ceux-ci pouvaient l'éviter par la limitation préventive ; et il n'a fait son livre que pour signaler le danger de cette correspondance et l'utilité pour eux d'user des facultés limitatives, d'autant plus efficaces qu'ils feront plus souvent appel à leur raison.

Un seul mot maintenant sur les deux conclusions. Bastiat avance que, dans le passé, le flot de la multiplication des hommes a été maintenu par la prévoyance : cette opinion, qu'il contredit plus d'une fois lui-même d'ailleurs, serait plus consolante que celle de Malthus, qui a fait la plus large part à l'action des obstacles répressifs et des obstacles préventifs de mauvaise nature ; mais une assertion ne vaut pas une démonstration, et cette démonstration par la voie de l'histoire, de la géographie et de la statistique, se trouve dans le livre de Malthus. — Bastiat avance encore que les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population ; mais, comme il sous-entend que c'est par l'action de la prévoyance, il escamote pour ainsi dire la difficulté, en résolvant la question par la question. Que s'il avait dit ou s'il a voulu dire que les moyens d'existence pourraient, à l'aide de la

prévoyance, ou, comme il la nomme, de la limitation préventive, s'accroître plus vite que la population, il aurait simplement formulé le *desideratum* du problème de la population, but que se sont proposé Malthus et tous ceux qui ont traité la question après lui.

Sixième objection. — *Force productive de la densité de la population.* — Nous venons d'énoncer des objections tirées de l'ordre moral; en voici d'un caractère plus spécialement économique.

Une autre objection a été déduite des avantages et des ressources productives que la population trouve dans sa propre densité, et de l'utilité que la civilisation a retirée de l'accroissement des hommes. M. Everett¹, de Boston, et M. Carey, de Philadelphie, ont particulièrement reproché à Malthus de n'avoir pas assez tenu compte des avantages de cette densité de la population.

M. Carey² particulièrement a avancé que l'accroissement de la population est accompagné d'une augmentation de la quantité des produits, et d'une aug-

¹ *Nouvelles idées sur la population*, traduction de M. Ferry, 1826. Malthus écrivait dans un pays alarmé par les cris du paupérisme; ses principaux contradicteurs (Godwin, Everett, Carey), au contraire, au point de vue d'un pays où il n'y avait et où il n'y a pas encore assez de population.

² Voyez son opinion résumée par lui dans le *Journal des Economistes*, tome XXVII, page 148, 1851.

mentation de la part des travailleurs dans cette quantité augmentée, et finalement que la doctrine de Malthus est fautive et dangereuse, puisqu'elle émet des assertions capables d'inspirer de mauvais sentiments aux masses. Nous dirons d'abord que la doctrine de Malthus ne saurait être responsable des mauvais sentiments des masses égarées par de fausses assertions; et qu'en tout cas les sentiments des masses ne peuvent être considérés comme le criterium des vérités scientifiques.

Nous dirons ensuite qu'il est vrai, en thèse générale, que l'augmentation de la population amène la facilité d'association, d'échange, de circulation, la division du travail, et celles-ci l'augmentation de la richesse; mais qu'il faudrait, pour que M. Carey eût raison, que le capital nécessaire à la production augmentât forcément comme la population et comme la facilité d'association. Il faudrait encore que la richesse produite fût toujours forcément suffisante pour la population progressive; « car, je me sers ici des expressions de Bastiat ¹, si, à mesure que la richesse s'accroît, le nombre des hommes entre lesquels elle se partage s'accroît aussi et plus rapidement, la richesse absolue peut être plus grande et la richesse individuelle moindre. » Il faudrait enfin que cette richesse comprit une quantité suffisante de moyens

¹ *Harmonies économiques*, 2^e édition, 1851, page 427.

de subsistance. Alors seulement les conseils de Malthus, alors la prévoyance et la sagesse des pères de famille seraient inutiles, sans être dangereuses toutefois ; car il n'y a jamais danger à prêcher la prudence aux pauvres, à détruire leurs illusions, et à les éclairer sur des prétentions antisociales. Les choses ont pu se passer, comme le dit M. Carey, dans plusieurs parties de l'Amérique, elles peuvent se passer encore ainsi dans diverses contrées de ce pays neuf et dans quelques localités de l'Europe elle-même (Malthus lui-même l'a constaté) ; mais on ne pourrait admettre que c'est la formule de faits constants et universels.

« L'observation de MM. Everett, Carey et autres, repose sur une extrême confusion. Sans doute l'homme est un instrument de richesse... mais c'est l'homme après un certain âge et doué d'un certain apprentissage, avec certaines provisions et muni de certains instruments ; ce n'est ni l'enfant ni le mendiant. Ceux-là sont des charges et non des forces pour la société. Or Malthus (V. plus loin) ne s'oppose pas à la naissance des personnes qui ont un rôle à remplir dans le monde ; il s'oppose seulement à la multiplication des êtres qui ne parviennent à la vie que par la souffrance et la mort, il n'empêche pas de nou-

¹ *Harmonics*, page 442, et *Journal des Économistes*, année 1846.

velles forces de se produire ; il cherche à empêcher uniquement de nouvelles charges de s'imposer..... Sont-ce les naissances ou les produits qui manquent à l'Irlande? Lorsque la population s'accroît plus rapidement que les moyens d'existence, ce ne sont pas des hommes qu'on compte en plus. Les hommes, disait Voltaire (*H. générale*, chap I.), ne se multiplient pas aussi aisément qu'on pense, et il avait raison ¹. »

Il ne s'agit pas de savoir si la densité de la population amène une densité de production en général ; il s'agit de savoir si l'accroissement de la population amène toujours proportionnellement un accroissement d'aliments. Or, les aliments ne pouvant être accrus que par l'extension des cultures, par le perfectionnement des procédés agricoles, par le commerce avec les pays qui produisent plus que leur propre subsistance, peut-on dire que l'augmentation de la population rendra toujours possible l'augmentation de l'un de ces trois moyens ?

Voltaire parlait des hommes faits, des hommes capables de se suffire en produisant des services échangeables.

Ainsi la richesse des sociétés ne peut se mesurer par le chiffre de la population; il en est de même de

¹ Du Puynode. *Études sur la population et la charité. Journal des Économistes*, 1854, t. IV, p. 15

la force des États. Vauban formulait une erreur en disant d'une manière générale : « C'est par le nombre de leurs sujets que la grandeur des rois se mesure¹. » « Une population robuste et satisfaite, a dit Rossi, donne à l'État plus de force et de sûreté qu'une population beaucoup plus nombreuse, mais pauvre, malade, mécontente. Quel homme d'État ne préférerait 2 millions de Suisses à 6 millions d'Irlandais? La France, avec 54 millions d'habitants, pourrait, au besoin, lever des armées aussi nombreuses que la Russie avec ses 50 à 60 millions de sujets, dont une si grande partie n'atteint pas, dit-on, l'âge de 18 ans. La force des États, en ce qui concerne la population, ne se mesure pas seulement au nombre des hommes; elle se mesure, avant tout, par le temps de la vie moyenne et de la vie probable². »

Septième objection. — *Progrès de la production agricole.* — On fait une autre objection, tirée du maintien du prix du blé, duquel on conclut que les progrès de la culture ont suivi et suivront ceux de la population, et on a invoqué à cet égard l'autorité de M. Passy. Après avoir cité des prix moyens relatifs aux 50 années comprises entre 1797 et 1847, M. Passy

¹ Vauban parlait ainsi à propos de l'édit de Nantes, qui avait fait émigrer les sujets les plus industrieux du royaume, et à ce point de vue spécial, il avait raison.

² Introduction à l'*Essai sur le principe de population*, 1845.

attribue avec raison la fixité de ces prix aux progrès de la culture¹. « Cette fixité du prix des céréales, dit-il, malgré l'accroissement des populations, n'a rien qui puisse étonner ceux qui ont suivi avec quelque attention la marche des progrès agricoles. »

Assurément c'est une bonne raison à donner de la fixité du prix des céréales que celle du perfectionnement agricole et de l'accroissement des récoltes. Toutefois il faut bien reconnaître que ces deux phénomènes ne découlent pas rigoureusement l'un de l'autre. Le prix du blé a souvent pu rester stationnaire aussi par cette raison qu'il n'aurait pu être payé par les masses à un prix supérieur auquel la consommation cesse et la mortalité vient rétablir l'équilibre. Les populations pauvres ont toujours payé le blé aussi cher que le budget le leur permettait, c'est-à-dire qu'il y a toujours eu autant d'hommes que les récoltes pouvaient en nourrir. Le blé est la matière première du travail : considéré dans une période de temps un peu longue, il forme un produit type, à valeur constante, autour de la-

¹ De 1797 à 1807 le prix a été, par hectolitre, 20 fr. 20 c.		
— 1807 à 1817	—	21 84
— 1817 à 1827	—	19 69
— 1827 à 1837	—	19 03
— 1837 à 1847	—	20 05

Annuaire de l'Économie politique pour 1849, publié par MM. Joseph Garnier et Guillaumin.

quelle oscillent les prix de tous les autres objets du travail de l'homme ¹.

Quoi qu'il en soit, le progrès des récoltes a-t-il marché parallèlement avec toutes les classes de la population? quelques-unes de ces classes n'ont-elles pas subi l'action des obstacles répressifs? Voilà ce qu'il faudrait pouvoir établir pour être autorisé à conclure, comme on le fait, que l'accroissement des subsistances a fait face à celui des familles, et qu'il n'y a pas lieu à se préoccuper des conseils de prévoyance.

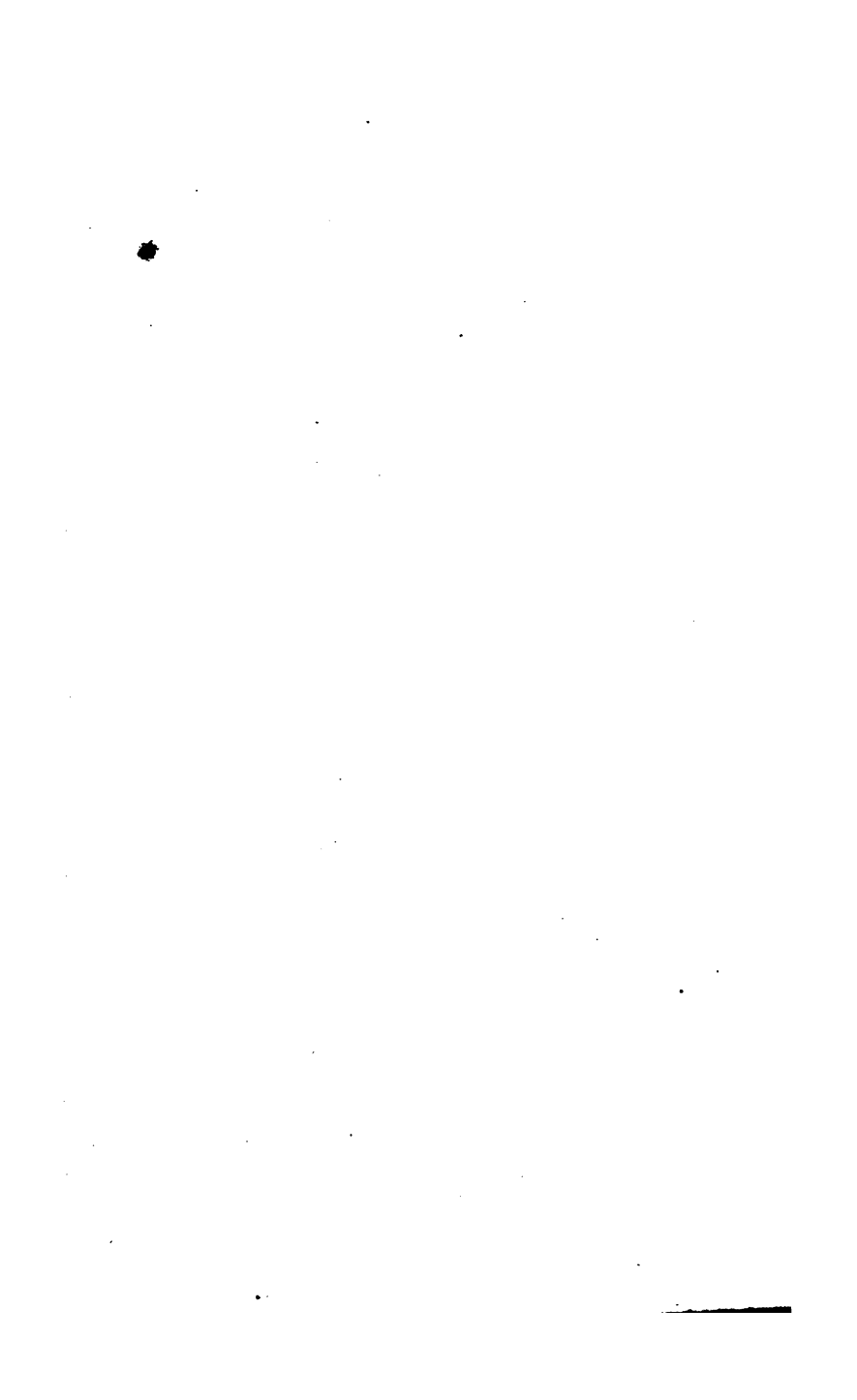
Si notre observation a quelque justesse pour le dix-neuvième siècle, combien, à *fortiori*, est-elle plus victorieuse pour les siècles précédents et pour d'autres pays, où les obstacles répressifs ont agi avec bien plus de force! Si maintenant on supposait qu'en fait et jusqu'ici les progrès de la culture ont suivi ceux de la population, pour en conclure que cette péréquation peut indéfiniment se poursuivre sous l'action des obstacles répressifs et préventifs, nous n'aurions qu'à reproduire les considérations présentées, et desquelles il résulte bien apparemment que le principe de population a une force virtuelle, que la connaissance la plus élémentaire de la nature des choses en agriculture ne peut laisser admettre pour la production agricole.

¹ Je trouve ces dernières observations dans un travail inédit qu'a bien voulu me communiquer M. Magne, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.

Mais hâtons-nous de dire que nous ne voulons, en aucune façon, nier l'heureuse influence du progrès agricole sur le sort des populations⁴; nous voulons dire seulement que, si, par suite de ce progrès, qui, dans certaines classes de la société, a concordé avec l'accroissement de la mortalité et de la prévoyance, les obstacles répressifs ont eu moins de prise, cela n'infirmé en rien la nécessité de cette prévoyance et les propositions de Malthus.

Nous admettons, par hypothèse, qu'on peut répondre de l'exactitude des relevés de la population et de la production agricole faits il y a cent cinquante ou deux cents ans, et que l'on compare avec les faits constatés de nos jours.

⁴ V. plus loin, chap. VII, la suite de l'examen des remèdes au principe de population.



CHAPITRE IV

MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION OU EN NEUTRALISER LES EFFETS. — ÉNONCÉ DE CES MOYENS.

Nous venons d'établir, dans les chapitres précédents, la nature du principe de population, son énergie de progression, le stimulant qu'il fournit au progrès, et aussi les maux qui peuvent en résulter pour la société en général et pour les classes les plus nombreuses et les plus pauvres de la société en particulier. Nous avons également constaté quels sont les obstacles physiques et moraux opposés par la nature et l'homme au développement indéfini de ce principe pour contenir la population dans les limites des subsistances.

Nous allons maintenant parcourir la série des moyens ou remèdes proposés pour combattre l'énergie du principe de population ou en neutraliser les

effets, c'est-à-dire pour prévenir l'excès de population ou pour remédier à cet excès.

Nous nous bornerons dans ce chapitre à un simple énoncé des divers moyens ou remèdes plus ou moins rationnels et efficaces.

Les obstacles capables de s'opposer au développement de la population sont autant de moyens de contre-balancer l'action de ce principe ; mais les obstacles répressifs sont hors de discussion. Toutefois il nous faut constater ici la plus grossière des accusations dirigées contre les économistes. Il y a des gens qui ont dit, il y en a qui répètent que Malthus conseillait, comme remède aux maux pouvant résulter de la disproportion entre la quantité des subsistances et le nombre des hommes, la prostitution et la débauche ; ou encore, qu'il était conduit à ne pas déplorer, à désirer même l'action des obstacles répressifs que nous venons d'énumérer. Reproduire de pareilles âneries, c'est y répondre suffisamment dans un écrit s'adressant à des hommes sérieux. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des traces nombreuses de ces absurdités dans l'idée que l'opinion publique s'est faite de Malthus et de la doctrine des économistes sur la population.

Selon Malthus et les économistes en général, le principal moyen efficace de combattre l'énergie du principe de population, ce moyen sans lequel tous les autres ne seront d'aucun effet, c'est la Prévoyance,

ayant pour effet de proportionner les naissances aux ressources de la famille, — qui a été dans le passé et est actuellement, dans une certaine limite, un obstacle à l'accroissement indéfini de la population, — et qui peut et doit se développer dans toutes les classes de la société.

Nous traitons d'abord de ce sujet délicat en répondant aux critiques dont cette doctrine économique-morale a été l'objet. Nous en indiquons les effets au point de vue moral, économique et social ; et nous montrons ensuite que le Travail, l'Économie et les Institutions de prévoyance, telles que Caisses d'épargne, Sociétés de secours mutuels, Caisses de retraite, Assurances, etc., ne peuvent contre balancer, — sans la contrainte morale, — les maux pouvant résulter de l'énergie du principe de population.

Dans le même but, nous examinons successivement l'influence de l'Instruction et de l'Éducation, desquelles il est étonnant et désastreux qu'on ait écarté jusqu'à ce jour l'étude des lois de la population et des notions fondamentales sur la société.

Trois autres obstacles ont été invoqués comme remèdes praticables et suffisants, ce sont : la force productive résultant de la Densité progressive de la population ; le développement de l'Aisance, l'Émigration et le progrès des Cultures.

Le premier de ces moyens est évidemment illusoire ; et il nous suffit de renvoyer le lecteur à ce que

nous avons dit¹ pour prouver que ce prétendu obstacle, remède à l'excès de population, est un cercle vicieux.

Il en est à peu près de même de l'Aisance considérée en elle-même, à l'exclusion de la Prévoyance. Nous avons parlé de ce sujet (p. 42), nous y revenons dans un des chapitres suivants (ch. vii), où nous énumérons les ressources que la population doit incessamment trouver : — dans l'accroissement de la production, par les progrès de la science, l'augmentation du capital, le développement du crédit, l'extension des débouchés; — par la diminution incessante des préjugés, des abus, des monopoles, des entraves de toute espèce; — par le règne de l'ordre et de la paix, qui permettent d'employer à des travaux utiles les énormes sommes quotidiennement dépensées d'une manière improductive. Mais nous montrons en même temps que ce progrès n'est pas de nature à pouvoir ôter aux hommes toute préoccupation sur la nécessité de limiter préventivement la population, afin d'éviter la baisse des salaires, l'action de la misère et la répression brutale de la nature.

Nous parlons naturellement dans ce même chapitre de l'influence du progrès des cultures. Le chapitre suivant (viii) est consacré à l'Émigration considérée comme remède à l'excès de population.

¹ V. chap. iii, p. 62.

Tels sont les remèdes ou moyens, plus ou moins efficaces, rationnels et d'ordre économique.

Voici maintenant ceux qui, inspirés par des théories socialistes, charitistes, réglementaires ou physiologiques, se trouvent en opposition avec les principes fondamentaux de la science économique, c'est-à-dire avec la nature des choses.

Un très-grand nombre de publicistes ont soutenu et soutiennent que, si les populations ont à souffrir de leur densité, cela tient, soit à la mauvaise organisation de leurs Gouvernements, soit à la mauvaise organisation de la Société, soit particulièrement à la Répartition vicieuse des revenus sociaux, et ils concluent à l'efficacité suffisante de telle ou telle forme de gouvernement, de telle ou telle réorganisation sociale, de tel ou tel système socialiste.

D'autres, après avoir aussi proclamé la responsabilité de l'État et réclamé une large intervention de sa part, ont indiqué comme solution l'extension des institutions charitables, — et la proclamation ainsi que l'application du droit des pauvres à être secourus ou à obtenir du travail et à percevoir un minimum de salaire, sous diverses formes.

D'autres ont proposé de mettre des obstacles légaux soit au mariage, soit à l'immigration:

Un médecin, M. Loudon, a proposé la pratique de l'allaitement triennal.

Des socialistes et d'autres (Fourier, etc., Wein-

hold, Marcus) ont proposé des moyens excentriques à côté desquels il faut rappeler ceux des philosophes grecs, et l'infanticide pratiqué chez les anciens et aussi chez divers peuples modernes.

La discussion de la plupart de ces questions fournirait matière à des volumes ; mais il n'est pas nécessaire pour notre sujet que nous entrions dans de longs développements.

CHAPITRE V

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR CONTRE-BALANCER L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION;

LA PRÉVOYANCE, — CONTRAINTE MORALE DE MALTHUS, OU LIMITATION PRÉVENTIVE DE LA POPULATION.

LE TRAVAIL. — L'ÉCONOMIE.

- I. Le mal pouvant résulter de l'énergie du principe de population est remédiable par la Prévoyance, — Contrainte morale de Malthus, ou limitation préventive de la population.
- II. Objections faites à la morale de la prévoyance : elle n'est ni aristocratique, ni contraire aux prescriptions de l'Évangile, ni inefficace. — De la prudence conjugale. — Lettre de M. Ch. Dunoyer. — Conseils des casuistes. — Arguments de M. Proudhon et de M. Thiers.
- III. Effets économiques, moraux, sociaux et politiques de la pratique de la prévoyance par les classes les plus nombreuses. — Suite des objections.
- IV. A quelle condition le Travail, l'Économie et les Institutions de prévoyance peuvent contre-balancer les maux pouvant résulter de l'énergie du principe de population.
- V. Conclusion.

I. — Le mal pouvant résulter de l'énergie du principe de population est remédiable par la Prévoyance, — Contrainte morale de Malthus ou Limitation préventive de la population.

L'obstacle que Malthus conseille d'opposer au principe de population pour éviter les funestes effets de l'excessive concurrence, la baisse des salaires ¹, la

¹ V. *Éléments de l'écon. polit.*, chap. xx.

misère et l'action meurtrière des obstacles répressifs, c'est la prudence dans le mariage, qu'il a nommée *moral restraint*, expression que MM. Prévost, de Genève, ses traducteurs, n'ont peut-être pas exactement rendue par celle de *contrainte morale*, bien qu'à tout prendre il fût difficile de la traduire autrement. Il se résume dans le conseil de ce père de famille qui recommande à ses enfants de mettre le plus grand soin à proportionner le nombre de leurs enfants à leurs moyens d'entretien, c'est-à-dire au revenu de leur capital, de leur industrie ou de leur travail. Ne vous mariez, dit-il principalement aux pauvres, et n'ayez des enfants que lorsque vous pourrez les nourrir. Songez que votre famille n'a d'autre appui que vous-même, et que les moyens avec lesquels on a pu endormir votre jugement et votre prévoyance seront impuissants pour vous tirer de la misère dans laquelle vous tomberez, sous l'influence de laquelle vous ou les vôtres serez sans cesse exposés à devenir la proie des maux et des vices qui poussent les générations vers la tombe !

Malthus a discuté en détail la liste des améliorations capables d'apporter un soulagement aux classes nécessiteuses, et, après avoir apprécié la portée de ces améliorations, il revient à son conseil pour en développer les effets avec plus de force et d'énergie dans un appendice de son ouvrage qui en forme la cinquième partie, et dans lequel, après avoir réfuté de

nouveau les principales objections faites à ses idées, il résume toute sa doctrine. En le relisant, nous nous sommes de nouveau convaincu que toutes les critiques, depuis les plus bienveillantes jusqu'aux plus outrées, ne sont vraiment pas justifiées par ce que cet homme de bien a écrit.

Quelques publicistes, et de ce nombre M. de Sismondi, admettant la tendance de la population à dépasser les subsistances, en ont proclamé la fatalité, ainsi que l'inutilité du remède.

Malthus n'a pas donné dans cette erreur, nous ne saurions trop le répéter. Il pense que la population en excès peut ne pas naître ; car l'homme est intelligent et libre : il peut prévenir le mal, et éviter le danger quand il le connaît ; sans cela il faudrait avouer qu'il serait moins bien partagé que certains animaux, qui ne naissent pas où ils ne peuvent pas vivre. C'est faute de l'avoir lu complètement, ou pour l'avoir oublié, qu'on lui a reproché cette désolante conclusion ; car il s'est donné beaucoup de peine pour montrer l'efficacité du remède, à côté du danger qu'il a voulu faire ressortir dans toute sa vérité. Et, si nous ne pouvons rapporter ici toutes les erreurs commises dans ce sens, même par des hommes dont la parole a eu de l'autorité, nous relèverons cependant celle que nous avons trouvée avec bien du regret dans les premières pages des *Harmonies économiques*, que l'auteur a voulu atténuer plus tard dans un chapitre spécial sur la po-

pulation, écrit pour la seconde édition de son livre, et qu'il aurait complètement réparée, nous le croyons, s'il avait eu le temps de relire Malthus. Nous avons dit que Bastiat avait gratuitement prêté à ce dernier l'idée qu'à chaque excédant de moyens d'existence correspond forcément un excédant supérieur de population. C'est par suite de cette méprise, entretenue dans son esprit par les déclamations des écrivains socialistes et autres, qu'oubliant ce qu'il avait lu il reproche à Malthus¹ d'avoir abouti à la fatalité de l'obstacle répressif : le vice, la misère, la guerre, la peste, la famine et la mortalité, « soit, ajoute-t-il, au paupérisme inévitable; » de n'avoir vu que le côté sombre de la question de population, et d'avoir soulevé l'esprit public par des conclusions décourageantes². Or la conclusion de Malthus est toute différente; Malthus a précisément fait tous ses efforts pour montrer comment le danger pouvait être conjuré, comment le paupérisme pouvait être évité. Bastiat s'est laissé induire en erreur par oubli; et la preuve, c'est que les conséquences auxquelles cette erreur le conduit sont en contradiction avec l'approbation éclatante qu'il donne directement et indirectement aux

¹ *Harmonies économiques*. Introduction : *A la jeunesse française*. V. p. 8, note. Lorsque Bastiat a écrit ce livre, il se sentait mourir. Il n'a pas eu le temps, en plusieurs points, de se raccorder avec lui-même.

² *Ibid*, chap. xvi : *De la population*.

idées de Malthus ; c'est que, à l'exception de ces contradictions qui lui ont échappé, on voit que, s'il dit souvent mieux que l'économiste anglais, il ne dit pas autrement, tout en ayant le tort de croire qu'il présente un système plus nouveau et plus consolant que celui de Malthus.

Citons, à l'appui de notre appréciation et des idées de Malthus, deux belles pages de ce remarquable écrivain. « On ne se fait pas une idée morale du vaste domaine de la prévoyance, que le traducteur de Malthus a beaucoup circonscrit en mettant en circulation cette vague et insuffisante expression, *contrainte morale*, dont il a encore amoindri la portée par la définition qu'il en donne : « La vertu qui consiste à ne point se marier quand on n'a pas de quoi faire subsister une famille, et toutefois à vivre dans la chasteté. » Le tort, s'il y en a un, appartient à Malthus, qui a dit : *moral restraint*, et qu'il est difficile de traduire d'une manière plus heureuse. Mais il était également très-difficile à Malthus de prendre un terme plus à l'abri des critiques, pour exprimer une abstention, une prudence, qui aurait exigé bien des périphrases dans le cours du discours. Quant à la définition en elle-même, on va voir qu'elle est l'exacte expression des développements que Bastiat donne à sa pensée et qui se retrouvent aussi dans Malthus, seulement en termes moins élégants. Nous continuons la citation. « Les obstacles que l'intelli-

gente société humaine oppose à la multiplication possible des hommes prennent bien d'autres formes que celle de la contrainte morale ainsi définie. Et, par exemple, qu'est-ce que cette sainte ignorance du premier âge, la seule ignorance sans doute qu'il soit criminel de dissiper, que chacun respecte, et sur laquelle la mère craintive veille comme sur un trésor ? Qu'est-ce que la pudeur qui succède à l'ignorance, arme mystérieuse de la jeune fille, qui enchante et intimide l'amant, et prolonge en l'embellissant la saison des innocentes amours ?... Qu'est-ce que cette puissance de l'opinion qui impose des lois si sévères aux relations des personnes de sexes différents, flétrit la plus légère transgression de ces lois ?... Qu'est-ce que cet honneur si délicat, cette rigide réserve, si généralement admirée même de ceux qui s'en affranchissent, ces institutions, ces difficultés de convenance, ces précautions de toutes sortes, si ce n'est l'action de la loi de limitation manifestée dans l'ordre intelligent, moral, *préventif*, et par conséquent exclusivement humain ?

« Que ces barrières soient renversées, que l'espèce humaine, en ce qui concerne l'union des sexes, ne se préoccupe ni de convenances, ni de fortune, ni d'avenir, ni d'opinion, ni de mœurs, qu'elle se ravale à la condition des espèces végétales et animales : peut-on douter que, pour celles-là comme pour celles-ci, la puissance de multiplication n'agira avec assez de

force pour nécessiter bientôt l'intervention de la *loi de limitation*, manifestée cette fois dans l'ordre physique, brutal, répressif, c'est-à-dire par le ministère de l'indigence, de la maladie, de la mort?

« Est-il possible de nier que, abstraction faite de toute prévoyance et de toute moralité, il n'y ait assez d'attrait dans le rapprochement des sexes pour le déterminer, dans notre espèce comme dans toute autre, dès la première apparition de la puberté? Si on la fixe à seize ans, et si les actes de l'état civil prouvent qu'on ne se marie pas, dans un pays donné, avant vingt-quatre ans, ce sont donc huit années soustraites, par la partie morale et préventive de la loi de limitation, à l'action de la loi de la multiplication; et si l'on ajoute à ce chiffre ce qu'il faut attribuer au célibat absolu, on restera convaincu que l'humanité intelligente n'a pas été traitée par le Créateur comme l'animalité brutale, et qu'il est en sa puissance de transformer la limitation *répressive* en limitation *préventive*.

« Il est assez singulier que l'école spiritualiste et l'école matérialiste aient, pour ainsi dire, changé de rôle dans cette grande question. La première, tonnant contre la prévoyance, s'efforce de faire prédominer le principe brutal; la seconde, exaltant la partie morale de l'homme, recommande l'empire de la raison sur les passions et les appétits. C'est qu'il y a en tout ceci un véritable malentendu. Qu'un

père de famille consulte, pour sa maison, le prêtre le plus orthodoxe ; assurément il en recevra, pour ce cas particulier, des conseils entièrement conformes aux idées que la science a érigés en *principes*, et que ce même prêtre repousse comme tels... — Attendez, dira le vieux prêtre, qu'un parti honnête et sortable se présente... Songez que le mariage dans la pauvreté entraîne beaucoup de souffrances et encore plus de dangers. Rappelez-vous ces vieux proverbes qui sont la sagesse des nations, et qui nous avertissent que l'aisance est la plus pure garantie de l'union et de la paix. Pourquoi vous presseriez-vous? Voulez-vous qu'à vingt-cinq ans votre fille soit chargée de famille, qu'elle ne puisse l'élever et l'instruire selon votre rang et votre condition? Voulez-vous que le mari, incapable de surmonter l'insuffisance de son salaire, tombe d'abord dans l'affliction, puis dans le désespoir, et peut-être enfin dans le désordre?... Dieu n'a pas ordonné aux hommes de croître sans discernement et sans mesure, de s'unir comme les bêtes, sans nulle prévoyance de l'avenir; il n'a pas donné la raison à sa créature de prédilection pour lui en interdire l'usage dans les circonstances les plus solennelles. Il a bien ordonné à l'homme de croître; mais pour croître il faut vivre, et pour vivre il faut en avoir les moyens ; donc dans l'ordre de croître est impliqué celui de préparer aux jeunes générations des moyens d'existence¹... »

¹ *Harmonies économiques*, 2^e édition, p. 439.

Ce langage de Bastiat, c'est celui de Malthus, des Économistes en général, des moralistes, des philosophes qui ont réfléchi sur cette question. En le tenant, Bastiat n'a eu qu'un tort, celui de croire qu'il faisait du nouveau, tandis qu'il se bornait à formuler très-utilement une fois de plus des vérités développées et creusées depuis cinquante ans¹ par Malthus, répétées par J.-B. Say, Sismondi, de Tracy, Dunoyer et presque tous les Économistes, et plus récemment encore par l'illustre Rossi et par M. John Stuart-Mill.

II. — Objections faites à la morale de la prévoyance : elle n'est ni aristocratique, ni contraire aux prescriptions de la science, ni inefficace. — De la prudence conjugale. — Lettre de M. Ch. Dunoyer. — Conseils des casuistes. — Arguments de MM. Proudhon et Thiers.

On reproche à ce principe de la Contrainte morale

¹ Quelques personnes ont voulu croire que Bastiat nous avait laissé une théorie sur la population en opposition radicale avec Malthus. C'est une erreur. Mieux que Malthus, Bastiat a su exprimer la distinction entre le principe virtuel de la population et les faits réellement accomplis. Il a insisté sur cette vérité, d'ailleurs bien connue, que le niveau du bien-être tend à s'élever constamment, et que la population tend à baser ses moyens d'existence sur une échelle de plus en plus grande. Il a cru donner une appréciation plus juste de l'obstacle préventif, qu'il fait résider dans l'attribut de perfectibilité dont est doué le genre humain. Enfin il a mis au nombre des remèdes naturels au principe de population les avantages d'une population plus dense, pour développer la production et le progrès naturel et moral. Nous examinons ces divers points dans cet article.

ou de la limitation préventive, qui se résumerait (voir plus loin, p. 91) dans l'abstinence et les mariages tardifs, d'être aristocratique, contraire aux principes de l'Évangile et inefficace.

Il serait aristocratique, parce qu'il reconnaît aux gens riches et aisés la faculté d'élever des familles plus nombreuses? Le reproche est peu fondé. Ce n'est pas la quantité des enfants qui fait la joie du père de famille, c'est leur santé et leur bien-être; et, à ce point de vue, mieux vaut n'avoir pas d'enfants que de les voir privés de ce qui leur est nécessaire. En second lieu, recommander aux pauvres de ne pas se mettre trop vite en ménage, c'est les exhorter à une abstinence qui leur permettra d'avoir une famille dans de meilleures conditions, de ne pas trop se multiplier, de ne pas trop se faire concurrence, d'être plus indépendants; et, sous ce double rapport, le conseil est essentiellement démocratique.

Ce premier reproche est irréfléchi. Ce n'est pas la doctrine qui est *aristocratique*, c'est l'espèce humaine, c'est la nature. Si on prouve que la population ne tend pas à dépasser les subsistances, il n'y a plus de doctrine de Malthus; mais, si on ne peut le nier, il est évident qu'il n'y a que les gens aisés de *toutes les classes* qui aient le privilège d'avoir des enfants; je m'explique, des enfants heureux, sains et bien portants. Les autres, on ne saurait trop le dire, mettront au jour des créatures hâves et chétives qui trébucheront du berceau dans la tombe.

Dites que cette doctrine a constaté une dure vérité, dites qu'elle vous a fait voir la profondeur de la misère, et que vous n'oserez plus, si vous n'êtes relativement à l'aise, songer, sans frémir, aux joies de la paternité; sondez le mal si vous pouvez, cherchez des remèdes, mais ne calomniez pas le savant physiologiste de la société. Est-ce sa faute si son génie lui a montré un abîme réel dans ce que vous preniez pour l'expression d'une grande prospérité?

Et, si ses propositions sont vraies, pourquoi serait-il inhumain de vous dire : Soyez prudent. Vous pouvez nourrir deux enfants, mais le troisième serait de trop.

Bastiat vient de répondre en ce qui touche les prescriptions de l'Évangile. Le *Crescite et multiplicamini* s'adressait à des gens qui avaient de la terre et de l'espace devant eux, et ne peut être pris pour une inutile exhortation à la procréation incessante, à la multiplication des malheureux; c'est une bénédiction et une prédiction. Nous ne croyons pas qu'il faille traduire dans un pays où la population se presse : *Croissez et multipliez*, mais bien : *Croissez et prospérez*. Or, pour prospérer, il faut user de la liberté, de la raison, de la prévoyance enfin, de ces attributs de l'homme supérieur au quadrupède ou à l'ovipare.

Telle était la pensée de saint Paul, qui a dit : « Les personnes qui se marient imprudemment souffriront

dans leur chair des afflictions et des maux; or je voudrais vous les épargner. » Nous empruntons cette citation à M. de Villeneuve-Bargemont, auteur d'une *Économie politique chrétienne*, qui revendique, avec quelque raison, pour le catholicisme, la priorité de la doctrine malthusienne. « Les paroles formelles de celui que l'Église appelle le grand apôtre, dit-il, et qui son devenues le fondement des institutions civiles et religieuses (M. de Villeneuve veut sans doute parler des couvents) dans les pays où le catholicisme a régné exclusivement, répondent suffisamment aux allégations contradictoires des philosophes modernes et des économistes de l'école anglaise, qui, après s'être élevés contre le célibat des prêtres, ont depuis reproché au clergé d'encourager indiscrètement la population; mais, sous ce point de vue même, l'ouvrage de Malthus nous est doublement précieux, car il a mis sur la voie de combattre de vieilles erreurs anticatholiques¹. » Nous aurions beaucoup à répondre sur ce passage et les curieux reproches qu'il contient. Nous ne nous y arrêtons que pour constater que l'auteur de l'*Économie politique chrétienne*, homme essentiellement pieux dans sa vie et dans ses écrits, pense au fond, comme cet « odieux » Malthus, tant accusé par d'autres écrivains et orateurs catholiques². Remar-

¹ *Histoire de l'économie politique*, 1841, 2^e vol., p. 278.

² « Ce n'est pas un disciple de Malthus qui a écrit : Dieu fait naître les âmes pour la vie et non pour la mort... Que ceux que

quons aussi que Malthus, dans son passage le plus critiqué de son édition de 1803, auquel M. de Ville-neuve a sans doute fait allusion en parlant de propositions exagérées et repoussantes, n'a pas dit autre chose que ce qui est exprimé par les paroles de saint Paul. Au reste, cet apôtre et d'autres Pères de l'Eglise ne se seraient pas exprimés de la sorte que Malthus n'en serait pas moins un philosophe éminemment chrétien, et que sa doctrine, ayant pour base l'influence de notre conduite sur notre condition, n'en serait pas moins le fond de la morale du christianisme, c'est-à-dire de la morale la plus pure.

En effet, le christianisme a été une réaction contre le caractère sensuel des religions et des mœurs du paganisme. Il enjoint à l'homme de faire prédominer l'esprit sur la chair; il lui impose la répression des penchants physiques; il place la perfection dans le renoncement aux affections terrestres et finalement il recommande le célibat comme la meilleure voie pour arriver au salut. Si ces prescriptions et les institutions qui en sont émanées n'avaient pas directement pour objet de limiter la population, tel était leur résultat.

Si donc, à côté de ce mobile religieux, on considère le mobile aristocratique, c'est-à-dire le goût du bien-

leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses... C'est Lactance. » Du Puynode, *Études sur la pop. et la charité*. II, dans le *Journal des Économistes*, 1854, 1855.

être et le besoin de se maintenir à un rang élevé de l'échelle sociale, qui a agi dès la plus haute antiquité dans certaines classes de la population, on voit que la contrainte morale, qui a pour objet de régler le mouvement de la population, conformément aux nécessités économiques et sociales, n'est pas une invention de Malthus, qu'on en trouve l'influence dans plusieurs prescriptions civiles ou religieuses, et que Malthus s'est borné à faire ressortir les avantages, surtout pour les classes inférieures de la société⁴, d'une vieille pratique de l'humanité, seule capable de prévenir l'excès de population et l'action homicide de la nature qui réprime cet excès.

J'avoue maintenant que le reproche d'inefficacité me toucherait davantage : premièrement, parce que les unions conjugales, quoique tardives, peuvent être très-fécondes, et d'autant plus fécondes qu'elles ont été plus tardives et que les conjoints sont dans de meilleures conditions pour avoir une progéniture bien constituée; secondement, parce que le célibat de toute la vie ne semble devoir être qu'une exception; troisièmement, parce que la chasteté et l'abstention absolues sont peu praticables, soit aux champs, soit à la ville, dans une société composée d'hommes et de femmes qui ne sont pas séparément reclus dans des monastères bien surveillés. De sorte que nous sommes

⁴ Nous indiquons plus loin quelques exceptions.

conduit à dire franchement, positivement, que la Prévoyance comprend non-seulement les mariages tardifs, non-seulement le célibat pour ceux qui peuvent le pratiquer, mais encore la prudence dans le mariage. Malthus n'a pas exprimé en termes bien explicites cette prudence dans ce qu'il a appelé contrainte morale¹; Bastiat ne l'énumère pas non plus parmi ses moyens de limitation préventive; mais il est évident que tous deux, que M. de Villeneuve lui-même et la plupart des écrivains, l'ont sous-entendue. Nous pourrions la sous-entendre aussi; mais nous ne voulons pas éviter de répondre à des objections qui se croient d'autant plus victorieuses, qu'on craint davantage de les discuter, et aussi parce que, à l'abri de cette fausse pudeur, on a propagé de dangereux sophismes.

Par mariages tardifs, il faudrait donc comprendre ceux dans lesquels les contractants attendent le capital ou l'industrie nécessaires pour pourvoir aux besoins d'une famille, plutôt que ceux dont seraient exclus les hommes jeunes; car l'expérience prouve aussi que l'homme marié de bonne heure mène une vie plus régulière et qui prévient les naissances illégi-

¹ MM. Prévost, traducteurs de l'*Essai sur le principe de population*, font remarquer, en semblant être de son avis, que Malthus a quelquefois compris dans la contrainte (*moral restraint*) la simple prudence (*prudential restraint*), qui ne suppose pas l'observation d'une rigoureuse chasteté, « et qui est par conséquent mêlée de vice sans être vicieuse. » Livre I, chap. xiv.

times. Toutefois ces mariages doivent être prudemment conduits pour éviter la misère. C'est le conseil que donnait M. Charles Dunoyer, alors qu'il était préfet d'Amiens¹, aux classes indigentes de son département, en leur signalant l'insuffisance des secours publics pour l'amélioration de leur sort : « Les classes les plus à plaindre de la société, disait-il, ne parviennent à s'affranchir de leur douloureux état qu'à force d'activité, de raison, de prudence, de prudence surtout dans l'union conjugale, et en mettant un soin extrême à éviter de rendre leur mariage plus prolifique que leur industrie. »

A propos de cette prudence dans le mariage, on renouvelle les objections ci-dessus mentionnées (p. 85) au sujet de l'abstinence absolue, à savoir qu'elle est aristocratique, contraire aux prescriptions de l'Évangile comme au but du Créateur, et immorale. Quoique nous ayons peut-être suffisamment répondu à ces objections, nous allons insister de nouveau; mais nous nous empressons de faire remarquer que, si nous disons plus clairement, nous ne disons pas autre chose que

¹ En 1832, ces paroles si justes furent vivement critiquées par le clergé du diocèse et une partie de la presse parisienne. M. Dunoyer répondit plus tard à ces inintelligentes attaques dans un *Mémoire à consulter sur quelques-unes des principales questions que la Révolution de juillet a fait naître*. Paris, Delaunay, 1835.

ce qu'ont pensé tous ceux qui ont écrit pour recommander la prévoyance aux pères de famille; et que nous ne sommes pas non plus le premier ni le seul à nous prononcer si nettement dans ce sens.

Nous tenions un semblable langage dans la première édition de nos *Éléments de l'économie politique* (1845); quelques années après, M. Mill s'exprimait, sur ce sujet fondamental, avec supériorité et bien plus de franchise que nous, et voici l'excellente raison qu'il en donnait : « Le peuple ne se doute guère de tout ce que coûte cette pruderie de langage. On ne peut pas plus prévenir et guérir les maladies sociales que les maladies du corps sans en parler clairement. »

Les écrivains catholiques, partisans de la morale des casuistes, concluent en dernière analyse à l'abstinence continue, au célibat perpétuel d'une partie de l'espèce humaine, et, d'autre part, au devoir d'une procréation incessante pour ceux qui se marient; c'est-à-dire à la mortification par l'abstinence absolue et par la misère. Ces deux conditions sont contraires à la nature et à la destinée de l'homme. Le célibat absolu et perpétuel, l'abstinence continue, ne peuvent être, nous le répétons, qu'une exception, par cela fort inefficace; d'où résultent la nécessité des unions conjugales et la nécessité de la prudence dans ces unions, et ici nous laissons la parole à un de nos maîtres

Voici en quels termes M. Ch. Dunoyer, membre de l'Institut (section de morale), nous écrivait, à propos d'une discussion sur ce sujet grave et délicat, au sein de la Société d'économie politique, en notre qualité de secrétaire perpétuel de cette société :

« Voici, mon cher monsieur Garnier, sous une forme à la fois plus précise et plus complète, les observations, un peu trop écourtées peut-être, que j'ai cru devoir faire à notre dernière réunion, au moment même où j'allais quitter la séance, sur le point délicat que venait de toucher M. Louis Leclerc, dans la grave question de la population. Notre ami convenait volontiers de la nécessité qu'il y a, pour les pauvres gens surtout, de ne s'engager qu'avec circonspection dans les liens du mariage; mais il exprimait des doutes sur le point de savoir si, le mariage une fois contracté et en prenant convenablement conseil des lois de la morale et des prescriptions de l'hygiène, il était nécessaire aussi de n'user des droits que le mariage donne qu'avec un certain degré de réflexion et de retenue. Je me suis permis de trouver ces doutes de notre ami peu raisonnables.

« J'ai dit que toutes les actions humaines avaient besoin d'être réglées, celle-ci peut-être plus qu'une autre, et j'en ai déduit brièvement les raisons. Ce sont ces raisons que je demande à reproduire, non pas précisément telles que je les ai dites, mais telles

que je les ai formulées, il y a dix-huit ans, dans un ouvrage dont l'édition est depuis longtemps épuisée.

« Il serait étrange, écrivais-je, qu'une telle remarque (la remarque qu'une certaine action, l'action la plus sérieuse de ce monde, ne pouvait, même dans les liens du mariage, se passer de toute règle), il serait étrange qu'une telle remarque pût jamais devenir un objet de blâme ou de raillerie. On ne voit pas trop, en effet, par où elle pourrait donner prise à la critique, et ce qu'on en voudrait blâmer dans la forme ou dans le fond. Il suffit de la comparer à certains articles du Décalogue, et, par exemple, à ces sixième et neuvième commandements, que doivent répéter deux fois par jour les lèvres les plus pudiques, et qui parlent en termes si crus de l'œuvre de la chair, pour la trouver, quant à la forme, parfaitement modeste; et, quant au fond, je ne sais quelle morale pourrait s'offenser de cette observation que le mariage n'affranchit pas de toute contrainte, et qu'alors même qu'ils ont été unis par le prêtre, des époux ont encore quelque frein à s'imposer.

« Il est incroyable que l'action d'appeler des hommes à la vie, celle sans contredit des actions humaines qui tire le plus à conséquence, soit précisément celle qu'on a le moins senti le besoin de régler ou qu'on a réglé le plus mal. On y a mis, il est vrai, la façon de l'acte civil et du sacrement; mais, le mariage une fois contracté, on a voulu que ses suites fussent laissées,

pour ainsi dire, à la volonté de Dieu. La seule règle prescrite a été qu'il fallait ou s'abstenir de tout rapprochement, ou ne rien omettre de ce qui pourrait rendre l'union féconde. Tant que des époux peuvent croire qu'ils ne font pas une œuvre vaine, la morale des casuistes ne trouve rien à leur reprocher; qu'ils se manquent à eux-mêmes, qu'ils abusent l'un de l'autre, qu'ils se dispensent surtout de songer au tiers absent et peut-être infortuné qu'ils vont appeler à la vie sans s'inquiéter du sort qui l'attend, peu importe: l'essentiel n'est pas qu'ils s'abstiennent d'un acte triplement nuisible, l'essentiel est qu'ils évitent de faire un acte vain. Telle est la morale des casuistes, morale à rebours de toute morale et de tout bon sens; car ce que veulent le bon sens et la morale, ce n'est sûrement pas tant qu'on s'abstienne de faire des actes vains que de faire des actes nuisibles.

« Aussi la vérité, en dépit de ces graves sottises, est-elle que, si des époux ne doivent pas regarder comme blâmable tout rapprochement qui ne tendrait pas à accroître leur postérité, ils ont pourtant, même dans les rapprochements les plus autorisés et au sein de l'union la plus légitime, des ménagements à garder, soit envers eux-mêmes, soit l'un envers l'autre, soit l'un et l'autre surtout envers les tiers qui peuvent être le fruit de leur union. Il va sans dire que le mariage n'affranchit pas de toute règle la chose du monde qui voudrait être le plus réglée, le mouvement des

naissances et de la population. Le mariage, sans doute, a pour objet l'accroissement de l'espèce, mais son accroissement judicieux, son accroissement proportionné aux moyens que l'espèce a de vivre. Est-ce obéir, je le demande, aux préceptes de l'Écriture que de multiplier le nombre des malheureux? Est-ce accroître l'espèce que de procréer des myriades d'êtres destinés à une prochaine et inévitable destruction? Des époux ne sont pas pardonnables qui, avant d'appeler un enfant à la vie, ne prennent pas la peine d'examiner s'ils vont l'appeler à une vie heureuse ou misérable¹... »

« Je borne là cette citation, monsieur; j'aurais pu l'étendre encore, et peut-être avec quelque fruit; mais je tiens à me renfermer dans ce qui a le plus directement trait à la matière délicate qu'a abordée M. Louis Leclerc. Notre ami reconnaîtra, j'espère, que si un peu de prévoyance est nécessaire avant le mariage, il n'est pas superflu d'en avoir aussi pendant, et que la responsabilité, que notre sottise voudrait faire peser sur la Providence, ne pèse, en réalité, que sur nous; que Dieu ne nous a dispensés, sous aucun rapport, de songer aux conséquences de nos actes.

« Agréez, etc., etc.

« CH. DUNOYER. »

¹ *Mémoire à consulter sur quelques-unes des principales questions que la Révolution de juillet a fait naitre*, p. 176 et suiv., in-8°. A Paris, chez Delaunay. 1835.

C'est pour être restés étrangers aux recherches et aux études sur la population qui sont venues éclairer et rectifier la morale des casuistes que les docteurs modernes de l'Église répandent encore, surtout au confessionnal, des conseils opposés au bon sens des familles et à l'intérêt de la population. Nous pourrions renvoyer le lecteur choqué de notre assertion à une foule d'ouvrages; nous nous bornons à lui signaler celui que nous indiquons ici en note¹.

Il y aurait une grande utilité à ce que l'on fit approfondir aux jeunes ecclésiastiques la question de population et les notions fondamentales de l'économie politique; le premier évêque qui introduira cet enseignement dans les séminaires rendra un service signalé à la morale et à la société.

Avant d'abandonner cette partie de notre sujet, nous avons encore à nous arrêter sur le dire d'un écrivain fort opposé à ceux que nous venons de combattre.

¹ On vend à Paris, chez Poussielgue-Rusand, libraire du clergé, un livre intitulé : *Mæchialogie, traité des péchés contre les sixième et neuvième commandements du Décalogue*, etc., par Debreyne; avec cette indication entre parenthèses : « Il est exclusivement destiné au clergé. » L'auteur dit être médecin, professeur, prêtre et religieux de la Trappe; c'est un recueil de doctrines et de conseils, en français et en latin, dirigés contre la prévoyance conjugale, que le confesseur doit présenter à ses pénitents comme le plus damnable des péchés mortels.

Ces principes de moralité, déjà formulés par nous dans une autre publication, ont été l'objet d'une critique plus que vive de la part de M. Proudhon, dans un de ses plus volumineux et de ses plus sérieux ouvrages. M. Proudhon a dit à cet égard bien des choses; mais nous laissons de côté les exagérations du pamphlétaire, et nous nous arrêtons aux arguments suivants, les seuls sérieux dans cette réfutation : « S'il est vrai, dit M. Proudhon¹, que la contrainte morale, subitement devenue contrainte physique et résolvant à sa manière le problème de la population, soit d'une pratique utile aux gens mariés, cette utilité n'est pas moindre aux gens non mariés; or c'est ici le côté immoral de la chose, non prévu par les économistes : le plaisir étant voulu et recherché pour lui-même, sans la conséquence de progéniture, le mariage devient une institution superflue, la vie des jeunes gens une fornication stérile; la famille s'éteint, et avec la famille la propriété. Le mouvement économique reste sans solution, et la société retourne à l'état barbare. Malthus et les économistes moraux rendent le mariage inaccessible; les économistes physiiciens le rendent inutile; les uns et les autres ajoutent au manque de pain le manque d'affections, provoquent la dissolution du lien social. Et voilà ce qu'on appelle prévenir le

¹ *Contradictions économiques*, tome II, p. 447. 1^{re} édition de 1846.

paupérisme ! voilà ce qu'on entend par répression de la misère ! Profonds moralistes ! profonds politiques ! profonds philanthropes !... » etc.

A cela nous avons répondu ⁴ que, si le mariage a pour but la procréation des enfants, il a aussi pour but non moins évident les soins de ces mêmes enfants, afin qu'ils puissent trouver, depuis l'époque de leur conception jusqu'à l'époque où ils savent se suffire à eux-mêmes, les conditions nécessaires d'existence, tant sous le rapport matériel et hygiénique que sous le rapport intellectuel et moral ; de sorte que les conjoints manquent au premier, au plus indispensable de leurs devoirs, s'ils ont plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, qu'ils n'en peuvent élever dignement, qu'ils n'en peuvent munir d'un métier qui suffise au moins à leurs besoins. Au père de famille, bien certainement, incombe le droit d'user, dans cette affaire plus que dans toute autre, de son libre arbitre, et de faire acte de créature intelligente, morale et responsable.

Sera-t-il immoral s'il ne veut avoir qu'un nombre limité d'enfants, proportionné à ses facultés et à l'avenir que sa tendresse rêve pour eux, et s'il ne se voue pas dans ce but à l'abstinence la plus rigoureuse et la plus absolue ? Il est inutile de discuter sur ce

⁴ *Collection des principaux Économistes*, tome VII ; *Essai sur le principe de population*, 2^e édit., 1852, p. 662.

point, et nous nous bornons à en appeler à toutes les consciences éclairées, et à celle de M. Proudhon, devenu, lui aussi, depuis la publication de l'ouvrage qui nous occupe, chef de famille. Qu'on se demande s'il est plus moral, plus conforme au cri de la conscience humaine, de faire éclore des enfants au milieu des privations, ou de les empêcher de naître, et qu'on réponde!

Nous avons répondu plus haut à la crainte de voir s'éteindre la famille.

Il nous est impossible de voir, dans le mariage dans lequel le nombre des enfants dépend de la prudence et de la prévoyance des parents, que « le manque d'affections soit ajouté au manque de pain. » C'est le contraire qui est évidemment l'expression de la vérité.

Il nous est encore impossible de comprendre comment les conseils de la prudence conduisent à la suppression du mariage et à la débauche de la jeunesse. La prudence n'a-t-elle pas pour effet de rendre l'état de mariage plus prospère et plus attrayant? et l'expérience ne prouve-t-elle pas que l'imprévoyance est une des causes du concubinage et de la démoralisation, soit par suite de la violation du pacte conjugal, soit par suite de cette coupable insouciance qui fait qu'on s'expose à créer une famille sans s'engager à la soutenir?

Il est aussi un autre point de vue qu'il ne faut pas

négliger : c'est que le mariage peut très-bien être admis, en dehors de la famille, comme association assurément très-naturelle pour l'assistance mutuelle entre les deux conjoints. A ce point de vue, et même sans la conséquence de progéniture, le mariage est loin d'être une institution superflue. Nous ne voulons pas parler de l'abus du plaisir des sens, si ce n'est pour faire observer que les unions imprévoyantes n'en sont pas précisément les plus exemptes. Enfin, loin de détendre le lien social et de provoquer aux conséquences détaillées par M. Proudhon, les idées de prévoyance, de prudence, de responsabilité, de moralité, nous semblent devoir raffermir le principe de famille, et même le principe de propriété, dont il est assez remarquable que M. Proudhon se préoccupe. La jeunesse se trouve encouragée au mariage plus facilement par l'exemple de ménages prospères et sagement conduits que par l'exemple des ménages soumis aux tortures de la misère.

Mais cette prévoyance conjugale est à la fois justifiable de la morale et de l'hygiène, qui toutes deux s'accordent à leurs points de vue respectifs pour prescrire au chef de la famille le respect de la compagne de sa vie. *Maxima debetur sponsæ reverentia*; ce serait là un précepte qui ne fait peut-être pas assez l'objet de l'éducation intime que le père doit à son fils quand il a atteint l'âge de raison, et qu'il aspire lui-même à fonder une nouvelle famille.

Ce respect, on ne saurait trop le faire pénétrer dans l'esprit de toutes les classes de la société, de celles surtout qui s'adonnent à l'intempérance de la table et à l'ivrognerie. L'intempérance et l'ivrognerie ont une grande part dans les misères de ce monde : elles font perdre aux hommes le sentiment de leur dignité envers eux-mêmes, celui du devoir envers leurs familles; elles étouffent la voix de la raison; elles neutralisent toute prévoyance intérieure; elles amènent après elles le découragement, bientôt suivi de l'affaiblissement du ressort moral.

M. Thiers était l'écho de M. Proudhon, auteur du pamphlet *les Malthusiens* (1848); lorsqu'il écrivait dans sa défense de la propriété (1848) : « On se récrie contre les disciples de Malthus qui arrêtent l'homme prêt à se rapprocher de sa femme, en lui disant : Prenez garde, il y aurait un être de plus à nourrir sur la terre !... on se récrie contre ces philosophes de l'abstention, on les appelle barbares, on les dénonce au peuple, et on a raison. Arrêter la fécondité du genre humain est un crime contre la nature¹... » Le bon sens de M. Thiers est ici en défaut. Le savant écrivain n'a pas assez réfléchi sur ce sujet. Comment la fécondité de l'homme, réglée par les ressources de la famille, peut-elle être plus contre nature que la procréation insouciantes ?

¹ *De la propriété*, liv. III, chap. VII.

L'homme est-il un être raisonnable et libre, ou une brute simplement douée d'instinct? En vérité, les barbares sont ceux qui disent aux masses d'agir sans réflexion, sans retenue, sans prévoyance, sans souci des mères et des enfants.

III. — Effets économiques, moraux, sociaux et politiques de la pratique de la prévoyance par les classes les plus nombreuses. — Suite des objections.

Après tout ce que nous avons dit dans les deux paragraphes précédents, peu de paroles vont nous suffire pour indiquer les effets moraux, sociaux et politiques de la pratique de la prévoyance par les classes les plus nombreuses. Nous insisterons un peu plus sur les effets économiques.

Au point de vue *moral*, le développement de la contrainte morale et de la prudence dans le mariage, amenant l'aisance et la diminution des fatigues physiques et morales des deux créateurs de la famille, si souvent affaiblis sous le fardeau qu'ils se sont donné sans réflexion, laisse au sentiment paternel et maternel toute l'action de son expansion naturelle, produit le respect réciproque des époux et la paix du ménage, rend possible l'éducation morale et l'instruction des enfants, — d'où résultent à leur tour le respect des enfants pour leurs parents, l'énergie de l'esprit de famille, l'augmentation du lien de solidarité, et une

diminution notable de vices et de misères dans le corps social.

Au point de vue *économique*, la prévoyance des classes les plus nombreuses diminue la concurrence des travailleurs, qui ne doit pas devenir excessive pour produire les bons effets que nous avons reconnus au principe de libre concurrence dans les *Éléments de l'économie politique* ¹. De cette diminution résulte le maintien ou la baisse des salaires, c'est-à-dire de l'aisance relative de la partie la plus nombreuse de l'humanité, puisque le taux des salaires se règle sur le rapport de la population aux capitaux ². Or c'est là, pour les classes qui vivent du produit de leur travail, de la vente de leurs services, le seul moyen à leur disposition d'arriver à une rémunération plus élevée de leurs efforts et de leur industrie; car, si la hausse des salaires peut encore résulter de l'augmentation des capitaux, cette augmentation n'est pas en leur pouvoir; elle ne peut être d'autre part aussi rapide que leur propre nombre, et elle est en partie dévorée par l'excès de population, comme nous allons le montrer tout à l'heure.

Le règlement de la population est aussi le seul moyen efficace, pour les classes ouvrières, de faire

¹ 3^e édition, 1856, chap. ix, p. 139, traitant du principe de libre concurrence, stimulant de l'industrie, régulateur des produits et des services, générateur de l'ordre économique.

² V. *ibid.*, chap. xx. *Du salaire ou revenu du travail.*

élever leurs Salaires. Nous passons en revue dans les chapitres suivants les divers moyens sur lesquels on a illusoirement compté pour contre-balancer les funestes effets de l'accroissement excessif des travailleurs.

Quelques lecteurs pourraient faire ici les objections qui ont été faites quelquefois à l'élévation des salaires dans leurs rapports avec la moralité et les prétentions des classes ouvrières, la cherté des produits et la diminution des exportations. Nous les renvoyons à ce que nous avons dit dans les *Éléments d'économie politique* à ce sujet¹.

Nous venons de rappeler l'effet de l'excès de population sur le Salaire ou revenu du travail. Un effet inverse se produit sur la Rente du sol, et la hausse des fermages progresse comme la population alimentée par ce sol, à moins que les progrès de la culture ne viennent contre-balancer l'accroissement de la progression. C'est ce qui résulte évidemment de la nature de la rente² et des faits que fournit l'observation de la vente des produits agricoles. Or cette élévation qui se traduit par celle de la valeur des propriétés foncières n'est pas un progrès désirable, puisqu'il est obtenu aux dépens de la masse de la population,

¹ V. chap. xxiii, p. 396.

² V. *Éléments de l'économie politique*, chap. xxiv. Du revenu de la terre.

quand elle ne résulte pas des progrès de la culture et des conquêtes de la science agronomique sur la nature ou sur la routine ou les préjugés.

Il en est de même, à divers égards, des profits des capitalistes et des entrepreneurs, qui ne sont désirables que lorsqu'ils ne sont pas obtenus par la baisse des salaires, mais par l'emploi intelligent des instruments de travail et l'application des procédés ingénieux.

Un effet remarquable est encore produit par l'excès de population sur l'emploi d'un produit net de la société; et ici nous allons laisser la parole à M. de Molinari¹, qui a jeté sur le point de la question que nous traitons en ce moment une clarté nouvelle.

« La loi de la population n'est qu'un corollaire d'une loi qui a été précédemment exposée, savoir : qu'il y a une proportion naturelle et nécessaire entre les agents dont la production exige le concours. Cela étant, il est clair que la population dépasse la proportion requise; aussitôt que le personnel disponible pour la production excède le matériel, le surplus ne peut être employé. Cet excédant de la population doit cependant être alimenté et entretenu. Sur quoi ses frais d'alimentation et d'entretien peuvent-ils être prélevés? Sur la rémunération nécessaire des agents

¹ *Cours d'économie politique* professé au Musée royal de l'industrie belge, 1^{er} vol. 1855, p. 375.

productifs ? Sur les éléments et les matériaux indispensables pour entretenir et renouveler les ouvriers, les outils, les machines, les bâtiments, etc., consacrés à la production ? Non, évidemment. Car les agents productifs personnels et matériels, qui façonnent la masse des produits destinés à l'alimentation et à l'entretien de la communauté, ces agents seraient alors entamés, et la production diminuerait. Sur quoi donc la substance de l'excédant inutile peut-elle être prélevée ? Uniquement sur le produit net.

« Chaque nation peut disposer de son produit net comme bon lui semble. Elle peut l'employer à se procurer un supplément de jouissances actuelles; elle peut s'en servir pour constituer un supplément d'agents productifs, travailleurs, outils, machines, matières premières, agents naturels, appropriés en vue d'augmenter sa production, partant ses jouissances futures; elle peut encore le jeter dans le gouffre d'une guerre étrangère, ou l'employer à nourrir, dans l'abjection et la souffrance, un excédant de population.

« Les nations européennes nourrissent, pour la plupart, un excédant de population; mais elles ne consacrent à cet usage qu'une portion, probablement assez faible, de leur produit net. La preuve en est qu'elles croissent en richesses, ce qui n'aurait pas lieu si tout le montant de leur produit net annuel se trouvait absorbé par l'entretien d'un excédant de population. Selon toute apparence, la portion du produit net qui

est consacrée à cet entretien ne dépasse jamais celle qui est attachée à la part du travail, d'où il résulte que c'est toujours uniquement sur la classe ouvrière que retombe le fardeau de l'entretien d'une population surabondante.

« Cette conclusion peut sembler singulière, mais elle n'en est pas moins conforme à la nature des choses. Quel est, en effet, le résultat inévitable de l'apparition d'un excédant de travailleurs sur le marché? C'est de faire baisser le salaire : or il ne faut pas oublier, d'une part, que cette baisse s'opère en progression géométrique; d'une autre part, qu'elle a ses limites naturelles dans les frais de production du travail.

« Il suffit donc de la présence d'un très-faible excédant de travail sur le marché pour réduire les travailleurs au minimum des substances qui leur est indispensable. Supposons maintenant que cet excédant de travail continue à peser d'une manière régulière et permanente sur le marché, qu'en résultera-t-il? C'est que les travailleurs se trouveront dépouillés, d'une manière régulière et permanente aussi, de leur part proportionnelle de produit net, laquelle ira grossir, sous forme de prime ou de rente, celle des détenteurs des autres agents productifs. Cependant les capitalistes ou les propriétaires fonciers, qui bénéficieront de cette prime ou de cette rente, seront obligés, en revanche, de subvenir à l'entretien de

l'excédant de travailleurs, auxquels ils en seront redevables. Ils seront obligés de s'imposer une taxe des pauvres. Celle-ci pourra être volontaire ou obligatoire. Mais, quel que soit son caractère, la taxe des pauvres ne pourra jamais, selon toute apparence, dépasser le montant de la prime ou de la rente que la présence d'un excédant de travail sur le marché confèrera aux détenteurs des autres agents productifs. S'il en était autrement, si, dans un pays quelconque, la taxe allouée pour l'entretien d'un travail surabondant venait entamer la part proportionnelle de produit net afférente aux autres agents productifs, ceux-ci ne manqueraient point d'émigrer, autant du moins que cela leur serait possible, dans des pays où ils ne seraient point obligés de supporter cette réduction de leurs profits. On peut donc affirmer, au moins d'une manière générale, que la somme des frais d'entretien d'un excédant de population ne peut jamais dépasser la part proportionnelle du produit net afférent au travail. C'est ainsi que la classe des travailleurs porte, quoi qu'on fasse pour la soulager, la peine de son imprévoyance. En tout cas, une nation ne peut rien consacrer au delà de son produit net à l'entretien d'une population surabondante. Telle est la limite maximum que la nature oppose à l'accroissement de l'espèce humaine; ce maximum venant à être dépassé, la production diminue, et la population avec elle. »

Il résulte des explications qui précèdent que le déve-

loppement de la prévoyance conjugale chez les classes les plus nombreuses est le principal moyen de maintenir à leur avantage le taux des salaires, celui des profits et de la rente du sol, et d'éviter l'absorption du produit net à l'aide duquel elles peuvent s'élever dans l'échelle sociale.

Pour compléter ce relevé des effets économiques de la prévoyance, arrêtons-nous à quelques objections tirées de cet ordre d'idées, et qui complètent celles qui ont été présentées plus haut.

On reproche à ce précepte de modération et de retenue que, s'il venait à se généraliser, la population resterait stationnaire ou décroîtrait même, et que la nation ne tarderait pas à perdre de son importance relative à côté d'autres où la population serait progressive.

En réponse, nous pourrions répéter d'abord ce qui a été dit plus haut (p. 62) sur la densité de la population, qui n'est une mesure de prospérité que si la prospérité s'est accrue parallèlement aux moyens de travail et de subsistance; — rappeler, en exemple, la supériorité des deux millions de Suisses aux six millions d'Irlandais, la supériorité de trente-six millions de Français prospères à soixante-douze millions de Français dans la misère; — et conclure qu'une population stationnaire, peu progressive ou décroissante même, peut être un signe de moralité d'abord, de diminution de vice et de misère, et d'augmentation

de prospérité, s'il est obtenu par la diminution des naissances parallèlement avec la diminution de la mortalité et l'augmentation de la vie moyenne.

En second lieu, la nature a répondu elle-même à l'objection. Le désir de fonder une famille et de goûter les joies qui en résultent est assez irrésistible pour lutter toujours avec avantage contre la prudence et la prévoyance; et cette lutte est précisément une des conditions du progrès (v. p. 35), pourvu que les deux forces contraires se balancent dans une certaine mesure.

A tout prendre, la pratique des vertus domestiques, que recommandent les économistes, contrairement à la doctrine insensée des casuites, qui pousse à une procréation incessante, est favorable à l'augmentation d'une population saine et prospère. « C'est méconnaître entièrement mes principes, disait avec raison Malthus, que de m'envisager comme un ennemi de la population. Les ennemis que je combats sont le vice et la misère¹. »

Arrivé à ce point de notre discussion, il devient inutile de répondre à ce sophisme que la doctrine de la prévoyance tend à enlever aux pauvres le seul plaisir que la nature leur ait donné.

Mais on dit plus sérieusement que, si la prévoyance pénétrait dans les masses, la population ne dépasse-

¹ *Essai sur le principe de population*, liv. V, chap. 1.

rait plus les subsistances, et, se trouvant heureuse chez elle, n'émigrerait plus, et la civilisation perdrait un de ses modes providentiels.

Nous dirons plus loin les illusions et les déboires de l'émigration des classes pauvres. Ajoutons ici que les pays encore inhabités peuvent parfaitement se peupler de proche en proche comme ont fait et comme font les États-Unis. En tout cas, il y aura toujours des hommes aventureux qui voudront aller tenter la fortune ailleurs, avec d'autant plus de chances, qu'ils auront plus de capital disponible, et finalement nous ne voyons pas quel intérêt il y a à créer des sociétés nouvelles aux dépens des générations présentes, excitées par l'aiguillon de la misère à une expatriation lointaine : la vapeur, les chemins de fer et les télégraphes électriques sont tout aussi efficaces par les facilités qu'ils offrent aux hommes pour se déplacer, aller fonder des familles et tenter la fortune au loin.

Mettons-nous maintenant au point de vue *social et politique*. Remarquons d'abord que les effets sociaux et économiques que nous venons d'indiquer ont forcément une portée sociale et politique. Il nous suffira ensuite de rappeler que le développement de la prévoyance aura pour effets la diminution des obstacles répressifs qu'emploie la nature, c'est-à-dire la diminution du vice et de la misère, du paupérisme et de la criminalité, avec ce triste attirail de mendicité, d'institutions de charité légale, de crimes et d'agita-

tions de toute sorte, qui donnent de temps à autre la fièvre et le cauchemar à toutes les sociétés civilisées; et réciproquement que, la prévoyance, de plus en plus générale, contribuant à la moralité et à la perfectibilité humaines, à la fois causes et effets du même résultat, l'harmonie des intérêts marchera parallèlement et contribuera au bonheur de notre espèce, idéal qui va se réalisant par la diminution des maux.

IV.—A quelle condition le Travail, l'économie et les Institutions de prévoyance peuvent contre-balancer les maux pouvant résulter de l'énergie du principe de population.

Nous venons d'insister longuement sur la nécessité absolue, pour les classes les plus nombreuses, de développer la principale branche de l'arbre de la prévoyance.

Avons-nous besoin de dire que la prévoyance sous toutes les formes, que le développement des institutions de prévoyance est essentiellement désirable et ne peut avoir que des résultats efficaces pour prévenir ou atténuer la misère des populations?

Avons-nous besoin d'ajouter que l'assiduité au travail, l'économie, la bonne conduite, le bon sens, une intelligente administration de ses ressources, sont les moyens élémentaires que doit employer tout homme qui ne veut pas se laisser envahir par l'oïveté, le désordre, par la misère physique comme par la misère morale?

Sans économie, sans conduite, sans bon sens, sans une bonne administration, le plus beau patrimoine ne tardera pas à s'évanouir; j'ajouterai même sans travail, car il faut souvent un très-grand et très intelligent travail pour faire prospérer, pour bien employer ou surtout pour ne pas perdre le bien qu'on a reçu en héritage ou en don, ou celui qu'on a gagné par son industrie. J'ajouterai encore que ce travail, fort utile à son auteur, est encore fort utile à la société, puisqu'il a pour résultat la conservation d'un capital qui est une force productive.

Sans travail, l'homme qui n'est pas né de parents fortunés ne produit rien; sans conduite, sans épargne et sans économie, sa peine le fait vivre au jour le jour; mais il ne capitalise pas¹, il n'améliore pas sa condition, et reste exposé aux privations des chômages, de la vieillesse et des mauvais jours.

Il n'y a pas de contestation à cet égard. Nous sommes, en nous exprimant comme nous venons de le faire, les échos d'une moralité, banale au moins en théorie, car l'application, l'expérience le prouve, est assez difficile.

Tout le monde est donc d'accord sur la nécessité, sur l'indispensabilité d'un travail incessant, d'une conduite régulière, d'une économie prévoyante, du

¹ Voir, sur l'Épargne et le Capital, les *Éléments de l'économie politique*, à la table des matières (CAPITAL et ÉPARGNE).

bon sens dans l'administration de ses ressources.

Mais peu d'hommes ont réfléchi qu'à ces qualités le père de famille doit en ajouter une autre non moins *indispensable*, la prudence par suite de laquelle sa famille ne s'augmente pas au delà de ses ressources ou des moyens qu'il a ou peut avoir d'élever et d'acheminer ses enfants. Sans cette qualité, les bons effets de son ardeur au travail et de son économie sont neutralisés; sans cette qualité, on ne peut pas dire strictement que sa conduite soit régulière et morale, on ne peut pas dire qu'il ait du bon sens!

Voilà ce dont il s'agit; voilà la révolution qui doit s'opérer dans les esprits et l'opinion publique avant qu'on puisse arriver, dans les pays peuplés, à une amélioration du sort des classes les plus nombreuses et les plus pauvres.

Parlons maintenant des diverses institutions, caisses ou associations qui, depuis un demi-siècle, ont pris un développement remarquable dans plusieurs pays, qui rendent et peuvent rendre des services signalés aux classes les plus nombreuses; mais sur lesquelles on compterait en vain, sans la prévoyance spéciale sur laquelle nous avons tant insisté.

Parmi ces institutions se trouvent les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraite, les assurances sur la vie, etc.

Les Caisses d'épargne offrent aux petits bénéficiaires, aux petites économies, si faciles à dissiper, un entre-

pôt sûr et facilement accessible. Écoles primaires pour le capitaliste futur, elles suscitent le sentiment de la propriété et les qualités nécessaires pour l'acquérir et la conserver : le travail, l'économie, la conduite, la prévoyance. Peu à peu, insensiblement, les déposants sont amenés à y recueillir, dans les temps de prospérité, des ressources pour les époques de crise, de chômage, de maladie et de vieillesse. L'industrie ne tarde pas à y trouver un aliment, soit par les placements que font les déposants devenus propriétaires d'un petit capital, soit par les acquisitions et les consommations à l'aide desquelles ils augmentent leur instruction, leur bien-être et celui de leur famille. En même temps se produisent le calme et l'indépendance des populations ouvrières, le respect des lois, de plus fortes garanties d'ordre et de tranquillité, le progrès de la morale et des libertés publiques¹.

Les Caisses de retraite complètent les caisses d'épargne. A de certains égards, ce sont des établisse-

¹ Il y a trois ans, les caisses d'épargne d'Angleterre, de France, des États-Unis, d'Allemagne, de Suisse, de Belgique, de Russie, de Pologne, d'Espagne et d'Italie réunies possédaient 1 milliard et demi de francs. On peut évaluer à 12 milliards la totalité des versements opérés dans ces divers établissements depuis leur origine. Celles de France ont possédé, en 1845, 360 millions de francs, divisés en 660,000 livrets : ces dépôts ont été beaucoup diminués par suite de la crise de 1848. Celles d'Angleterre ont près de 900 millions. La première caisse d'épargne date, en Angleterre, de 1810, et en France (Paris) de 1818.

ments moins utiles, puisque les déposants ne pensent qu'à eux-mêmes; mais elles stimulent pareillement la bonne conduite, la prévoyance, l'économie.

C'est de la même manière qu'agissent les Sociétés de secours mutuels, qui procurent aux ouvriers d'une même profession des soins et des secours en cas de maladie; et les Assurances sur la vie, qui présentent des combinaisons diverses en cas de vie ou en cas de mort, dans l'intérêt du déposant ou celui de la famille, avec ou sans alimentation du capital; et encore, les institutions de crédit bien organisées, comme les banques d'Écosse, fonctionnant à la fois comme caisses d'épargne et comme banques commanditaires en faveur du travailleur économe et laborieux.

Rien n'est plus désirable donc que le développement de ces diverses combinaisons et autres qui pourront encore être inventées pour faciliter les économies des masses et la formation des capitaux, pour augmenter l'assurance mutuelle, la solidarité et l'indépendance des hommes laborieux. Il resterait toutefois à traiter de la meilleure organisation de ces institutions, du meilleur moyen de les propager et des avantages ou des inconvénients qu'elles rencontrent dans l'intervention de l'Etat, ainsi que du degré de développement qu'elles sont susceptibles de prendre dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure que, quant à présent, l'action des institutions de prévoyance est

à peu près insignifiante pour contre-balancer celle du principe de population¹, et que dans l'avenir ces établissements ne seront profitables aux classes les plus nombreuses que si, avec l'économie et le travail, ces classes font pénétrer dans leur conduite la principale des prévoyances.

V. — Conclusion.

Concluons maintenant sur le point important de notre sujet traité dans ce chapitre, et répétons qu'au travail et à la bonne conduite tout homme doit joindre la prévoyance sous toutes ses formes, la prévoyance comprenant cette prudence qui lui fait mettre un soin extrême à éviter de rendre sa famille plus nombreuse que ne le comportent les ressources de sa fortune, ou celles de son industrie.

C'est là le *principal moyen* sur lequel les hommes peuvent raisonnablement compter, parce qu'il est à leur disposition; c'est aussi le *seul* moyen véritablement efficace, comme nous allons le voir en faisant une revue rapide des autres moyens proposés comme remèdes à l'énergie du principe de population.

¹ Les chiffres que nous donnons plus haut sur les caisses d'épargne, importants en eux-mêmes, sont très-minimes si on les compare à la masse des populations besoigneuses. Les caisses de retraite et de secours mutuels, qui commencent à se répandre en Angleterre, s'acclimatent à peine en France. Il en est de même à beaucoup d'égard des assurances. Quant aux banques perfectionnées, elles sont encore partout au point de départ.



CHAPITRE VI

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS
POUR CONTRE-BALANCER L'ÉNERGIE DU PRINCIPE
DE POPULATION :
L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION.

L'instruction est le moyen indispensable du progrès physique et moral. C'est là une vérité, un axiome du sens commun, bien que l'unanimité ne soit pas encore acquise à cette proposition, en ce qui concerne les classes les plus nombreuses.

L'homme instruit dont l'étude des connaissances humaines, à un degré quelconque, a développé l'intelligence et les facultés, est plus apte au travail et à la production; son esprit est plus inventif; ses services sont plus profitables et ont tendance à être mieux rétribués¹. Bien entendu que son instruction doit surtout se rapporter à sa position sociale, et le préparer

¹ Voir *Éléments de l'économie politique*, chap xx, sur le Salaire.

à sa profession et à sa condition. Dans le cas contraire, une instruction mal dirigée et forcément incomplète le dévoie de sa route et lui prépare de dures épreuves. L'instruction, à quelque degré qu'on la suppose, doit porter, non-seulement sur les connaissances de première nécessité et sur celles relatives à la profession, mais encore, et en première ligne, sur l'organisation de la société, et comprendre les notions fondamentales qu'enseigne l'économie politique sur le travail, le capital, les machines, l'échange, le prix des denrées et des services, les lois de la population, la propriété, la prévoyance, la responsabilité, etc. Ces notions sont encore plus indispensables que celles d'hygiène, déjà si indispensables.

Une bonne éducation morale doit marcher de pair avec l'instruction ; mais il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une éducation morale, exempte de préjugés dangereux, sans le secours de l'économie politique, que le vénérable M. Droz a proclamée le principal auxiliaire de la morale. Comment faire comprendre, sans elle, que l'ordre est la première condition de la prospérité publique ; que la propriété doit être respectée, parce qu'elle est fille du travail ; qu'il faut demander son bien-être à soi-même et non au gouvernement, etc. ; comment combattre les mille et un préjugés économiques et moraux qui obscurcissent la raison des masses. les rendent si accessibles aux utopistes et aux charlatans politiques,

et si pitoyablement crédules en ce qui concerne leur condition et leurs souffrances¹?

« Il nous est impossible de comprendre, disait l'illustre Rossi, pourquoi quelques notions d'économie politique ne seraient pas comprises dans l'instruction du peuple. Que les enfants de riches familles ne soient point initiés aux doctrines économiques, qu'un grand nombre d'entre eux arrivent au barreau, aux fonctions publiques, à la législation, ne connaissant pas même la valeur des termes de la science, et, la tête remplie de préjugés vulgaires et surannés, c'est, sans doute, un fait déplorable, moins funeste, cependant, par ses effets, que la profonde ignorance de la masse des travailleurs sur tout ce qui concerne la production de la richesse, l'action du travail et du capital, la source des salaires et des profits, l'influence de la marche de la population. Ces connaissances, dans une mesure très-suffisante pour l'instruction élémentaire, ne sont ni difficiles à communiquer ni rebutantes au jeune âge ; il est facile de les rendre, pour ainsi dire, palpables, de les égayer par des exemples et des applications, tirés des objets les plus familiers et des faits les plus connus². »

¹ Il y a quelques années, au milieu des crises du continent, quelqu'un demandait à M. Whately, archevêque de Dublin, si l'Angleterre avait à craindre les prédications socialistes parmi les classes ouvrières : « Non, répondit-il, elles savent assez d'économie politique. »

² Rossi, *Cours d'économie politique*, t. II, XXI^e leçon.

J'ajoute que l'ignorance des classes moyennes ou supérieures en pareille matière a produit et produira toujours les résultats les plus funestes. C'est elles qui fournissent en grande partie les vulgarisateurs des préjugés et des utopies qui influent sur l'esprit des classes ouvrières, dont les exigences absurdes effrayent ensuite les classes moyennes et amènent la suspension des libertés publiques et les mesures dictatoriales.

En France et dans une partie de l'Europe, la fausse direction de l'instruction publique, en désaccord avec les besoins publics, jointe à cette ignorance des notions les plus simples de l'économie politique, explique d'une part la trop grande concurrence vers les emplois publics, le développement du *fonctionnarisme*, la médiocrité des salaires dans plusieurs professions libérales, les agitations des partis politiques, et, d'autre part, la multiplicité dans les classes moyennes des erreurs socialistes, terroristes ou despotiques, et la nullité des législateurs pris dans leur sein, même de ceux qui ont leurs coudées franches, après une révolution, pour faire des réformes intelligentes et rationnelles¹.

En résumé, l'instruction bien dirigée (et elle ne peut l'être si elle ne comprend pas les notions économiques) améliore l'instrument-travail dans chaque

¹ Voir les discussions de l'Assemblée constituante française de 1848, pour ne citer que la plus intelligente de celles que nous avons vues de nos jours.

famille et le rend plus productif ; mais évidemment elle ne peut le rendre productif au point d'exonérer le chef de famille de toute prudence.

Par conséquent, l'éducation des populations de toutes les classes ne saurait être, nous ne dirons pas complète, mais suffisante sans la connaissance des lois de la Population, de celles du Salaire, des fondements de la Propriété et des principales notions de l'économie sociale.

C'est par la réaction des mœurs, effet de l'instruction, de l'éducation, d'une répression bien entendue, et de l'application des principes de la responsabilité, que l'on verra diminuer le vice (si malheureusement prolifique et peu remédiable directement) de l'ivrognerie, qui produit l'inconduite, l'insouciance, l'égoïsme, l'abrutissement, et, par suite, les familles nombreuses et misérables.



CHAPITRE VII

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS
POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION
OU EN CONTRE-BALANCER LES EFFETS:
AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION
PAR LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL, DU CRÉDIT,
DES DÉBOUCHÉS ; PAR LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES,
LE DÉSARMEMENT, ETC.

I. Des progrès de la production, de l'augmentation du Capital et des réformes économiques comme moyens de contre-balancer l'excès de population : la réforme douanière, la diminution des armées permanentes. — Hypothèse d'un progrès absolu.

II. Des progrès de la production agricole ; de la culture des terres incultes, etc. ; — des nouveaux aliments, de la pomme de terre, etc., comme remèdes à l'excès de population.

I.— Des progrès de la production, de l'augmentation du Capital et des réformes économiques comme moyens de contre-balancer l'excès de population : la réforme douanière ; la diminution des armées permanentes — Hypothèse d'un progrès absolu.

Il a été dit bien souvent, même par des économistes : Pourquoi introduire dans la science cette délicate question de la population (p. 55), qui soulève

tant de vives critiques, et un point de morale qui ne peut guère être traité avec indépendance et bonne foi? Ne vaut-il pas mieux tourner les efforts de la science vers les questions purement économiques, et rechercher les moyens d'augmenter la production par tous les moyens, et notamment par l'accroissement du capital, le développement du crédit et de l'association, l'extension des débouchés, la suppression des abus et des monopoles, les réformes économiques et financières, et notamment par la réforme douanière, capable de donner un si grand élan à toutes les branches de l'activité sociale, et un système de désarmement international, qui laisserait au travail des capitaux immenses dépensés en pure perte : tous procédés largement efficaces, desquels résulterait plus de travail, plus de richesse à partager, et finalement l'aisance produisant naturellement plus de moralité et moins de fécondité dans la population¹?

¹ C'est dans cette énumération que puisent les semi-adversaires plus ou moins inconséquents de Malthus et tous ceux qui ne se soucient point de soutenir la discussion sur la prévoyance. Quelques-uns se donnent pour appartenir à une prétendue école française moins sévère, moins dure que ce que l'on appelle par opposition l'école anglaise (voir p. 10, en note). D'autres se classent dans l'*économie politique chrétienne*, à la suite de M. de Villeneuve-Bargemont, ou dans l'*économie politique charitable*, appellation fort impropre inventée par une société s'occupant à Paris des questions de charité. La vérité est ou n'est pas : si elle est; elle est aussi bien anglaise que française, aussi bien chrétienne que musulmane, et la vraie *charité* consiste à la proclamer.

D'autres ajoutent à cette liste l'instruction, dont nous venons de parler, et l'émigration, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

D'autres (et ce ne peuvent plus être des économistes) invoquent l'emploi des moyens politiques, socialistes, charitistes et réglementaires, dont nous parlerons dans les chapitres suivants et dont nous faisons provisoirement abstraction.

Nous sommes, avec l'école économique tout entière, de ceux qui ont la plus grande confiance dans l'efficacité des premiers moyens indiqués ci-dessus. C'est de l'ensemble de ces moyens (la liste est incomplète), introduits de plus en plus dans la pratique des gouvernements et des peuples, éclairés par l'expérience et par l'enseignement de la science, que doit résulter, toujours en proportion plus grande, le produit net de la production, à l'aide duquel la population peut ou s'accroître ou améliorer sa condition par l'augmentation du bien-être et de la moralité.

Assurément plus le capital s'accroîtra par l'épargne dans toutes les classes, plus l'agriculture, l'industrie et le commerce pourront se développer par la division du travail, avec l'aide des machines, du crédit, de l'association¹ et des voies de communication; plus les entraves de toute nature, administratives, douanières,

¹ Voir, pour l'Association, ce qui est dit au chap. IX, § 3.

financières, politiques et militaires, les abus, les monopoles, les mauvaises mesures législatives ou réglementaires, disparaîtront, et plus encore la puissance de la production se trouvera augmentée; plus les entreprises de toute espèce se multiplieront, plus il y aura des aliments pour les hommes, plus ces hommes, pris en masse, auront des salaires pour les payer.

Ce n'est pas tout; il résultera de cet ensemble de moyens, d'une part, une réduction générale des frais de production, et, d'autre part, une hausse relative des salaires, qui feront progresser la consommation, laquelle surexcitera à son tour la production.

Or ces effets seront surtout obtenus quand tomberont les barrières des douanes, qui isolent les peuples, qui ralentissent le progrès des industries protégées en endormant celles-ci sur l'oreiller des tarifs, — qui sacrifient pour ce résultat toutes les autres branches du travail, ayant besoin de la liberté d'acheter pour s'approvisionner et de la liberté de vendre pour écouler leurs produits, — et qui exercent une influence perturbatrice des plus désastreuses sur la multiplication des classes inférieures.

Le système prohibitif a créé des industries artificielles ou mis diverses industries naturelles dans des conditions factices, qui ont indirectement et quelquefois très-directement provoqué l'excès de population, puis amené une baisse des salaires. Ce système agit par les soubresauts et les crises auxquels il expose les

populations. Toute prohibition resserre à l'étranger le débouché, le travail, le salaire dans l'industrie contre laquelle elle est dirigée. Elle provoque ensuite des prohibitions correspondantes qui produisent le même effet à l'intérieur. C'est par l'ensemble de ces effets réciproques que le système a produit une série de crises suivies de la ruine de plusieurs entreprises et de la misère de diverses populations, et qu'il a arrêté l'élan général de l'industrie. Celle-ci a énormément progressé, par l'effet de l'expansion des libertés qui ont suivi l'émancipation de la fin du dernier siècle; mais elle aurait pu faire des pas bien plus étonnants encore. La cessation de ce malencontreux régime produira, comme cela est déjà arrivé en Angleterre, des effets inverses. En Angleterre, la réforme commerciale, provoquée par l'agitation de la Ligue de Manchester, qu'ont dirigée MM. Cobden, Bright, Wilson, etc., proposée et défendue par Robert Peel au Parlement (1846), a déjà produit, quoique incomplète, un accroissement prodigieux dans l'agriculture, les manufactures, le commerce et la navigation; dans les importations, les exportations et la consommation intérieure¹, ainsi qu'une diminution notable dans le paupérisme et la criminalité.

¹ En 1846, les exportations de la Grande-Bretagne furent de 57, 7 millions sterling; elles ont été, en 1855, de 95,5 millions sterling!

Ce moyen, présenté comme très-efficace par les économistes et sanctionné par l'expérience, est actuellement à la portée d'à peu près tous les peuples. Il peut être appliqué avec un avantage assuré, si on procède sur une assez grande échelle, pour agrandir les débouchés; — stimuler la production et la consommation; — faire baisser les salaires directement par les demandes du travail, ou indirectement par la baisse de prix des objets; — amener l'aisance dans la population, et, avec l'aisance, les conditions nécessaires pour que le sentiment de dignité et de prévoyance se réveille parmi les classes pauvres et pour que la limitation préventive de la population et de la concurrence les maintienne dans une situation moralement et matériellement supérieure.

Des effets analogues seront obtenus quand au système d'armements qui enlèvent annuellement des milliards et l'élite de la population virile à la production (pour ne parler que des résultats purement économiques et en négligeant l'action démoralisante du système) succédera, par l'effort de l'opinion publique et des gouvernements éclairés, un régime de fédération pacifique et libérale ¹.

¹ M. Larroque, dans un excellent ouvrage intitulé : *De la guerre et des armées permanentes*, 1 vol. in-8°, chez Guillaumin; a recueilli des chiffres desquels il résulte qu'avant la guerre d'Orient les armées d'Europe occupaient 2,800,000 hommes perdant un travail évalué à 733 millions de francs, et consommant les six

Mais ces améliorations, cette augmentation de capital, cet accroissement de production agricole et autre, marchent bien lentement; et, quant à présent, il est impossible de ne pas admettre (les faits sont là) que les progrès sont plus lents à s'accomplir que les populations à multiplier et à passer; de sorte que la nécessité des conseils de prévoyance et de prudence subsiste. Toutefois, c'est à cet ordre de moyens, exclusivement, qu'après l'instruction des masses sur les lois de la population, sur le devoir et l'efficacité de la prévoyance, sur les illusions de la charité et des autres moyens de la politique, de la philanthropie ou du socialisme, il faut avoir recours de nos jours pour obtenir d'une manière un peu efficace l'amélioration de la condition des populations.

Ce moyen sera malheureusement encore très-long-temps à la disposition des réformateurs.

Mais supposons, à l'aide d'une hypothèse fantastique, qu'un pays x en est arrivé à ce degré de civilisation où les Abus, les Monopoles, les Préjugés, les

septièmes des recettes publiques, soit 5 milliards 250 millions de francs. Les propriétés affectées au service de la guerre valent plus de 18 milliards : intérêt 750 millions. Les dettes publiques occasionnées par la guerre dépassent 38 milliards : intérêt annuel à payer, 1,748 millions de francs. Tout cela retournerait à la production! Il faut ensuite multiplier par 2 les avantages qui en résulteraient, car, au lieu d'une consommation improductive, on aurait un consommation reproductive.

Entraves de toutes sortes, ont disparu. Il n'y a plus d'Armée permanente; la Justice est bien rendue; le Gouvernement peut remplir sa mission de producteur de sécurité avec un petit nombre d'agents bien surveillés, point tracassiers, responsables. Les Impôts ne pèsent point, le Travail et les Échanges sont libres *urbi et orbi*; le Capital progresse; on tire le meilleur parti du sol, du capital et du travail; la Production agricole et industrielle, la Consommation, s'opèrent sans obstacles.

Eh bien, si ceux des habitants de ce pays phénoménal, qui vivent du produit de leurs services, veulent voir s'élever ou se maintenir leurs salaires, ils devront prendre un soin extrême à ne pas multiplier leurs familles aussi vite que la nature leur permettrait de le faire, car il arriverait bientôt un moment où cette multiplication irait plus vite que celle du capital, plus vite que celle des économies et du produit net. Alors la rente des propriétaires et le profit des entrepreneurs hausseraient, en même temps que le prix des subsistances et des autres produits du sol, tandis que les salaires baisseraient. La lèpre du Paupérisme, avec son cortège de maux, viendrait compliquer la situation, et dame Nature procéderait par les souffrances morales et physiques, et par la mort, pour éclaircir les rangs des travailleurs qui ne se seraient pas assez préoccupés du danger de s'accroître au delà des propor-

tions nécessaires, en vertu de ce libre arbitre, attribut donné à l'homme précisément pour éviter ce danger.

Et, chose à remarquer, il n'y aurait plus dans ce pays des abus, des monopoles, des obstacles, plus de barrières douanières, plus d'armements à faire disparaître pour donner de l'élan au travail et à la production. Nous parlerons plus loin de l'émigration.

L'hypothèse que nous venons de faire, fantastique aujourd'hui, est cependant réalisable, parce que les abus, les monopoles, les obstacles provenant des hommes doivent disparaître progressivement. On met du temps à se débarrasser des anciens abus, et il en pousse toujours de nouveaux; mais la forêt tend à disparaître devant ces bûcherons qui ont nom liberté! presse! opinion!

Les obstacles physiques ne seront, à beaucoup d'égards, ni tous ni toujours insurmontables; car l'humanité a été douée de ce puissant auxiliaire qui a nom la science.

Tôt ou tard aussi les classes les plus nombreuses pourront apprendre à quelle condition fondamentale, *sine quâ non*, elles peuvent espérer un meilleur sort. Cette condition fait théoriquement partie du bon sens, et ce bon sens peut devenir le sens commun et pénétrer dans l'opinion malgré l'opposition des intérêts et des préjugés, de la prévention, de l'ignorance ou de l'idée préconçue.

II. — Des progrès de la production agricole; de la culture des terres incultes, etc.; — des nouveaux aliments : de la pomme de terre, etc., comme remèdes à l'excès de population.

Les réflexions qui précèdent seraient, au besoin, suffisantes ; mais il ne sera peut-être pas inutile de nous arrêter sur les points spéciaux que nous venons d'indiquer.

Assurément les progrès des arts agricoles et l'extension des cultures, par l'augmentation du capital, l'application des machines, etc., accroissent les quantités et le rendement des récoltes ¹; assurément l'augmentation des subsistances permet de pourvoir à l'entretien d'un plus grand nombre d'hommes. Rien de plus évident et de moins contesté par les économistes malthusiens. Mais ce progrès agricole peut-il être toujours et partout, dans le présent comme dans l'avenir, assez fécond pour contre-balancer l'énergie du principe de population ? Évidemment non, si ce que nous avons dit à propos de la facilité de la multiplication de l'espèce humaine et de la fécondité du sol est exact. La discussion revient donc sur ce point fondamental. Car, si la terre était capable de nourrir tous ceux qui seraient susceptibles de naître ; et si les salaires pou-

¹ Par suite de récents perfectionnements, la meunerie, depuis quelques années, retire un tiers et même un quart de plus de farine.

vaient ne pas baisser par la concurrence des travailleurs, la prévoyance serait évidemment une vertu de reste, et les discussions sur la population parfaitement oiseuses. Jusqu'à preuve du contraire, nous pensons que, si J. Say a pu dire que partout où il y avait un pain il naissait un homme, il serait absurde d'agir comme si partout où naît un homme surgissait un pain, et que les aliments se proportionnent aux hommes.

Il peut se faire que, dans un temps et dans une localité donnés, une plus grande population soit nécessaire pour occuper plus utilement le capital existant, soit dans l'agriculture, produisant directement les moyens de subsistance, soit dans l'industrie et le commerce, les produisant indirectement par voie d'échange ; mais ce n'est là qu'une exception sur laquelle on ne peut baser la sécurité de toute une société, à l'exclusion de la prévoyance.

Et les terres incultes ne forment-elles pas les trois cinquièmes du globe ? Sans doute. Mais il faut aller les chercher, s'y installer et s'y maintenir, avec des chances très-incertaines de résister au climat, aux bêtes féroces, aux sauvages et à l'isolement ; et, pour cela, il faut avoir un capital, qui fasse face aux frais de déplacement, d'installation et de défrichage, en attendant les récoltes. Sans capital et sans moyens de transport et de travail, ces terres sont comme si elles n'existaient pas. Le capital doit donc :

précéder la population dans une certaine mesure.

Si l'on parlait seulement des terres encore incultes qui sont à proximité des populations, nous dirions qu'il est rare que leur mise en culture ne soit une erreur au point de vue de l'agronomie, et qu'on ne tarde pas à s'apercevoir qu'on a employé du travail et de l'engrais sur de mauvaises terres, tandis que ces capitaux eussent donné de plus utiles résultats sur des terres de qualité supérieure. Il peut y avoir des exceptions; mais ces exceptions ne sauraient être un remède suffisant à l'excès de population d'un pays¹.

Toutefois il y a bien des localités où l'aliénation des biens communaux improductifs entre les mains des communes amène un accroissement de production et d'occupation pour de nombreuses familles. M. J. S. Mill a assez de confiance dans ce moyen pour le recommander en Angleterre. « Le désir de posséder une de ces petites propriétés, dit-il, deviendrait probablement, comme sur le continent, une excitation à la prudence et à l'économie, qui ferait sentir ses effets dans la classe laborieuse tout enlière; et on aurait rempli le grand vide qui existe chez un peuple de cultivateurs salariés, en créant une classe intermédiaire entre lui et ceux qui l'emploient². »

Le moyen paraît bon, en effet; mais il est limité, et

¹ Voir *Essai sur la population*, liv. III, ch. XIV.

² *Principes d'économie politique*, ch. XIII, § 4.

ne peut être employé que pour une seule génération.

L'argument des terres incultes, considérées comme moyen de contre-balancer l'énergie du principe de population, est donc, en définitive, une illusion.

Il en est de même de celui tiré des nouvelles substances alimentaires, la pomme de terre, par exemple, argument favori d'une certaine classe de philanthropes.

Toute conquête de l'agriculture est favorable au développement de la population dans une certaine mesure; mais il faut considérer que la nouvelle culture nécessite une certaine qualité de terrain, de travail et de capital, aux dépens d'une culture ancienne.

D'autre part, l'expérience montre le danger qu'il y a pour une population à baser sa subsistance sur un seul produit. Quand arrive une disette, la famine exerce de bien plus cruels ravages. La déplorable situation de l'Irlande et de beaucoup de localités dans d'autres contrées par suite de la maladie des pommes de terre en est un cruel exemple.

Cet infortuné pays nous a encore montré combien le développement de la culture des pommes de terre a peu remédié à la misère. Voici dans quel affreux martyre, malgré le développement de la culture du tubercule, les Irlandais traversaient cette vie avant la maladie des pommes de terre. On lit dans *l'Irlande sociale, politique et religieuse*, par M. G. de Beau-

mont : « Tous, étant pauvres, n'emploient pour se nourrir que l'aliment le moins cher dans le pays, les pommes de terre; mais tous n'en consomment pas la même quantité : les uns, et ce sont les privilégiés, en mangent trois fois par jour; d'autres, moins heureux, deux fois; ceux-ci, en état d'indigence, une fois seulement; il en est qui, plus dénués encore, demeurent un jour, deux jours même, sans prendre aucune nourriture... L'Irlandais ne mange de viande qu'une fois l'an, le jour de Noël¹. »

La pomme de terre est une bonne et excellente nourriture quand elle est convenablement accompagnée, mais elle devient une triste chose quand elle est, comme en Irlande et dans les plus pauvres villages de France et d'ailleurs l'unique soutien d'une population chétive et affamée. Mais admettez que le kilogramme de pommes de terre ou de tout autre légume équivalé à un kilogramme de bonne viande; ce tubercule tardera-t-il longtemps à manquer, si vous n'arrêtez pas le principe de population? Nous sommes toujours en face de la même difficulté.

Mêmes réflexions à faire sur l'igname de la Chine, le marron d'Inde, le gland², ou tout autre tu-

¹ *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, 6^e édit., 1845, t. I, p. 217.

² Si l'homme se résout à manger des glands, que mangeront les cochons? Ne vaut-il pas mieux manger les glands sous la forme indirecte de lard et de jambon?

bercule ou fruit , sur les autres expédients de cuisine économique ou charitable ¹, les sociétés alimentaires pour la consommation en commun, qui ne peuvent être que des expédients momentanés plus ou moins efficaces.

¹ Voir ce que dit Malthus sur les soupes économiques du comte Rumford, comme nourriture générale du peuple. Liv. VI, chap. XI.

CHAPITRE VIII

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS
POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION
OU EN CONTRE-BALANCER LES EFFETS:
L'ÉMIGRATION
CONSIDÉRÉE COMME REMÈDE A L'EXCÈS DE POPULATION.

Nous avons mentionné, au nombre des obstacles à l'accroissement de la population, l'Émigration, et nous avons dit son peu d'importance à ce point de vue (p. 40). Plus haut, nous avons produit des chiffres concluants qui prouvent que l'immigration est entrée pour une faible part dans le peuplement des États de l'Amérique du Nord (p. 22). Nous allons maintenant considérer l'expatriation comme remède à l'excès de population.

Il est impossible de ne pas admettre, en présence des faits qui se passent depuis quelques années, que l'émigration ne puisse enlever à une nation une quantité notable de sa population. Mais, quelle que soit cette émigration, elle est loin de contre-balancer le

mouvement ascensionnel des populations, et d'enlever à la mort les victimes qu'elle moissonne prématurément et d'une manière opposée aux vues finales du Créateur. M. de Molinari estime, à l'article ÉMIGRATION du *Dictionnaire de l'économie politique* (1852), que l'on peut évaluer à un demi-million le courant de l'émigration de l'Europe vers le nouveau monde, par suite de la tendance déjà ancienne en Allemagne et en Angleterre des populations à quitter leur pays ; par suite de la crise de 1846-47, de la famine d'Irlande, des agitations politiques de 1848, des perfectionnements des voies de communication et de la découverte de gîtes aurifères en Californie et en Australie. Mais, en admettant la durée de toutes ces causes et la permanence de ce courant, qui ne voit que ce chiffre de 500,000 ¹ est une faible fraction en présence de l'excédant des naissances européennes ?

« De tous les bagages, dit Adam Smith, l'homme est celui qui se transporte le plus difficilement d'un lieu à un autre. »

¹ Près de 500,000 du Royaume-Uni, 100,000 d'Allemagne et 100,000 des autres pays à peu près ; car on n'a de documents un peu précis que sur les émigrations du Royaume-Uni, qui étaient de 95,000 en 1845 ; 258,000 en 1847 ; 248,000 en 1848 ; 280,000 en 1850 ; 350,000 en 1853. Nous avons rappelé plus haut, p. 41, ce passage dans lequel M. Reybaud montre à combien peu s'est élevée l'émigration de l'Europe vers le nouveau monde depuis trois cents ans, 80,000 par an.

J. B. Say¹ cite des Chinois que la faim avait chassés de leur pays ; ils devaient y trouver la peine de mort, et ne voulurent pas moins y retourner. Il explique comment le pauvre aime autant son pays que le riche : « Un canton différent, ajoute-t-il, est, pour la classe laborieuse, un pays étranger. »

M. Destutt de Tracy² dit, de son côté : « L'émigration n'est jamais un remède suffisant ; on a toujours trop de peine à s'y déterminer. Pour qu'elle devienne un peu considérable, il faut que les vexations soient effroyables, et même alors le vide qu'elle opère est bientôt rempli comme celui qui résulte des grandes épidémies. »

En réalité, il n'y a qu'une manière bien efficace d'émigrer : celle des Huns et des Vandales, qui partaient avec armes et bagages, ravageant tout sur leur chemin, exterminant les vaincus et se mettant en leur lieu et place !

Considérons, en second lieu, que l'émigration est une exportation des capitaux et du travail ; que l'exportation des capitaux est une cause de misère dans le pays abandonné, et que ce sont les natures les plus entreprenantes et les plus énergiques qui quittent le sol natal, autre cause d'affaiblissement et de misère. Considérons, enfin, que l'émigration des classes nécessaires tourne fort souvent à leur désavantage.

¹ J. B. Say, liv. I, ch. viii, IV^e partie, ch. v.

² *Traité d'économie politique*, 211.

et qu'au lieu de leur dire : *Croissez*, sans arrière-pensée, il est plus humain, plus charitable et plus chrétien de leur dire : « Mieux vaut ne pas multiplier vos familles que de les élever dans les privations, et aller mourir sur des plages lointaines. » Écoutons à cet égard la protestation éloquente de Rossi ¹ :

« Il est, dit-il, des philanthropes qui crient aux populations : Ne faites pas attention aux conseils des Economistes ; fondez sans scrupule des familles ; l'émigration viendra à votre secours, vous mènerez loin d'ici des jours heureux dans la chaumière de Baucis et de Philémon. A notre tour, nous prendrons par la main les hommes imprudents, et nous les mènerons dans le port où s'embarquent les émigrants, sur ces quais couverts de pauvres, de mendiants, livrant tous le peu qu'ils possèdent pour payer leur passage, pour se faire entasser à fond de cale comme des nègres, laissant derrière eux le souvenir de l'enfance, les consolations du sol natal, n'ayant devant eux que des dangers et des souffrances, un avenir sombre et menaçant, sans autre gage de sûreté que des promesses imprudentes ou fallacieuses, les rêves d'un philanthrope ou les mensonges d'un spéculateur. Nous les mènerons sur les plages où sont jetés ces émigrants, ceux, du moins, qui survivent au passage ; leur petit capital est consommé, et, sur cette terre américaine

¹ *Cours d'économie politique*, XI^e leçon.

(qu'on appelle la terre de la liberté par excellence, quoi qu'il ne soit pas même permis d'y exprimer un vœu pour l'abolition de l'esclavage), ils arrivent pauvres, inconnus, dépourvus de tout. Que deviennent-ils ? On leur a dit à Heidelberg, à Glaris, qu'ils trouveraient la terre promise, de hauts salaires, et ils se trouvent en présence d'entrepreneurs qui déjà, grâce au développement de la population, n'ont plus un besoin urgent de leur travail. Il faut donc se vendre à bas prix, loin de sa patrie, de ceux dont les regards seuls seraient une consolation, au milieu d'un peuple inconnu, peut-être aussi parlant une langue qu'on n'entend pas, professant une religion différente de celle qu'on aime. Voilà ce qu'on appelle un moyen de pourvoir à l'excédant de la population ; c'est sans doute un moyen de rétablir le niveau ; mais en quoi diffère-t-il, si ce n'est par la lenteur du supplice et par un surcroît d'angoisses, de cet autre moyen bien plus simple. la mort chez soi ? MM. les philanthropes ressemblent par trop à ceux de nos médecins qui, pour se débarrasser de leurs malades, les envoient mourir au loin. »

Nous ne voulons pas nier ici les effets providentiels et civilisateurs de l'émigration, que nous avons constatés nous-même plus haut. Nous reconnaitrons que l'organisation des vieux peuples est une des lois naturelles de l'humanité ; nous ne contredirons même pas, faute de preuves, ceux qui nous disent que Dieu a voulu que les enfants de Japhet se missent

au lieu et place des autres races : *et inhabitet in tabernaculis Sem.* Mais nous constatons les inconvénients de ce procédé de constante émigration, qui n'est guère, pour la mère patrie, qu'une espèce d'exutoire qui l'épuise sans trop la soulager ; nous constatons qu'il est plus limité qu'on ne pense ; qu'il est incapable de contre-balancer le principe de population, (qui paraît, au contraire, en recevoir une déplorable excitation), et qu'il a été le plus souvent, en fait, jusqu'à ce jour, une duperie pour les émigrants.

Il faut laisser aux citoyens toute liberté pour émigrer ; car la terre est la patrie commune, *alma tellus* ; mais il faut que les déplacements se fassent naturellement par l'impulsion des instincts et des intérêts, et, dans ce cas, l'émigration ne saurait être un remède suffisant au progrès irréflecti de la population.

Il est toutefois un cas où l'émigration paraît être un moyen efficace de soulagement pour un pays ; c'est quand elle est pratiquée sur une assez forte échelle, accidentellement, et dans de bonnes conditions pour les populations exportées. Dans ce cas, l'élévation des salaires amène une aisance relative, qui permet à une nouvelle génération de grandir, et à l'esprit de prévoyance de reprendre un certain empire. Ce moyen paraît avoir été pratiqué avec succès pour l'Irlande après la famine de 1847-8 ; M. J. S. Mill ¹

¹ *Principes d'économie politique*, t. I, ch. XIII, § 4.

le conseille à titre d'entreprise nationale, aux frais du trésor, qui se rembourserait sur la plus-value de la colonisation.

M. Mill fait, à propos de ce moyen d'élever les habitudes de la classe ouvrière et de celui dont il est question au paragraphe suivant, auquel il accorde une vertu analogue, cette remarque : « Lorsqu'il s'agit d'améliorer d'une manière durable la condition d'un peuple, les petits moyens ne produisent pas même de petits effets; ils ne produisent absolument aucun effet. On n'aura rien fait si une génération entière ne s'est habituée à l'aisance, comme la génération actuelle s'est habituée à la misère. Les petites demi-mesures ne servent qu'à gaspiller les ressources qu'il vaut mieux réserver jusqu'à ce que les progrès de l'opinion et de l'éducation suscitent des hommes d'État qui ne croient pas que, dès qu'un projet promet beaucoup, le gouvernement n'a pas à s'en occuper¹. »

¹ Un autre écrivain anglais, M. Thornton, *Over population and its remedy*, Londres, 1846, in-8°, a également grande confiance dans l'émigration.



CHAPITRE IX

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS
POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION
OU EN CONTRE-BALANCER LES EFFETS;
L'ACTION DE L'ÉTAT; — LA RÉORGANISATION SOCIALE;
L'ASSOCIATION. — LE SOCIALISME.

- I. Si l'on peut attendre de l'action de l'État et des réformes politiques un remède au paupérisme pouvant résulter de l'excès de population.
- II. Si on peut attendre ce résultat d'une soi-disant refonte sociale ou d'une réorganisation *socialiste* de la société actuelle.
- III. Si on peut attendre ce résultat du développement de l'esprit d'Association.
- IV. Quelques explications à propos du Socialisme.

§ I. **Si l'on peut attendre de l'action de l'État et des réformes politiques un remède au paupérisme pouvant résulter de l'excès de population,**

Godwin et beaucoup de publicistes avant et après lui ont soutenu que le sort des populations dépendait principalement et même uniquement de l'action de l'État, et par conséquent de la nature et de la forme des gouvernements, de la bonne volonté et de l'habileté des gouvernants¹.

¹ Godwin concluait au communisme. Voir ce qui est dit de lui

Telle a été la pensée générale de la philosophie du dix-huitième siècle, contre laquelle les premiers économistes n'ont pu réagir que faiblement et que quelques-unes de leurs théories ont peut-être fortifiée. Telle a été aussi la pensée de la Révolution, et celle, à plusieurs égards, des divers gouvernements despotiques ou représentatifs de l'Europe moderne. Or cette pensée est évidemment en contradiction avec l'esprit d'émancipation et de franchise qui anime les peuples progressistes. En effet, si le pouvoir est seul responsable de la condition des peuples, le citoyen n'a qu'à se fier à l'effet des lois et à subir une tutelle qui ne saurait jamais être trop développée. *L'homme* disparaît dans *l'administré*, sauf à sortir de temps en temps de cette torpeur fataliste pour revendiquer un autre état de choses qui diminue son indigence ou augmente son bien-être.

Il y a deux systèmes en présence : d'un côté, le système de la dépendance et de la tutelle; de l'autre, celui de la liberté et de la responsabilité. C'est ce dernier système que la Révolution a voulu faire triompher, mais sans bien toujours se rendre compte de ce qu'elle faisait. Car la liberté n'a pas toujours été

dans une note finale. Harrington disait avant lui, dans *Oceana*, roman utopique : « Les erreurs et les souffrances du peuple proviennent de ceux qui les gouvernent. » Harrington, né en 1611, mort en 1677, était un publiciste important de l'Angleterre sous Charles I^{er} et Cromwell.

respectée, et, au lieu de la responsabilité, on a rétabli la tutelle sous d'autres formes. A la tutelle oppressive des corporations et des seigneurs, on a substitué celle de l'État, qui lutte avec la liberté et qui empêche le principe vivifiant de la responsabilité de produire ses fruits. Là est la plaie des sociétés modernes et la clef de la plupart des difficultés.

Depuis soixante ans donc les populations continuent à croire (et la plupart des gouvernements eux-mêmes ne cessent de le leur répéter) que leur condition et leur bien-être dépendent de la nature et de la forme de ces gouvernements, de la bonne volonté et de l'habileté de tel ou tel personnel gouvernemental¹.

C'est une grosse et déplorable erreur, qui a enfanté bien des agitations et causé en partie la plupart des changements politiques, souvent inutiles, qui se sont opérés en France, par exemple, depuis 1789, au grand détriment des sociétés. Tous les partis politiques qui veulent arriver aux affaires exploitent cette erreur; et c'est en vain qu'une fois parvenus à leur but ils veulent soutenir la doctrine opposée : leurs adversaires reprennent les mêmes arguments, et les populations les écoutent.

« Le plus grand danger peut-être des temps modernes (disait le président de la République française, le

¹ Les gouvernements disent ou laissent dire que c'est de leur essence ou de leur habileté que proviennent l'abondance et le bon marché de toutes choses, des substances alimentaires particulière

11 novembre 1849, en s'adressant aux exposants des produits de l'industrie) vient de cette fausse opinion inculquée dans les esprits, qu'un gouvernement peut tout, et qu'il est de l'essence d'un système quelconque de répondre à toutes les exigences, de remédier à tous les maux. »

Cette croyance, imprudemment entretenue, Malthus l'a combattue dans son ouvrage; et l'ensemble de ses idées est d'accord avec le sentiment de presque tous les économistes depuis Quesnay. Sans doute Malthus s'est servi d'une hyperbole outrée en trouvant les maux que peut faire un mauvais gouvernement, comparativement à ceux que peuvent produire les passions des hommes, aussi légers, disait-il, que des plumes flottant sur la surface d'un gouffre. Mais cette exagération n'est pas dans l'esprit de son livre.

Il est impossible de ne pas reconnaître que les mauvais gouvernements peuvent faire beaucoup de mal aux populations, les opprimer, les ruiner, et, qui pis est, les démoraliser. Ils peuvent faire beaucoup de mal : en violant les libertés des citoyens par un système de compression tyrannique; en intervenant dans leurs affaires religieuses, économiques ou administratives au delà des exceptions que prescrit la sécurité publique, et au moyen d'agents insolents et tracassiers;

ment. La taxe de ces denrées prête à l'illusion. Mais, quand viennent les disettes et les crises, les préjugés des populations compliquent la situation et mettent la tranquillité publique en danger

en procédant par voie de corruption et d'intrigue ; en laissant se développer le fonctionarisme et se multiplier les entraves bureaucratiques ; en laissant s'introduire et se perpétuer la vénalité et le désordre dans les services publics et l'administration de la fortune publique ; en imposant des charges en disproportion avec les services rendus. A ces divers points de vue et à d'autres encore, il y a une constitution, une forme de gouvernement qui peut être indiquée, à tel ou tel peuple, comme préférable, soit par la théorie politique, soit par l'expérience. De même, il y a des hommes d'État plus désirables à la tête des affaires publiques que d'autres. Mais, dans tous les cas, abstraction faite de la nature du gouvernement, la théorie et l'expérience s'accordent pour démontrer que l'action des meilleurs doit se borner à la garantie de la sécurité et de la justice et à la direction de quelques services publics, qu'il n'y a pas le même avantage à laisser à l'industrie privée ¹ ; et que, si (dans l'exercice de cette suprême et naturelle fonction) les bons gouvernements peuvent être d'une immense utilité à la civilisation, ils sont cependant directement impuissants à faire le bonheur des citoyens, qui peuvent seuls être les agents de leur fortune, de leur aisance et de leur condition.

L'expérience démontre encore qu'une bonne initia

¹ Voir *Éléments de l'économie politique*, chap. VII, LA SÉCURITÉ.

tive de l'autorité est rarement féconde, à cause des obstacles qu'elle rencontre dans ses agents, et que ce qu'il y a de mieux à faire, dans l'intérêt du progrès, pour un gouvernement (admis, par hypothèse, intelligent, bien intentionné, fort même), c'est d'aider les citoyens à faire eux-mêmes, simplement en les débarrassant des entraves accumulées par les vieilles législations et une bureaucratie tracassière; c'est, en un mot, de *laisser faire* les citoyens¹.

§ II. Si on peut attendre d'une soi-disant refonte sociale ou d'une réorganisation socialiste de la société actuelle un remède au paupérisme résultant de l'excès de population.

Cette erreur fondamentale, que nous signalons, et contre laquelle militent l'ensemble des études économiques, a engendré toutes les doctrines et combinaisons socialistes proprement dites et toutes celles qui, sans accepter cette dénomination commune, se rattachent plus ou moins logiquement au même principe, qui est le principe communiste : la résorption de l'activité et de la responsabilité privée dans l'action gouvernementale; la transformation des citoyens en employés et des industries privées en ateliers sociaux,

¹ On a beaucoup abusé de cette formule et fort mal interprété le *laissez faire, laissez passer*, des économistes du dix-huitième siècle. Voir une note explicative à ce sujet dans les *Éléments de l'économie politique*, 3^e édit., p. 144.

système qui conduit à la conception de sociétés pouvant exister sans la notion du tien et du mien, c'est-à-dire d'une transformation radicale de l'espèce humaine.

En admettant, par hypothèse, que l'un ou l'autre de ces systèmes tant prônés et trop redoutés fût praticable et pratiqué et qu'il fit le bonheur des populations vivant sous son empire ; ce système, et Fourier est le premier à l'avouer, loin d'être un obstacle à l'énergie du principe de population, en serait, assurément, le promoteur ; agissant en cela comme le fait l'ensemble des conditions physiques et morales qui existent dans l'Amérique du Nord. De sorte qu'en dehors de la critique facile et victorieuse que l'on peut faire de ces systèmes, c'est surtout à ceux qui pourraient encore être victimes de pareilles illusions que l'on doit conseiller de suivre les conseils de sagesse et de prévoyance.

Il est des gens qui croient avoir résolu le problème en disant : Il y a des oisifs et des opulents qui mangent le profit des travailleurs. Organisez mieux le travail, distribuez mieux la richesse, et vous n'aurez pas besoin de vous occuper des billevesées de Malthus et de cette absurde école anglaise¹. C'est, en termes un peu différents, l'énoncé de la doctrine que nous venons de caractériser ; car l'organisation du

¹ Voir, sur la soi-disant école anglaise, nos observations, p. 10 et 128.

travail et la distribution des richesses sur d'autres principes que ceux de la propriété et de la libre concurrence ne sont pas autre chose que la refonte sociale, par les divers procédés des écoles socialistes, procédés qu'il est inutile de discuter.

Notre première observation aura pour but de faire remarquer que cette nuance d'adversaires ne connaît pas au juste le livre de Malthus.

Secondement, il a été bien souvent démontré qu'en supposant la distribution actuelle injuste (ce que nous n'admettons pas, pour la généralité des cas), les procédés nouveaux d'organisation ne sont que des banalités insignifiantes ou des expédients très-douteux.

Troisièmement, en admettant aussi que la distribution puisse se faire demain de la manière la plus paternelle, la plus chrétienne, la plus égalitaire, possibilité qui reste à prouver, la difficulté serait tout au plus reculée de quelques années. Ce fait, par lui-même, n'arrêterait point le développement progressif de la population, et nous ne tarderions pas à retomber dans le même embarras.

Une meilleure distribution n'est donc qu'un palliatif, au point de vue de cette question, absolument comme l'Émigration. Fourier lui-même, en promettant un produit quadruple aux habitants de son phalanstère, a annoncé que la population ne tarderait pas à dépasser les subsistances, et à se retrouver dans la misère, sans les quatre singuliers moyens d'équi-

libre qu'il indique : la gastrosophie, la vigueur des femmes, l'exercice intégral, et, Dieu lui pardonne ! les mœurs *phanérogames*¹

III. — Si on peut espérer du développement de l'esprit d'Association un remède au paupérisme, pouvant résulter de l'énergie du principe de population.

Sans donner complètement dans l'illusion d'une refonte sociale, on a beaucoup compté, dans ces derniers temps, sur la puissance du principe d'association, et on y a vu un remède suffisant au développement de la population.

Les avantages de l'association, comme un des moyens d'aider puissamment à la production, sont incontestables et incontestés. Il résultera toujours de plus en plus de l'association des capitaux entre eux, du capital avec le travail, des travailleurs entre eux, des facilités nouvelles pour produire en plus grande quantité, à meilleur marché et à de meilleures conditions pour les travailleurs ; sans que cependant il faille, à cet égard, croire à un développement sans limite².

¹ Voir ce que cela signifie, p. 191 ; ses écrits ; ceux de ses disciples ; *socialistes modernes*, par M. Louis Reybaud ; *le Socialisme depuis l'antiquité*, par M. Thonnissen, etc.

² Nous avons indiqué, dans les *Éléments de l'économie politique*, la nature, les efforts et les limites de l'esprit d'association, chap. x, p. 164 et suiv.

Mais, quelque fécondité que l'on suppose au principe d'association ; quelques ressources que les populations y trouvent, au fur et à mesure qu'on en fera une application plus rationnelle et plus fructueuse, on ne peut y voir sans illusion un contre-poids suffisant au rapide développement que peut prendre la population, en vertu de l'énergie virtuelle de son principe de développement, tel que nous l'avons développé ; on ne peut y voir surtout un remède *exchuant* la sagesse et la prévoyance ; on ne peut y voir l'équivalent de la quantité nécessaire et indispensable de subsistance.

Supposons (et nous ferons une hypothèse irréalisable) qu'une population pressée et besoigneuse, l'Irlande, par exemple, avant la crise de 1846-48, puisse se tirer de la gêne par des combinaisons sociétaires auxquelles elle serait préparée, — peut-on dire qu'à partir de ce moment les hommes seront exempts de tout souci, de toute contrainte, de toute prévoyance au sujet de la famille ? Un des inventeurs sociétaires les plus aventureux, Fourier, a bien senti que non ; car il disait : A quoi servirait d'avoir trouvé le moyen d'obtenir de la terre un quadruple produit, si je n'avais trouvé aussi les moyens de contenir la population des phalanges dans des limites proportionnées ¹ ?

¹ Nous venons d'énoncer, et nous détaillons, p. 191, ses singuliers moyens de limitation primitive.

IV. — Quelques Explications à propos du Socialisme.

Socialisme, c'est le nom par lequel M. Louis Reybaud désigna le premier, ce nous semble, il y a une vingtaine d'années, les doctrines de quelques réformateurs excentriques de la société, dont les écoles ont fait quelque bruit, surtout à partir de la Révolution de 1830, en France, et dont les idées sont au fond tout à fait analogues à celles des divers hommes politiques ou publicistes de la première Révolution, et à celles d'écrivains ou de prétendus réformateurs antérieurs. Ce nom a été accepté par les disciples des chefs d'école Saint-Simon, Fourier, Owen, dont parlait M. Reybaud¹, et bientôt par tous ceux dont les idées, sur les questions sociales et économiques, se rapprochaient des leurs, et même par d'autres qui partaient de principes opposés², et encore par divers qui, par faiblesse, simplicité, tactique ou lâcheté scientifique (pour plaire à la masse, dérouter ou flétrir les adversaires, escamoter les arguments, etc.), ont fait du

D'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, ensuite dans un volume publié en 1840, sous ce titre : *Études sur les réformateurs et socialistes contemporains, ou socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen*. Paris, Guillaumin. A eu plusieurs éditions.

² M. Proudhon, devenu depuis l'un des plus énergiques adversaires du principe fondamental des socialistes : l'intervention exagérée de l'État allant au communisme.

mot Socialisme un synonyme de Science sociale, de Progrès, de Révolution, voire même de Libéralisme, etc.

Ainsi s'explique, en partie, l'extrême confusion des esprits à propos des doctrines des réformateurs qui ont eu la parole ou pris la plume à l'occasion de la Révolution de 1848 et des questions sociales qui se sont trouvées, par ce fait, mises à l'ordre du jour dans toute l'Europe.

Bien que le mot soit impropre, nous croyons qu'il faut l'employer comme dénomination commune de toutes les théories, plus ou moins complètes, de toutes les combinaisons sociétaires, plus ou moins nouvelles, qui, méconnaissant la nature de l'homme, comptent sur un développement excessif de l'esprit de fraternité et de dévouement, — rêvent une association ou famille universelle, dans toute l'acception du mot, et sous l'omnipotence de l'État, intervenant dans toutes les branches de l'activité sociale, non pour assurer la justice, mais pour donner l'impulsion et diriger; — qui ne tiennent plus compte de la liberté, de la nécessité de la concurrence, et de l'utilité de l'inégalité des aptitudes et des conditions, — et qui aboutissent (qu'ils le sachent ou non), au Communisme et à l'abrutissement de l'espèce, au Despotisme, en tournant le dos à la civilisation, qui a pour formule Liberté et Responsabilité.

Quelques-uns, et de ce nombre M. Thiers, dans son

ouvrage sur la *Propriété*¹, réservent le nom de Socialisme à ceux qui comptent démesurément sur la fécondité du principe d'association, et donnent le nom de Communisme à toutes les autres doctrines. Il nous semble que le sens plus général de socialisme a prévalu, et, bien que tout socialisme conduise au communisme, nous ferons de ce dernier une branche du premier. C'est, du reste, une simple affaire de classification.

Les socialistes, en combattant les conseils des économistes, qu'ils aiment à flétrir du nom de malthusiens, à l'imitation de bien des gens qui pensent comme eux, et qui, partant (ce qui les étonnerait bien s'ils réfléchissaient) des mêmes sophismes, comptent : — sur l'efficacité de l'action de l'Etat, — sur les bons effets d'une réorganisation sociale ou du travail ; — sur la magie (*sic*) du principe d'association (à propos duquel ils inventent tous des mécanismes sociétaires disparates), — et aussi sur le développement de l'esprit de charité, de dévouement et de sacrifice, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Ils se sont attachés, à cet effet, à soutenir, en théorie comme dans l'application, le droit des pauvres à être secourus par le reste de la société, sous diverses appellations, telles que le Droit de vivre, le

¹ Paris, 1848, in-8°, chez Paulin. A eu plusieurs éditions.
• V. livre III du *Socialisme*.

Droit au travail, le Droit à l'assistance, le Droit à un Minimum de salaire, que Malthus combattit déjà à la fin du dernier siècle ; droit qui, reconnu en Angleterre et appliqué depuis la reine Élisabeth (V. chap. x, § 4) a produit la taxe des pauvres, et qui a été inscrit dans les constitutions françaises de 91, de 93 et de 1848. Il en est également question dans le chapitre suivant¹.

¹ Voir dans les *Éléments de l'Économie politique*, 3^{me} édition, et dans le volume intitulé *Notes et Petits Traités*, table des matières, l'indication d'autres détails sur les doctrines socialistes. Voir aussi plus loin les chap. x et xi.

CHAPITRE X

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR CONTRE-BALANCER L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION :

LA CHARITÉ; — LE DROIT AU TRAVAIL OU A L'ASSISTANCE;
SUBVENTION AUX SALARIÉS.

- I. Insignifiance de la Charité publique et privée pour contre-balancer l'excès de population. — Les institutions de charité suscitent, si on n'y prend garde, le paupérisme.
- II. Des prétendus Droits de vivre, droit à l'existence, au travail, à un minimum de salaire. — La fameuse assertion de Malthus. — Assertions de Lamennais et de Bastiat. — Citation de M. Mill.
- III. Subventions aux pauvres pratiquées en Angleterre.
- IV. Conclusion.

I. — Insignifiance de la Charité publique et privée pour contre-balancer l'excès de population. — Les institutions de charité suscitent, si on n'y prend garde, le paupérisme.

Toute une école, fort nombreuse, a vu la solution du problème de la population dans les développements de la charité publique et privée. A cela l'école économique, Turgot et Malthus des premiers, et les écri-

vains les plus sérieux qui se sont occupés des questions philanthropiques, ont fait observer les inconvénients graves qui résultent de la mauvaise direction de la charité, tant pour la société que pour les classes pauvres. Si on n'y prend garde, l'homme assisté ou secouru s'habitue à tendre la main; le sentiment de dignité s'émeuse en lui, le ressort de sa moralité se détrempe, et il glisse rapidement sur la pente du vice, qui à son tour augmente sa misère¹.

La certitude de l'aumône excite la population au delà des besoins du travail; et elle a pour résultat de faire baisser les salaires, ou de priver d'occupation un grand nombre d'ouvriers, ou d'accroître incessamment la détresse des classes ouvrières. Elle habitue celles-ci à une subvention assurée qui leur permet d'accepter des salaires insuffisants et rend le paupérisme permanent.

Ces effets sont surtout produits par la charité officielle et publique, qui prend facilement un caractère de banalité et de dette publique aux yeux des assistés, lesquels, au moins aussi ignorants que les autres hommes, ne voient pas que ce qui leur vient en aide sort souvent de la poche d'aussi misérables qu'eux, et s'est amoindri de tous les fonds qu'il a fallu payer aux percepteurs et aux administrateurs par les mains desquelles l'argent a passé.

¹ Voir ce que disait Montesquieu à cet égard, plus haut, p. 45.

Il résulte de là que la charité publique appelle la surveillance éclairée de l'autorité ; que les malheureux ne doivent compter sur elle qu'accidentellement ; que le plus grand nombre d'entre eux ne peuvent en ressentir les bons effets, et qu'ils auraient le plus grand tort d'y compter pour élever leur famille et améliorer leur sort. Les secours les plus abondants que peut fournir un État, un département, une commune, n'équivalent d'ailleurs pas à une heure de travail exécuté journellement et à un degré de plus dans l'activité, la moralité et la prévoyance de la famille¹.

Si la charité publique est insuffisante et heureusement insuffisante, d'après ce que nous venons de dire, la charité privée l'est encore plus. Il n'est pas dans la nature de l'homme de partager avec son semblable, et le sublime conseil de l'Évangile n'est praticable et pratiqué que par un petit nombre d'âmes d'élite ; ou, quand il l'est par un plus grand nombre de personnes, ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels, lorsque la sensibilité humaine est surexcitée. M. Béranger disait avec raison, en présidant une société de patronage, que la charité est un sentiment qu'il faut sans cesse provoquer par de nouvelles dé-

¹ « La moyenne des secours distribués par les bureaux de bienfaisance, déduction faite de 2 fr. 28 c. pour frais généraux d'administration, est de 10 fr. 42 c. Si elle n'était pas distribuée aux pauvres, ils n'en seraient pas plus malheureux. » (M. de Watteville, inspecteur des bureaux de bienfaisance.)

monstrations, par l'attrait des plaisirs, par des agaceries faites pour ainsi dire à la vanité, et finalement qu'elle ne procure que des ressources éphémères. Que, s'il en était autrement, les hommes sont ainsi faits, que les uns exploiteraient le dévouement des autres et seraient d'autant plus imprévoyants, paresseux, intempérants, qu'ils pourraient plus compter sur des frères plus sobres et plus laborieux.

C'est à cette difficulté que se heurtent toutes les combinaisons communistes. Rien n'est plus simple en théorie que de dire : « Vivons en frères; » rien n'est plus difficile à pratiquer. Voilà donc encore une illusion qu'il est utile et *charitable* d'ôter aux classes nécessiteuses, en leur persuadant que c'est en elles seules qu'elles peuvent trouver les moyens d'améliorer leur sort, et qu'elles doivent les chercher, pour être charitables à leur tour et ne pas vivre aux dépens de leurs concitoyens.

Une exagération a singulièrement défrayé les adversaires de Malthus, ce sont les conséquences qu'on a tirées de sa doctrine relativement aux établissements de charité.

La première partie de la doctrine, qui démontre le *principe de population*, est ici fort innocente. Elle est, oui ou non, l'expression d'une vérité. Si oui, reste l'application, qui se rattache à des institutions ou à des établissements bien différents : taxe des pauvres, — hôpitaux, — hospices, — dépôts de mendicité et

workhouses, — colonies agricoles, — secours à domicile, — monts-de-piété, — ouvroirs, — salles d'asile, — tours, — secours aux filles mères, etc. La doctrine de Malthus ne vous empêche pas d'être bon; mais elle vous apprend qu'il faut surveiller votre charité, et elle n'a jamais eu la prétention de supprimer immédiatement, totalement et absolument toutes les institutions de charité existantes, surtout celles qui ont pour but de venir au secours de la misère involontaire. Les unes, comme les tours, sont des machines de démoralisation, selon l'expression énergique de lord Brougham; les autres, comme les monts-de-piété, n'affaiblissent pas la responsabilité et ne détournent pas du travail.

Ce que demande Malthus, c'est qu'on dise la vérité aux hommes, c'est qu'on ne détruise pas en eux le ressort de la responsabilité et de la prévoyance; c'est qu'on ne les berce pas de chimères, en leur promettant des systèmes politiques qui renferment la panacée universelle; en leur faisant entrevoir qu'une meilleure distribution seule *suffirait* pour mettre tout le monde à l'aise, ou que la charité pourra se généraliser assez pour que le superflu des riches comble le déficit des pauvres; en cherchant à leur persuader que, quelque soit leur nombre, la société *doit et peut* leur donner du *travail* et des *salaires* ou des *secours suffisants*, comme si la production des subsistances pouvait se développer indéfiniment, comme si des salaires éle-

vés pouvaient exister en même temps qu'un superflu de population, comme si la charité officielle et administrative n'engendrait pas la démoralisation de ceux qui la reçoivent et le paupérisme, comme si la charité particulière n'était pas une vertu infiniment restreinte parmi les hommes. Il faut, sur tous ces points de la doctrine de Malthus, lire la dernière partie de son livre¹.

II. Des prétendus droits de vivre, droit à l'assistance, au travail, à un minimum de salaire. — La fameuse assertion de Malthus. — Assertions de Lamennais et de Bastiat. — Citation de M. Mill.

C'est dans cet ordre d'idées que Malthus a abordé cette grande question de charité. et il a été conduit à faire une étude approfondie des institutions charitables en général et notamment de la taxe et des institutions des pauvres en Angleterre, auxquelles ses critiques ont fait apporter, en 1834, de très-notables et très-heureux changements.

Dans le cours de cette longue discussion, Malthus

¹ Lire aussi : *De la charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société*; 1829, in-8; le même sous ce titre : *Considérations d'économie politique sur la bienfaisance ou la charité, etc.*, 1836, par M. Duchâtel; — *Études sur la population et la charité*, par M. Dupuynode; dans le *J. des Écon.*, oct 1854, janv., juill. et déc 1855. *La Charité et l'assistance publique*; par M. Ch. de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, etc., petit volume rédigé pour une encyclopédie populaire.

a rencontré sur sa route la doctrine du Droit des pauvres à être assistés; soutenue par plusieurs publicistes du dernier siècle¹; inscrite dans les constitutions françaises de 1791 et de 1793; proclamée de nouveau par les écoles socialistes de nos jours sous les noms de Droit au travail, Droit à l'assistance, Droit de vivre, Droit à un minimum de salaire; inscrite dans la constitution de 1848, et de temps en temps invoquée par tous ceux qui veulent flatter les passions et les préjugés populaires.

C'est à cette occasion que Malthus a fait une phrase qui a servi de texte à la plupart des déclamations qui ont été dirigées contre lui. Cette phrase a été supprimée dans la seconde édition de son ouvrage, mais elle a été relevée par Godwin et rééditée des milliers de fois par les adversaires de Malthus, qui l'altèrent la plupart du temps et qui en ont fait la base de son système. Les écrivains socialistes l'ont, pour leur compte, répétée à satiété : dans un petit livre in-8°, M. Pierre Leroux la reproduit au moins quarante fois; elle défraye les déclamations de tous les réformateurs de deuxième ordre. La voici :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut plus le nourrir, ou si la société ne peut utiliser son travail, n'a pas le moindre droit

¹ Pitt le proclamait au sein du parlement en 1796. (*Hist. parlementaire* de Hausard, v. XXX, p. 710.)

à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. — Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. — La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

La première phrase nie simplement le droit au travail et à l'existence. Ce n'est pas celle qu'on a le plus critiquée. La seconde est une figure de rhétorique assez prétentieuse et assez inutile, puisque l'idée qu'elle renferme se retrouve dans la troisième; et celle-ci, il faut le dire, n'était ni exacte ni conforme à la pensée de l'excellent Malthus. — Malthus ne voulait pas dire à celui qui n'a pas de famille capable de le nourrir, ou dont le travail ne peut être utilisé par la société, de *s'en aller*; mais lui affirmer de la manière la plus positive, la plus péremptoire, la plus franche et la plus vraie, qu'il n'a rien à attendre, si ce n'est du bon cœur de ses semblables, envers lesquels il n'a aucun *droit* à faire valoir, desquels il n'a rien à *exiger*, sous peine de dissolution sociale. Il voulait dire aux pères de famille et à tous ceux qui coopèrent à la multiplication des hommes que la charité a des limites très-restreintes, et que les misères et les souffrances ne tardent pas à abrégier les jours de ceux dont la société ne peut acheter les services, ou, ce qui revient au même, de ceux qui ne peuvent lui rendre d'utiles services.

Mettez dans la phrase de Malthus, au lieu des mots : *n'a pas le moindre droit à réclamer*, ceux-ci : *n'a pas le pouvoir de réclamer* ou *réclame en vain*, et elle sera l'expression pure et simple de notre état social et de tout état social possible. « Personne, dit M. J. S. Mill¹, n'a le droit d'avoir des enfants pour les mettre à la charge d'autres gens. »

Nous ne voulons pas dire que cette vérité ne soit vraiment pénible, et qu'elle ne doive même étonner ceux qui ont vécu dans l'illusion que, moyennant une nouvelle forme de gouvernement, un nouveau personnage à la tête des affaires publiques, l'émigration, la culture des terres incultes, la vulgarisation de la pomme de terre, l'usage des soupes économiques ou tout autre moyen de banale philanthropie ou de crédule politique, on peut ne pas s'inquiéter de la multiplication des misérables. Mais ce qu'il faut bien reconnaître, c'est que ce qu'on vient de lire est effrayant, Malthus ne l'invente ni ne le conseille : il le constate seulement, et en avertit les pères de famille et ceux qui coopèrent à la multiplication des hommes hors de proportion avec leurs moyens de travail.

C'est la nature, et non Malthus, qui a mis un précipice sous les pas de l'humanité, et pourtant c'est ce pauvre savant que l'on rend responsable, comme

¹ *Principes d'économie politique*, liv. VII, chap. XII, § 2.

s'il fallait punir une sentinelle de son cri d'alarme et des avis sévères, mais salutaires, qu'elle donne pour éviter le danger, ainsi que le faisait saint Paul! (V. p. 87.)

Mais, dit-on, il n'y a pas de précipice à éviter, et Malthus affirme une erreur. Ici, le reproche change d'aspect, et notre philosophe n'est plus qu'un visionnaire. Hélas! nous le voudrions bien; mais les détails dans lesquels nous sommes entrés et l'expérience de tous les jours nous confirment que malheureusement Malthus a bien observé, et que les hommes doivent faire appel, comme a dit Rossi, à un travail incessant, à une haute moralité, à une inébranlable prudence, pour ne pas tomber dans les maux sur lesquels le philosophe anglais a appelé l'attention de son siècle.

Un écrivain éloquent, mais dont les variations ont beaucoup diminué l'autorité comme penseur, M. de Lamennais, a émis une assertion inverse à celle de Malthus.

« Il y a, a-t-il dit, place pour tous sur la terre, et Dieu l'a rendue assez féconde pour fournir abondamment aux besoins de tous.... L'auteur de l'univers n'a pas fait l'homme de pire condition que les animaux : tous ne sont-ils pas conviés au riche banquet de la Nature? un seul d'entre eux en est-il exclu?... Les plantes des champs étendent l'une près de l'autre les racines dans le champ qui les nourrit

toutes, et toutes y croissent en paix, aucune d'elles n'absorbe la sève d'une autre. »

Et autre part :

« Si le développement de chaque espèce ne rencontre des bornes infranchissables, rien ne serait. Chaque espèce tendrait à envahir et remplir seule les milieux appropriés à sa nature... Animaux, plantes, entraînés par le même mouvement, dans un cercle éternel de permutations incessantes, sont l'élément les uns des autres, se donnent les uns aux autres et leur être et le climat de leur être, sans quoi aucun n'existerait¹. »

C'est la seconde fois que M. de Lamennais a raison, et dès lors son assertion première est lettre nulle. Il n'est pas vrai qu'il y ait place pour tous sur la terre; car Dieu ne rend la Terre féconde qu'avec le Travail et le Capital des hommes en état de travailler. L'homme n'a pas été fait de pire condition que les animaux; non assurément; mais l'auteur de l'univers lui a donné un libre arbitre, des facultés et une responsabilité qu'il n'a pas accordés aux bêtes et aux plantes. S'il ne sait pas se servir de son libre arbitre, s'il ne sait pas user de ses facultés, il trouve la souffrance et la mort. Les animaux et les plantes n'obéissent qu'à leur instinct et meurent aussi, quand

¹ *Esquisse d'une philosophie*, citation de M. du Puynode dans l'écrit cité plus haut, p. 170.

ils multiplient trop. Il ne paraît pas que l'auteur de toutes choses ait voulu qu'il en fût autrement. Les hommes, au contraire, peuvent user de leur liberté, modérer la reproduction et éviter la famine qui amènerait la mort.

Nous avons voulu reproduire ce passage de Malthus tant critiqué, parce qu'il a un intérêt scientifique et historique, et parce qu'on dit que Malthus avait reculé devant son œuvre. Malthus s'est si peu démenti, qu'il reproduit la même pensée dans un autre passage de sa dernière édition ¹, à propos de la liberté qu'il veut laisser au père de famille, à ses risques et périls. Ce sur quoi Malthus s'est toujours montré de bonne composition, c'est la forme de ses écrits; mais, sans se laisser détourner; même par l'injure, de ce qu'il a cru être la vérité, son calme, son sang-froid, son aménité à l'égard d'adversaires qui étaient loin de le payer de retour, sont vraiment remarquables.

Ici je pourrais citer bien des autorités respectables à l'appui des sentiments de Malthus; mais je me bornerai à transcrire celle de Bastiat, qu'on a voulu lui opposer, et qui a eu le tort lui-même de croire un instant, en écrivant les *Harmonies économiques*, qu'il avait trouvé une doctrine supérieure à celle de Malthus. Frédéric Bastiat disait, en 1844 ² : « On s'est élevé

¹ Voir notre édition de l'*Essai sur le principe de population*, p. 516 de la collection des principaux économistes.

² Dans une brochure sur la *Répartition de l'impôt foncier*

dans ces derniers temps contre la doctrine de Malthus; on lui a reproché d'être triste, décourageante. Il serait heureux, sans doute, que les moyens d'existence pussent diminuer, s'anéantir, sans que pour cela les hommes en fussent moins bien nourris, vêtus, logés, soignés dans l'enfance, la vieillesse et la maladie. Mais cela n'est ni vrai ni possible; cela est même contradictoire. Je ne puis vraiment pas concevoir les clameurs dont Malthus a été l'objet. Qu'a donc révélé ce célèbre Économiste? Après tout, son système n'est que le méthodique commentaire de cette vérité bien ancienne et bien claire : Quand les hommes ne peuvent plus se procurer en suffisante quantité les choses qui alimentent la vie, il faut nécessairement qu'ils diminuent en nombre, et, s'ils n'y pourvoient pas par la prudence, la souffrance s'en chargera. »

C'est, en d'autres termes, la proposition tant reprochée à Malthus, dont Bastiat a partagé la plupart des idées dans ses *Harmonies*, en lui adressant toutefois quelques reproches erronés.

M. J. Stuart-Mill, l'économiste qui a le plus énergiquement défendu la prévoyance malthusienne et cette assertion qu'il n'y a d'autre sauvegarde pour les salariés que la restriction du progrès de la population, admet le droit de la génération existante à recevoir un minimum de salaire de la société, en

dans les Landes (écrite en 1844), p. 25, reproduite dans le t. I de ses *OEuvres complètes*.

échange du travail, par cette raison que personne n'est responsable de sa naissance. Il considère cette dépense comme d'utilité publique, et dit qu'il n'est point de sacrifice pécuniaire trop grand pour ceux qui possèdent plus que le nécessaire, lorsqu'il s'agit d'assurer à tous ceux qui existent les moyens de vivre¹.

M. Mill va ici bien loin. Le comunisme serait au bout de cette assertion, qui n'est que le *lapsus plumæ* d'un esprit sympathique aux souffrances des pauvres. Qu'à un certain moment il soit prudent et d'utilité publique de secourir certaines classes; qu'on donne des secours aussi par sympathie, charité et devoir chrétien; — à la bonne heure. Mais, si on admet le droit strict des pauvres, à percevoir les secours; il n'y a plus de propriété. — Quant à la responsabilité de la naissance, pourquoi pèserait-elle plus sur le malheureux fils de l'imprévoyant que sur les autres ?

Au reste, M. Mill, dans ce même chapitre, se répond à lui-même; car il combat la possibilité d'appliquer ce droit, en disant que, « si tout homme a le droit de vivre, personne n'a le droit de mettre au monde des êtres destinés à rester à la charge d'autrui, et que quiconque prétend soutenir le premier doit renoncer au second. » D'où résulte, selon lui, la nécessité de prohiber les mariages des indigents (V. chap. xi).

Il ajoute : « Si vous mettez les ouvriers en état

¹ *Principes d'économie politique*, vol. 1, ch. xii, p. 415 de la traduction française de MM. Courcelle-Seneuil et Dussard, 1854.

de ne plus s'occuper de leur salaire, si vous leur garantissez un minimum par la loi ou par l'opinion, tout le bien-être que vous pourrez leur donner ne déterminera ni eux ni leurs descendants à considérer la continence comme un moyen de rester en cet état. Ils réclameront avec colère l'exécution de la garantie qu'on leur aura donnée pour eux-mêmes et pour toute la postérité qu'ils pourront avoir. »

M. Mill fait encore remarquer que le travail de pareils ouvriers sera insignifiant : « Lorsqu'on n'a pas la faculté de congédier les journaliers, remarque-t-il, on ne peut en obtenir du travail que par le fouet. »

Ainsi la conséquence forcée de ce droit à un minimum de salaire, c'est la démoralisation, la colère et l'esclavage des salariés!

Est-ce bien là un droit, et un droit à proclamer¹ ?

Toutefois M. Mill pense que la nouvelle loi des pauvres (1834), en Angleterre, a résolu la difficulté; mais on va voir que c'est en restreignant singulièrement ce prétendu droit qu'on n'a pas le droit de réclamer.

¹ V. une note finale, historique et critique sur la question du Droit au travail, en France, après les événements de 1848.

III. — Des subventions aux pauvres pratiquées en Angleterre : — La taxe des pauvres actuelle; — systèmes de subvention avec supplément aux salaires (*allowance system*) et d'affermage d'un petit lot de terre (*allotment system*).

Taxe des pauvres. « C'est, dit M. Mill¹, en se fondant sur ces motifs (V. les citations, p. 179) que plusieurs écrivains ont condamné la loi anglaise sur les pauvres et tout le système de secours accordé aux hommes valides qui n'est pas combiné avec un ensemble de précautions légales contre l'excès de la population. Le fameux acte de la quarante-troisième année d'Élisabeth promet, au nom du gouvernement, du travail et des salaires pour tous les bras valides inoccupés. Il est probable que, si cet acte avait été exécuté dans toute sa teneur, si les administrateurs des secours publics n'avaient pas pris des mesures pour atténuer les effets naturels, la taxe des pauvres absorberait aujourd'hui tout le produit net de la terre et du travail de ce pays. Aussi ne faut-il pas s'étonner que Malthus et d'autres aient d'abord conclu contre toute espèce de loi des pauvres. Il fallait beaucoup d'expérience et une étude approfondie des différents modes de distribution des secours publics, pour affirmer que le droit absolu à l'assistance pouvait être admis en droit et en fait, sans affaiblir le principe d'activité et les effets de la prudence.

¹ *Principes d'économie politique*, ch. xii, § 2.

C'est ce qui a été établi par les recherches de la Commission pour la loi des pauvres.

« Bien qu'elle ait été injustement accusée d'hostilité contre le principe de l'assistance légale, c'est elle qui, la première, a prononcé complètement qu'une loi des pauvres dans laquelle le droit à l'assistance se trouvait reconnu, n'était pas incompatible avec l'intérêt permanent des classes laborieuses et de la postérité. Par la comparaison de faits constatés par l'expérience dans diverses paroisses dispersées sur toute la surface de l'Angleterre, cette commission a établi que le droit de l'assistance n'aurait point, sur les idées et les habitudes du peuple, les mauvais effets qu'on en redoutait, si l'assistance, complète quant au nécessaire, était accompagnée de conditions pénibles, telles qu'une diminution de liberté et la privation de certains agréments.

« A cette condition, on peut affirmer désormais qu'il n'est pas nécessaire d'abandonner au hasard le sort d'aucun membre de la société; que la société peut et par conséquent doit garantir tous ses membres contre les dernières extrémités du besoin; enfin, que ceux qui sont hors d'état de vivre par eux-mêmes peuvent être secourus sans craindre ou sans éprouver de douleur physique, et qu'il suffit de restreindre leur bien-être en les soumettant à une discipline rigide. Assurément l'humanité y a gagné quelque chose d'important déjà et qui peut le devenir

davantage par les conséquences qui peuvent en résulter : l'humanité n'a pas d'ennemis pires que ceux qui, sciemment ou sans intention, cherchent à jeter de l'odieux sur cette loi ou sur les principes qui l'ont produite¹.»

Avant la réforme de 1834, on donnait aux pauvres des campagnes un supplément de salaires qui avait produit les plus détestables résultats révélés par l'enquête, et dont nous allons dire quelques mots.

Allowance system, ou *Système de subvention comme supplément aux salaires*. — Ce système a été pratiqué par les paroisses pendant tout le commencement de ce siècle jusqu'à la loi de 1834. Il consistait dans des secours donnés par les magistrats des districts ruraux à des ouvriers occupés chez les cultivateurs, pour compléter le salaire jugé nécessaire à ces ouvriers et à leurs familles. Les fermiers prêtèrent la main à ce système, qui leur permettait d'avoir des ouvriers à bas prix. Comme la subvention était distribuée proportionnellement au nombre des individus, elle a singulièrement encouragé la population, et les salaires étaient tombés si bas, qu'en réunissant le salaire et la subvention, les familles secourues étaient plus malheureuses qu'à l'époque où elles n'avaient que

¹ Voir une note sur la loi des pauvres et les workhouses, dans *Notes et petits traités* faisant suite à nos *Éléments de l'économie politique*, 5^e édition.

leurs salaires, et que les familles non subventionnées tombaient, en nombre toujours croissant, dans le paupérisme.

Une subvention fixe par famille n'aurait pas tant encouragé la population; mais elle n'en aurait pas moins amené la baisse des salaires, l'ouvrier comptant toujours sur elle comme sur un minimum assuré.

La loi de 1834 a aboli ce déplorable système.

Allotment system, ou Système d'affermage d'un petit lot de terre. — Ce système est pratiqué. Il est défendu par M. Thornton et combattu par M. Mill¹. Il consiste à louer à l'ouvrier agricole une petite parcelle de terre qu'il cultive à la bêche pour obtenir les légumes dont il a besoin et un petit excédant qu'il peut vendre au marché, en bénéficiant sur la rente qu'il paye. On craint de louer à l'ouvrier une parcelle assez considérable pour l'occuper entièrement, ce qui le tirerait de la classe des salariés pour le transformer en petit *cottager* irlandais, obéré par la rente qu'il doit payer.

M. Mill ne voit pas dans ce système les avantages de la petite propriété, qu'on a pu observer en France et en Europe; il y voit au contraire les inconvénients d'un subside, si tous les ouvriers obtiennent des *allotments*, et un moyen restreint, s'il ne profite qu'aux

¹ M. Mill a plus de confiance dans la Colonisation (v. chap. VIII, p. 148), et l'aliénation des biens communaux (ch. VII, p. 139).

ouvriers de choix ¹. M. Thornton le défend comme un moyen d'améliorer le sort des générations actuelles, qui, sous l'influence d'une plus grande aisance, donneraient à leurs enfants des besoins plus élevés, et ceux-ci ne voudraient avoir des familles qu'à la condition de les voir jouir du même bien-être. — M. Mil, qui croit que toute amélioration soudaine et considérable (p. 149) peut exercer sur la moralité du pauvre assez d'influence pour qu'elle devienne durable, n'attend pas cet effet de la location d'un morceau de terre ² loué d'ailleurs à un prix exorbitant.

IV. — Conclusion.

En résumé, personne ne peut avoir le *droit* strict, réel, positif, efficace, d'être assisté par des Secours ou même du Travail, c'est-à-dire, de vivre aux dépens de ses semblables.

La charité publique est insignifiante comme remède pour contre-balancer l'énergie du principe de population. Il en est de même, *à fortiori*, de la charité privée volontaire.

Que si on développait indéfiniment les institutions charitables à l'aide du trésor public, et si on rendait la charité privée obligatoire, cela se réduirait à pren-

¹ *Over population and its remedy*. London, 1846, in-8.

² Un quart ou un demi-àcre, 12 à 25 ares.

dre la propriété des uns pour la donner aux autres, en vertu du *droit au travail*, etc., et à pratiquer le communisme contraire à la nature humaine; ce qui serait la dissolution de la société.

Toute institution charitable a toujours pour effet, dans une mesure plus ou moins grande, selon sa nature, son organisation et l'esprit qui la dirige, d'affaiblir le ressort moral, la responsabilité, la dignité, et de susciter l'imprévoyance, l'immoralité, le paupérisme. Il en est de même de la charité privée, si elle est faite banalement, sans intelligence et sans dévouement à l'humanité.

Concluons enfin avec Ricardo¹ qu'aucun plan, pour secourir l'indigence, ne mérite attention, s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours.

¹ *Principes de l'Économie politique*, chap. v.



CHAPITRE XI

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR CONTRE-BALANCER L'ÉNERGIE DU PRINCIPE

DE POPULATION :

PROHIBITION DES MARIAGES ET DE L'IMMIGRATION;
LACTATION PROLONGÉE; — PROCÉDÉS
EXCENTRIQUES DE FOURIER, DE MARCUS, ETC;
L'INFANTICIDE, LA GUERRE.

- I. La prohibition des mariages et de l'immigration, faible obstacle à l'énergie du principe de population.
- II. Lactation prolongée.
- III. Procédés excentriques de Fourier; — idées des autres socialistes (*Circulus* de M. Pierre Leroux, *Malthusianisme* de M. Proudhon); — procédés de Weinhold;—du prétendu Marcus; — des philosophes grecs. — l'Infanticide.!
- IV. La Guerre considérée comme moyen de contenir la population.

I. — La prohibition des mariages et de l'immigration, faible obstacle à l'énergie du principe de population.

La restriction des mariages est quelquefois demandée; elle a été introduite dans la législation de quelques États d'Allemagne¹ et en Norvège; mais, sans examiner ici les principes de justice et d'éga-

¹ Voir une note finale.

lité qui militent contre cette restriction, nous dirons simplement que des mesures de cette nature seraient parfaitement inefficaces, soit parce qu'elles provoqueraient les naissances illégitimes, soit parce qu'elles ne présenteraient qu'un léger obstacle aux naissances légitimes.

On ne doit pas plus défendre aux gens de se marier que leur promettre des primes s'ils ont beaucoup d'enfants.

La liberté d'association doit être ici complète, comme la responsabilité de ceux qui la contractent ; et ce ne sont pas les lois, ce nous semble, mais les mœurs, qui peuvent plus efficacement agir dans cette affaire. — Il n'est pas inutile de dire que tel est l'avis de Malthus.

Au sujet de l'immigration, Destutt de Tracy¹ a émis l'opinion que voici : « L'immigration est toujours inutile et même nuisible, à moins qu'elle ne soit celle de quelques hommes qui apportent des lumières nouvelles. Mais alors ce sont leurs connaissances et non pas leurs personnes qui sont précieuses, et ces hommes-là ne sont jamais bien nombreux. On peut sans injustice défendre l'immigration ; et c'est précisément à quoi les gouvernements n'ont jamais pensé. Il est vrai qu'ils se sont encore plus rarement avisés de donner beaucoup de motifs pour la désirer. »

¹ *Traité d'économie politique*, 1825, p. 211.

Destutt de Tracy a raison à de certains égards ; mais il a peut-être trop restreint les avantages moraux, économiques et providentiels de l'immigration. Il est bon, il est utile que les diverses nations du globe se fréquentent, se mêlent, se pénètrent ; il est utile que les races se croisent ; or tous les résultats de cette pénétration ne peuvent s'obtenir que par l'abandon du sol natal et l'émigration (voyez p. 147). Toutefois il est évident que certaines immigrations ont pour effet de faire baisser les salaires, et d'ôter aux populations auxquelles elles viennent se mêler une partie des avantages qu'a pu leur donner la prévoyance ; mais, quoi qu'il arrive, l'avantage reste toujours du côté de l'homme prudent. — On voit ici que toutes les nations sont solidaires et qu'elles ont un intérêt réciproque à se moraliser mutuellement par l'exemple de bonnes habitudes.

Nous croyons qu'il faut proclamer avec Malthus la liberté d'immigration ; mais nous ferons remarquer que la restriction serait ici plus facile à justifier qu'elle ne l'est pour les produits ; et cependant ce sont les produits dont on a exclusivement défendu l'importation. Lorsque la populace de Paris demandait, en 1848 le départ des ouvriers étrangers, elle était barbare, mais logique ; et il nous souvient que le parti protectionniste eut quelque peine, à cette époque, à expliquer, dans ses journaux, comment ceux qui repoussaient la concurrence des bras avaient moins de

raison què ceux qui repoussaient la concurrence des produits alimentaires et autres.

Quoi qu'il en soit, la défense d'immigration ne serait pas un obstacle suffisant à l'énergie du principe de population.

II. — Lactation prolongée.

M. Loudon, docteur en médecine et inspecteur des enfants des manufactures en Angleterre, s'est inspiré, comme M. Doubleday (voyez p. 44), de l'histoire naturelle et de la physiologie, et il a cru trouver la solution du problème de la population¹ et des subsistances dans la pratique de l'allaitement triennal, et dans l'antipathie entre les fonctions des mamelles et celles de l'utérus.

Il a calculé qu'avec une lactation ainsi prolongée, la même femme ne pourrait donner le jour qu'à trois ou quatre enfants au plus.

En admettant toutes les données de M. Loudon (d'ailleurs très-contestables et très-contestées), il est facile de voir que, même avec un enfant tous les trois ans, les familles peuvent devenir très-nombreuses et dépasser les limites de leurs ressources. En effet, de vingt à cinquante ans, une femme peut encore donner le jour à dix enfants; de sorte qu'il y aurait

¹ *Solution du problème de la population et des subsistances*, 2 vol. 1842.

toujours lieu de faire appel à la prévoyance des chefs de famille, même avec la lactation triennale, en l'admettant comme praticable dans les familles occupées et notamment dans les classes ouvrières et agricoles.

III. — Procédés excentriques de Fourier ; — idées des autres socialistes (*Circulus* de M. P. Leroux, *Malthusianisme* de M. Proudhon) ; — procédés de Weinhold ; — du prétendu Marcus ; — des philosophes grecs. — L'infanticide.

Fourier compte que le sol donnerait « le quadruple produit, » le quadruple des récoltes actuelles, si les hommes s'associaient en *phalanstères* et par les procédés qu'il indique ; mais, après avoir fait cette promesse, il fait remarquer que bientôt la population aurait de nouveau atteint, dans le futur état social, la limite des subsistances. En cela il est d'accord avec Malthus. Toutefois il n'a pas assez de mépris pour ce coryphée de « l'économisme, » qui n'a su trouver que la prévoyance comme remède à l'excès de population, qu'il combat, lui, par divers moyens bien plus efficaces ! Ces moyens sont : 1° l'exercice intégral de toutes les passions, et le travail attrayant, qui détourneront les couples de l'acte de la procréation ; 2° la *gastrosophie* ou science de se bien repaître et d'acquérir un embonpoint peu propre au même acte ; 3° la vigueur des femmes, en raison inverse, selon lui, de leur fécondité ; 4° enfin les mœurs de la société qu'il rêve, qu'il appelle *phanérogames*, et qui produiront des effets analogues

à ceux de la polygamie pratiquée en Orient, et à ceux de la polyandrie et de la polygynie que l'on observe chez les peuples civilisés. On peut se rendre compte en détail de ce que tout cela veut dire dans les ouvrages du maître¹.

Nous ne ferons ici d'autre réflexion, que si la doctrine de la prévoyance a été traitée par Fourier et ses disciples de doctrine immorale, MM. Leroux² et Proudhon³ ont fait des monstruosité de Fourier une sévère justice.

Mais M. Pierre Leroux ne s'est pas borné à critiquer, il a aussi affirmé quelque chose sur la population. C'est ce qu'il a appelé le *circulus*, c'est-à-dire le principe en vertu duquel chaque homme fournit assez d'engrais pour assurer sa subsistance ! M. Pierre Leroux ne dit pas comment l'agriculture peut s'y prendre pour nourrir ainsi l'espèce humaine. Il n'en fait pas moins, lui aussi, une attaque en règle contre Malthus et les Économistes⁴.

MM. Owen et Cabet, et d'autres communistes ou socialistes, ne se sont pas préoccupés du nombre des

¹ Voir *Études sur les réformateurs*, par M. Louis Reybaud, et le *Socialisme dans l'antiquité*, par M. Thonissen.

² *Lettres sur le fouriérisme*, par M. Pierre Leroux, dans sa *Revue sociale*.

³ *Avertissement aux propriétaires*, par M. Proudhon. Broch., 1841.

⁴ *Malthus et les Économistes*, 1 vol. in-16.

hommes. La population ne doit pas manquer de pain en Harmonie ou en Icarie. L'école saint-simonienne était dans le même cas.

Les écrivains socialistes du dix-huitième siècle, et les autres publicistes en général, ne se préoccupaient que d'une chose, des moyens d'augmenter la population, signe toujours exact, selon eux, de la prospérité des empires¹.

Quant à M. Proudhon, après avoir combattu Malthus et réfuté aussi les adversaires de ce dernier, il est arrivé à conclure plus rigoureusement que lui, de sorte que l'économiste le plus malthusien signerait des deux mains plusieurs belles pages de son livre des *Contradictions*². Mais hâtons-nous de

¹ Voyez p. 5 et une note finale.

² *Contradictions économiques*, 1846, t. II, p. 453.

M. Proudhon compte sur le développement de la faculté industrielle de l'homme pour diminuer sa faculté prolifique et accroître sa chasteté, d'où résulteront des mariages tardifs et des unions qui cesseront d'être fécondes aussitôt que l'aîné des enfants deviendra adolescent. Il conclut ainsi, t. II, p. 491 : « Le mariage ayant lieu pour l'homme à 28 ans révolus, pour la femme à 21 ; l'usage des nourrices disparaissant et la durée de l'allaitement étant réduite à 15 ou 18 mois, la période de fécondité pouvant aller de 10 à 15 ans, le nombre des enfants d'un même mariage s'élèverait difficilement au-dessus de 5. » En tenant compte des accidents, des cas de stérilité, des veuves, des morts hâtives, qu'il évalue à 4,5, M. Proudhon conclut que la population n'augmentera que d'un dixième par chaque période d'environ 30 ans, et que son doublement aura lieu en trois siècles.

A cela M. du Puynode (*Journal des Economistes*, janv. 1855,

dire que ceci ne s'applique qu'à un chapitre des études publiées par cet écrivain en 1846. Plus tard, en 1848, lors de la discussion du droit au travail à l'Assemblée nationale, M. Proudhon dirigea un pamphlet très-acerbe contre les adversaires de ce droit, sous le titre de *Malthusiens*¹. Cet écrit, plein de blâmables confusions et d'arguments de circonstance, est une œuvre d'écrivain politique : ce n'est pas un travail scientifique qui mérite d'être discuté.

Mais continuons le relevé des moyens excentriques. Un écrivain allemand, M. Weinhold, conseiller de régence en Saxe, proposait sérieusement, il y a quelques années, comme remède à l'excès de population, le moyen employé par l'Église pour obtenir certaines voix, et par les Turcs pour donner de fidèles gardiens à la vertu de leurs femmes².

Un autre écrivain, anglais, d'une haute célébrité au

p. 68) ajoute : « Avant de marquer si rigoureusement l'âge du mariage et de l'abstinence, pourquoi crier à l'immoralité de Malthus parce qu'il n'excite pas aux unions trop hâtives, — à son impudicité, parce qu'il blâme les naissances trop multipliées? »

¹ Dans le *Représentant du Peuple*, 10 août 1848; réimprimé dans *Idées révolutionnaires*, in-18; chez Garnier frères.

Voir dans le *Journal des Économistes* un article de M. du Puy-node sur Malthus et le Socialisme, et, dans le même recueil (mars 1849), un discours de M. Michel Chevalier sur l'Économie politique et le Socialisme.

² *De l'excès de population dans l'Europe centrale*. Halle, 1827.

dire de M. Rossi, et dont nous n'osons citer le nom, puisqu'il n'a pas voulu le révéler lui-même, a proposé, dans une publication sous le pseudonyme de *Marcus*, de prévenir l'excès de population en soumettant les nouveaux-nés à une asphyxie sans douleur (*painless extinction*), au moyen de je ne sais quel procédé à l'acide carbonique! Cet écrit¹ était-il l'œuvre d'une intelligence égarée en ce point? avait-il pour but de caricaturer Malthus? C'est ce qu'il nous serait difficile de dire, car le ton et la forme en sont sérieux. Quoi qu'il en soit, les détracteurs de Malthus s'en sont emparés, et ont de nouveau, à la faveur de l'analogie des deux noms, jeté de la confusion sur les doctrines de l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*, auquel les ignorants ont attribué la parodie de Marcus et les excentricités à la Weinhold.

Ce n'est pas tout. M. Proudhon nous a révélé les procédés d'un soi-disant docteur G***, qui propose « l'extraction du fœtus et l'éradication des germes qui se seraient implantés malgré la volonté des parents », et un ou deux autres moyens que nous renonçons à indiquer².

¹ Cet écrit n'a pas été traduit en français, et nous n'avons pu nous procurer l'original. Nous en parlons d'après M. Godefroi Cavaignac, qui en a donné une analyse dans la *Réforme* du 25 novembre 1844, en ayant le tort de rendre Malthus responsable des propositions de Marcus.

² *Contradictions économiques*, t. II, 1846, p. 453.

Ne suffit-il pas de signaler ces tristes conceptions pour toute réfutation, et pour dégager la responsabilité de l'homme de bien, de sens et de haute raison qui a écrit sur le principe de population?

Il est aujourd'hui peu utile, mais curieux, de rapprocher ces excentricités de notre époque des idées qu'on a trouvées à cet égard dans les philosophes grecs, et que nous allons reproduire d'après Montesquieu¹ :

« Les politiques grecs s'attachèrent particulièrement à régler le nombre des citoyens. Platon² veut que l'on arrête ou que l'on encourage la propagation, selon le besoin, par les honneurs, par la honte, et par les avertissements des vieillards ; il veut même³ que l'on règle le nombre des mariages de manière que le peuple se répare sans que la république soit surchargée. — Si la loi du pays, dit Aristote⁴, défend d'exposer les enfants, il faudra borner le nombre de ceux que chacun doit engendrer. Si l'on a des enfants au delà du nombre défini par la loi, il conseille de faire avorter la femme avant que le fœtus ait vie. Le moyen infâme qu'employaient les Crétois pour prévenir le trop grand nombre d'enfants est rapporté par Aristote, et j'ai senti la pudeur effrayée quand j'ai voulu le rapporter. »

¹ *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XVII.

² *Lois*, liv. V.

³ *République*, liv. V.

⁴ *Politique*, liv. VII, ch. XVI.

L'infanticide proprement dit était une coutume générale chez les peuples anciens. Les lois de Sparte ordonnaient que tout enfant faible ou difforme fût mis à mort. Aristote n'exprime pas même un doute sur la légitimité de cette coutume. Platon la recommande. Le code de Solon permettait l'exposition des enfants. A Rome, au dire de Denys d'Halicarnasse, Romulus imposa à tous les citoyens la nécessité d'élever tous les enfants mâles et les aînées des filles; mais il permit l'exposition des autres filles et des enfants difformes. Plus tard on ne trouve aucune loi qui permette d'exposer les enfants; mais le père décidait, à la naissance de l'enfant, s'il le prendrait ou s'il l'exposerait. Les enfants exposés mouraient, devenaient esclaves, ou étaient mutilés par des bateleurs, qui en tiraient profit en excitant la pitié du public. Cette liberté abusive du père de famille était corrigée par les lois poussant au mariage et au développement de la population.

L'infanticide est une pratique actuellement encore tolérée en Chine pour les filles, comme l'a récemment constaté M. Natalis Rondot¹. Montesquieu² nous dit qu'en Chine et au Tonquin les pères vendaient

¹ *Journal des Économistes*, t. XXVI, p. 258.

² *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. xvi.

Voyez *Essai de Malthus*; et plus haut p. 38, note, ce qui est dit sur l'avortement et l'infanticide dans nos pays et de nos jours.

leurs filles et exposaient leurs enfants; que, dans l'île Formose, la prêtresse foulait le ventre des femmes pour les faire avorter si elles concevaient avant trente-cinq ans. Cook a constaté l'infanticide dans les îles de la mer du Sud; d'autres l'ont constaté dans l'Indostan et le Tibet.

IV. — La Guerre considérée comme moyen de contenir la population.

On a aussi proposé la guerre pour diminuer le nombre des hommes et pour limiter la concurrence; c'est le procédé d'un assez grand nombre de publicistes.

Quand la guerre n'est pas le résultat d'une impérieuse nécessité, c'est une pratique exécrable à tous les points de vue. Nous ne ferons pas au lecteur l'injure de démontrer notre assertion. Disons seulement que ce procédé, quelque meurtrier qu'il soit, ne serait efficace que s'il était permanent. Il est de plus fort cher. C'est par milliards qu'il faut évaluer les dépenses d'une guerre, sans compter que les hommes qui disparaissent sont des travailleurs tout formés, et qu'ils constituent l'élite de la population vigoureuse.

Des nombres relevés par M. Moreau de Jonnés¹

¹ Il est mort en France en 1803, 1804 et 1814, époques de grande guerre, 51,3—30,8—33,7 individus par 1,000 habitants; — il en est mort 34,8—55,6—36,7 en 1832, 1854, 1949, époques de

prouvent que « les guerres les plus sanglantes sont moins meurtrières que les événements sociaux, pour ainsi dire domestiques : la contagion, la disette et les troubles de la paix publique. »

M. Duchâtel a dit avec raison¹ que les combats et les émigrations n'ont pas plus d'effet, pour affaiblir la population, que les progrès de la médecine pour l'augmenter. Les guerres et les émigrations font seulement que les hommes sont remplacés par des enfants; les progrès de la médecine et une bonne hygiène prolongent seulement la durée de la vie de ceux qui peuvent la soutenir, en diminuant les souffrances de ceux qui ont de quoi vivre.

De sorte qu'en définitive la guerre, par les dépenses et les destructions d'hommes et de choses qu'elle entraîne, engendre la misère, sans diminuer l'excès de de population d'une manière efficace.

choléra, de disette et de révolution. *Éléments de la statistique*, 2^e édit. 1856, p. 301.

¹ *De la Charité*, p. 119.

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS.

- I. Propositions fondamentales et Conclusions relatives à la population.
- II. De la nécessité et de la possibilité de transformer l'opinion publique au sujet de la population;— citations de MM. Mill, Sismondi et Rossi.

I. — Propositions fondamentales et Conclusions relatives à la population.

Si maintenant nous cherchons à formuler les propositions fondamentales que nous avons voulu faire ressortir dans ce travail, nous dirons :

I

La population, si aucun obstacle moral ou physique (préventif ou répressif) ne s'y opposait, se développerait incessamment, suivant une progression géométrique, et sans limites assignables, au point de doubler dans une courte période d'années.

II

Les moyens de subsistance, au contraire, ne se développent, en général, que suivant une progression bien moins rapide.

III

En d'autres termes, la population a une tendance organique et virtuelle à s'accroître plus rapidement que les moyens d'existence, d'où résulte le Progrès ou la Misère.

IV

Mais il y a dans la liberté de l'homme un contre-poids suffisant à cette tendance de la population à dépasser les subsistances.

V

En fait, toute population est forcément limitée dans sa marche ascendante par la quantité des moyens d'existence disponibles¹.

VI

Mais cette limitation peut être moralement préventive, par la *prudence* dépendant de la volonté de l'homme, ou physiquement répressive par la *mort* précédée de la famine, des maladies, des souffran-

¹ James Stewart a comparé le pouvoir de multiplication du genre humain à un ressort qui s'élève ou s'abaisse selon la force du poids qui le comprime.

ces, de la misère et du vice qu'entraîne l'excès de population hors de proportion avec le capital qui peut l'employer.

VII

Il faut, pour éviter ces malheurs, régler la multiplication des hommes, et proportionner les naissances de façon que le nombre des hommes ne s'accroisse pas plus vite que les subsistances et les moyens de les obtenir par la culture ou l'exportation.

VIII

La non-limitation préventive du nombre des enfants est contraire à l'intérêt des familles et des sociétés, conséquemment à la morale.

IX

C'est en vain qu'on croirait pouvoir augmenter la population autrement qu'en augmentant les moyens d'existence.

X

Tout encouragement à la population est absurde, dangereux, inhumain et contraire à l'intérêt de la société et des pauvres en particulier.

XI

L'excès de population est une des principales causes de la misère.

XII

Il est niais de croire, il est dangereux d'enseigner que la naissance des enfants dépend exclusivement de la volonté de Dieu; — qu'elle est indépendante de la volonté des parents; — et que Dieu n'envoie jamais des bouches sans envoyer en même temps de quoi les nourrir.

XIII

Il n'est pas vrai que la densité de la population soit un signe exact de prospérité. Toutes choses égales d'ailleurs, une moindre population aisée et prospère a plus de puissance qu'une plus forte population pauvre et souffrante.

XIV

Toutefois cette densité, si elle est proportionnelle aux progrès dans les moyens d'existence, amène une nouvelle force dans la société, et le principe de population, loin d'être un obstacle invincible à l'amélioration du sort des masses, est au contraire le ferment du progrès, lorsqu'il est maintenu par la prudence de l'homme.

(A ces conclusions, nous ajoutons celles à l'aide desquelles M. Thornton a récemment résumé un livre sur la population¹.)

XV

Il y a excès de population dans un pays où une portion des habitants, quoique ayant toute l'aptitude physique et morale qu'exige le travail, se trouve dans l'impossibilité permanente de suffire par le salaire aux exigences de la vie.

XVI

L'excès de population est généralement produit par la misère, dont le caractère essentiel est l'imprévoyance, et qui conduit aux mariages prématurés (et, ajouterons-nous, trop prolifiques).

XVII

Par la même raison, le bien-être arrête les progrès de la population, en donnant à ceux qui en jouissent le désir de le conserver, en combattant par conséquent la propension au mariage (et, ajouterons-nous, en provoquant à la prudence dans le mariage).

XVIII

Dans les pays où la population dépasse, non pas

¹ *Over population and its remedy* (l'excès de population et les remèdes qu'on peut y apporter). Londres, 1846, in-8.

seulement les subsistances, mais les ressources offertes par le travail, ou, plus exactement, le capital employé en travail, les habitants vivent soit dans la pauvreté, soit dans une misère complète. Dans le premier cas, la population s'accroît avec une rapidité qui reste plus ou moins longtemps sans contre-poids. Dans le second, la mortalité, résultat des privations et des souffrances, arrête ses progrès.

XIX

La théorie de Malthus (qu'il faut, ajoutons-nous, dégager des exagérations de ceux qui l'ignorent) est vraie, sinon exactement dans sa formule, au moins dans son sens général.

XX

Trois circonstances peuvent rétablir le bien-être dans une population en proie à la misère par suite de l'excès de population : — l'émigration sur une vaste échelle; — l'augmentation du capital destiné au travail amenée par l'agrandissement des débouchés; — la diminution du prix des objets nécessaires à la vie par la liberté du commerce, le taux des salaires restant le même.

XXI

Une bonne loi d'assistance publique, pourvu que

le pauvre ne reçoive jamais, soit en argent, soit en nature, au delà du minimum du salaire gagné par l'ouvrier, et que le secours à la maison de travail (*work-house*) soit le principe, le secours à domicile l'exception, peut prévenir les effets les plus désastreux de la concurrence pour les travailleurs, en maintenant les salaires à un taux suffisant.

(A ces conclusions, nous ajouterons encore les suivantes.)

XXII

On ne saurait trop se hâter de faire disparaître tout encouragement direct à la population, soit religieux, soit moral, soit politique; et tout encouragement indirect, tels que le régime douanier prohibitif, l'aumône officielle permanente, la charité individuelle inintelligente, etc.

XXIII

L'émigration, l'amélioration des cultures, les progrès de l'industrie, l'augmentation du capital, les réformes et les progrès économiques peuvent contre-balancer, dans une certaine mesure, l'énergie du principe de population; mais leurs bons effets sont plus lents à se produire que le nombre des hommes à s'accroître, si l'homme n'intervient par sa prudence,

XXIV

Sans doute l'humanité a progressé et continue à progresser à travers tous les malheurs par l'attribut de perfectibilité qui est en elle; sans doute les arts de la production en général, de la production agricole en particulier, ont incessamment répandu plus d'aisance dans le monde; sans doute les hommes, se multipliant sur la surface du sol, trouvent dans leur propre nombre des ressources inconnues dans les pays trop peu habités; mais tout cela n'infirme en rien l'énergie du principe de population et la difficulté plus grande de produire les moyens d'existence.

XXV

Les populations ne doivent compter, pour contre-balancer les effets de leur force d'accroissement, ni sur l'aide de l'État, ni sur l'action des constitutions politiques, ni sur de prétendues réorganisations de la société, ni sur les ressources éphémères de la charité, qui ne sont ou ne seraient que des palliatifs très-insuffisants et souvent dangereux.

XXVI

Les familles doivent compter *avant tout* sur elles-mêmes, sur leur travail, leur conduite, leur PRÉVOYANCE, et spécialement sur leur prudence dans le mariage.

XXVII

Il est d'intérêt social de donner aux populations la connaissance des choses telles qu'elles sont, telles qu'elles peuvent être selon les lois de la nature, telles que les constate l'Économie politique venant en aide à la Morale. Cette connaissance les guide dans la demande de ce qui est possible, et leur permet d'obtenir tôt ou tard ce qui est juste. Elle les protège contre les épidémies morales causées par ces aventuriers de la pensée qui jettent dans le monde un mélange confus de vérités et d'erreurs; elle leur incorpore enfin ces idées de sagesse et de dignité, d'ordre et de prévoyance, sans lesquelles les améliorations mieux conçues seraient, pour les classes les plus pauvres en particulier, et pour la société en général, presque sans but et sans portée.

II. — De la nécessité et de la possibilité de transformer l'opinion publique au sujet de la population; — citations de MM. Mill, Sismondi et Rossi.

Je laisse maintenant la parole à trois éminents penseurs à la fois économistes, philosophes et moralistes.

M. J. S. MILL :

« Il n'y a pas d'autre sauvegarde pour les salariés que la restriction du progrès de la population...

« Malheureusement le sentimentalisme, plutôt que

le sens commun, domine les discussions qui ont lieu sur cette matière, et, pendant qu'on devient plus sensible aux misères des pauvres et plus disposé à reconnaître les droits qu'ils réclament à la bienveillance des autres, presque personne ne veut regarder en face le problème de leur situation, ni observer les conditions que la nature même des choses a mises à l'amélioration physique de leur sort. Les discussions sur les pauvres, les lamentations sur leur misère, les dénonciations dirigées contre ceux qu'on y suppose indifférents, les projets de toute sorte pour augmenter le bien-être des salariés, n'ont jamais, et dans aucun pays, été si communs qu'en Angleterre¹ et de notre temps; mais il semble qu'il y ait convention tacite d'ignorer la loi qui régit les salaires ou d'en parler négligemment, entre parenthèses, en disant, par exemple, « le Malthusianisme au cœur sec, » comme s'il n'y

¹ Et en France, et ailleurs ! Seulement un grand nombre de publicités du continent s'imaginent, dans leur naïve ignorance, que toute l'Angleterre est malthusienne, à commencer par l'aristocratie et le clergé, que M. Mill accuse précisément (V. p. 215) de donner l'exemple de l'imprévoyance ! N'a-t-on pas présenté souvent Malthus comme le théoricien de l'anglicanisme et de l'aristocratie ? (V. p. 86.) Le socialisme philanthropique, auquel nous ne refusons pas les bonnes intentions, mais une vue nette des causes des maux de la société et des remèdes à y apporter, a en Angleterre de nombreux et puissants partisans, qu'on a vu figurer parmi les adversaires des réformes économiques, si brillamment réclamées par la Ligue et si habilement obtenues du Parlement par Robert Peel (V. p. 151).

avait pas mille fois plus de cruauté à dire à des êtres humains qu'ils peuvent donner la vie à des essaims de créatures destinées à la misère et probablement à la corruption, et à oublier que la conduite dont on trouve la condamnation si inhumaine n'est que la soumission servile d'un sexe à l'instinct brutal, et la résignation de l'autre à un révoltant abus de pouvoir¹.

« La misère, comme les autres maladies sociales, existe parce que les hommes se laissent aller sans prudence à leurs appétits brutaux, et la société est possible justement parce que l'homme est autre chose qu'une brute. La civilisation, sous quelque aspect qu'on la considère, est une lutte contre les instincts animaux, et les plus forts peuvent être domptés par son empire. Elle a changé par un effort de l'art une grande partie de l'humanité, à tel point qu'elle n'a guère laissé qu'un souvenir et quelques vestiges des inclinations les plus naturelles de l'homme. Si elle n'a pas dompté autant qu'il serait nécessaire l'instinct de la population, c'est qu'elle ne l'a jamais sérieusement essayé.

« Les efforts qui ont été faits ont été presque toujours dirigés en sens contraire. La religion, la morale, la politique, ont prodigué à l'envi les excitations au mariage et à la multiplication de l'espèce humaine

¹ J. S. Mill, *Principes d'économie politique*, ch. xi, des Salaires, § 6.

dans le mariage; la religion n'a pas même encore cessé ses encouragements. Le clergé catholique, et il est inutile de parler d'un autre, puisque aucun autre ne jouit d'une influence aussi considérable sur les classes pauvres, le clergé catholique estime partout que son devoir est de conseiller le mariage afin de prévenir la fornication. Il existe encore, dans un grand nombre d'esprits, des préjugés religieux considérables contre la vraie doctrine. Les riches, tant que les conséquences ne les touchent point, pensent que c'est attaquer la sagesse de la Providence de supposer que la misère peut résulter de la satisfaction d'un besoin naturel; les pauvres croient que « Dieu n'envoie jamais des bouches sans envoyer en même temps de quoi les nourrir. » A entendre le langage des uns et des autres, on dirait que l'homme n'a ni voix ni choix en cette matière, tant est complète la confusion des idées à ce sujet, et ceci grâce au mystère dont il est couvert par une fausse délicatesse qui aime mieux voir méconnaître et confondre le bien et le mal sur ce qui importe le plus au bien-être de l'espèce humaine, que d'en entendre parler et discuter avec liberté. Le peuple ne se doute pas de tout ce que coûte à l'humanité cette prudence de langage. On ne peut pas plus prévenir et guérir les maladies sociales que les maladies du corps sans en parler clairement. L'expérience prouve que la majorité des hommes ne jugent point par eux-mêmes les questions morales, et qu'ils

ne voient que quelque chose est bien ou mal qu'après qu'on le leur a dit souvent. Et qui leur a dit qu'ils avaient un devoir quelconque en cette matière en état de mariage? Qui rencontre le moindre blâme, ou plutôt qui ne trouve pas de la sympathie et de la bienveillance lorsqu'il a nui à lui-même et aux autres par cette espèce d'incontinence? Tandis qu'un homme qui s'enivre est méprisé et rebuté de tous ceux qui font profession d'honnêteté, l'un des principaux arguments adressés à la bienfaisance est que celui qui l'implore a une famille nombreuse qu'il ne peut nourrir...

« On ne peut guère espérer que la moralité fasse des progrès tant qu'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel. Mais tant que l'aristocratie et le clergé seront les premiers à donner l'exemple de l'incontinence, que peut-on attendre des pauvres¹? »

M. Mill veut évidemment blâmer l'imprévoyance qui produit les familles trop nombreuses, plutôt que ces familles qui n'ont pas demandé à naître. D'autre part, s'il est nécessaire de juger sévèrement cette intempérance fatale à la famille et à la société, il est juste de mettre en ligne de compte le dévouement et l'abnégation des parents qui se sacrifient à leurs enfants. Le mépris ne doit atteindre que ceux qui, après

¹ J. S. Mill, ch. XIII, § 1.

avoir mis des malheureux au monde, ne remplissent pas leurs devoirs.

SISMONDI¹ :

« Lorsque les préjugés dangereux ne sont point accrédités, lorsqu'une morale contraire à nos vrais devoirs envers les autres, et surtout envers les créatures qui nous doivent la vie, n'est point enseignée au nom de l'autorité la plus sacrée, aucun homme sage ne se marie avant de se trouver dans une condition qui lui donne un moyen assuré de vivre; aucun père de famille n'a plus d'enfants qu'il n'en peut convenablement élever. Ce dernier compte, à bon droit, que ses enfants devront se contenter du sort dans lequel il a vécu; aussi doit-il désirer que la génération naissante représente exactement celle qui s'en va; qu'un fils et une fille, arrivés à l'âge nubile, remplacent son père et sa mère; que les enfants de ses enfants le remplacent à son tour avec sa femme; que sa fille trouve dans une autre maison précisément le sort qu'il donnera à la fille d'une autre maison dans la sienne, et que le revenu qui suffisait aux pères suffise aux enfants². »

« Une fois que cette famille est formée, la justice et l'humanité exigent qu'ils s'imposent la même con-

¹ *Nouveaux principes d'Économie politique*, liv. VII, ch. v.

² Avec M. Mill, je pense que, dans un pays prospère, l'ambition du père de famille doit être un peu plus grande.

trainte à laquelle se soumettent les célibataires. Lorsqu'on voit combien est petit (relativement), en tout pays, le nombre des enfants naturels, on doit reconnaître que cette contrainte est suffisamment efficace. Dans un pays où la population ne peut s'accroître, ou du moins dans lequel son progrès doit être si lent, qu'il soit à peine perceptible; quand il n'y a point de places nouvelles pour de nouveaux établissements, un père qui a huit enfants doit compter, ou que six de ces enfants mourront en bas-âge, ou que trois de ses contemporains et trois de ses contemporaines, et, dans la génération suivante, trois de ses fils et trois de ses filles, ne se marieront pas à cause de lui. »

P. Rossi :

« Il y a parmi les hommes un bon nombre de simples et d'habiles.

« Les simples ne comprennent pas et ne comprendront jamais la question. L'économie sociale est pour eux lettre close. Ils ne voient dans l'affaire que les vives amorces du jeune âge et le danger que ces flammes comprimées n'éclatent par quelque désordre. Dites-leur que la morale nous conseille, que la religion nous commande de contenir nos appétits, lorsque nous ne pourrions les satisfaire qu'aux dépens du bien et du juste; dites-leur que des enfants qui tremblent de froid, qui pleurent de faim, ne sont pas seulement un spectacle déchirant, mais une effrayante

tentation pour les parents, qui, trop souvent, ne sortent de l'affreux combat auquel leur âme est livrée qu'emportés vers le crime, ou, ce qui est peut-être plus horrible encore, avec le cœur pétrifié par le désespoir qui étouffe les sentiments naturels et fait que les enfants n'ont plus ni père ni mère. On vous répondra tranquillement qu'il ne faut jamais désespérer de l'avenir; qu'on doit avant tout prévenir par le mariage la corruption des mœurs; que la charité vient suffisamment au secours de toutes les infortunes. Qui ne connaît pas ces lieux communs, et comment discuter avec des hommes qui répètent toujours les mêmes choses, et sur lesquels les raisonnements et les faits n'ont pas de prise?

« Les habiles, au contraire, connaissent le fond des choses : pour eux, ces lieux communs ne sont pas l'expression, mais le déguisement de la vérité. Ils applaudissent au langage des simples et en rient sous cape. Ils savent que plus il y a de travailleurs, plus, toutes choses étant égales d'ailleurs, les salaires sont bas et les profits élevés. Tout s'explique par cette formule, et en particulier le pacte d'alliance entre les habiles et les simples. Ils sont du même avis, parce que les uns ne saisissent point et que les autres saisissent très-bien le fond de la question. Vous voudriez que le père de famille, au lieu de cinq ou six enfants, ne vous en présentât que deux ou trois? Mais il nous faudrait alors hausser le salaire des jeunes

travailleurs, et, plus tard celui des adultes; et si nous ne voulons pas voir diminuer le nombre de nos acheteurs, où trouverons-nous cet accroissement de salaires, si ce n'est dans une baisse relative de nos profits? Vos conseils de prudence se résoudreient en un lourd impôt levé sur nous. Nous pouvons aujourd'hui gagner un million dans dix ans; il nous faudrait, dans votre système, la vie d'un homme pour atteindre au même résultat. Laissez, laissez les travailleurs se multiplier, c'est le seul moyen de rendre les capitalistes maîtres du marché.

« Quant à nous, nous voudrions pouvoir persuader aux travailleurs, aux jeunes gens qui ne possèdent encore d'autre richesse que leur intelligence et leurs bras, qu'ils doivent se tenir en garde contre les conseils que leur prodiguent, d'un côté, les égoïstes, et, de l'autre, les esprits chimériques. Nous voudrions pouvoir leur dire : la question de la population, c'est vous qu'elle intéresse avant tout et presque exclusivement. Nos discussions, les riches n'en ont que faire. D'un côté, le principe aristocratique, tout-puisant chez eux, les contient et leur inspire une prudence peut-être excessive¹; de l'autre, qu'importe que leurs familles soient nombreuses? Voyons-nous souvent leurs enfants tomber dans la misère et manquer

¹ Voir ci-dessus (p. 211) ce que dit M. Mill. Les deux économistes ne se contredisent point; mais ils ont chacun en vue des catégories diverses de familles qu'ils ont observées.

de pain? Même les imprudents trouvent des ressources dans la parenté, dans les alliances, dans les professions libérales, dans les carrières publiques¹.

« ... Mais vous, dont les facultés n'ont pas encore gravi les hauteurs de la société, au lieu d'élever vers le sommet des regards d'envie et de former des vœux impuissants, regardez autour de vous et prêtez-nous l'oreille. Nous ne voulons pas vous rapporter ici des théories, des généralités, des calculs statistiques qui sont, pour le moins, fort inutiles pour vous. Nous ne vous demandons qu'un regard attentif et un peu de bon sens appliqué, non au monde entier, mais à chacun de vous. Que la prudence pénètre dans tous les mariages et préside à l'établissement de chaque famille, et on n'aura plus à s'inquiéter du sort de l'humanité. Or que voyez-vous autour de vous? Un pays vaste, inculte, peu peuplé, mais sain, fertile, où rien ne s'oppose à l'exploitation, où la terre n'attend pour produire que quelques capitaux et des bras. Mariez-vous à votre fantaisie, nous n'avons rien à vous dire, si d'ailleurs les heureuses conditions du sol et du climat ne sont pas rendues vaines par les institutions et les lois.—S'il en était ainsi, soyez prudents. Ne vous

¹ Et dans l'émigration; car ils peuvent donner à leurs enfants les moyens de s'expatrier avec quelque avantage; ce qui est impossible au plus grand nombre de familles, au sein desquelles les enfants font concurrence aux pères, ou se portent des campagnes vers les villes et vers les manufactures, et y font baisser les salaires.

flattez pas légèrement de réformes qui peut-être n'arriveront pas dans un siècle, tandis que vos enfants vous demanderaient du pain dans quatre ou cinq ans⁴. »

Terminons.

Il faut réagir contre la direction fâcheuse de l'opinion au sujet de la population; il est inutile de songer à élever la condition matérielle et morale des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, si l'on ne commence pas par cette œuvre.

Il est possible de transformer l'opinion publique à cet égard.

Pour cela, il faut préparer ceux qui la dirigent ou doivent la diriger un jour et leur enseigner les notions élémentaires sur le développement normal et sur les conditions naturelles de la population, au sein des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, afin qu'ils cessent de répandre des doctrines diamétralement opposées à la prévoyance et à la saine morale; de semer l'illusion et l'utopie; de produire la misère, l'agitation, la haine entre les pauvres et les riches, et finalement l'abrutissement et le despotisme.

Il faut, par conséquent, que dans tous les établissements d'instruction publique et privée, dans les sé-

⁴ Introduction à l'*Essai sur le principe de population* de Malthus, dans la *Collection des principaux Économistes* (1845).

minaires, dans les collèges, dans les écoles, on enseigne l'économie politique.

Il faut que les notions fondamentales de cette science soient répandues¹, par tous les moyens possibles, parmi les classes populaires, afin de combattre leurs préjugés, et de développer en elles les notions du sens commun, et les connaissances propres à leur faire apprécier leurs véritables intérêts, c'est-à-dire, les lois qui président à l'organisation sociale, et les moyens efficaces pour elles de s'élever à une meilleure condition matérielle et morale.

L'opinion des classes élevées ayant une grande influence sur les autres, on aurait déjà beaucoup obtenu, si l'on parvenait à faire disparaître le stimulant de l'opinion.

Bientôt ce progrès serait suivi d'un autre; bientôt se répandrait parmi les classes salariées la conviction que la morale réclame, que leur bien-être exige, la limitation volontaire et préventive de la population.

¹ En 1852, le conseil municipal de Versailles, dans sa séance du 7 juillet, instituait un prix de tempérance de 1,000 francs. La commission devait prendre en considération le *nombre modéré des enfants* du candidat, l'absence de chômage volontaire, sa fidélité à rapporter son salaire au ménage, s'il envoyait ses enfants à l'école, s'il était déposant à la Caisse d'épargne et adhérent aux sociétés de secours mutuels. — C'est là une initiative louable et bonne à imiter.

Et l'on verrait successivement un plus grand nombre de personnes se conformer à cette opinion ; et le jour arriverait où le blâme atteindrait les hommes imprévoyants qui mettraient au monde plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, sans souci du sort de leur compagne et de leur famille.

FIN.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

I

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE MALTHUS¹.

MALTHUS (THOMAS-ROBERT) naquit à Rookery, près de Dorking, dans le comté de Surrey, en Angleterre, le 14 février 1766; il est mort à Bath, le 29 décembre 1834. Son père, Daniel Malthus, était dans l'aisance; mais, devant laisser sa fortune à son fils aîné, il fit entrer Thomas-Robert dans la carrière ecclésiastique. Il le confia d'abord à Richard Graves, auteur du *Don Quichotte spirituel*, puis il l'envoya à l'académie de Warrington, dans le Lancashire; mais, cet établissement n'ayant pu se soutenir, il lui fit terminer ses études avec Gilbert de Wakefeld, qui jouissait d'une grande réputation en Angleterre. A l'âge de dix-huit ans, le jeune Malthus

¹ Cette notice sur Malthus et celle qui suit sur Godwin ont déjà été publiées par l'auteur, dans le *Dictionnaire de l'Économie politique*, 2 vol. grand in-8°, chez Guillaumin,

entra au collège de Jésus, à Cambridge ; il y prit ses grades en 1788, devint membre de la Société, et l'année suivante il entra dans les ordres. Après être demeuré quelque temps au sein de sa famille, il desservit une cure du voisinage.

C'était une époque où les esprits étaient en grande fermentation en Europe, par suite du mouvement philosophique et des événements de la Révolution française. Publiciste déjà très-connu, William Godwin venait de faire paraître son livre sur la Justice politique, dans lequel il établissait que le mal moral et les diverses calamités du genre humain n'avaient pas d'autres sources que les vices des gouvernements ; il proposait l'établissement de l'égalité des conditions capable de prévenir les effets des mauvaises institutions politiques. Cet ouvrage eut, en Angleterre, des adversaires et des partisans au nombre desquels se trouva Daniel Malthus. Thomas-Robert, son fils, au contraire, avait appris dans l'étude de l'histoire et de l'économie politique (Smith avait publié son livre en 1776, et David Hume, qui avait été reçu dans la famille avec J. J. Rousseau, avait publié ses *Essais*) que, si les gouvernements défectueux contribuent à rendre les hommes vicieux et misérables, l'ignorance et la dégradation des classes inférieures concourent puissamment, de leur côté, soit à former, soit à maintenir les mauvais gouvernements. Malthus était donc bien loin de se faire illusion sur la nature des résultats qu'on pouvait attendre des réformes politiques.

Godwin publiait, en 1797, un recueil appelé *the Inquirer*, composé d'une série d'Essais sur l'éducation, les mœurs, la littérature. Un de ces Essais, sur la *prodigalité et l'avarice*, fit prendre la plume à Malthus, qui était alors dans la force de l'âge, et il répondit par un *Essai sur le principe de population*, qu'il publia sans nom d'auteur, et qu'on doit considérer moins comme une première édition que comme

une préparation au célèbre ouvrage imprimé cinq ans après.

Malthus combattit les écrivains aux yeux desquels la perfectibilité des hommes et des institutions politiques et sociales était sans limites, et il réduisit presque à rien l'influence des mauvais gouvernements ; il défendit la propriété et combattit les divers systèmes socialistes qui s'étaient déjà produits ; il montra que les sociétés n'avaient jamais rencontré que deux obstacles à leur accroissement, le Vice et la Misère ; et il signala comme principale cause de ces obstacles la multiplication trop rapide des populations relativement à leurs subsistances.

Ce livre, qui heurtait toutes les utopies et les systèmes imaginés pour le bonheur du genre humain par des écrivains populaires, et qui montrait les phénomènes sociaux sous un jour nouveau, fut attaqué et défendu avec vivacité, comme l'avait été celui de Godwin. Ce fut pour Malthus une raison d'approfondir de nouveau son sujet. Il s'était d'abord servi, comme il nous l'apprend lui-même, des ouvrages de Hume, de Wallace, de Smith, de Price¹. Il rechercha quelle influence le principe de population qu'il venait de mettre en

¹ Le docteur Wallace, ministre de l'Évangile, mort en 1771, a fait un Essai sur la population, provoqué par l'Essai de Hume. Cet ouvrage, *A dissertation on the number of mankind*, a été traduit deux fois en français, sous ces titres : *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens et modernes*, trad. par Joncourt ; Londres (Paris), 1754, in-8 et in-12 ; — *Dissertation historique et politique sur la population des anciens temps comparée avec celle des nôtres*, trad. par Eidous, Amsterdam (et Paris), 1769, in-8°.

Le docteur Price, ministre dissident, mort en 1791, a publié divers extraits sur les finances et les dettes de l'Angleterre et un Essai sur la population. Londres, 1780, in-8°.

lumière avait exercée sur les nations aux diverses époques de l'histoire ; puis il voulut ajouter aux leçons du passé celle du temps présent, et il se mit à parcourir une partie de l'Europe.

Au printemps de 1799, il partit d'Angleterre avec trois autres membres du collège de Jésus, de Cambridge, parmi lesquels se trouvait Daniel Clark, connu par ses voyages dans diverses contrées de l'Europe ; et il visita le Danemark, la Suède, et une partie de la Russie ; plus tard il visita la Suisse et la Savoie. Le résultat de ses voyages fut la publication de la deuxième édition de l'*Essai sur le principe de population* en 1803, qui souleva davantage encore les attaques auxquelles la première avait donné lieu. Dans cet ouvrage, qui procédait du premier, mais qui était nouveau sous beaucoup de rapports, Malthus complétait ses idées par de plus longs développements et par l'exposé de faits nombreux empruntés à l'histoire et à la situation de différents pays ; il appliquait ses observations à des institutions qu'on avait toujours considérées comme bienfaisantes, et indiquait les dangers d'une philanthropie inintelligente ; il démontrait aux classes ouvrières que le meilleur moyen d'élever d'une manière durable le taux des salaires était de mettre dans le mariage une grande circonspection, etc.

Une année après la publication de son ouvrage, Malthus fut nommé professeur d'histoire et d'économie politique au collège de la Compagnie des Indes orientales, à Ailesbury, aux environs de Londres ; c'est à la même époque qu'il se maria. Il remplit pendant trente ans ces fonctions et celle de ministre de l'Évangile ; et c'est pendant cette période de sa vie qu'il remit trois fois encore la main à son célèbre ouvrage, qu'il médita sur les questions qu'embrasse la science économique et qu'il fut conduit à publier ses autres écrits : sur les lois céréales (1814 et 1815), sur la rente (1815), sur les

principes de l'économie politique (1819), sur les définitions en économie politique (1827), etc.

Malgré son titre, le livre sur les Principes n'est point un traité complet, mais seulement une collection de dissertations relatives à des questions sur lesquelles il avait plus spécialement fixé son attention, et qu'il discutait particulièrement avec Ricardo et J.-B. Say. (Voyez ci-dessous à la bibliographie.) Il s'attache surtout à établir dans ce livre combien il est important de ne pas trop tôt ériger en principes généraux des observations partielles, et de vérifier les lois générales par l'examen rigoureux des faits. Il concluait aussi que ce qui est rigoureusement vrai en principe est loin d'être toujours complètement applicable, et que, dans l'état imparfait des sociétés, il faut savoir sacrifier dans une certaine mesure la vérité à des besoins d'ordre et de prudence. Ce livre est loin d'avoir eu le même retentissement que celui sur la population ; cela tient d'abord à la nature du sujet, et aussi, selon nous, à l'infériorité relative de l'ouvrage. Mais c'est assez pour la gloire d'un homme d'avoir trouvé une loi fondamentale et de l'avoir mise en lumière par de si remarquables recherches et de si profondes observations. Les dissertations de Malthus auront néanmoins beaucoup contribué à l'élucidation de plusieurs principes, et notamment à celui de la rente, auquel Ricardo a attaché son nom. Ce dernier dit dans la préface de ses *Principes* : « En 1815, la véritable doctrine de la rente fut publiée une première fois par M. Malthus, dans un écrit intitulé : *Recherches sur la nature de la rente*, et par un membre du collège de l'université d'Oxford (le docteur West), dans son *Essai sur l'emploi du capital en agriculture*. » M. Mac Culloch a en outre signalé la même doctrine dans un écrit sur le *commerce des blés*, publié en 1777 par Anderson. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher la

filiation de la théorie de la rente à cette époque ; nous constatons seulement le cas que Ricardo faisait de cette partie des travaux de Malthus, et aussi la modestie avec laquelle il soumettait ses propres idées au public.

Ce qui distingue Malthus, c'est l'amour de la vérité. « Cet amour de la vérité, a dit Ch. Comte, qui ne se démentit jamais, fit naître et développer chez lui les vertus privées qui le distinguaient : la justice, la prudence, la tempérance, la simplicité.

« Il était d'un caractère doux. Il avait sur ses passions un si grand empire, il était si indulgent pour les autres, que les personnes qui ont vécu près de lui pendant près de cinquante années assurent qu'elles l'ont à peine vu troublé, jamais en colère, jamais exalté, jamais abattu. Aucun mot dur, aucune expression peu charitable ne s'échappait jamais de ses lèvres contre personne ; et, quoiqu'il fût plus en butte aux injustices et aux calomnies qu'aucun écrivain de son temps, et peut-être d'aucun autre, on l'entendit rarement se plaindre de ce genre d'attaques, et jamais il n'usa de représailles. Il était très-sensible à l'approbation des hommes éclairés et sages ; il mettait un grand prix à la considération publique. Mais les outrages non mérités le touchaient peu : tant il était convaincu de la vérité de ses principes et de la pureté de ses vues ; tant il était préparé aux contradictions et même à la répugnance que ses doctrines devaient inspirer dans un certain monde. Sa conversation se portait naturellement sur les sujets qui touchent au bien-être de la société, et dont il avait fait l'objet d'une étude particulière ; il était alors attentif, sérieux, facile à émouvoir. Il énonçait son opinion d'une manière si claire, si intelligible, qu'on voyait aisément qu'elle était le résultat d'une réflexion profonde. Du reste, il était naturellement gai et enjoué, et aussi prêt à prendre part aux plaisirs innocents

de la jeunesse qu'à l'encourager ou à la diriger dans ses études.

« Il était au nombre des partisans les plus zélés de la réforme parlementaire, et désirait de voir le gouvernement s'engager dans une voie de progrès... Fidèle à ses opinions politiques, dans le temps où elles étaient loin de mener à la fortune, il ne s'en est pas fait un titre à la faveur lorsqu'elles ont triomphé ; il n'a pas eu la pensée de faire de la science le marchepied de l'ambition. Quand ses principes sont devenus le fondement de la loi qui réformait la législation sur les pauvres, les calomnies et les injures des ennemis de la réforme ne lui ont pas manqué. Ses adversaires ont tenté de faire tomber sur lui la responsabilité des vices qu'ils signalaient dans la mesure du gouvernement ; de leur côté, les partisans de cette mesure lui ont prodigué les éloges dans les discussions auxquelles elle a donné lieu au sein du parlement ; mais là se sont arrêtées la reconnaissance des amis politiques et la munificence nationale. Je dois ajouter qu'on ne l'a vu se plaindre ni des injures des premiers ni de la négligence des seconds. »

Charles Comte parle ici de la réforme des lois sur les pauvres. Malgré les exagérations pour et contre de l'esprit de parti, le livre de Malthus frappa vivement tous les hommes doués d'un esprit juste qui désiraient sincèrement améliorer le sort des masses, et appela leur attention sur le danger de la loi des pauvres ; des propositions de réformes furent faites à diverses époques, et notamment en 1817 par M. Samuel Withbread, en 1821 par M. J. Scarlett, savant jurisconsulte ; mais ce ne fut qu'en 1834 que le parlement se décida à modifier la législation, après une enquête célèbre qui confirma la plupart des vérités que Malthus avait proclamées.

Ce dut être une grande joie pour l'illustre économiste que

de voir les pouvoirs publics de son pays s'inspirer de celle de ses opinions qui lui avait valu le plus de violentes attaques.

Malthus était alors dans sa soixante-septième année, et jouissait en apparence d'une très-bonne santé. Mais vers le milieu de décembre 1834, comme il arrivait de Londres à Bath, pour passer les fêtes de Noël avec ses enfants, dans la maison de M. Eckersalt, son beau-père, il se sentit indisposé ; une maladie du cœur se déclara, et il mourut le 29 du même mois.

Malthus avait été élu associé de l'Académie des sciences morales et politiques, aussitôt après la reconstitution de cette académie en 1833. Il fut un des fondateurs du *Political economy club* et un de ses membres les plus actifs.

Pour affaiblir l'autorité de Malthus, et le mettre en contradiction avec lui-même, on a cité le nombre de ses enfants, que l'on porte à onze ! D'abord il n'est pas du tout démontré que Malthus ait eu onze filles, comme l'a écrit M. Cherbuliez dans le *Journal des Économistes* (XXV, p. 135, 1850), en racontant que Malthus était venu un soir chez M. de Sismondi, à Genève, suivi de ses onze filles ! Il doit y avoir erreur de la part de M. Cherbuliez ; car Ch. Comte, dans une notice lue à l'Académie des sciences morales et politiques peu de temps après la mort de Malthus, disait, en 1836, que ce dernier laissait un fils et une fille, que sa femme lui survivait. Ch. Comte n'a pas écrit sa biographie sans avoir des renseignements exacts ; il est probable que les personnes dont parle M. Cherbuliez étaient de la famille de Malthus sans être ses filles. Mais admettons, par hypothèse, une si nombreuse postérité comme un fait exact. Si Malthus avait assez de moyens d'existence, il n'aurait pas cessé d'être d'accord avec lui-même ; et c'est dans le cas contraire seulement qu'il aurait, lui aussi, manqué de prévoyance, ce qui, en dernière analyse, prou-

de voir les pouvoirs publics de son pays s'inspirer de celle de ses opinions qui lui avait valu le plus de violentes attaques.

Malthus était alors dans sa soixante-septième année, et jouissait en apparence d'une très-bonne santé. Mais vers le milieu de décembre 1834, comme il arrivait de Londres à Bath, pour passer les fêtes de Noël avec ses enfants, dans la maison de M. Eckersalt, son beau-père, il se sentit indisposé ; une maladie du cœur se déclara, et il mourut le 29 du même mois.

Malthus avait été élu associé de l'Académie des sciences morales et politiques, aussitôt après la reconstitution de cette académie en 1833. Il fut un des fondateurs du *Political economy club* et un de ses membres les plus actifs.

Pour affaiblir l'autorité de Malthus, et le mettre en contradiction avec lui-même, on a cité le nombre de ses enfants, que l'on porte à onze ! D'abord il n'est pas du tout démontré que Malthus ait eu onze filles, comme l'a écrit M. Cherbuliez dans le *Journal des Économistes* (XXV, p. 135, 1850), en racontant que Malthus était venu un soir chez M. de Sismondi, à Genève, suivi de ses onze filles ! Il doit y avoir erreur de la part de M. Cherbuliez ; car Ch. Comte, dans une notice lue à l'Académie des sciences morales et politiques peu de temps après la mort de Malthus, disait, en 1836, que ce dernier laissait un fils et une fille, que sa femme lui survivait. Ch. Comte n'a pas écrit sa biographie sans avoir des renseignements exacts ; il est probable que les personnes dont parle M. Cherbuliez étaient de la famille de Malthus sans être ses filles. Mais admettons, par hypothèse, une si nombreuse postérité comme un fait exact. Si Malthus avait assez de moyens d'existence, il n'aurait pas cessé d'être d'accord avec lui-même ; et c'est dans le cas contraire seulement qu'il aurait, lui aussi, manqué de prévoyance, ce qui, en dernière analyse, prou-

verait contre sa conduite et non pas contre ses idées, qui se seraient peut-être corroborées à cette rude épreuve.

OUVRAGES DE MALTHUS.

Le plus célèbre ouvrage de Malthus, et celui sur lequel nous devons ici plus particulièrement appeler l'attention, est son *Essai sur le principe de population*.

Cet ouvrage a paru sous le titre suivant :

An essay on the principle of population, as it affects the future improvment of society, by the rev. T.-R. Malthus. — (*Essai sur le principe de population; comment il affecte la future amélioration de la société.*) Londres, 1798, 1 vol. in-8, anonyme; 2^e édit., 1803, 2 vol.; 4^e édit., 1807; 5^e édit., 1817; 6^e édit., Londres, 1826, 2 vol. in-8.

Quatre éditions de la traduction française de cet ouvrage ont été successivement publiées sous des titres un peu différents :

1^o *Essai sur le principe de population, ou recherches sur l'influence de ce principe sur le bonheur de l'espèce humaine dans les temps anciens et modernes, suivi des moyens propres à adoucir les maux dont ce même principe est la cause, et du tableau des espérances que l'on peut concevoir à ce sujet.* Traduit de l'anglais par P. Prevost, professeur de physique à Genève. Genève et Paris, J. J. Paschoud, 1809, 3 vol. in-8;

2^o *Recherche sur le principe de population, ou exposé des effets passés et présents de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain; suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de guérir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne.* Traduit de l'anglais sur la 5^e édition, par P. Prevost et Guill. Prevost; seconde édition française. Genève et Paris, Paschoud, 1824, 4 vol. in-8.

Cette édition était revue et augmentée d'après la 5^e édition originale publiée en 1817 par l'auteur;

3^o *Essai sur le principe de population*, par Malthus. Traduit

de l'anglais par MM. Pierre et Guillaume Prevost (de Genève), précédé d'une introduction par P. Rossi, et d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par Charles Comte, avec les notes des traducteurs et de nouvelles notes par M. Joseph Garnier. Paris, Guillaumin, 1845, 1 vol, gr. in-8, formant le septième volume de la *Collection des Principaux Économistes* ;

4° *Le même*. 2° édit., 1852, augmentée d'un avant-propos, par M. Joseph Garnier, touchant les injustes reproches adressés à Malthus, sur son passage le plus critiqué, sur les monstruosité dont il n'est pas solidaire (Marcus, etc.) ; sur les remèdes proposés contre l'excès de population par les écoles socialistes ; sur les appréciations de MM. Blanqui, Villeneuve-Bargemont, Carey, Frédéric Bastiat.

L'Essai est divisé en cinq livres. Dans les deux premiers, l'auteur expose comment ont agi les obstacles qui ont empêché l'accroissement de la population chez les peuples anciens et modernes. Cette première partie de son ouvrage est un excellent travail de statistique et d'histoire ; Malthus y est remarquable par l'étendue de ses vues, par la facilité avec laquelle il discute les documents numériques qu'il a à sa disposition, par la clarté des conséquences qu'il en déduit, par la portée des problèmes qu'il pose aux statisticiens modernes, et par la nouveauté des aperçus qu'il ouvre aux historiens.

Dans la troisième il examine, au point de vue de leur influence sur le principe de population, les diverses théories sociales proposées de son temps, et analogues à celles que nous avons vues surgir depuis, ainsi que divers systèmes économiques touchant l'agriculture et le commerce des grains. Dans la quatrième, il expose son opinion sur la Contrainte morale, la Charité, la Taxe des pauvres ; il analyse et combat divers plans pour améliorer le sort de ces derniers. Dans un Appendice, il résume ses idées, réfute de nouvelles objections

et de nouvelles théories, notamment celles du droit des pauvres à être nourris; et il établit que la doctrine de la Contrainte morale, loin de contredire les lois de la nature, tend à obtenir une population saine et vigoureuse, et un accroissement qui n'entraîne pas le vice et la misère.

Il est impossible de ne pas recourir à l'ouvrage de Malthus lorsqu'on veut étudier sérieusement les principaux éléments de solution pour les nombreuses questions auxquelles donnent lieu le principe de population et le vaste problème de la misère, ou, ce qui revient au même, le problème de l'amélioration physique et morale de la classe de citoyens la plus nombreuse et la plus pauvre. Or c'est ce qu'ont négligé de faire jusqu'ici, nous ne craignons pas de le dire, la plupart de ceux qui ont abordé ces sujets délicats dans la presse, à la tribune, dans la chaire évangélique ou dans l'administration!

Malthus a encore publié :

Des Principes d'économie politique, considérés sous le rapport de leur application pratique (The principles of political economy, etc.). Londres, 1820, 1 vol. in-8 (Une 2^e édition augmentée a été publiée en 1826, en 2 vol. in-8, avec une notice sur l'auteur, par M. le d^e Otter, évêque de Chichester.— Cet ouvrage a été traduit en français par M. Constancio. Paris, Aillaud, 1820, 2 vol. in-8. Cette traduction, revue et corrigée par M. Monjean, forme le VIII^e vol. de la *Collection des Principaux Économistes*);

Les Définitions en économie politique (Definition on political economy). Londres, 1827. 1 vol. in-8 (Cet ouvrage a été traduit par M. Fonteyraud et a été inséré dans le VIII^e vol. de la *Collection des Principaux Économistes*);

Plusieurs brochures, à diverses époques, sur différents sujets d'économie politique : la circulation, les causes de la hausse du prix des vivres, les lois des pauvres, les lois-créales, la nature de la rente, le Collège des Indes orientales ;

Divers articles dans la *Revue d'Édimbourg*, le *Quarterly Review*, les *Transactions de la Société de littérature*; des considérations générales sur le principe de population dans le *Supplément de l'Encyclopédie britannique*.

II

NOTICE SUR GODWIN, UN DES PREMIERS ET DES PRINCIPAUX CONTRADICTEURS DE MALTHUS.

WILLIAM GODWIN, né à Wisbeach (comté de Cambridge) le 3 mars 1756, est mort le 7 avril 1836. Fils et petit-fils de ministres presbytériens, il fut d'abord élevé dans les principes de Calvin, qu'il abandonna de bonne heure pour se faire déiste pur. De 1778 à 1783, il fut ministre d'une congrégation non conformiste aux environs de Londres; mais, la hardiesse de ses opinions ayant déplu à ses cosectaires, il donna sa démission, et vint à Londres pour suivre la carrière littéraire.

Admis dans quelques cercles où brillaient Fox, Sheridan et d'autres chefs de l'opposition, il s'occupa de politique, et fut conduit, par la nature de son esprit, à fixer les études sur l'organisation des sociétés, la forme des gouvernements et les réformes sociales. Les événements de la Révolution française vinrent donner une nouvelle animation aux discussions politiques, et c'est sous cette impulsion que Godwin acheva et publia son célèbre ouvrage sur la Justice politique, dont la première édition parut en 1793. Ce livre fit une grande sensation; il était écrit avec une grande verve

et cette fiévreuse passion qui fut un des traits saillants de son talent et de son caractère. L'organisation de la société y était vivement attaquée, et ses propositions offraient un assez singulier mélange d'audace et de raison.

Ainsi Godwin prêchait des réformes politiques et sociales très-radicales, et entendait néanmoins qu'elles fussent opérées sans secousses, sans révolutions ; car les révolutions, disait-il, entraînent des maux incalculables, détruisent les libertés publiques, manquent presque toutes leur but et retardent les réformes. D'autre part, il professait déjà plusieurs de ces théories aventureuses et erronnées que nous avons vues se reproduire de nos jours, et qui ont reçu la dénomination de Socialisme. Il attaquait le mariage comme une institution absurde et immorale.

En résumé, Godwin attribuait le mal moral et les maux du genre humain aux vices des gouvernements, et il essayait de construire un système d'égalité ou plutôt de communauté dans lequel les riches étaient considérés comme de simples administrateurs du bien d'autrui, et toute jouissance qu'ils se donnaient à l'exclusion de quelqu'un des membres de la société comme une injustice.

L'an d'après, Godwin publia un autre livre, d'un genre tout différent, et qui eut également beaucoup de succès ; nous voulons parler de *Caleb William*, œuvre remarquable d'imagination, sans amour, et où se reproduisaient sous une autre forme les sentiments de la *Justice politique*.

Ce sujet fut transporté sur la scène en Angleterre et en France, et on cite encore la vive impression produite par Talma (1797) dans le rôle de Falkland d'une pièce de Laya.

Dans cette même année (1794) Godwin eut encore un autre succès dans le monde politique ; il parvint à faire acquitter Horne Tooke et ses amis, fondateurs de la *Société constitu-*

tionnelle, par un mémoire dans lequel il réfutait habilement l'acte d'accusation. Ce fut l'apogée de ses succès littéraires : Godwin avait alors trente-huit ans.

Le reste de sa longue carrière a été consacré à la production d'un grand nombre d'écrits de politique, d'imagination, d'histoire, de biographie, d'économie sociale, parmi lesquels nous devons citer ici l'*Investigateur (Inquirer)*, série d'essais dans lesquels il développa, en 1797, les doctrines de ses *recherche sur la Justice politique*, et dont la lecture inspira à Malthus son célèbre *Essai sur le principe de population* (la première édition parut en 1798), livre qui provoqua plus tard les *Recherches sur la population*, dans lesquelles Godwin cherchait à réfuter Malthus.

Au commencement de 1797, Godwin épousa miss Maria Wollstonecraft, alors célèbre dans le monde des lettres par la hardiesse de ses écrits, par ses aventures, et qui avait, comme lui, médité du mariage. Miss Wollstonecraft mourut dans le mois de septembre de la même année. Godwin, qui avait pour elle une grande affection, publia (1798) ses *Œuvres posthumes*, précédées d'une histoire de sa vie ¹.

¹ Miss Wollstonecraft s'était fait connaître par de nombreux écrits littéraires, religieux et politiques : sur l'éducation, dont elle avait d'abord fait sa carrière ; sur la Révolution française, qui l'avait enthousiasmée ; et sur les femmes, dont elle défendit chaleureusement les droits. Miss Wollstonecraft prétendait, ainsi que miss Macaulay, que la femme est appelée par la nature à partager avec l'homme toutes les fonctions que celui-ci s'est arrogées exclusivement et abusivement ; que l'homme n'a d'autre supériorité que la force musculaire, et que ce n'est que par l'empire tyrannique de l'amour que le sexe féminin est tombé dans l'état de dégradation où miss Wollstonecraft le voyait. Avant d'épouser Godwin, miss Wollstonecraft avait été trompée par un négociant américain,

En 1801 Godwin se remaria, et comme bientôt après, malgré ses succès littéraires, il était dans la gêne, il établit une librairie d'éducation dans laquelle il composa, sous le pseudonyme de Baldwin, plusieurs des ouvrages que sa femme vendait. Mais il ne paraît pas que cette entreprise l'eût enrichi, pas plus que ses publications subséquentes; car, en 1833, le ministère whig le nommait à une place à laquelle était attaché un modique traitement, dont il ne jouit pas longtemps. Il mourut en 1836, d'un catarrhe épidémique qui régnait alors, à l'âge de quatre-vingts ans.

OUVRAGES DE GODWIN.

Inquiry concerning political justice and its influence on morals and happiness. — (*Recherches sur la justice politique et son influence sur les mœurs et le bonheur.*) Londres, 1793, 2 vol. in-8; 3^e édition en 1798.

Ce livre est apprécié plus haut, p. 236 (V. à la table des matières, GODWIN). L'auteur a développé les mêmes doctrines politico-économico-socialistes dans l'ouvrage suivant :

Inquirer (L'Investigateur), 1897, 1 vol. in-8; 1823, 1 vol. in-12.

Série d'essais, ou dissertations sur différents sujets. C'est à un de ses essais *sur l'avarice et la prodigalité* que répondait Malthus dans la première édition de son ouvrage sur la population. (V. p. 232.)

Recherches sur la population et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine, contenant une réfutation des doctrines de Th. Malthus sur cette matière, par M. William God-

et elle avait attenté deux fois à sa vie. Elle s'était liée à Paris avec plusieurs Girondins. C'était, disent ceux qui l'ont connue, une femme remarquable, joignant à une figure agréable de belles facultés et de rares qualités de cœur.

win, traduit de l'anglais, par F. S. Constancio, D. M., etc. Paris, Aillaud, 1821, 2 vol. in-8.

L'auteur a partagé son ouvrage en six livres, traitant : de l'accroissement de l'espèce humaine dans les divers pays ; des bornes de la faculté d'accroissement ; des causes qui entravent ou font décroître la population ; de la population aux États-Unis ; des moyens que la terre fournit pour la subsistance de l'homme et des principes de morale et de politique ressortant de la théorie de Malthus. Le premier volume contient en outre une dissertation de M. David Booth, aux instances et aux idées duquel Godwin doit (il le dit lui-même) d'avoir publié ce livre.

Les autres principaux ouvrages de Godwin sont :

Vie de Chaucer (1823), 2 vol. in-8 ; — *L'Histoire de la république d'Angleterre jusqu'à la restauration de Charles II* (1824 à 1828), 4 vol. in-8 (Le quatrième volume est entièrement consacré à Cromwell, dont Godwin a fait une étude particulière) ; — *Pensées sur l'homme, sa nature, ses productions et découvertes*, 1 vol. in-8 ; — *Essai sur les sépultures* (1808), in-8 ; — *Vies des nécromanciens* (1854), 1 vol. in-8 ; — les romans : *Caleb William* (1793), traduit par Germain Garnier ; *Saint-Léon*, *Fleetwood* (1805), *Mandeville* (1817), *Cloudeslay* (1830), *De-lorraine*, etc.

III

NOTE HISTORIQUE SUR LES OPINIONS ÉMISES, AVANT MALTHUS, SUR LE PRINCIPE DE POPULATION.

MONTESQUIEU exposait, dans l'*Esprit des lois*¹, que la population est en raison des produits dont elle peut disposer. Mais on voit dans d'autres passages qu'il n'avait pas des idées bien nettes sur ce sujet. (V. plus loin la note XIII.)

Il dit ailleurs :

« Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance². »

Voir encore (p. 39) son opinion sur la fécondité des mendians.

Mirabeau, le père, dans son célèbre et peu intelligible *Ami des hommes, ou Traité de la population* (1755), avait d'abord écrit que la population était une source de revenu. Plus tard il avouait son erreur et reconnaissait que c'est le revenu qui est la source de la population, et il disait : « La mesure de la subsistance est la mesure de la population³. »

¹ Liv. XVIII, chap. x. — La première édition de l'*Esprit des lois* est de 1748.

² *Esprit des lois*, liv. xxiii, ch. 10.

³ Tome VIII, p. 84, in-12, 1762.

Les autres PHYSIOCRATES avaient assez nettement entrevu le principe de population; mais aucun d'eux ne l'a démontré à fond.—QUESNAY a dit : « Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus ¹. »

SMITH écrivait en 1775 :

« Naturellement, toutes les espèces animales multiplient à proportion de leurs moyens de subsistance, et aucune espèce ne peut jamais multiplier au delà. Mais, dans les sociétés civilisées, ce n'est que parmi les classes inférieures du peuple que la disette de subsistances peut mettre des bornes à la propagation de l'espèce humaine; et cela ne peut arriver que d'une seule manière : en détruisant une grande partie des enfants que produisent les mariages féconds de ces classes du peuple ².

« La demande d'hommes règle nécessairement la production des hommes, comme fait la demande à l'égard de toute autre marchandise; elle en hâte la production quand celle-ci marche lentement, et l'arrête quand elle va trop vite. C'est cette demande qui règle et détermine l'état où est la propagation des hommes dans tous les différents pays du monde, dans l'Amérique septentrionale, en Europe et à la Chine; qui la fait marcher d'un pas si rapide dans la première de ces contrées, qui lui donne dans l'autre une marche lente et graduelle, et qui la rend tout à fait stationnaire dans la troisième ³. »

« Dans la majeure partie de l'Europe, il faut au moins, à ce qu'on prétend, cinq cents ans pour doubler le nombre des habitants, tandis que, dans plusieurs de nos colonies de l'Amérique

¹ xxv^e Maxime. (*Collection des Principaux Économistes. PHYSIOCRATES*, p. 101).

² *Richesse des nations*, liv. I, chap. VIII, édition Guillaumin, p. 109.

³ *Ib.*, p. 111.

septentrionale, il double, dit-on, en vingt ou vingt-cinq ans ¹. »

« Les pays ne se peuplent pas en proportion du nombre que leur produit peut vêtir et loger, mais en raison du nombre que ce produit peut nourrir. Quand la nourriture ne manque pas, il est aisé de trouver les choses nécessaires pour se vêtir et se loger; mais on peut avoir celles-ci en abondance et éprouver souvent de grandes difficultés à se procurer la nourriture ². »

Herrenschwand disait aussi :

« La procréation de l'espèce humaine paraît être sans bornes; sa nourriture, au contraire, a des limites. Tant que la procréation n'a pas atteint les limites de la nourriture, l'espèce humaine est susceptible de multiplication ³. »

ORTES émettait, à la fin du siècle dernier, les propositions suivantes :

« La population se maintient, augmente ou diminue toujours proportionnellement et *en conséquence* des richesses maintenues, augmentées ou diminuées *avant*; mais jamais la population ne précède les richesses. »

« Les générations des hommes sont limitées par les hommes, celles des brutes par la force ⁴. »

L'écrivain italien entend par population la population effective, et non les naissances, qui peuvent très-bien précéder les richesses, sauf à être neutralisées par la mort.

DUGALD STEWART, quelques années avant la première publication de Malthus, posait ainsi le problème :

¹ *Richesse des nations*, liv. I, ch. xi, p. 209.

² *Ibid.*, II^e vol., liv. III, ch. iv, p. 513.

³ *Discours sur la population*, Londres, 1786, cité par J. B. Say (*Cours complet*, 4^e partie, chap. I).

⁴ *Riflessioni sulla popolazione...*, Venise, 1790.

« Un peuple ne peut pas plus s'empêcher de peupler qu'un arbre de pousser. Mais, pour vivre, il faut se nourrir ; et, comme tout accroissement a un terme, c'est là que la population s'arrête.... C'est une maladie politique accompagnée de beaucoup de misères.... J'avoue que je ne connais point de remèdes à ce mal ¹. »

Arthur Young, qui voyageait en France pendant les années 1787-90, disait :

« Le soin de multiplier la population ne doit pas fixer un seul instant l'attention des gouvernements. Si elle est oisive ou si elle excède le nombre des hommes qui peut trouver de l'emploi, c'est multiplier la misère, la maladie et le crime. La population ne devient utile que par l'emploi. Trouvez cet emploi, et elle se multipliera d'elle-même ². »

J. B. SAY, dans son *Traité* publié en 1803 (alors qu'il ne connaissait pas encore le travail de Malthus, dont la deuxième édition paraissait cette même année), développe cette proposition, que « la population d'un pays se proportionne à ses produits. » Et il ajoute : « C'est une vérité reconnue par la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'économie politique, quelque variées que soient leurs opinions sur presque tout le reste. » Suit une note, dans laquelle il dit : « Voyez Steuart, de l'*Économie politique*, liv. I, ch. iv ; — Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XVIII, ch. x, et liv. XXIII, ch. x ; — Buffon, édit. de Bernard, IV^e vol., p. 266 ; — Forbonnais, *Principes et Observations*, p. 39, 45 ; — Hume, *Essais*, II^e partie, essai II ; — Poivre, le volume de ses œuvres, p. 145, 146 ;

¹ *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, tome I, p. 208 de l'édit. angl., in-4^e, 1792.

² Tome II, p. 102 de l'édit. angl., cit. de J. B. Say (*Cours*, VI^e partie, ch. vi).

— Condillac, le *Commerce et le Gouvernement*, part. I, ch. xxiv et xxv; — le comte Verri, *Réflexions sur l'économie politique*, ch. xxi; — Mirabeau, *Ami des hommes*, tome I, p. 40; — Raynal, *Histoire de l'établissement....*, liv. XI, § 23; — Chastellux, *de la Félicité publique*, tome II, p. 205; — Necker, *Administration des finances*, ch. ix, et ses notes sur l'éloge de Colbert; — Condorcet, *Notes sur Voltaire*, édit. de Kell, tome XLV, p. 60; — Smith, *Richesse des nations*, liv. I, ch. viii et xi; — Garfier, *Abrégé élémentaire*, part. I, ch. iii, et dans sa préface de sa traduction de Smith; — Canard, *Principes d'économie politique*, p. 135. » Malthus est omis, ce qui prouve notre assertion ci-dessus, confirmée par une note de J. B. Say lui-même ¹.

« Ce fut Malthus, dit Mac Culloch ², qui, sans avoir aucun droit à réclamer cette découverte, que la population tend à se maintenir dans la limite des moyens de subsistance ou à la dépasser, fut certainement le premier à établir ce principe par une large induction tirée des faits et à indiquer quelques-uns de ses effets les plus importants.

« Les recherches de cet économiste ont démontré que tout accroissement dans le chiffre de la population, qui n'est point précédé ou accompagné d'un accroissement correspondant dans les moyens de subsistance, ne peut engendrer que la misère ou un accroissement dans la mortalité; que la difficulté ne consiste jamais à mettre au monde des êtres humains, mais à les nourrir, à les vêtir et à les élever lorsqu'ils sont nés; qu'en tout lieu l'espèce humaine s'accroît, tant que la multiplication n'est pas arrêtée par la difficulté de pourvoir à sa subsistance et par la pauvreté d'une portion de la société; et que, consé-

¹ *Cours complet*, part. VI, ch. II.

² *Principes d'économie politique*, 4^e édit., ch. VIII.

quemment, au lieu de chercher à fortifier le principe d'accroissement, on doit plutôt s'efforcer de limiter les principes qui le limitent et le règlent. »

L'assertion du principe de population, qui est un principe de sens commun, a donc été faite par plusieurs écrivains antérieurs à Malthus. Divers faits sur lesquels il s'est appuyé ont été observés dans la plus haute antiquité, puisque les philosophes grecs (*voy.* p. 196) ont été conduits à rechercher les moyens de prévenir les effets du développement de la population. De tout temps, sans doute, il y a eu aussi des pères de famille prévoyants et prudents. Mais Malthus a, en définitive, constaté ces faits et ces principes d'une manière plus générale et plus scientifique, et c'est à lui que revient l'honneur de la découverte du principe de population; car la découverte d'une vérité n'appartient pas tant à celui qui l'entrevoit qu'à celui qui la démontre et la vulgarise. Ce qui est nouveau dans le livre de Malthus, « c'est d'avoir, comme le dit Ét. Dumont, fait du principe de population une application raisonnée et conséquente, d'en avoir tiré la solution de plusieurs problèmes historiques, d'avoir parcouru l'Europe ce principe à la main, et d'avoir montré qu'on ne saurait lutter contre lui sans produire de grands dérangements dans l'ordre social ¹. »

J. B. Say faisait remarquer ² que Malthus avait confirmé, par de savantes recherches, des principes qui n'ont été contestés et vivement attaqués que depuis qu'ils ont été mis hors de doute, et il ajoutait : « Ce qui n'étonnera, au surplus, que les personnes qui ne connaissent pas le cœur humain. »

Au reste, il faut le constater, le nom de Malthus est resté attaché à la doctrine économique de la population, sans que Malthus ait eu la moindre prétention à avoir fait une découverte.

¹ *Œuvres de Bentham*, tome II, p. 305.

² *Cours complet*, part. VI, 1829.

IV

DÉFENSEURS DE LA DOCTRINE MALTHUSIENNE.

Les idées de Malthus ont été professées et défendues par la plupart des économistes modernes; nous mentionnerons particulièrement ¹.

J. B. SAY. *Traité d'économie politique* (1803); — *Cours complet* (1829), VI^e partie (v. p. 243).

DESTUTT DE TRACY. *Traité d'économie politique* (1823), faisant partie du *Traité de la volonté* et des *Éléments d'idéologie* (1818).

JAMES MILL. *Principes d'économie politique* (1824), 2^e édition.

MAC-CULLOGH. *Principes d'économie politique*, 1^{re} édition (1825), 2^e (1830).

SISMONDI. *Nouveaux principes d'économie politique* (1829).

DUCHATTEL. *De la charité...., ou Considérations d'économie politique, sur la bienfaisance et la charité* (1829).

CHALMERS (Th.) *On political economy in connexion with the moral state and moral prospect of society* (1832), Glasgow.

DUNOYER. *Mémoires sur quelques-unes des principales questions que la Révolution de juillet a fait naître* (1835).

¹ Nous indiquons les premières éditions, pour conserver l'ordre chronologique.

ROSSI. *Cours d'économie politique* (1840), 1^{er} vol., et *Introduction* (1845) à l'ouvrage de Malthus, dans la *Collection des Principaux économistes*.

THOBNTON. *Over population and its remedy*. Londres (1846), in-8.

J. STUART-MILL. *Principes d'économie politique* (1848).

MOLINARI. *Cours d'économie politique*, 1^{er} vol. (1855).

DUPUYNODE. *Études sur la population et la charité*, dans le *J. des Écon.*, octobre 1854, janvier, juillet, décembre 1855.

SUR LES CRITIQUES RÉCENTES DIRIGÉES CONTRE
LA DOCTRINE DE MALTHUS.

La doctrine de Malthus a été attaquée dans ces dernières années sous divers points de vue, que nous avons réfutés dans cet écrit.

Bien que la critique des socialistes, qui ont toujours affecté de parler avec un souverain mépris de l'illustre auteur de l'*Essai sur le principe de population*, mépris risible quand on considère les pauvretés qu'ils ont mises avant (V. chap. XI), ait produit des confusions et des illusions déplorables dans les esprits, elle n'a pas scientifiquement ébranlé la doctrine de Malthus.

Les théories de MM. Doubleday et Loudon sont sans portée (V. p. 44. et 190).

Les jugements de quelques philanthropes et des deux historiens de l'Économie politique sont superficiels et complètement erronés à beaucoup d'égards.

M. Blanqui, dans son *Histoire de l'Économie politique*, fait un tableau complètement inexact des idées de Malthus.

« Cette doctrine, dit-il, se présente avec le caractère inflexible de la fatalité... Malthus établit, sans sourciller, comme un fait évident, continuel, nécessaire, que l'espèce humaine obéit aveuglément à la loi de multiplication in-

définie, tandis que les subsistances qui la font vivre ne se multiplient pas avec elle dans les mêmes proportions... Il arriverait donc un moment où les provisions seraient insuffisantes pour les voyageurs, si ces sinistres correctifs qu'on appelle les maladies, la misère, la mort, n'intervenaient régulièrement pour rétablir l'équilibre. »

Il ne nous semble pas que Malthus ait établi ce fait de la différence dans la progression de la population et des subsistances comme fatal, continu et nécessaire. Il s'est attaché, au contraire, à prouver que les hommes, une fois bien convaincus de cette plus grande facilité d'accroître la population que ses subsistances, et bien convaincus surtout du peu d'efficacité des divers remèdes proposés aux maux provenant de la disproportion du nombre des travailleurs avec les moyens de travail et de subsistances, verraient s'opérer en eux une salutaire réaction contre les préjugés, tant de l'ordre philanthropique que de l'ordre politique, et mettraient en pratique les vertus qu'il conseille, pour éviter précisément les sinistres correctifs employés par la nature sur des populations mal renseignées et imprévoyantes. M. Blanqui est bien plus dans le vrai quand il dit (p. 162, contradictoirement avec ce qui précède) : « La doctrine de Malthus n'en aura pas moins le mérite d'avoir appelé l'attention des gouvernements, aussi bien que celle des citoyens, sur le danger des unions imprévoyantes et des secours sans discernement... Les hommes prudents ont appris à réfléchir sur les conséquences du mariage, et cet acte solennel de la vie a cessé d'être considéré aussi légèrement qu'il l'était avant que Malthus eût fait apprécier l'immense responsabilité qu'il impose. »

C'est dans ce dernier sens que M. Blanqui appréciait Malthus dans le premier de ses écrits économiques (*Précis élémentaire*, 1826, Introduction). Plus tard il a parlé de

Malthus, d'après Godwin, en diverses circonstances et particulièrement dans une note (1843) du liv. I^{er}, chap. VIII, de Smith, contenant des inexactitudes et des confusions contradictoires avec la citation qui précède, et qu'il serait inutile de relever ici après tout ce que nous avons dit.

M. de VILLENEUVE-BARGEMONT critique aussi ce qu'il appelle l'exagération repoussante de quelques assertions de Malthus, et accuse son ouvrage d'avoir « contribué à fonder cette école d'économistes qui ont érigé en principe philanthropique l'inflexibilité, l'insensibilité, et sont devenus en quelque sorte inhumains, à force de vouloir préserver l'humanité des erreurs de la charité chrétienne. » M. de Villeneuve ne précisant pas les assertions qu'il trouve exagérées et repoussantes, nous sommes porté à croire que sa pensée se fixait en ce moment sur le Malthus de convention plutôt que sur le véritable Malthus. On remarque ensuite que M. de Villeneuve n'accuse pas l'auteur de l'*Essai sur le principe de population* d'inflexibilité, d'insensibilité et d'inhumanité; mais qu'il adresse un reproche à ceux qui ont exagéré ses doctrines, et qui ne sont ni assez nombreux ni assez distingués pour former école. On remarquera, en outre, que Malthus ne s'est pas tant préoccupé des dangers de la charité chrétienne que des dangers de la charité légale et officielle, ce qui est bien différent. Au reste, M. de Villeneuve s'avoue, un peu plus loin, complètement malthusien, et tellement, qu'il revendique la doctrine de la Contrainte morale pour le catholicisme en général, et pour saint Paul, apôtre, en particulier. (V. p. 88.)

C'est ce même Malthus de convention dont parle vaguement et comme par oui-dire M. de Gérando dans le passage suivant :

« Esclave d'une idée dominante, l'auteur de l'*Essai sur la population* s'y abandonne sans réserve; en combattant des

exagérations, il se livre à des exagérations contraires : à des vérités utiles se mêlent des aperçus qui ne sont que spéciaux, et, pour vouloir en tirer des applications absolues, il en fausse les conséquences ¹. »

Personne n'a été moins exagéré, moins tranchant, moins absolu que Malthus. Cela ne se démontre pas ; cela se lit dans tous ses livres.

M. de Gérando oppose, autre part ², à la théorie de Malthus ce fait : que la population de la Bohême a triplé en soixante-dix ans, qu'elle s'est élevée de 1,361,000 âmes à 4,040,000 dans l'intervalle de 1762 à 1835, et que jamais ses habitants n'auraient joui d'une plus grande aisance.

Admettons que les habitants de la Bohême n'aient jamais joui d'une plus grande aisance que depuis qu'ils sont trois fois plus nombreux ; que cela soit vrai en moyenne nationale (v. p. 53), et même que cela soit vrai dans chaque classe de la population en particulier : peut-on en conclure, de ce fait que la population d'un pays a doublé en 46 ans sans inconvénient, qu'elle pourrait doubler de nouveau plusieurs fois, et en moitié moins de temps, toujours, avec le même avantage ? peut-on en conclure que la fécondité de son sol ou ses importations en subsistances suivent la même proportion ? Il peut se faire qu'à un instant donné la population fasse défaut dans un pays donné ; peut-on en conclure qu'elle fera encore défaut après une forte augmentation, et ainsi de suite ?

M. Mac Culloch est un des défenseurs de la doctrine de Malthus ; mais je trouve aussi qu'il a dirigé contre elle, dans une de ses préfaces, une critique imméritée, que je relève dans l'intérêt de la vérité scientifique.

¹ De Gérando, *de la Bienfaisance publique*, introd., p. 25.

² *Ibid.*, t. I, p. 204.

« Le principe de l'accroissement de la population, tel qu'il a été développé par M. Malthus, et plus récemment par le docteur Chalmers, semblait former un insurmontable obstacle à toute amélioration durable dans la condition de la société, et condamner la majorité de l'espèce humaine à un état voisin de la misère. Mais de nouvelles recherches ont montré que les déductions tirées de ce principe, par les autorités que nous venons de citer et d'autres encore, sont contredites par la plus ample expérience; que l'accroissement trop rapide de la population est presque toujours prévenu par l'influence des principes que cet accroissement met en activité; que d'immenses progrès se sont accomplis dans la condition du peuple de presque tous les pays, particulièrement de ceux dans lesquels la population s'est accrue le plus rapidement, et que non-seulement le principe de l'accroissement de la population n'est pas ennemi de l'amélioration sociale, mais encore que nous lui devons la plus grande partie de notre bien-être et de nos jouissances, et le progrès continu des arts et de l'industrie¹. »

Ce passage est un peu en contradiction avec celui que nous avons cité plus haut (p. 244).

Nous avons déjà fait observer (p. 244) que, si Malthus ne fait pas ressortir le rôle du principe de population comme stimulant du progrès, il ne l'a pas combattu. Nous venons de remarquer, après avoir cité M. Blanqui, que Malthus n'a pas dit que le principe de l'accroissement de la population forme un obstacle inabordable à toute amélioration durable dans la condition de la société, et condamne la majorité de l'espèce à la misère. Il a dit tout le contraire! — Au reste, il est à remarquer que M. Mac Culloch n'affirme pas positivement.

Contrairement à l'assertion de M. Mac Culloch, il nous paraît

¹ Mac Culloch, *Principes d'éc. pol.*, préface de la 3^e édition.

que l'expérience de tous les pays et de tous les temps montre l'action des obstacles répressifs pour une large part comme effet de l'accroissement *trop* rapide de la population. D'ailleurs, si cet accroissement *trop* rapide était *presque toujours* prévenu par l'influence des principes que cette accroissement met en activité, la question serait presque résolue; l'énergie du principe de population se serait toujours servie et se servirait presque de remède à elle-même. Tout conseil de prudence serait inutile, et Malthus ne nous aurait rien appris de nouveau. Évidemment M. Mac Culloch, discutant ici avec M. Senior sur l'abus qu'on peut faire des principes généraux, dépasse le but, au point de se contredire avec ce qui précède (p. 244). Sans doute d'énormes progrès se sont accomplis; sans doute l'augmentation de la population a été un des éléments de ce progrès; mais ce n'est pas le seul, et cela ne s'est pas passé particulièrement dans les pays où la population s'est accrue le plus rapidement, mais dans ceux où elle s'est accrue le plus en proportion des moyens de subsistance du sol et du capital disponible.

M. Mac Culloch, nous le répétons, nous semble avoir ajouté quelque chose d'important à l'exposé du principe de population, en faisant ressortir l'action de ce principe comme stimulant; mais cette addition ne contredit en rien les idées de Malthus, qui, nous le répétons, n'a jamais dit ni cru que le principe de population fût un obstacle insurmontable à tout progrès. Le sentiment contraire se retrouve maintes fois dans son livre.

« C'est méconnaître entièrement mes principes que de m'envisager comme un ennemi de la population. Les ennemis que je combats sont le vice et la misère. C'est pour diminuer l'influence de ces redoutables adversaires que je propose d'établir entre la population et la nourriture un rapport qui lui donne moins de prises..... Un fermier doit désirer que le

nombre de ses moutons s'accroisse; mais on ne pourrait pas envisager comme un ennemi de l'accroissement des troupeaux celui qui fait sentir aux fermiers que c'est une entreprise vaine et contraire à leurs intérêts que de prétendre augmenter le nombre de leurs bestiaux avant d'avoir mis leurs terres en état de les nourrir.

« Mes raisonnements sont précisément de même nature. Je crois que l'intention du Créateur est que la terre se peuple, mais qu'il veut qu'elle se peuple d'une race saine, valeureuse et heureuse, non d'une race souffrante, vicieuse et misérable ¹. . . . »

Il y a donc évidemment inadvertance entre les deux citations que nous faisons de M. Mac Culloch. Dans l'une, il montre la nécessité de développer les moyens préventifs; dans l'autre, il semble dire qu'il est inutile de s'en préoccuper.

M. Mac Culloch, comme le font Bastiat (p. 61), M. Guillard (p. 53), M. Passy (p. 258), argumente comme si Malthus n'avait pas assez apprécié la présence de l'obstacle que la prudence humaine a apporté dès le passé et apporte effectivement à une multiplication excessive de population. C'est une question d'appréciation du plus au moins, qui me paraît très-contestable d'après les faits que nous fournissent l'histoire et la statistique, mais qui n'attaque pas la doctrine au fond. Malthus n'aurait-il pas vu en ce point tout à fait exactement (ce que je ne voudrais pas concéder) que ses conseils et ceux de la science n'en pourraient être que plus efficaces?

Deux écrivains plus récents, que l'économie politique revendique à des titres différents, se sont mis en opposition avec

¹ *Essai sur le principe de population*, Appendice ou liv. V, ch. 1, p. 382 de l'édition française dans la *Coll. des Princip. Économistes*, et liv. IV, ch. 1, p. 473.

Malthus, plus dans la forme que dans le fond ; nous voulons parler de M. Carey et de M. Bastiat.

Nous avons reproduit l'observation principale de M. Carey, tirée de l'augmentation de richesse, résultant de l'accroissement de population (p. 62), qui n'infirme en rien le principe de population et ses conséquences. Nous avons également reproduit les appréciations de Bastiat venant fortifier la démonstration de Malthus ; elles sont en désaccord avec sa prétention de le combattre. (P. 79.)

Comme remarque générale se rapportant à ces deux écrivains, nous dirons qu'ils ont eu le grave tort de s'annoncer comme des adversaires de la doctrine générale de Malthus, quand ils n'avaient à faire que des objections (selon nous mal fondées) sur des points importants, mais partiels.

BASTIAT, par exemple, est d'accord avec Malthus, sauf en deux points. D'abord, en ce qui touche la Contrainte morale, il ne diffère de Malthus que parce qu'il attribue à cette force (à la fois obstacle et remède au principe de population) une action dans le passé, que Malthus désire voir s'accroître dans l'avenir. Il est vrai qu'il croit avoir découvert un principe plus consolant, celui de la Perfectibilité ; mais quand on y regarde de près, on trouve que ce prétendu principe nouveau n'est pas autre que la Prévoyance de Malthus. La seule différence, c'est que Bastiat a peut-être mieux dit que ce dernier.

En second lieu, il a avancé que les moyens d'existence ont tendance à s'accroître plus vite que la population. Si on cherche à se rendre compte comment il est arrivé à cette conclusion, on voit qu'il sous-entend la prévoyance des familles (la contrainte morale de Malthus), qu'il appelle la perfectibilité ; et qu'il a simplement retourné la proposition de Malthus sans démonstration. Au reste, en lisant, dans ses *Har-*

monies, ce chapitre évidemment incomplet, on ne se rend pas bien compte si Bastiat a voulu affirmer positivement le contraire de Malthus, ou bien dire simplement que les moyens d'existence *pourraient*, à l'aide de la prévoyance, ou, comme il la nomme encore, de la limitation préventive, s'accroître plus vite que la population : cas auquel il n'aurait fait que répéter l'assertion de Malthus et de tous ceux qui ont traité la question après lui ¹.

Nous avons eu occasion de rapporter, dans le courant de cet écrit, diverses autres critiques dirigées contre certains points de la doctrine de Malthus ; par MM. L. Reybaud et Blanqui (p. 41), Bastiat (p. 52), Guillard (p. 53), Carey (p. 62), Villeneuve-Bargemont (p. 88), Proudhon (p. 99), Thiers (p. 103), Lameunais (p. 174), J. S. Mill (p. 177).

Voyez encore, dans la note suivante, la discussion à l'Académie des sciences morales et politique à laquelle a donné lieu notre lecture sur la population, dont ce volume est le développement.

¹ Le chapitre POPULATION, des *Harmonies économiques*, 2^e édition, a été composé avec deux ou trois morceaux séparés et des notes éparses de Bastiat, reliées par quelques phrases de M. de Fontenay, l'un de ses éditeurs, et que celui-ci aurait dû désigner. La seconde partie, réfutée par la première, n'est pas toujours très-intelligible. Le premier des morceaux qui ont servi à former ce chapitre a été publié en 1846, dans le *Journal des Économistes*, tome XV, p. 217.

Dans l'introduction des *Harmonies*, Bastiat s'exprime ainsi : « Disciples de Malthus, philanthropes sincères et calomniés dont le seul tort est de prémunir l'humanité contre une loi fatale, la croyant fatale, j'aurais à vous soumettre une loi plus consolante : toutes choses égales d'ailleurs, la densité croissante de population équivalait à une facilité croissante de production. »

Nous n'avons pas cru nécessaire de nous arrêter à d'autres opinions et à d'autres critiques. La quantité en est pour ainsi dire innombrable. Elles ont toutes pour cause première l'ignorance du sujet, des données de la science sur la question et des idées que Malthus a défendues. Un critique littéraire, d'ailleurs homme d'esprit et de raison, ne disait-il pas, il y a peu de jours, dans l'*Illustration*, en rendant compte du livre de M. Guillard, dont il est parlé p. 53, que cet auteur mettait à néant « les lois antidiyines et antihumaines de Malthus? » Il ne nous est pas démontré que cet écrivain ne pense au fond comme Malthus, et que, de plus, il ne pratique la doctrine de la prévoyance.

En résumé, on peut affirmer que les critiques dirigées de nos jours contre Malthus n'ont en rien ébranlé le principe de population, doctrine de sens commun, reconnue par la plupart de ceux qui ont écrit sur l'Économie politique avant Malthus, confirmée par les savantes recherches de ce dernier, éclairée et soutenue sous divers aspects par J. B. Say, Sismondi, Destutt de Tracy, Dunoyer, Rossi, Mill, et généralement adoptée par la plupart des économistes contemporains.

En second lieu, l'expérience n'a cessé de confirmer la justesse des observations de Malthus sur les dangers de la charité légale et de ses conseils sur la pratique de la charité privée.

Troisièmement, enfin, la récente et solennelle discussion soulevée en France sur les prétendus droits à l'assistance et au travail a fait ressortir la grande raison avec laquelle Malthus discutait, il y a cinquante ans, ce grave sujet. (V. plus loin note XII.)

VI

OBSERVATIONS SUR LE PRINCIPE DE POPULATION AU SEIN DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PAR MM. PASSY, DUNOYER, VILLERMÉ, GUIZOT, LÉON FAUCHER ET LORD BROU-
GHAM, A PROPOS D'UNE LECTURE DE M. JOSEPH GARNIER. — REMARQUES DE CE
DERNIER.

M. Joseph Garnier ayant été admis à lire à l'Académie des sciences morales et politiques plusieurs extraits de l'article *Population*, destiné au *Dictionnaire de l'économie politique*, il s'ensuivit au sein de ce corps savant une discussion à laquelle prirent successivement part MM. Dunoyer, Villermé, Guizot, Léon Faucher et lord Brougham.

Voici ces observations, d'après le *Compte rendu officiel des séances et travaux de l'Académie*, rédigé par M. Ch. Vergé.

M. PASSY :

Je demande à l'Académie la permission de lui soumettre quelques observations à l'occasion du mémoire important dont elle vient d'entendre la lecture. Tout ne me semble pas également vrai dans les opinions que Malthus et l'auteur du mémoire ont adoptées en ce qui touche le principe de population.

Si Malthus a rendu à la société aussi bien qu'à la science un service réel en montrant quels obstacles la tendance des populations à multiplier met à l'amélioration de leur destinée, et combien il est essentiel qu'elles ne croissent pas aussi rapidement en quantité que les ressources à leur disposition, il ne m'en paraît pas moins évident qu'il a donné à ses propositions un caractère absolu qu'elles ne sauraient comporter. A les prendre telles qu'il les a énoncées, elles conduisent à conclure que les subsistances n'augmentent pas en même proportion que les familles appelées à se les partager, et c'est là, en effet, la pensée qui ressort des deux progressions, l'une arithmétique, l'autre géométrique, qu'il met en regard afin d'indiquer plus clairement la marche des choses. Eh bien, c'est cette partie du système de Malthus que jè tiens pour erronée et qui, à mon avis, fait tache dans son livre. Je n'ignore pas que bon nombre de passages du livre de Malthus autorisent à penser qu'il n'a voulu parler que de simples tendances et non de faits constamment réalisés; mais c'est là encore un tort, et voici pourquoi. L'humanité apporte avec elle ici-bas des penchants divers, opposés même, et ces penchants, c'est à l'histoire de l'humanité même qu'il faut demander quelle est leur puissance respective. Avec les facultés qui la portent à multiplier, l'humanité possède des facultés intellectuelles et morales qui servent de contre-poids aux premières, qui en contiennent l'activité dans certaines bornes, et tout, dans les questions relatives à la population, consiste à savoir lesquelles de ces facultés l'emportent dans le cours habituel et régulier des faits. Or, sur ce point, nul doute fondé ne saurait s'élever. A partir de l'état sauvage, les sociétés n'ont cessé de croître en nombre, et en même temps d'arracher au sol qui les nourrit des moyens de subsistance d'une abondance assez progressive

pour que les parts individuelles augmentassent de plus en plus. Prenez l'Angleterre ou la France, par exemple : vous reconnaîtrez que leurs habitants, bien que beaucoup plus nombreux aujourd'hui qu'à aucune des époques antérieures, ne sont pas seulement mieux vêtus ou mieux logés qu'autrefois, mais aussi mieux et plus amplement nourris ; et ce fait, qui se retrouve dans tous les pays où la civilisation a marché, suffit pour décider la question.

On dit, pour justifier l'opinion de Malthus, que la progression géométrique qu'il a signalée se réalise dans l'Amérique du Nord. Sans doute, au point de vue de la possibilité physique, il suffirait de moins d'un quart de siècle pour qu'une population donnée vint à doubler ; mais ce qui se passe aux États-Unis, comparé à ce qui se passe ailleurs, fournit au contraire la preuve que les sociétés humaines savent subordonner leur accroissement numérique à la diversité des circonstances au milieu desquelles elles vivent, et qu'elles ne cèdent aux penchants qui les portent à multiplier qu'autant qu'il n'en résulte pas pour elles diminution de bien-être. Aux États-Unis, les familles ne se développent avec tant de rapidité que parce que les subsistances dont elles ont besoin et les capitaux qui font mouvoir le travail s'amassent plus promptement encore. Du jour où les ressources nationales ne pourront plus croître dans la proportion actuelle, elles cesseront d'elles-mêmes, comme l'ont fait les sociétés de l'Europe, de multiplier autant, et un temps viendra, fort éloigné sans doute, où la population américaine arrivera à ne pas augmenter plus vite que les autres. C'est que, quelle que soit la possibilité en fait de multiplication sociale, cette possibilité ne se manifeste que contenue par les conseils de la raison, et de manière à laisser les moyens de subsistance égaux ou devancer dans leur progression le mouvement

même de la population. S'il n'en avait pas été ainsi dès l'origine, jamais la richesse et la civilisation n'eussent fait un pas, et l'humanité tout entière serait demeurée sous le poids des misères primitives. Mais, loin de là, l'aisance générale, fruit des progrès de la raison, s'est accrue graduellement ; le nombre des copartageants ne s'est pas élevé dans la même mesure que les ressources à leur disposition, et tout atteste que l'avenir, à cet égard, ne différera nullement du passé.

Ces observations n'ont pas pour but de contester ce qu'il y a de bon et de vrai dans le fond des idées de Malthus. Il est certain, au contraire, que, bien que les populations aient assez de sagesse pour ne pas multiplier de façon à rencontrer les tourments graduellement accrus de la faim, il serait fort à désirer que les classes les moins éclairées surtout consultassent davantage les conseils de la raison, et ne missent au monde que des enfants dont le sort fût mieux assuré. Ce n'est qu'à cette condition que leur destinée deviendra meilleure et qu'elles obtiendront plus ample part des richesses qu'elles contribuent à créer ; mais encore le défaut de prévoyance, si regrettable, qu'on est en droit de leur reprocher, n'agit-il que comme obstacle au mieux, et non, dans l'ordre général des choses, comme cause d'atténuation des avantages acquis.

L'Académie voit sous quelles réserves j'accepte les idées contenues dans le mémoire si digne d'attention dont nous avons entendu la lecture.

L'auteur a déployé beaucoup de savoir à l'appui des doctrines qu'il admet ; les recherches auxquelles il s'est livré ont infiniment de prix, et je n'ai voulu insister que sur un point qui me semble capital, regrettant, au reste, en cette occasion, que notre règlement n'autorise pas l'auteur à répondre verbalement aux objections que j'ai cru devoir élever.

M. DUNOYER :

Je n'ai que quelques mots à dire sur les observations de M. Passy. Je les trouve, en général, fort justes, et je ne voudrais pas risquer de les affaiblir en y insistant.

Il est seulement un point sur lequel je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon savant confrère, et j'aurai quelque peine, je l'avoue, à m'associer à la partie de ses remarques qui semble faire consister l'ouvrage presque entier de Malthus dans ce qu'il a dit de la différence de rapidité suivant laquelle tendraient naturellement à s'accroître la population et les subsistances ; différence telle, que la population s'accroîtrait suivant une progression géométrique, tandis que les subsistances croîtraient dans une progression arithmétique seulement. Quoique Malthus ait beaucoup insisté sur cette observation, elle n'est ni la seule, ni la plus fondamentale, ni surtout la meilleure de son livre, et ce serait, je crois, mal servir sa mémoire que de faire consister surtout son ouvrage dans ce qu'il a dit à ce sujet, d'autant que, pour mon compte, je trouve, sur ce point, sa doctrine essentiellement erronée.

Il n'est nullement vrai, selon moi, que, naturellement et abstraction faite de toute intervention de l'activité et de la prudence humaines, la population tende à croître géométriquement, tandis que les subsistances ne tendraient à se multiplier que suivant une progression arithmétique. L'homme n'est certainement pas, des êtres vivants, celui qui tend naturellement à s'accroître avec le plus de rapidité. Il est, au contraire, une multitude d'animaux et de végétaux, surtout dans le nombre de ceux qui sont destinés à l'alimentation, qui, naturellement, tendent à multiplier et à croître beaucoup plus facilement et plus rapidement que lui. J'en pourrais citer mille exemples ; la moindre réflexion suffit

pour en indiquer. Puis, je parle là des choses laissées à leur impulsion naturelle, et les proportions vont bien autrement changer sitôt que la réflexion, l'activité, l'industrie, la prudence humaine, interviendront. La volonté de l'homme intervenant, les choses destinées à le nourrir tendront à se multiplier plus rapidement encore, et il pourra arriver que, par réflexion et de dessein prémédité, lui-même se multiplie, au contraire, moins rapidement. Il y aura des variétés infinies dans les proportions suivant lesquelles s'accroîtront la population et les subsistances, et je ne sais s'il arrivera jamais qu'elles s'accroissent précisément suivant la loi prétendue observée par Malthus.

Je regretterais donc, dans l'intérêt de l'illustre économiste, qu'on fit de la démonstration de cette loi l'objet fondamental de son travail. Elle y figure, sans doute, et y tient une assez grande place; mais je ne crois pas qu'elle en soit l'élément essentiel. Ce qui constitue la doctrine de Malthus et les progrès qu'il a fait faire à la science économique dans la question si capitale qu'il a traitée, ce sont plutôt ses remarques générales sur les erreurs accréditées en cette matière, sur les vices de la législation destinée à l'accroître, sur les maux qui résultent d'une multiplication de l'espèce trop précipitée, sur la nécessité d'en soumettre l'accroissement à des règles, sur les devoirs que l'homme à cet égard doit nécessairement observer. Voilà les choses vraiment neuves, vraiment essentielles de son livre, et celles qui lui ont donné des droits incontestables à la gratitude de ses contemporains et de la postérité.

M. PASSY :

Cet hommage, je le rends aussi pleinement à l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*. Personne, plus que moi, ne rend justice au mérite de son livre; il a

éteint bien des préjugés anciens et jeté les plus précieuses lumières sur une des questions qu'il importe le plus de bien connaître.

Malthus a eu raison de montrer que l'humanité, si elle ne résistait pas à l'entraînement des propensions dont elle est douée, ne pourrait s'élever à un plus haut rang et échapper aux souffrances de l'indigence ; il a eu raison d'avertir les familles pauvres que le trop grand nombre des enfants à qui elles donnent naissance est pour chacune d'entre elles une cause de dénûment et empêche la classe ouvrière d'obtenir les salaires dont le taux croissant propagerait dans ses rangs le bien-être qu'elle désire. Sur ces points, pas de dissentiment.

Mais ce que je regrette, c'est que Malthus ait été jusqu'à donner la progression dont il parle comme l'expression d'une loi du monde social. Vainement cherche-t-on dans son livre la preuve qu'il ne l'a présentée qu'à titre d'explication de la manière dont les choses pourraient se passer s'il n'existait pas d'obstacles à l'usage que les hommes pourraient faire de leurs facultés natives, il y a plus que cela dans son argumentation. Il y a chez lui penchant à croire qu'en effet l'espèce humaine multiplie plus rapidement qu'elle n'augmente ses moyens de nutrition, et que sur sa destinée pèse une sorte de fatalité qui la condamne à vivre éternellement sous le poids de misères ou stationnaires ou croissantes.

LOED BROUGHAM fait remarquer que Malthus, en se servant des progressions arithmétique et géométrique, n'a voulu exprimer qu'une tendance.

M. VILLERMÉ :

Les deux progressions de Malthus n'étaient, à ses yeux, qu'une manière de s'expliquer et de traduire plus intelligi-

blement sa pensée ; mais au fond il n'a voulu constater qu'une tendance de la population à dépasser les moyens d'existence. Ajoutez que cette tendance peut être combattue par tous les moyens que la prudence et la prévoyance inspirent à l'homme, et, en fait, elle est combattue par les progrès de la culture et de l'industrie.

Je dois ajouter, dit encore M. Villermé, qu'il se produit chaque jour dans le domaine de l'industrie des faits qui, tout en admettant le *statu quo* dans le chiffre de la production des fruits de la terre et des animaux destinés à la nourriture de l'homme, en accroissent singulièrement le rendement. Ainsi, par exemple, la meunerie a fait depuis un certain nombre d'années des progrès tels, qu'avec la même quantité de grains on obtient aujourd'hui une quantité bien supérieure de substance alimentaire. L'augmentation de la farine, produite par les perfectionnements de la meunerie, est du quart et même du tiers. On comprend les ressources nouvelles qui en résultent pour les populations.

M. PASSY :

C'est effectivement dans les progrès de l'intelligence humaine que se rencontre le contre-poids des inconvénients attachés à l'accumulation des populations. Ces progrès déterminent des applications du travail de plus en plus fécondes, et les fruits qu'ils produisent se multiplient suffisamment pour que, malgré leur accroissement en nombre, les hommes en obtiennent des quantités de plus en plus fortes. M. Villermé a cité les perfectionnements de la meunerie ; il serait facile d'en citer bien d'autres qui s'accomplissent successivement. Faire et appliquer des découvertes nouvelles, tirer, grâce à l'extension de ses lumières, un parti sans cesse plus efficace de ses forces et de ses facultés, c'est la destinée de l'homme, et c'est parce que sa constitution

intellectuelle le force à s'éclairer graduellement qu'il avance et surmonte peu à peu tous les obstacles qui s'opposent aux progrès du bien-être qu'il lui est donné de recueillir. Ces obstacles, les uns sont dans les résistances que le monde matériel fait à ses œuvres, les autres dans les imperfections mêmes de sa nature ; mais les uns et les autres cèdent également à la puissance supérieure qu'il tient de sa raison, et vainement a-t-il multiplié, jusqu'ici les richesses qu'il a créées sont devenues plus abondantes à mesure que les générations successives ont eu à se verser sur le sol occupé. C'est là l'histoire même de la civilisation.

LORD BROUGHAM :

Je ne veux ajouter qu'un mot à ces explications, c'est que les idées de Malthus avaient été, en partie du moins, exposées avant lui. On demandait un jour à Townsend, qui a écrit au siècle dernier un voyage en Espagne, dont parle souvent Malthus, son opinion sur les idées de ce dernier, relatives à la population : « Je ne puis que les approuver, dit-il ; je les ai écrites avant lui. »

M. GUIZOT :

Je n'ai aucune objection à élever contre les observations de M. Passy ; je les crois en général fondées. Je veux seulement rappeler la place qu'occupe le livre de Malthus dans l'histoire de l'économie politique. Son ouvrage a été inspiré, surtout, par la nécessité de combattre une erreur qui avait crédit dans l'opinion publique et même auprès des gouvernements, à savoir, que la population fait la force des États ; d'où il résultait qu'on devait encourager indistinctement son accroissement. C'est contre cette erreur que Malthus a écrit son livre. Il l'a mise en évidence et détruite. Il a été conduit, dans le cours de son travail, à d'autres idées contestables ; mais son point de départ a été la lutte contre une idée

fausse et contre les conséquences fâcheuses qui en découlaient. A ce point de vue, Malthus est entièrement dans le vrai, et il en tire d'excellentes règles de législation politique comme de conduite privée. Ceci ne détruit point d'ailleurs, je le répète, le mérite des observations de M. Passy; c'est seulement une justice plus complète rendue à Malthus.

M. LÉON FAUCHER :

Les observations que vient de présenter notre honorable vice-président, M. Guizot, ne me semblent ni infirmer ni même contredire l'opinion de M. Passy. C'est l'explication plutôt que l'approbation d'une doctrine. M. Guizot a donné la raison historique du livre de Malthus. Ce livre fut motivé en effet et jusqu'à un certain point justifié par les erreurs de l'époque. On croyait alors que la population est dans tous les cas une richesse : et la législation, les gouvernements, ainsi qu'une fausse science, en encourageaient l'accroissement sans mesure, au risque du malaise, de la misère et de la mortalité qui pouvaient en résulter. Malthus rendit un grand service en démontrant les funestes conséquences d'un tel système. Rien n'est assurément plus moral ni plus sage que les conseils de prévoyance qu'il adresse à ses contemporains. Mais il ne s'en tint pas là, et peignit sous l'aspect le plus désespérant les destinées de l'espèce humaine. A une exagération qui avait fait beaucoup de mal il oppose l'exagération contraire. Malthus l'avoue lui-même quelque part, quand il dit : « Il est probable qu'ayant trouvé l'arc trop courbé dans un sens, je l'ai trop courbé dans l'autre, en vue de le redresser. »

Voilà ce que l'on peut dire pour expliquer l'action à beaucoup d'égards légitime que Malthus a exercée; mais il ne faut pas élever au rang d'axiomes ou de principes les propositions fondamentales que son livre renferme.

L'économie politique est une science d'observation, ou elle n'est rien. Les principes qu'elle proclame, elle les déduit des faits, dont ils sont l'expression la plus générale et, pour tout dire, la loi. Eh bien, voilà ce qui manque à la doctrine de Malthus. Son système repose bien moins sur les faits que sur des hypothèses. Dans quel temps, en effet, et dans quel pays trouverait-on que la population s'accroît dans une proportion géométrique, tandis que la progression arithmétique règle le mouvement des subsistances ? En fait, il n'est pas vrai que l'accroissement de la population marche plus vite que celui des subsistances, puisque les hommes sont aujourd'hui beaucoup mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés qu'ils ne l'étaient par le passé¹.

En tenant compte de la puissance de production, il faut mesurer également celle des obstacles. Si Malthus a voulu parler d'une tendance abstraite, d'un pouvoir de multiplication qui existe dans l'espèce humaine sans se manifester, cela ne mérite pas d'occuper la science. S'il a prétendu saisir dans les faits la tendance qu'il proclame, je dis que les faits sont contre lui. Ce n'est donc pas dans son livre qu'il faut chercher la véritable loi de population, et, sous ce rapport, je me réunis aux observations très-judicieuses que M. Passy a présentées.

REMARQUES DE M. JOSEPH GARNIER

(Extraites du *Journal des Economistes*, de juin 1855).

Puisque notre savant collaborateur, M. Passy, nous a fait l'honneur de regretter que nous n'ayons pu lui répondre au sein de l'Académie, nous nous autoriserons de sa bienveil-

¹ Voir plus haut la réponse faite à M. Mac Culloch, p. 251.

lance pour consigner ici quelques observations à la suite de celles qu'a provoquées la lecture de notre travail.

Nous remarquerons d'abord qu'aucun membre présent à la séance n'a fait la moindre objection à la morale de Malthus, et que, relativement à la prévoyance et à la contrainte morale, M. Passy comme lord Brougham, M. Guizot comme M. Dunoyer, M. Léon Faucher comme M. Villermé, sont parfaitement d'accord avec l'illustre auteur de *l'Essai sur le principe de population*; or c'est là la partie fondamentale de sa doctrine.

En outre, MM. Dunoyer, Passy, Guizot et Léon Faucher ont fait ressortir les progrès que Malthus a fait faire à la science économique, à la législation et à la politique.

Sur tous ces points nous avons l'honneur de nous être trouvé d'accord dans notre article avec chacun des savants académiciens dont nous venons d'écrire les noms.

Mais M. Passy, M. Dunoyer et M. Faucher ont nié l'exactitude des deux premières et célèbres propositions de Malthus, mises, l'une sous forme de progression géométrique, et l'autre sous forme de progression arithmétique. D'abord, s'il était vrai, comme l'ont fait observer lord Brougham et M. Villermé, qu'en se servant de ces progressions Malthus n'ait voulu exprimer qu'une tendance, il n'y aurait plus pour nos honorables contradicteurs le même sujet de contestation. Or nous croyons, pour notre compte, que lord Brougham et M. Villermé sont dans le vrai. Tel a été aussi le sentiment de Charles Comte, de Rossi, et d'autres qui ont fait sur Malthus des études spéciales. L'ensemble du livre de Malthus nous paraît très-explicite sur ce point, et nullement autoriser l'assertion de M. Passy, « qu'il y a chez lui un penchant à croire qu'en effet l'espèce humaine multiplie plus rapidement qu'elle n'augmente ses moyens de nutrition, et que sur sa destinée

pèse une sorte de fatalité qui la condamne à vivre éternellement sous le poids de misères ou stationnaires ou croissantes. » Malthus croit qu'il y a tendance dans l'espèce humaine à s'accroître plus facilement que les moyens de subsistance; mais il est très-loin d'admettre la fatalité qui la condamnerait à vivre éternellement sous le poids de misères stationnaires ou croissantes. L'objet principal de son livre est de prévenir les populations de ce danger, et en même temps d'indiquer les moyens de l'éviter pour s'élever à une meilleure condition matérielle et morale. (V. plus haut, p. 254.)

Nous croyons, en second lieu, qu'on peut très-bien défendre la progression géométrique $1 : 2 : 4$, etc., par doublement tous les 25 ans, comme formule de l'accroissement possible d'une population qui a des terres productives à sa disposition, et qui a le bonheur de vivre dans un pays libre. Lorsque Malthus écrivait pour la première fois, on avait déjà observé des localités où la population avait doublé en moins de 25 ans; depuis 1800, l'ensemble de la population de l'Union a quadruplé en 50 ans, ou doublé en 25 ans. Celle de l'Ohio a triplé en 20 ans, de 1820 à 1840, et quadruplé en 30 ans, de 1820 à 1850. Celle de New-York est devenue sept fois plus considérable en 50 ans, de 1790 à 1840, et neuf fois plus considérable en 60 ans, de 1790 à 1850. Or il est prouvé que ces résultats ne peuvent être attribués à l'immigration. — J. B. Say conclut d'ailleurs, d'un calcul bien simple sur ce qui peut se passer dans chaque famille, à la possibilité du triplement de la population en vingt ans. — Si cela est, n'est-il pas permis d'avancer que, lorsqu'une population ne rencontre pas plus d'obstacles que celle des États-Unis, elle peut doubler tous les vingt-cinq ans? — « Sans doute, répond M. Passy, qui accepte le fait dans toute sa portée; mais ce qui se passe aux États-Unis, comparé à ce

qui se passe ailleurs, fournit au contraire la preuve que les sociétés humaines savent subordonner leur accroissement numérique à la diversité des circonstances au milieu desquelles elles vivent, et qu'elles ne cèdent aux penchans qui les porte à multiplier qu'autant qu'il n'en résulte pas pour elles diminution de bien-être. »

Plût à Dieu que M. Passy eût raison ! Mais il ne tarde pas à contredire lui-même son assertion à la fin de son raisonnement, quand il admet le défaut de prévoyance des classes les moins éclairées.

Il nous semble difficile, en effet, de nier que dans le passé et dans le présent les obstacles répressifs n'aient eu, et n'aient dans certains pays, dans certaines localités, une action meurtrière qui dénote bien que l'équilibre s'est établi et s'établit par la suppression violente des populations existantes. Il y a une Irlande dans le Royaume-Uni, des Flandres en Belgique, des Irlandes et des Flandres dans le monde entier, dans les faubourgs de Lille, dans certains quartiers de Paris, de Lyon, de Londres, de Manchester, etc., dans plusieurs professions et dans plusieurs familles des différentes classes de la société. Dans ces divers groupes, dans ces diverses catégories, les obstacles répressifs sévissent, ce qui est la preuve palpable que la population y dépasse les moyens d'existence, et que l'imprévoyance a trop d'empire. Il est bien vrai qu'en dernière analyse les hommes ne dépassent pas les moyens d'existence, et même, comme dit positivement M. Faucher et comme semblent l'admettre MM. Passy et Dunoyer, que l'accroissement de la population marche moins vite que celui des subsistances, puisque les hommes sont aujourd'hui beaucoup mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés qu'ils ne l'étaient dans le passé. C'est la résultante, c'est la loi du progrès, nous le reconnaissons. Mais ce n'est pas seulement la

résultante qu'il faut considérer; ce qui importe ici, ce sont les circonstances concomitantes, ce sont les épreuves douloureuses par lesquelles passent les familles des misérables, avant de s'arrêter au nombre qui fait équilibre dans le total général. Que signifient donc ces épidémies d'enfants pauvres, cette brièveté de la vie moyenne, et l'absence des vieillards dans certaines localités, dans certains quartiers de la même localité, dans certaines professions?

Moins que personne nous ne prétendons nier les progrès des sociétés et le mieux-être des populations actuelles; ces progrès et ce bien-être sont même un des arguments que nous avons souvent opposés aux jérémiades des socialistes; mais de ce que le progrès a eu lieu dans une certaine mesure, peut-on conclure qu'il n'aurait pas été plus marqué si la prévoyance des populations avait été plus grande; si, pour me servir des expressions de M. Passy lui-même, « les classes les moins éclairées avaient consulté davantage les conseils de la raison et n'eussent mis au monde que des enfants dont le sort eût été mieux assuré, et si le défaut de prévoyance n'avait agi comme obstacle au mieux? » Une pareille assertion nous paraîtrait difficile à soutenir.

Nous ne voudrions pas contester non plus à l'honorable M. Dunoyer que les plantes et les animaux sont encore plus prolifiques que les hommes. Nous serions tenté de lui donner raison, puisqu'il y a des plantes, comme le maïs, qui peuvent fournir jusqu'à deux mille graines, et des animaux, comme la carpe, qui peuvent faire des œufs par centaines de mille. Mais cette fécondité n'est pas une garantie suffisante pour l'espèce humaine. En fait, aucun règlement n'empêche les carpes de se multiplier à l'infini, et cependant elles sont relativement assez rares. En fait aussi, ni le maïs, ni les plantes, ni les animaux ne sont en abondance à la disposition des

hommes, qui sont obligés d'obtenir les uns et les autres par la culture, la pêche ou la chasse, c'est-à-dire par l'emploi d'un capital et d'un travail dont les services sont coûteux. La question n'est pas de celles que peuvent discuter des naturalistes; elle est économique!

Que si maintenant nous admettions que les subsistances ont une tendance naturelle, virtuelle, à s'accroître plus vite que le nombre des hommes ou en proportion égale, de quelle utilité seraient les conseils de prévoyance et de sagesse qui constituent, selon MM. Dunoyer et Passy, la partie la plus solide de la doctrine de Malthus? — A rien, ce nous semble. Et cette simple conclusion nous force à reconnaître, ou que nous avons mal compris cette discussion, ou que l'opinion d'hommes aussi éminents, sur ce sujet délicat, ne peut être considérée comme entière dans le peu de lignes que nous venons de reproduire.

VII

DISCUSSION SUR LA QUESTION DE POPULATION AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE PARIS.

La Société d'économie politique de Paris a pris pour sujet de conversation, dans sa réunion du 10 février 1855, la question de population, ainsi formulée par M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel de la Société :

« La population a tendance à s'accroître plus rapidement que les moyens de subsistance.

« La non-limitation volontaire et préventive du nombre des enfants est contraire à la morale.

« La théorie de Malthus est vraie, sinon dans sa formule, au moins dans son sens général.

Pour ne pas tomber dans diverses répétitions, nous ne reproduirons pas ici cette discussion, insérée dans le *Journal des Économistes* de mars 1855 (XXXIV); et nous nous bornerons à en donner un court résumé.

M. de Fontenay, ancien élève de l'école polytechnique, tout en rendant, dans cette séance, pleine justice aux intentions philanthropiques et à la morale selon lui admirable de Malthus, a récusé et combattu les formules scientifiques qu'il a posées pour les lois d'accroissement simultané de la production et de la population. — M. Paillottet a partagé le même sentiment.

M. Louis Leclerc, secrétaire de la chambre de commerce de Paris, a émis des doutes sur la légitimité de la prévoyance dans le mariage.

M. Boutowski, conseiller au ministère des finances en Russie, M. du Puynode, M. Joseph Garnier, M. Dunoyer, membre de l'Institut, ont défendu, à divers point de vue,

la doctrine de Malthus, et fait ressortir les services rendus par l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*.

Voir dans le présent volume, p. 94, la lettre adressée par M. Dunoyer à M. Joseph Garnier sur la question morale.

A la suite de cette discussion, le *Journal des Économistes* a publié sur le même sujet une série de lettres adressées à M. Joseph Garnier, alors rédacteur en chef de ce recueil : — une lettre de M. Cherbuliez, professeur d'économie politique à Lausanne, disciple de Malthus, suivie d'une lettre de M. de Fontenay, et d'une réplique de M. Cherbuliez, dont nous publions ci-dessous un extrait; — deux lettres de M. le marquis de Franclieu, et une lettre de M. Guillard, docteur ès sciences, suivies de remarques de M. Joseph Garnier ⁴.

⁴ Nous renvoyons ceux qui voudraient revenir à cette correspondance au *Journal des Économistes*, pour les objections de M. Franclieu, xxxiv, p. 431, et xxxv, 275; — pour les lettres de MM. Cherbuliez et de Fontenay, xxxv, 133, 286, 439; — pour la lettre de M. Guillard, xxxvi, 184. Nous indiquons plus haut, p. 53, le point de vue de M. Guillard, qui a reproduit sa lettre et développé sa thèse dans son livre *Éléments de statistique humaine*, in-8° 1855, Guillaumin.

M. Cherbuliez, en traitant de « quelques doctrines récemment controversées dans la science économique » a repris cette discussion dans la *Bibliothèque de Genève*, janvier 1855. Il a réfuté victorieusement, ce nous semble, les assertions de MM. Carey et Bastiat, quelques-unes de celles qui se sont produites au sein de l'Académie des sciences morales et au sein de la Société d'économie politique, et aussi la prétention assez peu fondée de M. Banfield à renverser la doctrine de Malthus dans son ouvrage intitulé : *The organisation of industry*, résumé des leçons faites à l'Université de Cambridge en 1844, traduit en français et exalté outre mesure dans une introduction et des notes par M. Émile Thomas, Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8°.

VIII

SUR L'EXPRESSION DE CONTRAINTE MORALE

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. CHERBULIEZ A M. JOSEPH GARNIER¹.

« M. de Fontenay repousse l'expression de *contrainte morale*, que j'ai employée d'après Malthus, pour désigner la contrainte qu'imposent les hommes, par des motifs de prudence, aux divers penchants qui les porteraient à propager leur espèce; il qualifie cette expression d'*affreux barbarisme* et de *détestable importation anglaise*, quoique les mots dont elle se compose soient latins d'origine, par conséquent plus français qu'anglais, et qu'ils soient pris ici dans l'acception que donne à chacun d'eux l'Académie. Malthus ayant fait de la contrainte morale une *vertu*, M. de Fontenay lui reproche d'avoir introduit dans l'économie politique un élément étranger à l'intérêt personnel et non susceptible d'évaluation, comme si le vulgaire et les moralistes eux-mêmes n'avaient pas de tout temps donné le nom de vertu à la prudence, à l'économie, à l'esprit d'ordre et à d'autres qualités morales tout aussi peu désintéressées !

« L'expression *contrainte morale* est claire, précise, d'un

¹ *Journal des Économistes*, juin 1853.

sens parfaitement notoire, grâce au fréquent usage qu'on en a fait comme terme technique. Elle exprime le résultat, ou plutôt l'action de tous les motifs de prudence qui peuvent détourner un homme de se marier trop tôt ou de mettre au monde une famille trop nombreuse; elle n'exprime rien de moins, rien de plus; tandis que les mots *intérêt personnel*, que propose M. de Fontenay, s'appliquant aux motifs eux-mêmes, auraient l'inconvénient très-grave d'en comprendre plusieurs qui agissent dans une direction opposée à la contrainte morale. M. de Fontenay, frappé sans doute de cette objection et des exemples que j'ai cités à l'appui, adopte une nouvelle formule ainsi conçue : *les conditions imposées par la civilisation à l'individu qui veut conserver son bien être et sa dignité*, formule qui n'exprime pas même, dans sa prolixité, ce que renferment les deux mots *contrainte morale*; car il y a des motifs de prudence auxquels l'homme le moins civilisé est accessible. »

X

ACCROISSEMENT MOYEN DES POPULATIONS DE L'EUROPE,

AVEC LEUR RAPPORT PROPORTIONNEL ET LA DURÉE APPROXIMATIVE DE LA PÉRIODE
NÉCESSAIRE A LEUR DOUBLEMENT.

N ^{OS} D'ORDRE.	NATIONS.	PÉRIODES.	ACCROISSEMENT. MOYEN ANNUEL.	RAPPORT A LA POP. MOYENNE	PÉRIODE DE DOUBLEMENT.
1	Bade.	1817 à 1838	23,100	1 sur 49	34 ans.
2	Hongrie.	1815 à 1838	157,000	1 — 55	38 —
3	Belgique.	1822 à 1838	56,900	1 — 60	42 —
4	Toscane.	1825 à 1838	21,800	1 — 61	43 —
5	Gallicie.	1810 à 1838	90,000	1 — 61	43 —
6	États sardes.	1825 à 1838	65,500	1 — 62	44 —
7	Irlande.	1821 à 1838	96,600	1 — 72	50 —
8	Grèce.	1825 à 1838	7,500	1 — 73	51 —
9	Pologne.	1828 à 1838	59,000	1 — 74	52 —
10	Norvège.	1826 à 1838	15,000	1 — 74	52 —
11	Empire d'Autriche.	1824 à 1838	586,000	1 — 74	52 —
12	Royaume de Saxe.	1817 à 1838	18,210	1 — 78	54 —
15	Espagne.	1803 à 1838	146,000	1 — 82	57 —
14	Écosse.	1821 à 1838	27,200	1 — 82	57 —
15	Mecklembourg-Schew.	1820 à 1838	5,000	1 — 84	59 —
16	Suède.	1828 à 1838	34,800	1 — 85	59 —
17	Sicile.	1818 à 1838	20,800	1 — 86	60 —
18	Gr.-Bretag. et Irlande.	1821 à 1838	255,000	1 — 90	62 —
19	Turquie d'Europe.	1830 à 1838	100,000	1 — 92	64 —

Dictionnaire de l'Économie politique (1853), par M. A. Legoyt, chef de bureau de la statistique générale de la France.

Études sur la population, en allemand, par M. Horn, 1 vol. in-8°, 1854, Leipzig.

Voir aussi les notions générales de statistique, dans notre volume intitulé *Notes et petits traités*, faisant suite à nos *Éléments de l'Économie politique* et au présent volume.

Nous avons dit, page 232, la portée de l'ouvrage de Malthus sous le rapport de la discussion des faits numériques.

X

ACCROISSEMENT MOYEN DES POPULATIONS DE L'EUROPE, AVEC LEUR RAPPORT PROPORTIONNEL ET LA DURÉE APPROXIMATIVE DE LA PÉRIODE NÉCESSAIRE A LEUR DOUBLEMENT.

Nos D'ORDRE.	NATIONS.	PÉRIODES.	ACCROISSEMENT. MOYEN ANNUEL.	RAPPORT A LA POP. MOYENNE	PÉRIODE DE DOUBLEMENT.
1	Bade.	1817 à 1838	23,100	1 sur 49	34 ans.
2	Hongrie.	1815 à 1838	157,000	1 — 55	38 —
3	Belgique.	1822 à 1858	56,900	1 — 60	42 —
4	Toscane.	1825 à 1838	21,800	1 — 61	43 —
5	Gallicie.	1810 à 1838	90,000	1 — 61	43 —
6	États sardes.	1825 à 1838	65,500	1 — 62	44 —
7	Irlande.	1821 à 1838	96,600	1 — 72	50 —
8	Grèce.	1825 à 1838	7,500	1 — 73	51 —
9	Pologne.	1828 à 1838	59,000	1 — 74	52 —
10	Norvège.	1826 à 1838	15,000	1 — 74	52 —
11	Empire d'Autriche.	1824 à 1838	386,000	1 — 74	52 —
12	Royaume de Saxe.	1817 à 1838	18,210	1 — 78	54 —
13	Espagne.	1805 à 1838	146,000	1 — 82	57 —
14	Écosse.	1821 à 1838	27,200	1 — 82	57 —
15	Mecklembourg-Schew.	1820 à 1838	5,000	1 — 84	59 —
16	Suède.	1828 à 1838	34,800	1 — 85	59 —
17	Sicile.	1818 à 1838	20,800	1 — 86	60 —
18	Gr.-Bretag. et Irlande.	1821 à 1838	253,000	1 — 90	62 —
19	Turquie d'Europe.	1830 à 1838	100,000	1 — 92	64 —

N ^o D'ORDRE.	NATIONS.	PÉRIODES.	ACCROISSEMENT MOYEN ANNUEL.	RAPPORT À LA POP. MOYENNE.	PÉRIODE DE DOUBLEMENT.
20	Provinces vénitiennes..	1824 à 1838	21,000	1 — 92	64 —
21	Italie entière.	1825 à 1838	217,600	1 — 94	65 —
22	Autriche proprem. dite.	1822 à 1838	47,500	1 — 98	68 —
23	Hesse-Cassel.	1818 à 1838	6,000	1 — 100	69 —
24	Prusse.	1826 à 1838	128,500	1 — 103	70 —
25	Royaume de Naples. . .	1800 à 1838	52,800	1 — 108	75 —
26	Parme, Plaisance. . .	1828 à 1838	8,314	1 — 109	76 —
27	Modène, Lucques. . .				
28	Angleterre.	1821 à 1838	129,200	1 — 112	77 —
29	Bavière.	1825 à 1838	31,000	1 — 112	77 —
30	Confédération german	1820 à 1838	291,000	1 — 112	77 —
31	Bohême.	1825 à 1838	34,200	1 sur 113	77 —
32	Allemagne propr. dite.	1820 à 1838	118,000	1 — 116	78 —
33	États danois.	1830 à 1838	40,000	1 — 120	83 —
34	Russie, popul. grecque.	1831 à 1838	387,000	1 — 122	84 —
35	Hanovre.	1828 à 1838	13,500	1 — 122	84 —
36	Lombardie.	1827 à 1838	18,400	1 — 128	87 —
37	Wurtemberg.	1822 à 1838	11,500	1 — 133	91 —
38	Empire russe.	1831 à 1838	458,500	1 — 137	95 —
39	Portugal.	1801 à 1838	23,200	1 — 140	97 —
40	Suisse.	1826 à 1838	14,000	1 — 140	97 —
41	France.	1831 à 1838	194,540	1 — 170	118 —
42	États romains.	1800 à 1838	9,600	1 — 164	182 —

Au sujet de ces chiffres, que nous extrayons des *Éléments de statistique* de M. Moreau Jonnés, voir ce qui est dit sur les moyennes nationales, p. 52.

TABEAU DES SEPT RECENSEM

N° D'ORDRE.	ÉTATS ET TERRITOIRES.	1790.	1800
1	Maine	96,540	151,74
2	New-Hampshire	141,899	183,76
3	Vermont	85,446	154,46
4	Massachussets	578,717	423,24
5	Rhode-Island	69,110	69,12
6	Connecticut	238,141	251,00
7	New-York	340,120	586,75
8	New-Jersey	184,139	211,94
9	Pensylvanie	434,373	602,36
10	Delaware	59,096	64,27
11	Maryland	319,728	341,54
12	Virginie	748,308	880,20
13	Caroline du Nord	393,751	478,10
14	Caroline du Sud	249,073	345,58
15	Géorgie	82,548	162,10
16	Alabama	»	»
17	Mississipi	»	8,87
18	Louisiane	»	»
19	Tennessee	35,791	105,60
20	Kentucky	73,077	220,95
21	Ohio	»	45,36
22	Indiana	»	4,87
23	Illinois	»	»
24	Missouri	»	»
25	Michigan	»	»
26	Arkansas	»	»
27	District fédéral	»	14,09
28	Floride	»	»
29	Wisconsin	»	»
30	Jowa	»	»
31	Texas	»	»
32	Californie	»	»
33	Terre de Minaessotta	»	»
34	— du N. Mexique	»	»
35	— d'Utah	»	»
36	— d'Orégon	»	»
	Totaux	3,929,827	5,305,92

ATION DES ÉTATS-UNIS.

S DÉCENNAUX DE 1790 A 1850.

1810.	1820.	1830.	1840.	1850.
228,705	298,335	399,955	501,793	583,018
214,360	244,161	269,528	284,574	317,999
217,713	235,764	280,652	291,948	314,322
472,040	523,287	610,408	737,699	994,665
77,031	83,059	97,199	108,830	147,543
262,042	275,202	297,665	309,978	371,947
959,949	1,372,812	1,918,608	2,428,921	3,098,818
249,555	277,575	320,823	373,306	489,381
810,091	1,049,458	1,348,233	1,724,033	2,314,897
72,674	72,749	76,748	78,085	90,407
380,546	407,350	447,040	469,232	575,150
974,622	1,065,379	1,211,405	1,239,797	1,424,863
555,500	638,829	737,987	753,419	868,870
415,115	502,741	581,185	594,398	668,247
252,433	340,987	516,823	691,392	888,726
20,845	127,901	309,527	590,756	779,001
40,352	75,448	136,621	375,651	605,488
76,556	153,407	215,739	352,411	523,094
261,727	422,813	681,904	829,210	1,006,213
406,511	564,317	687,917	779,828	993,344
230,760	581,434	937,903	1,519,467	1,981,940
24,520	147,178	343,031	685,866	990,258
12,282	55,211	157,455	476,183	855,384
20,845	66,586	140,445	383,702	632,907
4,762	8,896	31,639	43,712	402,041
»	14,273	30,388	97,574	198,796
24,023	33,039	39,834	212,267	51,670
»	»	34,730	54,477	89,459
»	»	»	30,945	303,538
»	»	»	43,112	192,247
»	»	»	»	230,000
»	»	»	»	214,000
»	»	»	»	6,077
»	»	»	»	61,574
»	»	»	»	20,000
»	»	»	»	13,323
7,239,814	9,638,131	12,866,020	17,062,566	23,351,207

XII

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LE DROIT AU TRAVAIL ¹

La Révolution de février n'a pas été faite pour le Droit au travail. — Le droit au travail des socialistes n'a rien de commun avec le droit de travailler proclamé par Turgot. — Signification variable donnée à la formule par les socialistes. — Analogie du droit à l'assistance avec le droit au travail. — Historique et proclamations de ce droit.

I

La Révolution de février s'est faite, comment et pourquoi ? C'est inutile à raconter ici. Peut-être serais-je fort embarrassé de le faire : seulement je dois dire, pour l'avoir constaté dans les rues, en les parcourant comme tant d'au-

¹ Cet écrit date de 1848 (nous sommes politiquement bien loin de cette date, économiquement bien près). Il forme l'introduction à une Collection des discours prononcés à l'Assemblée constituante sur cette question, et de diverses opinions inédites, etc. (le *Droit au travail à l'Assemblée constituante*, 1 vol. in-8°, chez Guillaumin). Nous le reproduisons ici tel qu'il a paru, avec toute sa franchise et ses vivacités qui donnent une idée de la polémique du temps. Cette discussion est une suite naturelle du chapitre x consacré à la Charité, au Droit au travail et à l'assistance, et aux subventions aux salariés, considérés comme moyens de contre-balancer les maux provenant de l'excès de population.

tres, que la foule encombrant les places publiques n'est point arrivée, les premiers jours, avec les formules du *Droit au travail* ou de la *Garantie au travail*. On les lui a apprises ; et encore n'ont-elles jamais été répétées bien clairement par elle.

Ce n'est même qu'au bout de quelques jours que les étendards des députations allant à l'Hôtel de Ville portaient la formule plus connue d'*Organisation du travail*, remplaçant une plus ancienne formule un peu usée, celle d'*Association*.

Plus tard, lors de la fameuse manifestation du 16 avril, organisée par les délégués des ouvriers à la Commission du Luxembourg et par les menées de quelques clubs, on lisait sur les drapeaux : *Organisation du travail par l'association*, et *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme*.

Ce n'est que plus tard encore, en juin, lorsque l'Assemblée nationale s'occupait de guérir la plaie des ateliers nationaux, que l'on mit en avant la formule du DROIT AU TRAVAIL, formule qui n'a été définitivement vulgarisée qu'après les sanglantes journées de Juin, pendant lesquelles le gros des insurgés ne l'invoquait même pas ; car on lisait à peu près exclusivement sur leurs drapeaux (quand il y avait quelque chose, ce qui était rare) : *Vive la République démocratique et sociale !* ou bien la formule des ouvriers lyonnais en 1834 : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, laquelle était un cri de désespoir et nullement la réclamation d'un droit : car, dans ce cas, les ouvriers lyonnais l'auraient positivement dit, les classes ouvrières n'ayant pas précisément l'habitude de biaiser à propos de leurs demandes.

Cette filiation n'est pas sans importance. En la traçant ici, je veux exprimer que l'agitation et la préoccupation pu-

bliques en faveur du prétendu Droit au travail ne sont pour rien dans la Révolution de février, quoi qu'on ait dit dans la presse et à la tribune ; que le mouvement qui a amené le changement de forme du gouvernement n'avait pas pour principe la conquête d'un droit nouveau ou qui serait plus explicitement reconnu ; que les revirements de l'opinion tenaient bien à un mécontentement ayant sa source dans la non-satisfaction de plusieurs besoins économiques et sociaux ¹, mais qu'ils avaient des causes immédiates, plus particulièrement personnelles et politiques ; et, en définitive, que le Socialisme s'est glissé subrepticement, comme on l'a dit, dans les plis du drapeau de la République. En d'autres termes, quand on a crié : Vive la République ! tout le monde a accepté cette espèce de gouvernement, comme celle qui, par son élasticité, pouvait mieux s'allier avec la réforme des abus gouvernementaux et les progrès de la civilisation ; et personne, si ce n'est une imperceptible minorité, n'a cru que République fût synonyme de Socialisme. On a eu beaucoup de peine à faire pénétrer dans la masse cette notion élémentaire, que par République il faut entendre le suffrage universel appliqué à l'élection d'un pouvoir exécutif temporaire et d'un pouvoir législatif également temporaire ; comment cette masse aurait-elle fait une Révolution pour installer le Socialisme, qu'elle ne connaissait même pas de nom ² ?

¹ Et non socialistes, bien que les socialistes soient bientôt parvenus à jeter la confusion dans le sens des deux mots. *Social* veut dire qui a trait à la société ; *Socialiste* signifie qui a trait à la société d'une certaine manière, de la manière des inventeurs de systèmes de refonte sociale.

² Je ne parle pas de quelques sociétés d'ouvriers travaillées par

Nous venons d'expliquer comment la formule du Droit au travail est entrée dans le domaine des discussions publiques et des difficultés les plus ardues de la politique artificiellement, c'est-à-dire par les efforts de quelques socialistes, en tête desquels on doit certainement placer M. Louis Blanc : cherchons maintenant à comprendre ce qu'elle veut dire ; car, bien qu'elle ait largement contribué à mettre le pays en combustion, on est loin de bien s'entendre sur le sens de sa signification.

II

Que comprennent les socialistes par le *Droit au travail* ?

Est-ce le droit pour tous les citoyens de travailler de leurs bras, de leur intelligence, d'exercer leur industrie, leur profession, conformément à leur aptitude, à leur capacité, à leur goût, à leurs facultés, à leurs moyens ? Alors le *Droit au travail* serait simplement la *Liberté du travail*, ou bien encore le *Droit de travailler* que Turgot proclamait dans ses mémorables édits de 1776 ; liberté du travail dont les économistes réclament l'application franche et complète ; que la première Constituante a proclamée en partie, et à laquelle les gouvernements subséquents ont de nouveau mis des entraves.

Turgot, ce type de l'homme de bien, du philosophe politique, de l'économiste aux affaires, mettait dans la bouche de Louis XVI¹ les paroles suivantes :

les écoles socialistes ; je parle de la masse de la population de Paris. La vérité de mon assertion pour le reste de la France, Lyon et quelques grands centres exceptés, ne saurait être contestée.

¹ Exposé des motifs de l'édit portant suppression des Jurandes,

« Louis, etc. Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits; nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer, dans toute leur étendue, les seules ressources qu'ils aient pour subsister'....

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du *droit de travailler* la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes.

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice, et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. » (Suit l'énoncé des abus dans l'organisation du travail en corporations.)

Est-ce cette doctrine que les socialistes résument dans leur formule? Est-ce la condamnation des anciens droits féodaux perçus par la noblesse ou le clergé? Est-ce la condamnation des corporations, des jurandes et des maîtrises? Est-ce la suppression des inégalités, des monopoles, des privilèges, des règlements inutiles ou abusifs, de la tyrannie bureaucratique, de l'intervention administrative, des prohibitions et des tarifs réglementaires qui se sont glissés ou perpétués dans nos lois, et qui enchaînent à la fois le travail agricole, le travail industriel, le travail commercial, le travail intellectuel et scientifique? en un mot, le *Droit de travailler* est-ce l'application du principe de *Liberté* et d'*Égalité* dans le domaine du travail?

donné à Versailles en février 1776, enregistré le 12 mars, malgré le Parlement, en lit de justice. — Voir une plus longue citation dans nos *Éléments de l'Économie politique*, p. 150 et 153.

Si telle était la signification du Droit au travail, assurément il n'y aurait pas eu nécessité d'une nouvelle formule. Pour l'exprimer, il n'y aurait eu qu'à reprendre la formule de Turgot, ou bien ce mot si connu depuis 89 : la Liberté.

Mais les socialistes entendent bien autre chose, en vérité ! Ils entendent tout le contraire. Il y en a parmi eux qui rêvent des organisations analogues aux corporations. Loin de demander le développement de la liberté du travail et la cessation de toute réglementation administrative ou bureaucratique, ils proposent la suppression de toute liberté et une réglementation universelle qu'ils décorent du nom pompeux d'*organisation*. Que leur parlez-vous d'exceptions, de privilèges, de monopoles, de prohibitions, de hauts tarifs ? Ils disent qu'il n'y a point assez d'entraves, que l'industrie et le commerce sont trop libres, et que tout va mal parce que, sur beaucoup de points, la Révolution de 89 a proclamé le laisser-passer en commerce, le laisser-faire en industrie, la concurrence enfin : abominable laisser-faire que les disciples de Quesnay n'appliquaient, il est vrai, qu'à l'ordre commercial ou industriel, et que les socialistes affectent de critiquer dans l'ordre moral, afin de rendre leurs adversaires à la fois plus ridicules et plus odieux ¹.

Si les socialistes repoussent la liberté du travail, ils repoussent aussi l'égalité dans le travail. L'égalité, c'est encore la concurrence : la concurrence, ils l'ont dit sur tous les tons, est cause des trois quarts des maux de la société, des falsifi-

¹ Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce reproche perfide part souvent de l'école fouriériste, qui se plaint précisément que la morale actuelle comprime trop les passions, et qui prétend avoir les moyens de les *laisser faire* toutes avec profit pour l'individu et la société.

cations, des sinistres commerciaux, des faillites, de la baisse des salaires, de la misère, de la prostitution, du vol, et de je ne sais combien d'autres crimes encore.

Le Droit au travail, est-ce le droit de jouir des fruits de son travail? est-ce, en d'autres termes, le droit de propriété? Tout aussi peu; car ce droit, personne ne le conteste, si ce n'est les socialistes eux-mêmes, si ce n'est surtout l'école d'un socialiste éminent plus nouvellement arrivé à la connaissance du public, qui a été jusqu'à nier le droit à la propriété et notamment le droit à la jouissance des fruits de la propriété résultant du travail accumulé, c'est-à-dire du Capital.

Mais, qu'est-ce donc que le Droit au travail?

III

Nous venons de dire ce que n'est pas le Droit au travail; pour dire ce qu'il est, il nous faudra encore faire d'interminables énumérations.

La formule a été et est employée par plusieurs espèces de socialistes plus ou moins avérés, plus ou moins complets, plus ou moins francs, plus ou moins honteux :

1° Ceux qui prennent les mots pour ce qu'ils disent, ceux qui nomment les choses par leur nom, et « appellent chat un chat et Rollet un fripon. » Rollet, pour eux c'est le Capital;

2° Ceux qui comprennent ou feignent de comprendre comme les précédents, mais manquent de bonne foi ou de courage;

3° Ceux qui par irréflexion, ignorance, ou par conception incomplète, donnent à la formule un sens qu'elle n'a réellement pas; qui ne croient pas à la logique inexorable des populations; qui croient au contraire qu'il est possible de les satisfaire par des clauses jésuitiques, identiques ou ambiguës, à l'instar de l'art. 14 de la charte de Louis XVIII.

Un jour M. Proudhon (M. Proudhon est le type de la première espèce), discutant avec M. Goudchaux au sein du comité des finances, lui dit : « Oh ! mon Dieu, monsieur Goudchaux, si vous me passez le Droit au travail, je vous cède le droit de propriété. » Ces paroles ont eu quelque retentissement : elles ont été prises pour une trahison par tous les socialistes qui ne pensent pas qu'il soit *politique* de dire la vérité. Ces paroles furent prises pour une extravagance par les socialistes de la troisième catégorie; et ainsi s'expliquent tous les lardons lancés de la tribune, par une foule de socialistes inconséquents, à M. Proudhon, le plus franc d'entre eux¹. M. Proudhon avait raison : si l'on admet le Droit au travail, il faut renoncer au droit de propriété. Ce n'est pas là un axiome de scélérat, c'est un raisonnement très-vrai et très-sain. M. Proudhon n'admet pas le droit de propriété, mais il admet le Droit au travail; il est simplement logique. D'autres admettent le droit de propriété et le Droit au travail; mais ils ne peuvent échapper à la qualification de fourbes qu'en acceptant celle d'inconséquents.

Le Droit au travail des uns est si bien un droit à la propriété des autres, qu'il ne se conçoit pas sans cette corrélation. Je demande du travail à la société représentée par une autorité quelconque; avec quoi celle-ci peut-elle occuper mes bras, fournir des avances à mon industrie? avec un Capital. Comment cette société peut-elle se procurer ce Capital? par l'impôt. Or, qu'est-ce que l'impôt, si ce n'est un prélèvement sur la propriété des autres? y a-t-il besoin d'insister sur cette évidence? Cependant, c'est parce que la propriété des uns

¹ Dans la séance du 31 juillet. Je fais mes réserves pour un article sur les *Malthusiens*, dans lequel M. Proudhon faisait vraiment de la polémique de broussailles.

passer par la phase d'*impôt* et salarie des percepteurs et des intermédiaires, avant d'alimenter le travail des autres, que beaucoup de gens se laissent prendre au sophisme. A leurs yeux, il semblerait que l'impôt est un produit spontané de l'État, être réputé supérieur et mystérieux, mais qui, en fait de subsides, se borne très-simplement à demander aux contribuables ce qu'on réclame de lui.

Il est vrai que ceux à qui on fait toucher la chose du doigt peuvent répondre que l'impôt ou la propriété de ceux-ci, destiné à faire travailler ceux-là, sera consacré à des emplois productifs capables de rembourser et au delà cette espèce d'emprunt forcé; ils peuvent répondre que leurs systèmes d'organisation donneront ces résultats, et ici il faudrait m'arrêter sur les plans des divers communismes, sur ceux du fouriérisme et autres. Je me borne à dire que le jour où on me montrera quelque part des phalanstères et des communautés, des monastères ou des combinaisons d'association quelconques en prospérité, et les populations libres pressées d'y accourir, ce jour je trouverai naturel et inutile qu'on mette dans la Constitution une promesse facile à tenir et qui n'aura plus le moindre danger; car alors les hommes sauront bien que le Droit au travail des uns est le sacrifice de l'avoir des autres; car, à cette époque, ce partage sera tout à fait de leur goût, et fera partie de la nature humaine dès lors totalement changée. — J'ajouterai que pour mon compte je verrais avec plaisir porter au budget, et exceptionnellement, une somme destinée à faire les avances de quelques phalanstères ou communautés, afin de mettre les auteurs de systèmes en demeure.

Je ne m'arrêterai pas aux socialistes de la seconde espèce, qui comprennent la formule et qui en enveloppent le sens dans des circonlocutions littéraires, sentimentales et politiques, et

suffisamment insidieuses pour faire prendre le change aux auditeurs inexercés. Convaincre n'est pas leur affaire ; ce qu'il leur faut, c'est agiter ; sauf, quand le flot des passions les a poussés en avant, à se tirer de la difficulté par quelques-unes des roueries que l'histoire se charge d'enregistrer, et qui réapparaissent le lendemain des révolutions avec une périodicité semblable à celle des phénomènes ordinaires du ciel.

Il n'y a rien à faire avec les gens de cette espèce, si ce n'est de travailler à empêcher les populations de devenir leurs dupes. Il n'y a rien à faire non plus avec les socialistes de la première espèce : leur conclusion est le résultat de tout un système d'idées ; il leur a été prescrit de tenter des efforts surhumains pour mener leurs plans à réalisation, pour les faire pratiquer jusqu'à ce que l'expérience les condamne et qu'ils soient abandonnés de leurs partisans. A tout prendre, ce sont des natures utiles, et il y a une incommensurable différence entre ceux qui parcourent le champ de la pensée, même pour s'y égarer et égarer les autres, et ceux qui abusent sciemment de l'ignorance des masses. Les uns sont à de certains égards les pionniers de la civilisation ; les autres en sont les fléaux.

Les variétés des socialistes de la troisième espèce, des socialistes sans principes arrêtés, sans boussole, sont infinies, et les définitions qu'ils ont données du Droit au travail sont également innombrables. Chacun d'eux, niant le droit absolu, est obligé de s'accrocher à un point quelconque de l'échelle de relation, les uns plus haut, les autres plus bas ; mais, leurs propositions ne résistant pas à l'épreuve d'un raisonnement tant soit peu serré, ils sont forcés de se rallier au Droit au travail proprement dit, ou de nier ce droit, à moins qu'ils ne s'échappent par un véritable saut de mouton, par une inconséquence. Plusieurs des orateurs de cette catégorie, in-

capables de formuler nettement en quoi consiste le droit au travail, en ont été réduits à dire qu'ils demandaient l'insertion de la formule dans la Constitution, sauf à l'expliquer plus tard.

Nous avons entendu dire à M. Ledru-Rollin ¹ : « Quand je demande le Droit au travail, que veux-je ? Que vous l'inscrivez dans une Constitution qui apparemment sera durable. Le peuple ne se soulève pas tous les jours pour faire des chartes. Or, quand vous inscrirez le Droit au travail, vous ne serez pas forcés de l'organiser le lendemain. »

Nous avons entendu dire à M. Billault ² : « Écrivons dans notre Constitution ce principe dont la formule nous obligera à étudier, à nous ingénier..... Ce pays-ci, malheureusement, se passionne trop souvent pour les mots, sans même trop bien se rendre compte des choses ; tenez compte, citoyens, de cette prédisposition. Ce redoutable mot du Droit au travail est devenu dans le mouvement de la Révolution une sorte de bannière ; le Gouvernement provisoire y a donné comme une consécration. »

Je pourrais prendre dans ce volume plusieurs autres citations semblables, et je dis que des législateurs qui ont des convictions si peu arrêtées devraient être mis en charte privée comme les jurés anglais, jusqu'à ce qu'ils se soient prononcés plus catégoriquement. Les populations, celles surtout qui n'ont pas été façonnées par l'étude aux subtilités de l'argumentation et du langage, donnent toujours aux mots un sens précis. On avait dit et répété solennellement aux populations qu'on donnerait du travail à chaque citoyen ; on avait dit que cette garantie était un droit, et, lorsqu'on a été obligé de reve-

¹ Voir son discours, p. 113 du Recueil indiqué p. 284.

² Voir son discours, p. 250 du même Recueil.

nir sur ses pas, d'avouer qu'on n'avait pas de ressources, qu'on avait promis plus qu'on ne pouvait tenir, elles se sont crues trompées, et elles ont pris les armes pour porter aux affaires ceux des hommes politiques qui continuaient à leur promettre l'accomplissement de leurs illusions ¹. La masse a si bien pris au sérieux les doctrines qu'on lui a prêchées, que vous avez vu des paysans ignorants travailler de force sur le champ d'autrui et exiger leur salaire avec violence ² ! Il n'y a eu, je crois, qu'un procès semblable en police correctionnelle ; mais tout le monde pourrait citer de nombreux cas analogues à celui qui est arrivé à Lunel, et que les circonstances ont mis à l'abri des poursuites.

Mais voulez-vous savoir combien MM. Ledru-Rollin, Billaud et autres s'abusent en croyant qu'on leur donnera le temps de chercher, lisez le discours prononcé, dans la séance même où M. Ledru-Rollin a pris la parole, par M. Pelletier, l'élu des ouvriers lyonnais. M. Pelletier disait : « Nous ne pouvons dire au peuple que nous ne demandons pas mieux que de lui consacrer son Droit au travail et de le rendre heureux, mais que, ne sachant pas comment lui en procurer ni l'organiser, et redoutant le socialisme, qui prétend que cela est possible, nous le lui supprimons ; le peuple nous répondrait : « Si vous ne savez rien faire de neuf, retournez chez vous et faites place à d'autres... » Messieurs, il y a assez d'hommes capables dans cette enceinte pour résoudre cette question : il s'agit tout simplement de les consulter. »

¹ Voir, aux notes finales du Recueil cité (p. 284, note), une lettre de M. Proudhon sur l'*excusabilité* de l'insurrection de juin.

² Voir, aux mêmes notes finales, un jugement du tribunal correctionnel de Montpellier contre des cultivateurs qui avaient travaillé sur un champ qui ne leur appartenait pas.

M. Pelletier, comme on le voit, prenait au sérieux la formule et les hommes qui l'invoquent, je ne sais ce que la discussion lui a appris à cet égard ; mais ce que je veux répéter, c'est qu'il est très-déplorable de mettre en avant, dans les déclarations publiques, des promesses vagues dont on se réserve d'étudier plus tard la possibilité, ou d'éluder le sens et la portée à l'aide d'interprétations judaïques. C'est là un indigne procédé que les masses punissent tôt ou tard par des violences, et auquel la majorité de l'Assemblée n'a pas voulu s'associer. En agissant ainsi, elle a rempli un impérieux devoir.

IV

Je raisonne autrement que M. Louis Blanc ⁴ ; mais je pense comme lui, et avec Malthus (M. Louis Blanc serait bien étonné d'être en communion d'idées avec cet affreux Malthus !), que le *droit à l'assistance* n'est autre chose que le *droit au travail*, et que la proclamation de ce droit engage la société dans des difficultés, dans des impossibilités tout à fait semblables à celles qui dérivent du droit au travail. Qui dit *Droit*, dit que celui qui a ce droit, que celui à qui l'assistance est due, peut sommer la société et le gouvernement qui la représente de lui donner cette assistance. Or comment payer cette assistance due ? Par l'impôt : — et l'impôt, encore une fois, est-ce autre chose que la propriété ? Ainsi droit au travail, droit à l'assistance, droit à la propriété d'autrui, sont au fond synonymes. Les Anglais l'ont bien compris. Une fois le principe posé dans la loi des pauvres, ils en ont accepté toutes les conséquences pratiques, jusqu'à ce que l'expérience leur ait

⁴ Voir son opinion, p. 385 du Recueil des Discours.

ouvert les yeux et les ait engagés à rebrousser chemin, ce qu'ils ont déjà tenté par la réforme de 1854, et ce qu'ils ont beaucoup de peine à réaliser. Or savez-vous jusqu'où allaient ces conséquences? Dans la séance des communes du 15 décembre 1850, un député, M. Watmann, signalait cinquante familles de la Cité qui avaient été obligées de vendre leur mobilier pour acquitter la taxe des pauvres. Depuis 1834, année à partir de laquelle le Parlement a mis quelques restrictions au droit à l'assistance, la taxe des pauvres a coûté de quatre à six millions de livres, ou cent à cent cinquante millions de francs. Mais le chiffre de la dépense n'est que le moindre des arguments; et, bien que je ne veuille et que je ne puisse pas traiter la question ici, je rappellerai que la taxe des pauvres a produit pour résultats généraux : la multiplication des pauvres, l'imprévoyance des populations, leur démoralisation, et finalement la baisse des salaires, le pauvre faisant entrer en ligne de compte le revenu assuré qu'il touche du bureau de charité¹.

C'est là un immense fait acquis à l'économie politique, et que reconnaissait très-bien un orateur de cette partie de l'Assemblée nationale, la *Montagne*, qui, faute de logique et de réflexions suffisantes, fait du socialisme sans le savoir². M. Mathieu (de la Drôme) disait : « Votez! oui, votez le droit à l'assistance pour l'homme valide au lieu du droit au travail, et je vous affirme que l'histoire dira un jour que vous avez voté l'abaissement, la dégradation, la démoralisation de la première nation du monde! » Rien n'est plus vrai que ces

¹ V. p. 180 ce qui est dit par M. Mill de la portée de la réforme de 1854.

² Au moment où nous écrivions, la *Montagne* se défendait d'être socialiste.

paroles : toutefois je ne m'explique pas que celui qui les a prononcées soit partisan du droit au travail.

Il y a donc identité entre le droit au travail et le droit à l'assistance; mais l'Assemblée nationale se serait plus facilement laissé imposer le second que le premier : d'abord parce qu'on est plus familiarisé avec le second; ensuite parce qu'il paraissait plus facile à restreindre dans les limites du possible. Toutefois elle a eu le sentiment vague de l'identité que nous venons d'indiquer, et elle a, sur la proposition de sa commission, tourné la difficulté en ne proclamant pas le *droit* du pauvre à l'assistance, mais le *devoir* de la société à l'assister, et elle a ajouté que ce devoir social serait subordonné à ses ressources.

On a dit à ce sujet qu'il y a des devoirs qui ne correspondent pas à des droits; on a dit, par exemple, que l'homme a devant Dieu le devoir de faire la charité, d'assister son semblable, et que le pauvre n'a pas le droit d'exiger l'exercice de cette vertu ¹. Assurément cela est vrai à de certains égards; mais je ferai remarquer qu'on mêle cependant ici deux choses tout à fait différentes : une Constitution politique ne peut point commander les devoirs de l'ordre religieux, sous peine de faire trébucher la nation dans des abîmes; ce qu'elle doit seulement prescrire, c'est la justice, la plus stricte justice, sans doute, mais cependant rien que la plus stricte justice. Que puis-je devoir à mon semblable, absolument parlant? Rien. — Mon devoir est de ne pas lui nuire; et à ce devoir correspond son droit d'exiger que je ne lui nuise pas.

M. Cormenin fait cette demande : « Chrétiens, hommes libres, mes amis, mes égaux, mes frères, laisserez-vous cette âme sans morale, cet esprit sans culture, ce corps sans sub-

¹ Voyez l'écrit remarquable de M. Cousin, *Justice et Charité*.

sistance ? Les laisserez-vous tous trois mourir dans la personne d'un égal, d'un homme libre, d'un frère ? Voyons, les laisserez-vous mourir ? répondez ¹. » — Je ne m'occupe ici que de la subsistance, et je réponds qu'il ne s'agit pas de savoir si je serai assez peu charitable pour laisser mourir mon semblable de faim lorsque je pourrai faire autrement, mais bien de savoir si l'homme qui a faim a le *droit strict d'exiger de moi* sa nourriture. — A M. Cormenin, éveillant en moi le sentiment religieux, humanitaire, je réponds que je ne laisserai pas mourir mon semblable; mais je l'embarrasserai fort si je lui demandais à mon tour dans quelle limite je dois religieusement partager avec lui... — A M. Cormenin, président de la commission de Constitution, je réponds qu'en admettant par hypothèse que ma propriété n'est pas le fruit d'un privilège manifeste, opposé aux lois positives en vigueur, je n'en *dois* la plus petite parcelle à qui que ce soit : sinon ce n'est plus ma propriété; c'est celle de ceux à qui je la dois et dans la limite de mon *devoir*.

C'est donc, selon moi, une erreur préjudiciable que d'avoir proclamé que la société *doit* l'assistance à tous les citoyens nécessiteux dans les limites de ses ressources. Que la société donne à quelques nécessiteux, sans engagement de sa part, rien de mieux ! Mais, si la Constitution s'engage à donner à tous les citoyens nécessiteux en temps de crise, elle promet ce qu'elle ne peut tenir; elle habitue les populations à compter sur la providence sociale, qui est la plus marâtre des providences, au lieu de compter sur l'énergie propre et individuelle, qui est la seule force véritable, *vis interna rerum*, que Dieu ait établie. Heureux si la société, l'association générale,

¹ Voir un extrait de son pamphlet sur la Constitution, p. 378 du Recueil des Discours.

parvenait à maintenir la sécurité et la justice à l'abri desquelles tous les citoyens développent librement et le mieux possible leurs facultés, leur industrie; à l'abri desquelles ils peuvent le mieux satisfaire le plus de besoins en faisant le moins d'efforts!

Si on me disait que j'oublie dans cette appréciation que le devoir de l'assistance a été limité par les ressources, je répondrais qu'il ne manquera jamais d'hommes de parti qui persuaderont aux plus pauvres et aux plus nombreux qu'avec telle ou telle combinaison gouvernementale, avec telle ou telle politique, les ressources publiques se multiplieraient¹. Cet amendement, cette échappatoire des ressources, est un danger de plus.

Ce biais du devoir social remplaçant le droit individuel, on l'a également employé pour la question du travail. L'article 13 énumère, non sans danger pour l'avenir, les moyens par lesquels la Société, c'est-à-dire le gouvernement qui la représente, doit favoriser et encourager (la Constitution dit, pour atténuer : *La société favorise et encourage*) le développement du travail. Ces moyens sont : l'enseignement primaire gratuit; l'éducation professionnelle; l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier; les institutions de prévoyance et de crédit; les associations volontaires; et l'établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés. La Constitution dit ensuite que la société fournit l'existence aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir (v. p. 308).

¹ De nos jours n'a-t-on pas mis au nombre de ces ressources le défrichement des terres incultes, les assignats, l'organisation du travail, le crédit par l'État, etc.?

Ces promesses peuvent nous mener loin si on veut les tenir. Qu'a-t-on entendu par l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, par les institutions de prévoyance et de crédit ? Dieu seul le sait. Vous verrez que d'aucuns diront que la Constitution proscrit la *tyrannie* du capital, qu'elle proclame l'égalité des salaires, la gratuité du prêt, etc. Et qu'est-ce encore que cette promesse de travaux aux bras inoccupés, sinon une cachette d'où l'on pourra tirer, sans de trop grands efforts de logique, le droit au travail ? — Puisque la Constitution déclare que la société doit du travail aux bras inoccupés, constatez que mes bras sont inoccupés et donnez-moi du travail, ou bien je vous prends en flagrant délit de mensonge. — Voilà ce que pourront dire toujours un trop grand nombre d'hommes.

En résumé, on a promis plus qu'on ne peut tenir ; on a signé une convention dont on ne comprend pas bien la portée ; on a suivi en partie le conseil de MM. Ledru-Rollin et Billault ; on a inscrit dans la Constitution des droits et des devoirs qu'on n'expliquera, qu'on ne comprendra, qu'on n'appliquera que plus tard, si tant est qu'on arrive à les formuler nettement !

V

Nous avons dit, en commençant, notre sentiment sur la manière dont la formule de la Garantie du travail, qui n'est autre que celle du Droit au travail retourné, s'est produite en Février. M. Louis Blanc avoue dans sa dernière brochure ¹ qu'elle a été imposée par la force ; d'autres témoins

¹ *Droit au travail*, réponse à M. Thiers ; in-18.

parlent de fusils mis en joue. Nous ne nions pas ces faits ; mais nous maintenons que ces violentes manifestations avaient été suscitées (l'histoire dira par qui), et que, dans la foule stationnant sur la place de Grève, un très-petit nombre d'hommes savaient ce qui se passait à la tête des députations qui pénétraient à l'Hôtel de Ville, et venaient imposer leur volonté ou la volonté de ceux qui les poussaient. Qu'il y ait eu violence ou non, l'histoire reprochera à ceux dont la conscience a été violentée de n'avoir pas su protester plus tôt et mieux, et de n'avoir compris (avant la Révolution) le danger des promesses illusoires qu'après six mois de déplorables expériences.

Si maintenant on recherche l'origine de cette formule, on voit que l'école phalanstérienne en réclame l'invention. M. Victor Hennequin, qui, dans cette école, prend rang après M. Considérant, revendiquait dernièrement, au banquet donné à l'occasion de l'anniversaire de Fourier, la priorité pour ce père socialiste, en citant, à l'appui de son opinion, le passage suivant de la *Théorie de l'Unité universelle*, qui date de près de trente ans :

« L'Écriture nous dit que Dieu condamna le premier homme et sa postérité à travailler à la sueur de leur front : mais il ne nous condamna pas à être privés du travail d'où dépend notre subsistance. Nous pouvons donc, en fait de droits de l'homme, inviter la philosophie et la civilisation à ne pas nous frustrer de la ressource que Dieu nous a laissée comme pis aller et châtement, et à nous garantir au moins le droit au genre de travail auquel nous avons été élevés.

« Nous avons donc passé des siècles à ergoter sur les droits de l'homme, sans songer à reconnaître le plus essentiel, celui du travail, sans lequel les autres ne sont rien. Quelle honte pour les peuples qui se croient habiles en poli-

tique sociale ! Ne doit-on pas insister sur une erreur si ignominieuse, pour étudier l'esprit humain et étudier le mécanisme sociétaire qui va rendre à l'homme tous ses droits naturels, dont la civilisation ne peut ni garantir ni admettre le principal, le *droit au travail* ? »

M. Considérant discutait la formule *ex professo*, il y a dix ans, dans un article de la *Phalange*¹, qu'il a reproduit tous récemment en brochure sous le titre : *Du droit de propriété et du droit au travail*². Enfin, depuis quelques années, la *Démocratie pacifique*, journal quotidien des fouriéristes, a repris le thème sur tous les tons, et sous différentes appellations, notamment sous celle de *droit à un minimum de salaire*.

Pendant cette formule n'apparaissait que rarement ailleurs dans le langage politique, et elle était loin de jouir de la même faveur que celle de l'*Association* ou de l'*Organisation du travail*, la première vulgarisée surtout par l'école saint-simonienne ; la seconde, dont tout l'honneur revient, si honneur il y a, à M. Louis Blanc³.

On ne la trouve pas, ce me semble, dans le pamphlet de ce dernier écrivain, *sur l'Organisation du travail*, publié en 1840⁴ ; on ne la trouve pas non plus dans des éditions postérieures, celle de 1845, par exemple, la plus récente que

¹ Journal mensuel de l'école fouriériste, mai 1839.

² Juillet 1848.

³ M. Louis Blanc donne pour remède à la situation ce conseil : « ASSUREZ du travail ; » mais jamais la formule du Droit au travail ne se rencontre sous sa plume.

⁴ Voir quelques notes d'explication et d'histoire au sujet des principales formules socialistes que j'ai insérées dans le *Journal des Économistes*, t. XX, p. 375, juillet 1848.

j'ai sous les yeux ; et ce fait suffit pour pouvoir affirmer qu'elle n'a été que depuis très-peu de temps mise en circulation. A tout prendre, il me semble bien que c'est le premier projet de la Constitution qui lui a donné la vogue, à la suite de laquelle sont arrivés les débats dans les bureaux de la Chambre, dans la presse et à la tribune. Dès ce moment le droit dont M. Considérant serait non pas tout à fait le père (comme a dit M. Duvergier de Hauranne à la tribune), mais le père nourricier, a été successivement adopté, avec des significations diverses, non-seulement par l'extrémité de l'Assemblée nationale peuplée de *montagnards* ou de socialistes purs, mais encore par des groupes où se trouvent des hommes de nuances diverses, tels que MM. Lamartine, Crémieux, Billault, etc.

La majorité de la commission de Constitution a certainement commis une faute en se laissant imposer dans sa première rédaction une formule qui devait être vague aux yeux du plus grand nombre, et dangereuse aux yeux de ceux qui étaient un peu versés dans les questions économiques ¹. Plus tard les partisans du droit au travail se sont prévalus de cette faiblesse, et ont présenté l'opposition que la déclaration de ce droit rencontrait dans les bureaux et à l'Assemblée comme une *réaction* contre le progrès, tandis qu'il n'y avait au fond que plus de réflexion et une intelligence plus rationnelle des conditions du progrès. Au reste, le rapprochement de deux dates explique tout. Le premier projet de la Constitution a été lu le 20 juin; le second, qui a été rédigé après la

¹ M. Considérant disait, le 6 juillet, dans la préface de la brochure citée plus haut : *Le droit au travail*, admis à l'unanimité par la commission de Constitution, est fortement contesté dans les bureaux. »

discussion dans les bureaux, a été lu le 29 août. Entre ces deux époques les discordes civiles avaient vieilli nos représentants de plusieurs années.

Nous ne parlons ici que de la formule du *droit* nouveau, qu'on a dit être la cause et le but de la Révolution de février, et que nous croyons avoir été parfaitement inconnu et n'avoir pris, nous le répétons, quelque consistance pour le public qu'à l'approche des débats de la Constitution. Car, enfin, est-il possible qu'une révolution soit faite au nom d'un droit qui ne serait pas connu, formulé, proclamé par la masse ? Le 22 février, le 23, le 24, demandait-on le droit au travail ?

Maintenant nous avouons que l'idée socialiste à laquelle se rattache cette formule est très-ancienne, mais beaucoup plus ancienne qu'on ne le suppose. M. Considérant et M. Victor Hennequin peuvent la retrouver chez tous les publicistes qui se sont mépris sur le rôle et le pouvoir réel des gouvernements. La célèbre controverse qui s'éleva vers la fin du dernier siècle entre Malthus et Godwin n'avait pas d'autre point de départ ; et Quesnay répondait déjà aux socialistes de son temps : « Le *droit* naturel de *tous* à *tout* se réduit au droit de l'homme aux choses dont il peut obtenir la jouissance ; il est semblable au droit de chaque hirondelle à tous les moucheron qui voltigent, mais qui, dans la réalité, se borne à ceux qu'elle peut saisir. » Ce qui veut dire qu'avec la liberté tout homme n'a droit qu'au travail disponible concurremment avec les autres hommes ; ce qui réduit à néant le droit au travail comme on l'entend.

Au reste, tout le monde sait que l'idée du *droit à l'assistance*, dont le *droit au travail* n'est qu'une répétition en d'autres termes, remonte très-haut, et a été de bonne heure le résultat d'une fausse interprétation *politique* de la morale religieuse du Christ. Nous disons fausse interprétation, parce

que, si le Christ a toujours recommandé aux riches de partager, au nom de leur intérêt dans la vie future, il a aussi formellement nié le droit des pauvres à exiger le superflu des riches. C'est pour ne pas faire cette simple distinction qu'une foule de catholiques fourvoyés sont conduits à un *charitisme* qui aboutit forcément au communisme.

Les Anglais pratiquent le droit à l'assistance depuis trois siècles. La taxe des pauvres, si bien caractérisée par M. Matthieu (de la Drôme), socialiste fort peu logique (v. p. 297), et par M. Louis Blanc, qui l'appelle une colossale extravagance¹, remonte à 1563 selon les uns, et même au quatorzième siècle, au temps d'Édouard III, selon les autres².

En France, nos deux premières Constitutions le proclament.

On lit dans la déclaration de la Constitution de 1791 (3-14 septembre) :

« Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager

¹ Pitt disait en 1796, au Parlement, deux ans avant la première édition du livre de Malthus : « Faisons, des secours à répandre dans les familles nombreuses, un lieu d'honneur et de charité, et non un signe d'opprobre et de mépris. On fera ainsi des enfants du pauvre une bénédiction et non une calamité : et l'on trouvera une ligne de démarcation rationnelle et digne entre ceux qui sont capables de se suffire au moyen de leur travail et ceux qui, après avoir doté leur pays d'un grand nombre d'enfants, ont acquis le droit de réclamer les moyens de les élever. (*Histoire populaire de Hansard*, v. XXXII, p. 710; citation de Ricardo, *Princ. d'écon. polit.*, chap. v.)

² *Organisation du Travail*, p. 55, 4^e édit., 1845.

les pauvres infirmes, et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer. »

On lit dans la déclaration de la Constitution de 1793 (24 juin) :

« Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

La Constitution de 91 promettait en outre l'enseignement primaire gratuit, celle de 93 promettait de mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

On ne lit plus rien de semblable dans la déclaration de la Constitution de l'an III (5 fructidor — 22 août 1795).

Il n'y a pas de déclaration de principes dans les Constitutions qui suivirent, ni dans la charte de 1814 et celle de 1830.

Le premier projet de la Constitution de 1848 disait (20 juin) :

« La Constitution *garantit* à tous les citoyens :

« La Liberté, l'Égalité, la Sûreté, l'Instruction, le Travail, la Propriété, l'Assistance.

« Le droit au travail est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant.

« La société doit, par les moyens productifs et généraux dont elle dispose, et qui seront organisés ultérieurement, fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement.

« Le droit à l'assistance est celui qui appartient aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards, de recevoir de l'État des moyens d'exister.

« Les garanties essentielles du droit au travail sont : la liberté même du travail, l'association volontaire, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et

de crédit, et l'établissement par l'État de grands travaux d'utilité publique, destinés à employer, en cas de chômage, les bras inoccupés. »

Le second projet disait un peu plus simplement (29 août) :

« ... Le citoyen doit concourir au bien-être commun en secourant fraternellement autrui.....

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes ; « elle doit la subsistance aux citoyens nécessiteux, « soit en leur procurant du travail dans les limites de ses res-
« sources, soit en donnant, à défaut de la famille, les moyens
« d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

« La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement, par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés ; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés et aux infirmes, ou aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. »

Enfin la Constitution proclamée le 12 novembre 1848 sur la place de la Concorde dit :

« ... Les citoyens doivent concourir au bien-être commun en s'entr'aidant fraternellement les uns les autres.....

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes : « elle doit, par une assistance fraternelle, assurer
« l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant
« du travail dans les limites de ses ressources, soit en dou-

« nant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont
« hors d'état de travailler. »

« La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail
et de l'industrie. »

« La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires, et l'établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés : elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources, et que les familles ne peuvent secourir. »

Notre dernière réflexion est que tout cela est fort embrouillé, et tellement élastique, que le socialisme et les partis politiques y trouveront toujours tout ce qu'ils voudront ; mais la France n'y trouvera pas le calme et la tranquillité, le travail et le progrès. Combien ont été mieux inspirés les républicains qu'on aurait pu prendre pour modèles, et qui se sont bornés à dire, en tête de la loi fondamentale, ces paroles simples et vraiment majestueuses :

« Nous, le peuple des États-Unis, pour former une union plus parfaite, établir la justice, assurer la tranquillité intérieure, pourvoir à la défense commune, accroître le bien-être général, et assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, décrétons et établissons cette Constitution pour les États-Unis d'Amérique. »

Suivent les articles de la Constitution, sans autre déclaration de droit, de dogmes ou de principes.

XII

PROVOCATIONS ET ENCOURAGEMENTS A LA POPULATION
PAR LA RELIGION,
LA PHILOSOPHIE, LA LOI ET LES MŒURS,
DANS LE PASSÉ ET DE NOS JOURS.

I

• Cette population dont ZOROASTRE a si bien connu l'avantage politique, que le Zend-Avesta est plein d'effusions religieuses en faveur de ceux qui multiplient les êtres et donnent au mariage la fécondité, et renferme des prières pour ceux qui n'ont encore ni produit ni connu les liens et les jouissances des époux. (V. Vendidad-Sadé, p. 111, 191, 361, et le Zend-Avesta, t. II, p. 107, 276 et 611.) — « Ormuzd, s'écrie-t-on en particulier dans le Vendidad-Sadé, faites que les hommes vivent longtemps, toujours engendrant et toujours dans les plaisirs » (Zend-Avesta, t. I, p. 182). On peut joindre à ce passage, d'un côté, le principe des Destours qui défendent aux femmes de se marier dès qu'elles ne sont plus en âge d'avoir des rejetons (*Usages civils et religieux des Perses*, par M. Anquetil, p. 562); enfin, le fait rapporté par Hérodote et répété par Strabon, que les rois de Perse faisaient des présents, chaque année, à ceux de leurs sujets qui avaient un plus grand nombre d'enfants¹. »

¹ *Zoroastre, Confucius et Mahomet*, par M. de Pastoret, 2^e édition, Paris. 1788, p. 57. Zoroastre vivait, s'il a existé, sous Darius, cinquième siècle avant J. C.

« On peut le regarder (*Confucius* ¹) comme l'auteur de cette idée favorable aux mœurs et à la population, qu'un père (*Lettres édifiantes et curieuses*, t. XIX, p. 120) vit sans honneur si ses enfants sont condamnés au célibat, et qu'un fils manque au premier de ses devoirs s'il ne laisse pas des enfants qui perpétuent son nom et sa famille². »

« Zoroastre a un autre avantage; il accorde des récompenses à la population, fruit du mariage... Peu de législateurs partagent cette attention.... Les mariages des gens du peuple méritent donc plus particulièrement la protection de la loi³. »

Platon⁴, nous l'avons dit (196), voulait que l'on arrêtât ou que l'on encourageât la population selon le besoin, par toutes sortes d'efforts, par les honneurs, la honte et les avertissements donnés aux jeunes gens par les vieillards.

Les anciennes lois de Rome cherchent beaucoup à déterminer les citoyens au mariage; par des prescriptions somptuaires, des obstacles de succession, des impôts ou des peines. César (mort 44 ans av. J. C.) défendit aux femmes qui avaient moins de quarante-cinq ans et qui n'avaient ni mari ni enfants de porter des pierres précieuses et de se servir de litière. Il donna des récompenses à ceux qui avaient beaucoup d'enfants. La loi Papia-Pappea, du nom des consuls, fut plus pressante; elle imposa des taxes (*æs uxorium*) contre le cé-

¹ Confucius, philosophe chinois, est mort en 479 avant J. C.

² Pastoret : *Zoroastre, Confucius et Mahomet*, p. 162.

³ *Ibid.*, p. 424.

⁴ Mort en 347 avant J. C. Les *Lois, Œuvres*, liv. V, t. I^{er} du *Panthéon litt.*, p. 268.

libat et des exemptions d'impôts aux familles de trois enfants. Trajan (mort en 117) et les autres empereurs païens prirent des mesures dans le même sens. Ces lois, inefficaces d'ailleurs, avaient été d'abord inspirées par la rareté de la population, et plus tard pour prévenir le dépeuplement, effet du triste état social du temps. Elles furent abrogées dans le code Théodosien, compilation des ordonnances de Constantin (mort en 337) et des autres empereurs chrétiens.

Le christianisme réagit au nom du principe d'abstinence, et par cette considération, erronée d'ailleurs, que le nombre des hommes croît et décroît selon l'ordre de la Providence¹.

II

Morelly, une des lumières des socialistes de nos jours, établit ainsi, dans son *Code la nature*, 1757, les lois conjugales qui préviendraient toute débauche.

« I. Tout citoyen, sitôt l'âge nubile accompli, sera marié, personne ne sera dispensé de cette loi, à moins que la nature ou sa santé n'y mette obstacle. Le célibat ne sera permis à personne qu'après l'âge de quarante ans.

« II. Au commencement de chaque année, les jeunes gens de l'un et l'autre sexe seront assemblés, et, en présence du sénat de la cité, chaque garçon choisira la fille qui lui plaira, et, ayant obtenu son consentement, la prendra pour femme (p. 304).

« Tout citoyen sera homme public, sustenté, entretenu et occupé aux dépens du public.

« Tout citoyen contribuera pour sa part à l'utilité publique selon ses forces, ses talents et son âge (p. 177). »

¹ V. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. xxi.

Dans l'*Analyse du système social*, Morelly veut qu'on donne à chacun selon ses besoins.

Maintenant, voici l'opinion de Montesquieu :

« De tout ceci, il faut conclure que l'Europe est encore aujourd'hui dans le cas d'avoir besoin de lois qui favorisent la propagation de l'espèce humaine : aussi, comme les politiques grecs nous parlent toujours de ce grand nombre de citoyens qui travaillent à la république, les politiques d'aujourd'hui ne nous parlent que des moyens propres à l'augmenter ¹. »

« Louis XIV ordonna de certaines pensions pour ceux qui auraient dix enfants, et de plus fortes pour ceux qui en auraient douze. Mais il n'était pas question de récompenser des prodiges. Pour donner un certain esprit général qui portât à la propagation de l'espèce, il fallait établir, comme les Romains, des récompenses générales ou des peines générales ². »

On remarquera, à l'appui de notre assertion (p. 3) sur les idées générales du dix-huitième siècle touchant la population, l'opinion de M. de Pastoret, un des plus savants publicistes et jurisconsultes de nos jours (il n'est mort qu'en 1840).

Un édit de Louis XIV, de novembre 1666, offrait une exemption de charges publiques à ceux qui se mariaient avant vingt ans, ou qui auraient dix enfants légitimes.

En 1797, Pitt proposa un bill pour récompenser les pères de familles nombreuses (v. ses paroles p. 306).

Napoléon promit à toute famille qui aurait sept enfants mâles d'en prendre un à sa charge.

¹ *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. xxvi.

² *Ibid.*, ch. xxvii.

En 1819, le roi de Sardaigne exemptait de toute contribution royale et nobiliaire tout sujet du duché de Gènes ayant douze enfants.

Ces primes, on le voit, étaient imitées des Romains.

III

Il y a aussi dans les mœurs des encouragements et des provocations à l'accroissement de la population fort nombreux, et dont les quelques citations suivantes, que nous pourrions multiplier, donneront la preuve.

On répète tous les jours avec approbation la réponse assez brutale faite à madame de Staël par le vainqueur d'Italie : « Quelle est, aurait dit l'illustre écrivain, la femme du monde, morte ou vivante, que vous préférez ? — Madame, celle qui a fait le plus d'enfants ! »

Un grand poète a mis ce couplet dans l'hymne charmante de *l'Enfant à son réveil* :

Donne une famille nombreuse
 Au père qui craint le Seigneur ;
 Donne à moi sagesse et bonheur,
 Pour que ma mère soit heureuse. (LAMARTINE.)

C'est une croyance populaire que les familles nombreuses ont plus de chances de prospérer.

La société poursuit de ses sarcasmes les célibataires des deux sexes et notamment les femmes. C'est un terme de piquant dédain que celui de « vieille fille, » prodigué à celles qui ont à peine dépassé l'adolescence. On oublie qu'une vieille fille a rendu service à la société, et se rend service à elle-même, en ne contribuant pas à augmenter le nombre

des misérables, en préférant souffrir seule, si elle est pauvre, que de souffrir en sus des privations de son mari et de ses enfants.

Écoutons Malthus à cet égard :

« Si, d'une part, nous craignons qu'en prêchant la vertu de la contrainte morale nous ne favorisions quelques vices, et si, de l'autre, le spectacle de tous les maux qu'entraîne une population excédante nous fait craindre d'encourager le mariage ; si nous pensons, en conséquence, que le mieux est de ne pas nous mêler de diriger les consciences à cet égard, mais plutôt de laisser chaque homme suivre librement son choix, en le rendant responsable, devant Dieu, du bien ou du mal qu'il aura fait, c'est là tout ce que je demande. Je serais fâché d'obtenir plus. Mais il s'en faut beaucoup qu'on en use de la sorte.

« Dans les classes inférieures où ce point de morale a le plus d'importance, les lois relatives aux pauvres sont un encouragement au mariage, qui agit d'une manière constante et systématique ; car elles ôtent à chaque individu le poids de la responsabilité que la nature impose à chaque homme qui devient père. La bienfaisance privée a la même tendance : elle facilite l'entretien d'une famille ; elle égalise, autant qu'il est possible de le faire, les charges du mariage et celles du célibat. Dans les classes supérieures, on excite au mariage par les égards que l'on a pour les femmes mariées et par l'espèce de distinction qu'on leur accorde. Le peu d'égards, au contraire, que l'on témoigne à celles qui vivent dans le célibat est propre à en inspirer le dégoût. Il arrive de là que des hommes qui n'ont rien d'agréable ni dans l'esprit ni dans la figure, et qui même sont parvenus au déclin de la vie, trouvent aisément de jeunes épouses, tandis que la nature semble indiquer que ces hommes devraient

chercher à s'assortir parmi les personnes d'un âge proportionné au leur. On ne peut douter que bien des femmes ne se soient mariées pour éviter le nom de vieilles filles. Trop alarmées de l'espèce de ridicule qu'un préjugé sot et absurde semble y avoir attaché, elles se sont déterminées à épouser des hommes pour qui elles avaient de l'éloignement, ou tout au moins une parfaite indifférence. *De tels mariages, aux yeux de ceux qui ont quelque délicatesse, sont une espèce de prostitution légale*; et souvent ils surchargent d'enfants le pays où ils ont été contractés, sans que ce mal soit compensé par quelque augmentation de bonheur et de vertu dans ceux qui leur ont donné naissance.

« Dans tous les rangs de la société règne l'opinion que le mariage est une espèce de devoir, et cette opinion ne peut manquer d'avoir de l'influence. Un homme qui croit qu'il n'a pas payé sa dette à la société s'il ne lui laisse pas après lui des enfants qui le représentent, n'osera pas écouter les conseils de la prudence, et croira, en se mariant témérairement, avoir droit de se reposer entièrement sur les soins de la Providence ¹. »

J. B. Say a fait suivre de sages réflexions de Ricardo sur la charité officielle d'une note qui trouve naturellement sa place ici.

« Ces vues, qui ne sont pas seulement d'un philanthrope, mais d'un philanthrope éclairé, font sentir l'imbécillité des princes qui consacrent les événements heureux de leur règne par le mariage de quelques filles pauvres, c'est-à-dire qui se rejouissent en condamnant aux larmes, et peut-être à la mort, les familles qui naîtront de ces unions follement pro-

¹ *Essai sur le principe de la population*, livre IV, ch. v.

voquées. Plutôt que de multiplier les créatures vivantes et susceptibles de souffrir, il vaudrait mieux favoriser la multiplication des moyens de subsistances, c'est-à-dire, abolir les entraves à l'industrie, ne point emprunter, afin de laisser les capitaux chercher des emplois productifs, et diminuer les impôts qui augmentent la cherté des produits, et par conséquent la difficulté de vivre; mais les moyens qui n'effrayent point les bons princes sont très-difficiles pour les mauvais¹. »

¹ Note à Ricardo, chap. v des *Salaires*.

XIII

ENTRAVES AU MARIAGE ET A LA POPULATION PAR LA RELIGION, LA PHILOSOPHIE, LA LOI ET LES MŒURS, DANS LE TEMPS PASSÉ ET DE NOS JOURS.

I

Les politiques grecs s'attachèrent à régler le nombre des citoyens; de même qu'ils pensaient qu'il fallait, dans certains cas, encourager la population, ils pensaient qu'il fallait, dans d'autres, mettre des obstacles à l'accroissement et notamment régler le nombre des mariages¹. D'une part, ils se préoccupaient de maintenir la force de la ville au niveau des villes voisines; et, d'autre part, ils devaient veiller à ce que le nombre des hommes libres, défenseurs de la patrie, ne devint pas trop nombreux pour pouvoir être entretenu par les paysans².

« Toutes ces petites républiques, dit Montesquieu, furent absorbées dans une grande, et l'on vit insensiblement l'uni-

¹ Voir p. 196, un passage de Montesquieu.

² Ils faisaient des essaims de colonies; ils se louaient comme les Suisses de nos jours.

vers se dépeupler; il n'y a qu'à voir ce qu'étaient l'Italie et la Grèce avant et après les victoires des Romains¹. »

Montesquieu cite à l'appui de son assertion les témoignages de Strabon et de Plutarque, cités par Tite-Live².

Voici comment s'exprime Aristote³ :

« C'est aussi un grand tort, quand on va jusqu'à diviser les biens en parties égales, de ne rien statuer sur le nombre des citoyens, et de les laisser procréer sans limites, s'en remettant au hasard pour que le nombre des unions stériles compense celui des naissances, quel qu'il soit, sous prétexte que, dans l'état actuel des choses, cette balance semble s'établir tout naturellement. Il s'en faut que le rapprochement soit le moins du monde exact. Dans nos cités, personne n'est dans le dénûment, parce que les propriétés se partagent entre les enfants, quel qu'en soit le nombre. En admettant, au contraire, qu'elles seront indivises, tous les enfants en surnombre, peu ou beaucoup, ne posséderont absolument rien.

« Le parti le plus sage serait de limiter la population et non la propriété, et d'assigner un maximum qu'on ne dépasserait pas, en ayant à la fois égard, pour le fixer, et à la proportion éventuelle des enfants qui meurent, et à la stérilité des mariages.

« S'en rapporter au hasard, comme dans la plupart des États, serait une cause inévitable de misère dans la république de Sparte; et la misère engendre les discordes civiles et les crimes.

« C'est dans la vue de prévenir ces maux que l'un des plus anciens législateurs, Phidon de Corinthe, voulait que le nombre des familles et des citoyens restât immuable, quand

¹ *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. xix.

² Tite-Live, mort en l'an 18 ou 19. Plutarque et Strabon vivaient 50 ans avant J. C.

³ *Politique*, l. II, ch. III, § 6.

bien même les lots primitifs auraient été tous inégaux. Dans les lois on a fait précisément le contraire ¹. »

Platon prescrit expressément que le nombre des maisons et des lots de terre ne dépasse jamais cinq mille quarante, comme celui des familles de guerriers. Quant au nombre des enfants, il ne le limite pas ; mais il dit qu'en cas de surabondance on peut interdire la génération ou envoyer l'excédant s'établir en quelque autre lieu qu'on aura jugé convenable ².

Aristote, analysant la constitution crétoise ³, dit : Les « vues du législateur sont excellentes sur les avantages de la sobriété et sur l'isolement des femmes, dont il redoute la fécondité ; mais il a établi le commerce des hommes entre eux, règlement dont nous examinerons plus tard la valeur bonne ou mauvaise. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire, son traducteur, ajoute : « Ainsi ce vice, si répandu dans la Grèce, avait été sanctionné par des lois. C'était une opinion vulgaire, au temps d'Aristote, que les Crétois s'y étaient livrés les premiers... Grégoire, dans son *Traité de la Domesticité*, a réuni sur ce sujet des faits assez curieux... Dans l'antiquité ce goût fut réservé aux hommes libres ⁴... Platon a, dans une foule de passages, proscrit avec une très-grande énergie ce vice odieux. On peut surtout consulter les *Lois*, liv. VIII, p. 110, trad. de M. Cousin. V. Xénophon, *République de Sparte*, chap. II. »

¹ Phidon, dont parle Aristote, vivait vers la fin du neuvième siècle avant J. C.

² *Lois*, l. V.

³ *Politique*, l. II, ch. VII, § 5.

⁴ On ne craignait pas la multiplicité des serfs contribuables, mais celle des guerriers et des hommes libres à entretenir.

En parlant de l'éducation des enfants, Aristote¹ détermine comme époque la plus favorable au mariage : 18 ans pour les femmes et 37 ans, ou un peu moins, pour les hommes. Platon² fixe pour les femmes l'âge de 20 à 40 ans, et pour les hommes de 30 à 45.

M. Barthélemy Saint-Hilaire ajoute : « Sous le climat de la Grèce, c'était certainement retarder beaucoup le mariage pour les femmes. En ceci, les deux philosophes grecs ont été plus sages que nous ne le sommes aujourd'hui, où dans un climat comme le nôtre, c'est à-dire beaucoup plus froid, les femmes sont mariées aussi, en général, de 18 à 20 ans. Ocellus Lucanus, ou l'auteur qui a pris son nom, expose les mêmes principes qu'Aristote sur le mariage, dans le petit traité intitulé : *De la nature de l'univers*. »

Plus loin (§ 11) Aristote prescrit l'époque où la génération devra cesser (quatre ou cinq ans après la cinquantaine) et les époques les plus favorables pour la mener à bonne fin.

Dans ce même chapitre (§ 10) Aristote permet l'abandon et l'avortement : « ... Il conviendrait de défendre par une loi de prendre jamais soin de ceux qui naîtront difformes; et, quant au nombre des enfants, si les mœurs répugnent à l'abandon complet, et qu'au delà du terme formellement imposé à la population quelques mariages deviennent féconds, il faudra provoquer l'avortement avant que l'embryon ait reçu le sentiment et la vie. Le crime ou l'innocence de ce fait ne dépend absolument que de cette circonstance de sensibilité ou de vie.

Les anciennes lois de Rome cherchèrent, en général, à dé-

¹ *Politique*, liv. IV, ch. xiv, § 6.

² *République*, p. 276, trad. de M. Cousin.

terminer les citoyens au mariage; plus tard, les censeurs engagèrent par le Code et par les peines, selon les besoins (v. p. 311). Mais à diverses époques les mœurs contribuèrent beaucoup à dégouter les citoyens des unions légitimes. C'est contre cette tendance qu'Auguste voulut réagir par les lois Julia et Papia Poppea. Il disait dans une harangue aux chevaliers : « Pendant que les maladies et les guerres vous enlèvent tant de citoyens, que deviendra la ville si on ne contracte plus de mariages...? Ce n'est pas pour vivre seuls que vous restez dans le célibat, chacun de vous a des compagnes de sa table et de son lit, et vous ne cherchez que la paix dans vos dérèglements ¹. »

II

Le christianisme vint réagir, comme nous venons de le dire, contre les encouragements au mariage, en partant d'un principe moral et religieux, mais en dehors de toute préoccupation économique.

Depuis, l'Église catholique a toujours recommandé l'abstinence²; et la pratique de cette mortification, jointe à d'autres causes, a produit le célibat des prêtres, et d'innombrables institutions conventuelles destinées aux deux sexes.

Le célibat était recommandé par saint Paul, qui disait aux chrétiens « qu'il est avantageux pour l'homme de ne point

¹ Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIII, c. XXI.

² Le célibat est aussi en honneur dans le bouddhisme. On rencontre dans le Tibet et à Ceylan de nombreuses lamaseries habitées par des religieux vivant dans le célibat comme moyen d'arriver à un degré de nullification conduisant à l'absorption dans le *Grand Tout*.

chercher du tout le plaisir des sens, et que, si celui qui marie sa fille fait bien, celui qui ne la marie pas fait mieux ¹. »

Et ailleurs : « Les personnes qui se marient imprudemment souffriront dans leur chair des afflictions et des maux que je voudrais vous épargner ². »

Une loi de l'empereur Majorien (mort en 461) imposait aux pères de constituer une dot à leurs fils ou à leurs filles avant de les marier; et, plus tard, le concile d'Arles (524) défendait le mariage sans dot : *Nullum sine dote fiat conjugium*.

Dans sa vingt-quatrième session, le concile de Trente (clos en 1563) ³ frappe d'anathème l'opinion que « l'état conjugal doit être préféré à l'état de virginité ou de célibat, et qu'il n'est pas meilleur et plus saint de demeurer dans la virginité et le célibat que de contracter mariage. Si pour vaincre les volontés de la chair la sagesse naturelle est trop faible, en revanche la grâce y suffit ⁴. »

Nous trouvons ces citations dans un remarquable article publié dans le *Correspondant*, recueil religieux, par M. de Metz-Noblat, appartenant à l'école, malheureusement si restreinte, des économistes catholiques et malthusiens, que nous voudrions voir s'étendre. Ainsi que M. de Villeneuve-Barge-

¹ Paul, II *Corinth.*, xii, 9.

² Citation de M. de Villeneuve-Bargemont. *Hist. de l'Écon. pol.* 2^e vol., p. 278.

³ Dernier concile œcuménique, convoqué en 1542, ouvert en 1545 et clos en 1563. Les protestants furent entendus et condamnés dans ce concile, que ne reconnaît d'ailleurs pas l'Église gallicane.

⁴ *Population et misère*, extrait du *Correspondant*, 1854.

« Si quis dixerit, statum conjugalem anteponeudum esse statui virginitatis vel cœlibatus, et non esse melius ac beatius manere in virginitate vel cœlibatu, quam jungi matrimonio, anathema sit. » (Conc. Trident. sess. xxiv, can. 10.)

mont, M. de Metz-Noblat revendique la doctrine et la contrainte morale par le catholicisme, plus capable de donner à ce frein l'efficacité nécessaire pour contenir préventivement l'essor possible de la population, parallèlement ou au-dessous de l'essor possible de la production, et éviter la loi cruelle de la nature, qui fonctionne sans pitié sur la population, ne se proportionnant pas au capital, en inspirant aux hommes une prévoyance instinctive ou réfléchie qui leur conseille de ne pas user de toute la plénitude des facultés génératrices dont ils sont doués; en portant les uns à se maintenir dans le célibat, les autres à retarder le mariage; en conseillant à ceux-ci de n'en user qu'avec modération, à ceux-là de n'en pas user d'une façon réprouvée par la morale (p. 49).

S'appuyant sur les citations que nous venons de rapporter et d'autres¹, relatives à la consécration de la virginité et de l'abstinence, l'auteur que nous citons conclut en ces termes :

« Ainsi c'est dans le catholicisme, et dans le catholicisme seul, que les sociétés européennes peuvent trouver un frein à la fois moral, sérieux et efficace contre la puissance génératrice de l'homme; c'est à lui seul qu'on peut demander utilement de tenir en échec cet excès de force procréatrice que ne suffit point à contenir la prudence purement humaine; c'est lui seul qui vient renforcer cette sorte de prévoyance, et plus souvent encore la suppléer, pour épargner à notre vaine pitié le spectacle cruel d'une population exubérante moissonnée par la misère; seul il peut maintenir d'une manière durable et permanente, sans secousses, sans souffrances, par une simple action préventive, l'équilibre entre la population et le capital.

¹ Tirées d'un autre écrivain catholique et malthusien, M. Guerrier de Dumast, *Origine de tous nos périls*.

« Il y réussit de deux façons : d'abord en honorant et en faisant pratiquer la continence, ainsi que nous venons de le voir; ensuite en prêchant la simplicité des mœurs, en condamnant le luxe, en conseillant l'abstinence et la mortification. »

L'auteur explique comment cette doctrine n'exclut pas une raisonnable satisfaction des besoins de la civilisation et le culte des arts.

Les choses ainsi entendues, nous lui donnerons raison sur ce point. Nous accordons encore que la foi catholique peut inspirer et faire pratiquer la continence absolue. Mais il en est de même de toutes les fois, et nous ne saurions conclure d'une manière aussi exclusive que lui. Ce qu'il dit du catholicisme peut être dit de tout le christianisme, et encore de la philosophie et de la morale, c'est-à-dire de la raison.

En fait, et sauf un bien petit nombre d'exceptions, les catholiques (les hommes religieux) « croient presque offenser Dieu en pensant que les unions, même légitimes, puissent jamais être trop nombreuses ou trop fécondes, et que le Créateur fasse sortir de grands maux de la satisfaction des penchants naturels, qui, par leur côté noble comme par leur côté matériel, jouent un rôle si important dans la vie humaine. » Nous citons les paroles de l'auteur (p. 15).

En fait, si l'Église, en général, recommande la continence avant le mariage, si elle impose le célibat aux prêtres, si elle ne provoque pas aux mariages, elle pousse aussi de toutes ses forces à la fécondité des mariages riches ou pauvres, contrairement à la recommandation d'abstinence absolue peu praticable de Lactance, et à l'exemple des premiers chrétiens, qui n'étaient pas dans une condition et une situation d'esprit normales. Combien, en effet, parmi les trente-six millions de Français, par exemple, en les admettant tous bons catholiques, compterait-on de saints couples comme ceux de saint Henri.

et sainte Cunégonde, d'Injuriosus et sainte Scolastique¹.

En résumé, si M. de Villeneuve-Bargemont et M. de Metz-Noblat ont raison, ainsi que nous l'avons déjà reconnu, de revendiquer, non pour le catholicisme exclusivement, mais pour le christianisme, la priorité de la doctrine de la contrainte morale absolue prêchée par saint Paul et Lactance

¹ « Que ceux que leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses. » (Paroles de Lactance citées par G. Dupuynode dans ses *Études sur la pop. et la charité*, *Journal. des économistes*, 1854, 1855.)

« Dès lors on vit apparaître ces eunuques spirituels qu'avait signalés dans l'avenir le prophète Isaïe (cap. LVI, 4 et 5). Des âmes d'élite commencèrent à vivre de la vie des anges; l'armée en devint innombrable; et désormais, sans profaner leur corps par des mutilations ignobles, une foule d'êtres énergiques, armés de leur résolution seule, oublièrent qu'ils avaient un sexe. Ils y renoncèrent volontairement pour mieux gagner le royaume éternel.

« Les uns dans le sein même du mariage, au lieu d'user des droits qu'il conférait, s'en abstinrent, soit totalement, comme par exemple on le sait de Julien et de Basilissa, d'Injuriosus et de Scolastique, de saint Henri et de sainte Cunégonde, ou de saint Elzéar et sainte Delphine; soit en partie, comme avaient coutume de le faire la plupart des chrétiens des premiers siècles, lesquels, au rapport de Tertullien, dès qu'ils avaient assuré la perpétuité de la famille, réduisaient communément l'alliance conjugale à la simple union des âmes.

« Les autres ne consentirent même pas à contracter des liens dont la nature, dont l'apparence au moins, était en désaccord avec leur sublime désir. Voulant pousser la chasteté jusqu'à la virginité, ils embrassèrent franchement celle-ci, de droit aussi bien que de fait. » (*Origine de tous nos périls*, par M. P. Guerrier de Dumast.)

et pratiquée, nous dit-on, par les premiers chrétiens, et qui s'est traduite par le célibat des prêtres et la multiplication des couvents, il faut reconnaître que ces conseils d'abstinence ascétique sont peu praticables par le plus grand nombre, qu'ils n'ont pas eu pour but de proportionner la population aux moyens d'existence, et que leur action limitative a été neutralisée et bien au delà par la recommandation faite aux époux de multiplier autant que possible, autant que le permettent les forces procréatrices, en vertu d'une fausse interprétation du *crescite et multiplicamini* (V. p. 87), interprétation tout à fait en désaccord avec les lois de la nature et des besoins de l'homme, que le Christ ne voulait assurément pas méconnaître.

Cette funeste et regrettable impulsion a été donnée et continue à être donnée à l'accroissement de la population par la presque totalité des écrivains catholiques, par les casuistes, et au moyen de la confession¹. Mais tout porte à croire que, si les lumières du clergé catholique, portant leur attention sur cette grave question, étudiaient les lois et les conditions de la vie sociale, elles repousseraient les doctrines étroites des casuistes, ainsi que l'inintelligente jurisprudence de la congrégation de l'Index (V. plus loin, p. 338), et que le clergé userait de sa grande influence pour conseiller, non plus la procréation incessante et homicide, mais la prévoyance, sauvegarde de la dignité et de la moralité des familles. (Voir à ce sujet l'ensemble du chap. x.)

Ces réflexions s'adressent au clergé anglican que M. J. S. Mill² blâme vivement de donner aux pauvres le mauvais exemple de l'incontinence et de l'imprévoyance.

¹ Voir l'ouvrage intitulé *Mæchialogie*, cité p. 98, et destiné à servir de guide aux prêtres pour la confession.

² V. *Principles of political economy*, ch. XIII, § 13.

III

Voici maintenant quelques renseignements recueillis par la commission de pauvres en Angleterre touchant diverses prescriptions légales actuellement en vigueur relativement au mariage ¹.

Dans le Mecklembourg, les mariages sont retardés par la conscription jusqu'à la 22^e année, et par le service militaire pendant six ans de plus ; en outre, les futurs époux doivent avoir un domicile, sans quoi le prêtre n'a pas le droit de les marier. Les hommes se marient de 25 à 30 ans, et les femmes presque au même âge, parce que les uns et les autres doivent gagner d'abord de quoi s'établir.

En Saxe, l'homme ne peut se marier avant 21 ans, s'il est propre au service militaire. A Dresde, les artisans ne peuvent se marier qu'après être passés maîtres.

Dans le Wurtemberg, l'homme assujéti au service militaire ne peut se marier avant 25 ans, que par une permission spéciale obtenue ou achetée, et en prouvant que lui et sa future possèdent ensemble de quoi s'établir et élever une famille. Dans les grandes villes, il faut posséder de 800 à 1,000 florins ; dans les petites, de 400 à 500, et 200 florins dans les villages.

En Bavière, les futurs doivent également faire la preuve qu'ils ont des moyens suffisants d'existence.

Il en est de même à Francfort. A Lubeck, l'homme doit prouver qu'il a une profession capable de subvenir aux besoins d'un ménage, avoir été reçu bourgeois et acquis l'uniforme de garde bourgeoise, qui coûte une centaine de francs

¹ V. J. S. Mill, *Principes d'économie politique*, chap. xi, § 4

En Prusse et dans d'autres pays de l'Allemagne, il n'y a pas de prohibition directe; mais, comme tous les hommes sont tenus de passer plusieurs années dans les rangs de l'armée, à l'âge où les mariages sont le plus généralement contractés, il en résulte des obstacles positifs aux unions prématurées.

En Norvège, le prêtre, avant de marier, est tenu de constater que les futurs auront les moyens de soutenir leur famille.

En Suisse, dans divers cantons (Lucerne, Argovie, Unterwald, Saint-Gall, Schwytz et Uri), les jeunes gens qui veulent se marier doivent prouver au magistrat du district qu'ils sont en état d'entretenir une famille.

L'ancienne organisation de l'industrie et sa composition agissaient comme obstacle à la population. L'ouvrier ne devenait un peu libre et maître de lui que lorsqu'il était passé maître. Il était rare de voir que les artisans se mariassent avant cette époque, car les pères n'aimaient pas à donner leurs filles à des hommes qui n'avaient pas encore d'état. Or les règlements prescrivaient en général que la maîtrise ne pouvait s'obtenir avant l'âge de 25 ans.

Dans quelques pays, les mœurs et l'usage agissent dans le même sens que les lois positives. M. de Sismondi dit que, dans quelques parties de l'Italie, les classes pauvres imitent les classes supérieures et obéissent à l'usage en ne mariant qu'un seul enfant : les autres vivent dans le célibat.

Partout où les ouvriers agricoles sont engagés pour un an, et seulement quand ils sont célibataires, les jeunes gens ne se marient point pour ne pas se priver d'emploi. Il en est de même dans toutes les professions où le célibat est une condition d'occupation.

Nous avons rapporté (p. 178) l'opinion de M. J. S. Mill sur les obstacles que la loi devrait opposer aux mariages des indigents réclamant des secours.

Malthus réclame, au contraire, la liberté pleine et entière du mariage.

« On m'a accusé de proposer une loi pour défendre aux pauvres de se marier. Cela n'est pas vrai. Bien loin d'avoir proposé une telle loi, j'ai dit distinctement que, si un individu voulait se marier sans avoir une espérance légitime d'être en état d'entretenir sa famille, il devait avoir la plus pleine liberté de le faire, et toutes les fois que des propositions prohibitives m'ont été suggérées, comme convenables, par des personnes qui avaient tiré de fausses conséquences de ce que j'avais dit, je les ai toutes fermement et uniformément réprouvées. Je suis en effet de la manière la plus décidée de l'opinion que toute loi positive pour limiter l'âge du mariage serait injuste et immorale; et de toutes mes objections à un système de communauté et à celui des lois sur les pauvres (deux systèmes qui, bien que différents dans leur origine, sont de nature à produire les mêmes résultats), la plus grande est que la société dans laquelle on réussirait à les réaliser serait finalement réduite à la triste nécessité d'opter entre la détresse universelle et la mise en vigueur des lois *directes* contre le mariage ¹. »

¹ *Essai sur le principe de population*, liv. II, chap. VII, p. 380 de la 2^e édit. *Collection des principaux Économistes*.

XV

ABERRATIONS AU SUJET DE MALTHUS. — LES MALTHUSIENS
HONNIS. — PAMPHLET ET CHANSON CONTRE
LES MALTHUSIENS.
— LA DOCTRINE DE LA PRÉVOYANCE MISE A L'INDEX.

I

Nous avons dit (p. 6) que Malthus était un curieux exemple des aberrations dans lesquelles l'opinion publique peut être entraînée; et nous avons expliqué par quel concours de circonstances s'est produit ce résultat, auquel ont contribué divers publicistes politiques, la plupart des philanthropes, les écoles socialistes et divers économistes qui en ont parlé sans l'avoir lu, d'après des citations tronquées et infidèles, ou qui, l'ayant lu, ou bien, ce qui est plus probable, simplement parcouru, l'ont oublié et n'ont retenu dans leur esprit qu'une impression altérée.

Le lecteur trouvera l'explication de ce phénomène dans divers passages de ce livre, dans l'exagération que nous signalons (p. 108) au sujet de la charité, dans le retentissement qu'a eu sa fameuse phrase niant le droit au travail et à l'assistance (p. 171); dans la brochure publiée sous le nom de Marcus (p. 194); dans les réflexions de M. Mill que nous

rapportons (p. 208); dans les prétentions de quelques-uns de ses critiques (p. 248); et en général dans les illusions et les préjugés politiques et religieux, contre lesquels Malthus est venu réagir, dont les partisans ont été le plus souvent conduits à exagérer et même défigurer tout à fait ses vues, ses assertions et ses conseils. Il y en a, nous l'avons dit, un assez grand nombre qui le combattent dans ses fausses interprétations, et qui n'ont d'autres raisons à lui opposer que celles qu'il a données lui-même ! plaisante chose en vérité.

II

On ferait des volumes si l'on voulait relever toutes ces fausses interprétations, toutes les confusions faites, toutes les exagérations, absurdités et injures débitées au sujet de Malthus, de ses recherches et de celles des autres économistes sur la population. Il n'y aurait pas grand profit à faire un pareil relevé; toutefois nous ne pouvons passer sous silence un écrit publié par M. Proudhon, en 1848, dans son journal le *Peuple*, et intitulé les **MALTHUSIENS**¹.

M. Proudhon défendait la doctrine du droit au travail, et l'idée lui vint de donner le nom de *malthusiens* à ses adversaires, qu'il pouvait ainsi signaler à l'opinion publique comme des sectateurs du « docteur Malthus, un *économiste*, un *anglais!* » trois injures en trois mots. Il rappelait la fameuse phrase de Malthus (V. p. 171) et la figure prétentieuse du banquet, et en déduisait cette assertion.

« En conséquence de ce grand principe, Malthus recommandé, sous les menaces les plus terribles, à tout homme qui

¹ Reproduit dans ses *Idées révolutionnaires*, 1 vol. in-8°. (Chez Garnier frères.)

n'a pour vivre ni travail ni revenu, de *s'en aller*, surtout de ne pas faire d'enfants; la famille, c'est-à-dire l'amour comme le pain, sont de par Malthus interdits à cet homme-là. »

Or Malthus, s'il faut le répéter ici, ne dit pas aux malheureux de *s'en aller*; il ne conseille à qui que ce soit de le dire; il prêche, au contraire, une charité intelligente et efficace; mais il avertit le père de famille que la nature impitoyable inflige les souffrances et la mort à ceux que l'imprévoyance jette dans un monde trop occupé, où ils ne trouvent pas à vendre leurs services.

Malthus n'interdit ni la famille, ni l'amour, ni le pain. Il fait au contraire tous ses efforts pour que les familles aient du pain, et que l'amour soit relevé par les plus nobles sentiments, par la préoccupation du bien-être physique et moral de la famille.

Cependant cette assertion que nous venons de transcrire est retournée de plusieurs façons dans ce pamphlet, où on lit encore ceci :

« ... La théorie de Malthus est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu... »

« Les économistes ont les premiers, parmi nous, par un inconcevable blasphème, érigé en dogme de providence la théorie de Malthus. Je ne les accuse pas plus que je ne les calomnie. Les économistes sont en cela de la meilleure foi comme de la meilleure intention de Malthus : ils ne demanderaient pas mieux que de faire le bonheur du genre humain; mais ils ne conçoivent pas comment, sans une organisation quelconque de l'homicide, l'équilibre entre la population et les subsistances pourrait exister. »

Ainsi réfléchir sur les devoirs et les charges de la famille avant de contracter mariage; y réfléchir pendant le mariage;

ne pas mettre sur terre plus d'enfants qu'on n'en peut élever : voilà le blasphème des économistes, voilà une théorie d'assassinat, une organisation de l'homicide !

Ce jour-là, évidemment, M. Proudhon avait la fièvre ! Nous avons montré plus haut (p. 193) M. Proudhon plus malthusien que Malthus en fait de contrainte morale.

M. Proudhon posait ainsi la question du droit au travail :

« Qui viendra me dire que le droit de travailler et de vivre n'est pas toute la révolution ? — Qui viendra me dire que le principe de Malthus n'est pas toute la contre-révolution ? »

Nous avons montré plus haut la différence qu'il faut faire entre le droit de travailler et le droit au travail. Le droit de travailler, c'est la *liberté* dont les malthusiens sont partisans ; le droit au travail, c'est le *droit à la propriété d'autrui*, selon M. Proudhon lui-même (v. p. 291). Les malthusiens ne nient pas le droit de vivre, ils nient le droit de vivre aux dépens d'autrui ; ce qui est bien différent.

M. Proudhon englobait avec les économistes, sous le nom de Malthusiens, les gens de loi, les gens de lettres, l'église, la haute bourgeoisie, les possesseurs de la grande propriété, les hommes du gouvernement, au demeurant fort peu malthusiens, comme on a pu en juger par divers passages de ce livre. Cette confusion servait à sa polémique du moment dirigée contre le gouvernement qui avait suspendu son journal, contre l'Assemblée constituante qui lui avait voté à l'unanimité, moins un, un blâme d'ailleurs assez peu logique de la part d'une grande majorité (réactionnaire ou rouge) plus ou moins socialiste, et contre tous ses adversaires, qu'il finissait par traiter de « carnassiers de Malthus. »

En résumé, quoique le pamphlet de M. Proudhon ait eu beaucoup de retentissement dans la classe populaire, et bien qu'il ait été souvent rappelé depuis comme argument contre

les économistes par plusieurs des écrivains « carnassiers » ci-dessus, on peut dire qu'il n'a aucune valeur scientifique et qu'on ne peut l'expliquer que par la colère.

III

Comme échantillon des tristes niaiseries en circulation à propos de Malthus et de la doctrine de la prévoyance et de la responsabilité, nous avons recueilli une chanson intitulée les *Malthusiens*¹, évidemment inspirée par le pamphlet de M. Proudhon, et, d'ailleurs, assez pauvre au point de vue littéraire; nous en citons les passages les plus saillants, comme témoignage de l'ignorance de notre temps sur un sujet que chacun a tant d'intérêt à connaître.

Les malthusiens! quelle est donc cette engeance?

Dit en riant le peuple travailleur.

Est-ce un canard rouge, blanc ou régence,

Frais emplumé par quelque écrivailleur?

Ne riez pas, tremblez plutôt, mes frères,

C'est une secte à qui l'Anglais Malthus

Osa léguer ces arrêts funéraires

Dont je traduis le sombre prospectus :

Qu'attendez-vous, enfants du prolétaire,

Quand vous n'avez ni travail ni crédit?

Celui qui chôme est de trop sur la terre,

Allez-vous-en, les malthusiens l'ont dit.

.

¹ N° 1 d'un *Album populaire*. (Chez Durand, rue Rambuteau; paroles de M. Victor Rabineau, musique de M. A. Maqueric. Avril 1849.)

Quand nous disons : « Que tout le monde vive, »
 . . . Les barons, les sbires de la presse,
 Les financiers, les chacals de parquet,
 Tous malthusiens engraisés de paresse,
 Ont répondu : « Pour nous seuls le banquet ! »

Qu'attendez-vous, etc.

.
 Tu dois, rebelle aux lois de la nature,
 De par Malthus ossifier ton cœur.
 La faim sévit sur la plèbe inutile
 Et tord l'enfant à son cou suspendu.
 N'approche plus ta femme trop fertile :
 Comme le pain, l'amour t'est défendu.

Qu'attendez-vous, etc.

.
 Le prêtre même épouse leurs fureurs.

Qu'attendez-vous, etc.

Allez-vous-en.
 Et, si bientôt la misère est trop lente,
 . . . L'ordre, à la main sanglante,
 Aura pour vous des canons et du feu.

Qu'attendez-vous, etc.

Cette chanson est bien l'expression des sentiments de la grande majorité de ceux qui connaissent le nom de Malthus, qui croient, parce qu'on le leur a dit, et qui croiront jusqu'à ce qu'on leur ait enseigné le contraire, — que les malthusiens sont les apôtres de toutes les aristocraties; — les promoteurs

de l'exploitation des masses par les riches; — les inspireurs des écrivains, des magistrats, des gouvernements, des prêtres ennemis des réformes; — qu'ils veulent défendre les mariages, détruire la famille; — et qu'ils provoquent les mesures draconiennes contre les masses. — C'est tout juste le contraire de la vérité!

Dans un moment d'agitation populaire, l'accusation de malthusien pourrait donc devenir aussi dangereuse que celle d'accapareur ou de sorcier.

Et pourtant les pauvres, les salariés, n'ont jamais eu un défenseur plus chaleureux, mieux inspiré, plus intelligent que ce bon et digne Malthus!

Je ne désespère donc pas que, tôt ou tard et

...après un lent examen,
On ne lui dresse une statue
Pour la gloire du genre humain. (BÉRANGER.)

IV

Le lecteur trouvera peut-être assez curieux que nous lui signalions ici, au-dessous de l'accusation de malthusisme lancée contre la doctrine économique et la doctrine générale de l'Église, différant entre elles sur les deux points fondamentaux de la charité publique et de la contrainte morale, — que nous lui signalions, disons-nous, la décision de la sacrée congrégation de l'Index.

Nous avons lu dans l'*Économiste belge*¹ :

¹ *Journal des réformes économiques et administratives*, publié par M. de Molinari, 2^e année, 20 nov. 1856.

« La sacrée congrégation de l'Index vient de mettre en interdit le *Dictionnaire de l'économie politique*, ce magnifique répertoire d'une science qui a inspiré le plus grand homme d'État de notre temps, sir Robert Peel, et qui a fourni au pape Pie IX le seul bon ministre qu'aient jamais possédé les États pontificaux, M. Rossi. Le *Journal de Bruxelles* ne manque pas d'approuver l'arrêt rendu par la sacrée congrégation de l'Index, en affirmant que le *Dictionnaire de l'économie politique* n'est qu'un tissu d'immoralité. Comme preuve à l'appui, le *Journal de Bruxelles* cite d'abord un article de M. Clément sur les besoins des hommes, dans lequel cet économiste immoral a proclamé que l'homme doit chercher à multiplier ses besoins, et qu'on ne résiste à une jouissance qu'en vue d'une autre; ensuite, un article de M. Joseph Garnier, sur la population et sur la charité, dans lequel cet autre économiste, plus immoral encore, affirme, en premier lieu, que la charité ne saurait être la règle dans la société, mais l'exception, et qu'il n'est pas bon que les hommes s'accoutument à vivre les uns aux dépens des autres; en second lieu, que les hommes ne doivent pas se multiplier avec l'imprévoyance des brutes, mais qu'ils sont tenus de consulter leurs ressources avant de se charger de la responsabilité d'une famille. Sans doute, répondrons-nous au *Journal de Bruxelles*, les économistes prétendent que l'homme doit multiplier ses besoins; mais, comme les économistes sont essentiellement spiritualistes, comme à leurs yeux l'homme n'est pas simplement composé de matière, ils entendent par besoins aussi bien les appétits de l'âme que ceux du corps. Cultiver son esprit, développer et enrichir son âme, c'est donc un besoin pour les rédacteurs du *Dictionnaire de l'économie politique*, si ce n'en est pas un pour les membres de la sacrée congrégation de l'Index et pour leurs collègues du Jour-

nal de Bruxelles. Voilà pour ce qui concerne les hérésies morales de M. A. Clément.

« Voyons maintenant si les méfaits reprochés à M. Joseph Garnier sont plus sérieux. M. Garnier prétend que l'organisation de la société ne saurait être fondée sur la charité, et que le travail est préférable à la mendicité. M. Garnier a contre lui, nous en convenons, l'exemple du bienheureux Labbre, ce vertueux mendiant d'Église, récemment préconisé par l'*Univers*; en revanche, M. Garnier peut invoquer l'autorité de saint Paul, qui disait assez durement, ma foi, aux Labbre de son temps : « Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. » Il se peut que l'*Univers*, qui a réussi à faire canoniser le bienheureux Labbre, réussisse aussi à faire mettre saint Paul à l'index; mais, en attendant, n'est-il pas bien permis de préférer saint Paul à l'*Univers*?

« Enfin, M. Garnier recommande la prévoyance en matière de population. Quand le *Journal de Bruxelles* le voudra, nous lui prouverons que M. Garnier et les autres disciples de Malthus sont d'accord sur ce point, non-seulement avec le sens commun et ses apôtres, mais encore avec la religion et ses docteurs. En attendant, nous nous bornerons à lui recommander de mieux choisir les témoignages qu'il oppose aux démonstrations des économistes?

« Au surplus, ne nous étonnons pas de l'arrêt rendu par la sacrée congrégation de l'Index. On condamne volontiers ce qu'on ignore. Il y a apparence que, si les inquisiteurs de la Foi avaient su un peu d'astronomie, ils se seraient abstenus de condamner Galilée. De même, si comme le voulait excellemment, en 1847, le pape Pie IX, conseillé par M. Rossi, l'économie politique était enseignée dans les séminaires, la sacrée congrégation de l'Index ne condamnerait pas aujourd'hui le *Dictionnaire de l'économie politique*. »

Dans cette même appréciation, le *Journal de Bruxelles* s'appuyait sur l'autorité de M. Proudhon, qui n'a pas, que nous sachions, préconisé la charité comme solution à la misère, bien qu'à vrai dire la doctrine de la charité aboutisse au droit au travail, dont ne voudrait pas le *Journal de Bruxelles*, dès lors malthusien aux yeux de M. Proudhon, malthusien, à son tour, aux yeux des rédacteurs du journal religieux, qui repoussent la contrainte morale que conseille M. Proudhon (V. p. 171).

TABLE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES MATIÈRES.

- Académie** des sciences morales et politiques.— Lecture de Ch. Comte sur Malthus, 8. — Lecture de M. Joseph Garnier sur la population, et discussion à la suite de cette lecture, 259. — Opinion de MM. Passy, Dunoyer, lord Brougham, Villerminé, Guizot, Léon Faucher, 258. — Remarques de M. Joseph Garnier, 268.
- Agriculture.** — Rapport du progrès des récoltes avec la population, 66. — Le progrès de l'agriculture remède à l'excès de population, 136.
- Aissance.** — Diminue la fécondité, pourquoi? 42. — Théorie de M. Doubleday, 44, 205. — Circonstance qui peut la rétablir, 206.
- Allemagne.** — Émigrations de ce pays, 25 et 144.
- Angleterre.** — Nourrit une partie de sa population par des importations, 35. — Importance des caisses d'Épargne, 117. — Émigration importante de ce pays, 25, 144. — Vie moyenne, 47.— Commerce extérieur en 1846 et 1855, 144. — Doctrines de l'école anglaise, V. *Economie politique*.
- Antiquité.**— Croyance sur la population, 4.
- Aristocratie.** — Son principe limitatif de la population, 57. — Aristocratie anglaise peu prévoyante, 48.
- Armées permanentes.** — Absorption énorme du travail et du capital par les armées permanentes, 132. — Le désarmement international, moyen de remédier à l'excès de population, 152.
- Assistance.** — V. *Droit à l'assistance, Droit au travail, Charité*.
- Association.** — Si on peut espérer du développement de l'esprit d'association un remède au paupérisme, pouvant résulter de l'énergie du principe de population, 159.
- Assurances.** — V. *Prévoyance* (Institutions de).
- Banques d'Écosse.** — V. *Prévoyance* (Institutions de).
- Bastiat.** — Proteste contre l'ignorance des adversaires de Malthus, 8.

- Sa théorie de perfectibilité, obstacle à la population, n'est autre que la prévoyance de Malthus et des économistes, 59, 81. — Reproche à Malthus d'avoir conclu à la fatalité de la misère, 80, 256; — se contredit avec lui-même, 29. — Ses dissidences avec Malthus, 85. — Approuve la fameuse déclaration de ce dernier sur le droit de vivre, 177.
- Caisses** d'épargne, de secours mutuels. — V. *Prévoyance* (Institutions de).
- Capital.** — L'augmentation du capital, remède à l'excès de population, 129.
- Catholicisme.** — V. *Christianisme*.
- Charité.** — Funestes effets de la charité publique et privée sur la moralité et la condition des pauvres; — insignifiance de ce moyen de contr.-balancer l'excès de population, 165. — Conclusion de l'auteur sur le droit à l'assistance et les institutions charitables, 184. — Opinion de Ricardo, 185. — La justesse des observations de Malthus confirmées par l'expérience, 257. — Le droit de charité et le droit à l'assistance, 298. — La charité peut aboutir au communisme, 306, 330.
- Charitatives.** — V. *Philanthropes*, *Droit au travail*, *Socialisme*.
- Christianisme et Catholicisme.** — Ont la priorité de la contrainte morale, 88, 89, 524; — mais ne la conseillent pas dans le mariage, 325, 527. — Cette prévoyance mise à l'index, 338. — Peuvent aboutir au communisme, 505.
- Communaux.** — L'aliénation des biens communaux recommandée par M. Mill comme moyen de développer la prudence et l'économie, 138.
- Communistes.** — Méconnaissent le principe de dignité, 58. — A quelles difficultés ils se heurtent, 168.
- Constitution.** — La constitution anglaise et les constitutions fran-
- çaises de 91, 95 et 1848 proclament le droit au travail, 306. — Préambule de celle des États-Unis, 309.
- Contrainte morale.** — Définie et appréciée, 78, 79, 91, 96, 99, 116; par MM. Mill, Sismondi et Rossi, 213 et suivantes; — A l'académie des sciences morales et politiques, 269, 274. — Sur cette formule, 276. — Moyen d'accroître la population, 112. V. *Limitation préventive*.
- Corporations.** — Mettaient obstacle à l'accroissement de la population, 329.
- Couvents.** — Leur utilité au point de vue de la population, 88.
- Dignité.** — Le sentiment de dignité limitatif de la population, par qui exagéré, par qui méconnu, 58. — Ce sentiment affaibli et détruit par la charité et l'aumône, 166. — V. *Moralité*.
- Disette.** — Augmente la mortalité, 48. — Diminue les mariages et les naissances, 49.
- Doublément de la population.** — Périodes de doublément aux États-Unis, à diverses époques, 15. — En divers pays d'Europe, 23, 280. — Dans les divers départements de la France, 52.
- Droit à l'assistance.** — N'est autre que le droit au travail, 296. — Apprécié, 297. — Dans les limites des ressources sociales, 300. — Fausse interprétation de la morale du Christ, 305. — Formule de Morelly, 312. — Proclamé par Pitt au sein du parlement anglais, 306.
- Droit au travail ou à l'assistance.** — Déclaration célèbre de Malthus à l'égard de ce droit, inexactement interprétée, 171. — Déclaration inverse de Lamennais; déclarations analogues de Bastiat et de M. Mill, 175, 176. — Travestissement par M. Proudhon, 332. — Cependant M. Mill reconnaît le droit à l'assistance dans une certaine limite, 177, 181. — Conclusions de

- l'auteur à ce sujet, 184. — Discussion à l'Assemblée constituante de France rappelée, 257. — Analyse de cette discussion; notice historique et critique sur le droit au travail, 284. — La révolution de Février n'a pas été faite par le droit au travail, 284, 305. — Le droit au travail des socialistes n'a rien de commun avec le droit de travailler de Turgot, 287; — signification variable donnée à cette formule par les socialistes, 290. — Le droit au travail est le droit à la propriété d'autrui, 292. — Analyse du droit à l'assistance et du droit au travail, 296; — origine de cette formule, 302; — apprécié par Quesnay, 305; — historique et proclamation de ce droit, dans les constitutions anglaise et françaises, 306. — M. Proudhon ait de ce droit toute la révolution, 334.
- Dumoyet.** — Sa lettre à M. Joseph Garnier sur la prudence dans le mariage et la limitation préventive de la population, 94.
- École anglaise.** — V. *Économie politique*.
- Économie, épargne.** — A quelle condition elle améliore le sort des classes pauvres, 115.
- Économie charitable.** — Appréciée, 128.
- Économie politique.** — Nécessité de l'enseigner aux prêtres, 98. — Doit faire partie de l'instruction de tous, des ouvriers surtout, 122, 209, 219. — Funestes résultats de l'ignorance économique de toutes les classes, 124. — Des prétendues écoles anglaise et française, chrétienne, charitable, etc., 10, 88, 128. — Comment les principes économiques ont préservé les ouvriers anglais de socialisme, 123.
- Économistes.** — Écoles anglaise et française, 10. — Leur principal moyen de combattre l'énergie du principe de population, 72. — Leurs moyens d'améliorer le sort des populations, 127. — Flétris du nom de Malthusiens par les socialistes, 194, 331 et suiv.
- Émigration.** — Faible obstacle à l'accumulation de la population, 40. — Émigration en Amérique, depuis le seizième siècle, 41. — Arrêtée par la contrainte morale, 115. — Considérée comme remède à l'excès de population; illusions à cet égard; dans quel cas elle est efficace. — Opinions de Ad. Smith, Say, de Tracy, Rossi, J. S. Mill; importance de l'émigration européenne; effets providentiels et civilisateurs de l'émigration, 143.
- Encouragements et provocations à la population.** — Tendence générale des esprits jusqu'à Malthus, 3. — Conseil de l'Évangile, 87. — Conseils des casuistes aux gens mariés, 93. — Encouragements chez les anciens Perses, 310. — Par les philosophes grecs; — chez les Romains; — par les philosophes du dix-huitième siècle (Morelly, Montesquieu, de Pastoret), 311. — Lois de Louis XIV, de l'Édit, de Napoléon, en Sardaigne, 313. — Provocations des mœurs; — mot de Napoléon à madame de Staël; — prière de Lamartine; les vieilles filles raillées; réflexion de Malthus à ce sujet, 314. — Comment J. B. Say apprécie les mariages des filles pauvres par les princes, à l'occasion d'événements heureux, 316.
- Esclavage.** — Obstacle à l'accroissement de la population, 39. — Vie moyenne et mortalité des esclaves aux États-Unis, 19, 47. — Conseils au clergé, 49.
- État.** Combien peu il peut remédier à la misère provenant de l'excès de population. Combien les pauvres doivent peu compter sur les moyens de la politique, 151.
- États-Unis.** — Croissement de la population aux dix-huitième et dix-

neuvième siècles, 15. — Proportion d'esclaves, 19. — Importance de l'immigration des populations étrangères, 24. — Mortalité et vie moyenne des esclaves, 47. — Tableau des recensements décennaux de 1790 à 1850, 282. — V. *Esclaves*.

Évangile. — La contrainte morale et la prudence dans le mariage ne sont pas contraires aux prescriptions de l'Évangile, 84, 87, 93, 95.

Excès de population (Maux et Remèdes). — Maux qui peuvent en résulter, 32, 38, 46, 56. — Quand il se manifeste, 54. — Énoncé des divers remèdes pour le neutraliser ou le contre-balancer, 71, 128. — La prévoyance, contrainte morale de Malthus, limitation préventive de Bastiat, mariages tardifs, prudence dans le mariage, célibat, 77. — Le travail, l'économie, 114. — Les institutions de prévoyance, caisses d'épargne, de secours mutuels, de retraite, les assurances, les banques perfectionnées, 116. — L'instruction et l'éducation, 121. — L'augmentation de la production et du capital par le progrès de la science et de l'industrie, 129; la réforme douanière, 150; — le désarmement international, 152; — les progrès agricoles, les terres incultes, les nouveaux aliments, (pomme de terre, igname); les nourritures économiques, 136 et suiv. — L'émigration, 145. — L'aide de l'État et la forme des gouvernements, 151. — La refonte sociale et les systèmes mis en avant par les écoles socialistes, 156, 161. — L'association, 159. — Le développement de la charité publique et privée, et l'augmentation des institutions de prévoyance, 165. — La proclamation et l'application du droit au travail et à l'assistance, 170; — la taxe des pauvres et les secours aux salariés, 180. — L'atfermage d'un petit lot de terre, 183. — La réglementation du mariage, 187, 319, 323, 328; —

celle de l'immigration, 188. — La lactation triennale, 190. — Les procédés excentriques de Fourier, 191. — Idées des autres socialistes: P. Leroux, Owen, Cabet, etc., 192. — le malthusianisme de M. Proudhon, 195; — l'idée de M. Pierre Leroux, 192. — Le moyen chirurgical de Weinhold, 194. — L'infanticide de Marcus, 195, et des Chinois, 197. — Les moyens des philosophes grecs et de la constitution crétoise, 196, 320, 321. — La guerre, 198.

Existence (Moyens d'). — Ce qu'ils comprennent, 14.

Familles. — Doivent compter avant tout sur la prévoyance, 208. — Trop nombreuses, résultat d'une incontinence blâmable, 213. — Préjugé en leur faveur, 314, 315. — Préconisées par Pitt au sein du Parlement, 306.

France. — Mortalité et vie moyenne, 47. — Mortalité, fécondité et mariages, 50. — Périodes du doublement de la population par départements, 52. — V. *Ouvriers*.

Fraternité. — Très-difficile à pratiquer, 168.

Godwin. — Principal contradicteur de Malthus. — Malthus jugé d'après ses citations, 7. — Attribue la population des États-Unis à l'immigration, 22. — Conclut au communisme, 152. — Notice sur sa vie, 236. — Liste de ses ouvrages, 238.

Gouvernements. — Influence des bons et des mauvais gouvernements sur le sort des populations; rôle rationnel du gouvernement; préjugés à cet égard, 153 et suiv.

Guerre. — Coût et armements, 132. — Mortalité aux époques de guerre. — La guerre, faible obstacle à l'accroissement de la population, 198.

Homme. — A le libre arbitre, au sujet de la procréation, 83, 87, 104. — Qualités de l'homme instruit, 121.

Immigration. — L'immigration aux États-Unis appréciée par divers

- auteurs, 25. — M. de Tracy penche pour la restriction de la liberté d'immigration, opinion contraire de Malthus et de l'auteur, 188.
- Index (Congrégation de F).** — Met le *Dictionnaire de l'Économie politique* et la doctrine de la prévoyance conjugale à l'index, 338.
- Institutions** de Charité, de Prévoyance. — V. *Charité, Prévoyance.*
- Instruction.** — Considérée comme remède à l'énergie du principe de population, 121. V. *Economie politique.*
- Intérêt personnel.** — Principe limitatif de la population, 57, 89.
- Irlande.** — Émigration aux États-Unis, 25. — Extrême pauvreté de ce pays, 140.
- Ivrognerie.** — Prolifique, 125.
- Liberté.** — Liberté de l'homme pour la procréation de l'espèce, 83, 87, 104. — L'établissement de la liberté du commerce, remède à l'excès de population et moyen d'exciter le principe de prévoyance, 130. — La liberté suppose la responsabilité, 152. — Il faut laisser faire les citoyens, 156. — Liberté de travailler proclamée par Turgot et Louis XVI, 287.
- Limitation préventive de la population ou Contrainte morale.** — Un des aspects de la prévoyance, 12. — Conséquence des dispositions de Malthus, 32. — Peu observée par les pauvres, 43, 49; — par l'aristocratie et le clergé anglais, 48. — Observée par les classes aisées, 42; — par les ouvriers de la Croix-Rouge, 49. — Est le seul remède efficace à l'énergie du principe de population, 77, 119. — Elle n'est ni aristocratique ni contraire à l'Évangile, 85. — Elle est efficace, 90. — Comprend la prudence dans le mariage, 91. — Combattue par les casuistes, 93. — Lettre de M. Dunoyer à l'auteur, 94. — Argument de M. Proudhon, 99. — Argument de M. Thiers, 103. — Ses effets moraux, 104; — ses effets économiques sur les salaires; — sur la rente du sol; — sur l'emploi du produit net, 105. — Objections tirées de la dépopulation, — du plaisir des pauvres, — de l'utilité de l'émigration, 111. — Ses effets politiques et sociaux, 113. — Condition indispensable pour que le travail, l'économie et les institutions de prévoyance puissent être efficaces contre la misère, 114.
- Mac Culloch.** — Signale le principe de population comme élément de progrès, 55. — Fait la part de Malthus dans la découverte du principe de population, 244. — En désaccord avec Malthus sur l'intensité de l'énergie du principe de population et la pratique spontanée de la contrainte morale, 252.
- Malthus.** — Démontre le principe de population le premier, 2. — Réagit contre une triple erreur, 5. — Singulières aberrations à son sujet; — appréciation de Ch. Comte, de Bastiat; — ses contradicteurs et ses destructeurs; — Malthus fantastique, 7, 331, 333, 355 — Analyse de son *Essai sur le principe de population* et de sa théorie, 11. — Signification de ses deux propositions, 12 et 14. — Démonstration, 15 et 29. — N'a pas méconnu le principe de population comme ferment de progrès, 35. — Oublie de mentionner l'émigration au nombre des obstacles à l'accroissement, 40. — Ne méconnaît pas les effets de l'aisance et des progrès industriels, 42. — Insiste sur le principe de dignité, 58. — Imité par Bastiat, qui croit le perfectionner, 69. — Stupides reproches qu'on lui adresse, 72. — Propose la contrainte morale pour neutraliser l'énergie du principe de population, 77. — Ce qu'il entend par contrainte morale, 78, 91. — Ne croit pas à la fatalité de la misère, 78. — Son opinion sur la portée de la mise en culture des

terres incultes, 158. — Sur les soupes économiques, 141. — Sur le pouvoir direct des gouvernements quant à la condition des populations, 154. — Sur les établissements de charité, 168. — Sur le droit au travail ou à l'assistance; — sa fameuse déclaration à cet égard mal comprise, 170. — Analogue à une déclaration de saint Paul, 88. — Expression de tout état social possible, 173. — Non infirmée par M. Lamennais, 174. — Analogue à des assertions énergiques de Bastiat et de M. Mill, 176. — Notice sur sa vie et ses travaux, 225. — Liste de ses ouvrages; — analyse de son principal livre sur la population, 231. — Sa part dans la découverte du principe des populations, 241. — Ses continuateurs, 245. — Critiques récentes dirigées contre sa doctrine, 248. — N'est pas un ennemi de la population, au contraire, 253. — Ses services et sa doctrine appréciés à l'Académie des sciences morales et politiques, 258. — Par la société d'économie politique, 274. — Son opinion à propos des vieilles filles et des sarcasmes dont elles sont l'objet, 315. — Travestissement de sa déclaration relative au travail par M. Proudhon, 335. — Chant contre les malthusiens, 335. — Mise à l'index de sa doctrine de la prévoyance, 357.

Malthusiens. — *Les Malthusiens*, pamphlet de M. Proudhon, apprécié, 194. — Extraits cités, 352. — Chant. *les Malthusiens*, par M. V. Rabineau; extraits, 335.

Mariages. — Action de la disette sur les mariages, 49. — Leur fécondité dans divers pays, 50. — Mariages tardifs font partie de la prévoyance, 78. — Ce qu'on doit appeler ainsi, 94. — Objections qu'on y a faites, 92. — But du mariage, 97, 100. — Prudence dans le mariage, 91. — Combattue par les casuistes,

95. — Lettre de M. Dunoyer à l'auteur à cet égard, 94. — Argument de M. Proudhon, 99. — M. Mill proclame la nécessité de prohiber les mariages, comme conséquence du droit de vivre des secours de la société, 178. — Opinion contraire de Malthus et de l'auteur, 187. — Mariages des vieilles filles appréciés par Malthus; le mariage n'est pas un devoir, 315. — Mariages de pauvres filles, lors d'événements heureux, appréciés par J. B. Say, 316. — Entraves aux mariages par la religion, la philosophie, la loi et les mœurs; obstacles chez les Grecs, 318; — Opinion d'Aristote, 319; — chez les Romains, 322; — par le Christianisme et le Catholicisme; loi de Majorien; anathème du concile de Trente, 322. — Abstinence des premiers chrétiens, 326. — Entraves légales aux mariages des pauvres dans le Mecklembourg, la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière, les villes libres, la Prusse, la Norvège, la Suisse, 328. — Entraves dans les anciennes corporations, et par les mœurs, en Italie, 329. — La loi ne doit pas s'opposer aux mariages, 329. — Époque favorable aux mariages, 321.

Mill (J. S.) recommande l'aliénation des biens communaux comme moyen d'exciter à la prudence et à l'économie, 138. — Recommande dans le même but l'émigration sur une vaste échelle, 148. — Nie le droit d'avoir des enfants aux dépens d'autrui, 173. — Mais admet le droit à un minimum de salaire, 177, 181, et se contredit en signalant les funestes effets de ce droit; — en niant le droit au mariage comme conséquence du droit de vivre, 178. — Croit que le nouveau système de la taxe des pauvres a résolu le problème, 179. — Citation de lui relative à l'opinion et à la nature d'influences et de préjugés qui la dominent, 209.

Misère. — Résultat de l'excès de population, 12. — Pourquoi elle est prolifique, 43, 48, 125. — Conseils aux pauvres, 92, 215. — V. *Excès de population*.

Mœchiologie. — Traité des péchés contre les sixième et neuvième commandements du Décalogue, 98.

Mœurs. — Réaction à faire dans les mœurs par l'enseignement de l'économie politique, 125. — Provoquent à l'accroissement de population, 3, 314. — Y mettent obstacle, 322, 329.

Morale. — La limitation préventive du nombre des enfants fait partie de la morale, 77 et suiv., 84, 87, 93, 95, 98, 100. — Ce que la morale gagne au développement de la prudence conjugale, 105.

Moralité. — Principe développant la dignité et la prévoyance en général, et la contrainte morale en particulier, 77.

Mortalité. — Des pauvres et des riches en France; — des esclaves, 47. — En 1847, par suite de la disette, 48. — En divers pays, 50.

Moyennes. — Remarques sur les moyennes statistiques pour les localités, les classes de population, les nations; moyennes nationales, 52.

Obstacles. — Obstacles physiques et moraux que rencontre la population, 37. — Objections à ces obstacles, 46.

Opinion. — De la nécessité et de la possibilité de transformer l'opinion publique, au sujet de la population, 209, 219.

Ouvriers. — Prévoyance des ouvriers normands et des ouvriers de la Croix-Rousse, 49. — Pourquoi les ouvriers anglais ont été peu accessibles aux prédications socialistes, 123. — V. *Pauvreté*.

Pauvreté. — Résultat de l'excès de population, 52. — Prolifique, 45, 205. — Conseils de M. Dunoyer, 93; — de M. Mill, 209; — de Rossi, 215. —

Leur seul plaisir, 112. — Obstacles aux mariages des pauvres, 328. — V. *Misère, Salariés, Excès de population*.

Pays (divers). V. *Allemagne, Angleterre, États-Unis, France, Irlande, Russie, Mariages, Statistique*.

Perfectibilité. — Obstacle à la population, théorie de Bastiat, 59.

Philanthropes. — Partisans du droit au travail ou à l'assistance, 9. — Se font illusion sur l'importance de la pomme de terre et des soupes économiques, 140; — sur l'émigration, 146; — sur les avantages et les ressources de la charité officielle ou particulière, 165. — Exagèrent l'opinion de Malthus sur les établissements de charité, 168.

Philosophie. — Croyance générale de la philosophie du dix-huitième siècle sur la population, 4, 133. — Moyens d'Aristote et de Platon pour encourager ou limiter la population, 196, 311, 319. — Opinion de Zoroastre, 310; — de Confucius, 311; — de Morelli, 312; — de Montesquieu, 313. — Motifs des politiques grecs pour régler la population, 318. — Vuës de Phidon; — constitution crétoise, 319.

Pomme de terre. — Comment le développement de sa culture a remédié à la misère, 139.

Population. — Position de la question de population; — principe de population, 1. — Croyance générale et erronée avant Malthus, 3. — Sa tendance à croître en progression géométrique plus rapidement que les subsistances, 13, 14, 15, 258, 264, 268. — Accroissement aux États-Unis, 15; — au Canada et chez les Hébreux, 21. — A pu doubler plusieurs fois en vingt-cinq ans aux États-Unis, 16 et 29. — Périodes de doublement dans les divers pays d'Europe, 23. — Équation de la population et des subsistances, 53. — Si elle est réglée par la Providence, 54.

— Limitée par l'action du principe aristocratique ou d'intérêt personnel, 57; — par le principe de perfectibilité, 59. — Force productive de sa densité, qui n'est pas une mesure exacte de la richesse des sociétés 62. — Son rapport avec la production agricole, 66. — Limitation préventive de la population, 77. — La condition de la population ne dépend pas de la forme et de la bonne volonté des gouvernements, 153. — Ne pourrait être améliorée par une réorganisation de la société à la manière des inventeurs socialistes, 156. — Propositions fondamentales relatives à la population, 1 à xxvii. — formules de M. Joseph Garnier et de M. Thornton, 201. — Nécessité et possibilité de transformer l'opinion publique au sujet de la population, 209. — Accroissement moyen de la population en Europe; — période de doublement pour les divers pays, 280. — Progrès de la population des États-Unis; — tableau des sept recensements décennaux de 1790 à 1850, 282. — V. *Principe de population, Doublement de la population, Excès de population, Limitation préventive de la population, Mariages, Statistique.*

Population (Principe de). — Entrevu par plusieurs économistes, démontré par Malthus, 1. — En quoi il consiste, 11. — Lois formulées par Malthus et par l'auteur, 13 et 14. — Conséquences des deux lois fondamentales, 31. — Le principe de population ferment de progrès, 35, 252. — Obstacles physiques et moraux opposés par la nature ou par l'homme, 37. — Objections, 46. — Énoncé des moyens ou remèdes proposés pour combattre l'énergie du principe de population et en neutraliser les effets, 72. — La loi de la population, corollaire de la loi de proportion entre les agents de la production, 107. — La population

accrue par la contrainte morale, 112. — Le principe de population formulé en conclusions, 201. — Opinion antérieure à Malthus, émise par Montesquieu, 240; — par Mirabeau le père, 240; — par A. Smith, 241; — Herrenschand, 242; — Dugald-Stewart, 242; — Arthur Young, J. B. Say, et indication de divers, 243. — La part de Malthus dans cette découverte, 244. — Principaux défenseurs de cette doctrine, 246. — Critiques récentes dirigées contre ce principe par MM. Doubleday, Loudon et Blanqui, 248; — par MM. Villeneuve-Bargemont et de Gérando, 250; — par M. Mac Culloch, 251; — par MM. Carey et Bastiat, 255; — divers autres indiqués, 256. — Observations au sein de l'Académie des sciences morales et politiques au sujet de la lecture de M. Joseph Garnier entre MM. Passy, Dunoyer, Villermé, Guizot, Léon Faucher, lord Brougham; — objections portant principalement sur l'énergie du principe de population et celle de l'obstacle préventif, 258. — Remarques de M. Joseph Garnier, 268. — Discussion au sein de la Société d'économie politique, portant sur l'ensemble de la doctrine et sur la prudence conjugale, 274.

Prêtres. — Le clergé anglican peu prévoyant, 48. — Nécessité de leur enseigner l'économie politique. — Manuel des confesseurs, 98.

Prévoyance. — Comprend la contrainte morale, 12. — Se dit des obstacles préventifs au principe de population, 39. — La prudence avant et pendant le mariage, 78, 91, 94, 119. — A sa source dans l'esprit de familles, 104. — Comprend le travail et l'économie, 114. — Principal moyen des masses pour améliorer leur sort, 72, 119. — Peut être développée par l'aisance, 42; — par la liberté commerciale, 130; — par l'enseignement de l'économie politique, 122; — par

- l'aliénation des biens communaux, 138; — par l'émigration sur une vaste échelle, 148. — Formules relatives à la prévoyance, 202. — Prix de tempérance, 220.]
- Prévoyance** (Institutions de). — Influence des caisses d'épargne sur le sort des pauvres, 116; — des caisses de retraite, 117; — des sociétés de secours mutuels, des assurances, des banques d'Écosse, 118.
- Principe de population.** — Analyse du présent ouvrage dans l'Introduction, viii.
- Production.** — L'augmentation de la production, remède à l'excès de population, 129, 136.
- Progrès.** — Progrès moral par la contrainte morale, 104. — Progrès économique, 105. — Les progrès économiques, remèdes à l'excès de population, 129. — Les progrès de l'agriculture, ditto, 136.
- Prohibitif** (Système). — Pousse à l'excès de population et à la baisse des salaires, 130.
- Prolétaires.** — Étymologie; — méconnaissent les principes de dignité, 58. — V. *Ouvriers, Pauvreté, Salariaés*.
- Providence.** — Son action régulatrice sur la population, 54, 204. — Illusion de la providence sociale, 299.
- Recensements.** — Tableaux des recensements des États-Unis de 1790 à 1850, 282. — Remarque sur le recensement de la France en 1856, xi.
- Réformes.** — Les réformes économiques et la réforme douanière, remèdes à l'excès de population, 128, 130. — Le désarmement international, ditto, 132.
- Remèdes** à l'excès de population ou à l'énergie du principe de population. V. *Excès*.
- Responsabilité.** — L'homme est responsable de sa famille; — la responsabilité corollaire de la liberté, 152.
- Révolution.** — Croit que le sort des hommes dépend complètement des arrangements sociaux, 4, 153. — N'a pas bien compris la responsabilité inhérente à la liberté, et a substitué la tutelle de l'État à celle des seigneurs et des corporations, 152.
- Révolution de Février.* — N'a pas été faite pour le droit au travail; — formules invoquées à cette époque, 284. — Opinion contraire de M. Proudhon, 334.
- Rossi.** — Démontre le principe de population, 20. — Son opinion sur l'enseignement de l'économie politique, 123; — sur les illusions et les dangers de l'émigration, 146. — Citation relative aux influences et préjugés qui dominent l'opinion en matière de population, 215.
- Russie.** — Fécondité des mariages et mortalité dans ce pays, 50.
- Salaires.** — Le règlement de la population, principal moyen de les élever, 105. — Influence de l'excédant de travail, 109. — S'élèvent par l'augmentation du capital et la liberté commerciale, 428. — Effets désastreux du système de subvention aux salaires (*allowance system*), 182. — Système d'affermage d'un petit lot de terre aux salariaés (*allotment system*), 183. — Droit à un minimum de salaires égal au droit au travail, 303. — V. ce mot.
- Salariaés.** — N'ont pas d'autre sauvegarde que la restriction des progrès de la population, 209. — Conseils de M. Rossi, 215. V. *Pauvreté*.
- Say (J. B.)** démontre l'énergie du principe de population, 20. — Ses réflexions au sujet des mariages de filles pauvres, pour consacrer des événements heureux, 316.
- Socialisme.** — N'a pas de prise sur les ouvriers anglais, et pourquoi, 123. — Doctrines socialistes définies, et significations diverses du mot socialisme, 161, 280. — Curieux remèdes des écoles socialistes pour contre-balancer les effets du

principe de population, 191. — Comment elles entendent le droit au travail, 287, 290, 296, 301, 306. — Les socialistes appréciés, 293. — V. *Philanthropes*.

Statistiques (Indications). — Périodes du doublement de la population aux États-Unis, 15, 16. — Dans divers pays d'Europe, 23. — Immigration aux États-Unis, 24. — Catégories du sol en France, 30. — Chiffres de vie moyenne et probable, de mortalité, de fécondité des mariages dans divers pays, 47 et suiv. — Fécondité des mariages dans divers pays, 50. — Prix du blé de 1797 à 1847, 67. — Montant des dépôts et nombre des livrets aux caisses d'épargne, 117. — Commerce extérieur de l'Angleterre en 1846 et 1855, 131. — Émigration européenne, 144. — Moyenne des secours distribués par les bureaux de bienfaisance en France, 167. — Mortalité comparative en France à des époques de guerre, de disette, d'épidémie et de révolution, 198. — Accroissement moyen de la population et périodes du doublement dans les divers pays d'Europe, 280. — Tableau des recensements décen-

naux des États-Unis depuis 1790, 282.

Subsistances. — Les moyens de subsistance croissent en progression arithmétique ou en progression moins rapide que la population, 13 et 14. — Démonstration de cette loi, 29. — Équation de la population et des subsistances, 53.

Taxe des pauvres. — Appréciée par M. Mill, ainsi que la réforme de 1834, 180. — Ses résultats, 297.

Terre. — Produit en quantités limitées, 30. — Il n'y a pas, en fait, place sur la terre pour tous les membres des familles imprévoyantes; — fameuse déclaration de Malthus, 172. — Assertion contradictoire de M. de Lamennais, 174. — Assertions de Bastiat et de M. Mill, analogues à celles de Malthus, 173, 177.

Travail. — Son influence sur le sort des classes pauvres, et à quelle condition, 115. — V. *Droit au travail, Liberté*.

Vice et misère. — Résultats de l'excès de population, 12. — Ce que comprend cette formule, 39.

Vie moyenne et probable. — Dans divers pays, 47. — Des enfants des pauvres à Mulhouse, 57.

AUTEURS CITÉS

ÉCONOMISTES, MORALISTES, PHILOSOPHES, PUBLICISTES, ETC.

- AMPÈRE, 21.
ANQUETIL, 310.
ARISTOTE, 196, 319, 320, 321.
ARRIVABENE, 31.
BANKFIELD, 274.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, 320, 321.
BASTIAT, 8, 10, 21, 29, 80, 85, 91, 176, 232, 233. V. *Table a. des matières*.
BEAUMONT (Gust. de), 140.
BENTHAM, 245.
BÉRANGER (De), 337.
BÉRANGER (de la Drôme), 167.
BILLAULT, 294.
BLANC (Louis), 287, 296, 301, 303, 506.
BLANQUI, 10, 41, 232, 248.
BLODGET, 25.
BOOTH (David), 239.
BOUTOWSKI, 274.
BOUVARD (E.), 52.
BROUCKÈRE (Ch. de), 170.
BROUGHAM (Lord), 264, 266.
BUFFON, 243.
CABET, 192.
CANARD, 244.
CAREY, 10, 62, 232, 255.
CAVAIGNAC (Godefroid), 195.
CHALMERS, 246.
CHASTELLUX, 244.
CHERBULIEZ, 9, 230, 274, 276.
CHEVALIER (Michel), 194.
CLÉMENT (A.), 338.
COLBERT, 3.
COMTE (Ch.), 7, 229, 250, 252.
CONDILLAC, 244.
CONDORCET, 12, 244.
CONFUCIUS, 311.
CONSIDÉRANT, 503.
CONSTANCIO, 233, 239.
COOK, 198.
COOPER, 25.
CORMENIN, 298.
COUSIN, 320.
DEBBREYNE, 98.
DOUBLEDAY, 44, 248.
DROZ, 122.
DUCHATEL (T.), 170, 199, 246.
DUGATLD-STEWART, 242.
DUMONT (A.), 247.
DUNOYER, 92, 94, 246, 262, 274.
V. *Table a. des matières*.
DUVERGIER DE HAURANNE, 304.
EULER, 15.
EVERETT, 62
FAUCHER (Léon), 267.

- FONTENAY** (De), 274, 276.
FONTÉYRAUD, 233.
FORBONNAIS, 243.
FOURIER (Ch.), 158, 160, 164, 302.
FRANCLIEU (De), 274.
GARNIER (Comte Germain), 239, 244.
GARNIER (Joseph), 9, 76, 105, 106, 115, 124, 164, 232, 268, 274, 330.
GERANDO (De), 249.
GODWIN, *passim*. 7, 22, 152, 224 et suiv. 235. V. *Table alphabétique des matières*.
GRÉGOIRE, 320.
GUERRIER DE DUMAST, 324, 526.
GULLARD, 53, 257, 274.
GUIZOT, 266.
HARRINGTON, 152.
HENNEQUIN (Victor), 302.
HERRENSCHWAND, 242.
HÉRODOTE, 310.
HORN, 279.
HUME, 3, 225.
HYLES, 15.
ISAÏE, 326.
LACTANCE, 89, 326.
LAMARTINE (De), 304, 314.
LAMENNAIS (De), 174.
LARROQUE, 132.
LECLERC, 94, 274.
LEDRU-ROLLIN, 294.
LEGOYT, 249.
LEROUX (P.), 171, 192.
LOUDON, 190, 248.
LOUIS XIV, 313.
MAC CULLOCH, 33, 227, 244, 246, 249, 252.
MAGNE (J. H.), 68.
MAJORIEN, 325.
MALTHUS, *passim*. V. *Table a. des matières*.
MARCUS, 195, 351.
MATTHIEU (de la Drôme), 297.
METZ-NOBLAT (De), 323 et suiv.
MILL (James), 20, 246, 257.
MILL (J. S.), 10, 48, 85, 93, 138, 148, 173, 177, 180, 183, 209, 247, 324, 325, 331. V. *Table a. des matières*.
MIRABEAU (le père), 240, 244.
- MOLINARI** (Gust. de), 34, 107, 144, 247, 337.
MONJEAN, 233.
MONTESQUIEU, 3, 43, 196, 197, 240, 243, 313, 318.
MOREAU DE JONNÈS, 23, 198, 281.
MORELLE, 311.
NAPOLEON I^{er}, 5, 315.
NAPOLEON III, 153.
NECKER, 244.
ORTES, 3.
OTTER, 233.
OWEN, 12, 161, 192.
PALLOTTET, 274.
PASSY (H.), 66, 258, 263, 265.
PASTORET, 310.
PAUL (Saint), 87.
PETTY, 15.
PEIDON, 319.
PHYSOCRATES, 241.
PIE IX, 339.
PIT, 3, 171, 306, 315.
PLACE (F.), 24, 126.
PLATON, 196, 311, 330.
PLUTARQUE, 319.
POIVRE, 245.
PRÉVOST, 22, 26, 78, 91, 231.
PRICE, 15, 225.
FROUDHON, 10, 99, 161, 192, 193, 195, 291, 331.
PUYNODE (Du), 4, 65, 89, 170, 195, 194, 247.
QUESNAY, 241, 305.
RABINEAU, 335.
RAYNAL, 244.
REYBAUD (L.), 41, 54, 159, 161.
RICARDO, 185, 227.
RONDOT (Natalis), 197.
ROSSI, 41, 66, 85, 123, 195, 215, 232, 247, 257, 338. V. *Table a. des matières*.
ROUSSEAU, 224.
SAINT-SIMON, 161.
SAY (J. B.), 20, 21, 85, 137, 145, 227, 242, 243, 244, 245, 246, 257, 316. V. *Table a. des matières*.
SENIOR, 31.
SEYBERT, 25.
SISMONDI, 79, 85, 214, 246, 237

- SMITH** (Ad.), 3, 144, 225, 241, 244.
STEWART (James), 202, 243.
STRABON, 310, 519.
THIERS, 103, 161.
THOMAS, 2, 274.
THONNISSEN, 159.
THORNTON, 149, 185, 205, 247.
TITE-LIVE, 319.
TRACY (Destutt de), 14, 85, 145, 188, 246.
TURGOT, 166, 287.
VAUBAN, 3, 66.
VERGÉ, 258.
VERRI, 244.
- VILLENEUVE-BARGEMONT**, 10, 88, 128, 252, 248, 323.
VILLERMÉ, 47, 49, 264.
VOLTAIRE, 65.
WALLACE, 3, 225.
WARDEN, 27.
WATTEVILLE, 167.
WEINHOLD, 194.
WEST, 227.
WHATELY, 123.
XÉNOPHON, 320.
YOUNG (Arthur), 243.
WOLLSTONECRAFT (Miss), 237.
ZOROASTRE, 310.
-

ERRATA — RECTIFICATIONS

Page 39, au lieu de : Ch. x, § 5, lisez : Ch. xi, § 2.

P. 145 et suivantes, au lieu du titre courant, lisez : l'Émigration.

P. 175. Rétablir la fin de la citation de Lamennais ainsi :

« Animaux, plantes... sont l'*aliment* les uns des autres, se donnent les uns aux autres et leur être et les *éléments* de leur être, sans quoi aucun d'eux n'existerait »

P. 220 *Note*. La condition du nombre modéré des enfants n'est point indiquée dans la délibération du conseil municipal dont nous avons fait vérifier le registre; mais elle a été indiquée dans une note insérée dans les journaux (nous l'avons transcrite dans le *Journal des Economistes*, juillet 1852, XXXII, p. 423), et reproduisant en substance le contenu d'un avis placardé par les soins de M. Vauchelle, maire de Versailles, lequel était l'auteur de la proposition au conseil. La délibération porte : « La liberté d'appréciation la plus étendue est laissée à la commission, qui prendra toutefois en grande considération les habitudes suivantes : » (Suivent les conditions indiquées, p. 220.) Au reste, ce prix n'a été distribué que deux fois. Les ouvriers ont accueilli ce prix de mépris comme une injure faite à leur dignité.

P. 285. Ajoutez au titre : Et sur la discussion à l'Assemblée constituante.

PUBLICATIONS DE M. JOSEPH GARNIER

Éléments de l'économie politique. Exposé des notions fondamentales de cette science et de l'organisation économique de la société. (1^{re} édition, 1845; 2^e, 1848; 3^e édition française, refondue et augmentée. 1857). Ouvrage adopté pour l'enseignement dans plusieurs universités. 1 fort vol. gr. in-18. Chez Garnier frères et chez Guillaumin.

Du principe de population. Énergie de ce principe. — Avantages et maux qui peuvent en résulter. — Obstacles qu'il rencontre ou qu'on peut lui opposer. — Remèdes pour en contre-balancer les effets. — Théories économiques, politiques, morales et socialistes auxquelles il a donné lieu : Contrainte morale; — Réformes économiques, politiques et sociales; — Émigration; — Charité; — Socialisme; — Droit au travail, etc. 1 vol. in-18.

SOUS PRESSE :

Notes et petits Traités, faisant suite aux *Éléments de l'économie politique*. (Statistique, Impôts, Emprunts, Misère, etc.) 1 fort vol. in-18. Chez les mêmes.

Ces trois ouvrages constituent un cours d'études pour les questions qu'embrasse l'économie politique.

Cours d'économie industrielle fait au Conservatoire des Arts et Métiers, pendant les années 1836-37 et 38, par M. Blanqui, recueilli et annoté par MM. Ad. Blaise et Joseph Garnier. 3 vol. in-8.

Notice statistique sur les houilles. 1 vol. in-16, 1837.

Cours complet théorique et pratique d'arithmétique, à l'usage des négociants (en collaboration avec M. Wantzel). 1 vol. in-8, 1838 (épuisé).

Introduction à l'étude de l'économie politique. Ouverture du Cours d'économie politique à l'Athénée royal. Brochure in-8, 1845.

Coup d'œil sur l'exposition des produits de l'industrie française en 1844. Brochure in-8.

Essai sur le principe de population de Malthus. 1 vol. grand in-8, faisant partie de la *Collection des principaux Economistes*, de Guillaumin, avec notes et avant-propos. 1^{re} édition, 1845; 2^e édition, 1852.

Richard Cobden, les Ligueurs et la Ligue, précis de l'histoire de la dernière révolution économique et financière en Angleterre. 1 vol. in-16, 1846.

Sur l'association, l'économie politique et la misère, position du problème de la misère, considération sur les moyens

- généraux d'élever les classes pauvres à une meilleure condition matérielle et morale. Brochure in-8, 1846. (Reproduit dans *Notes et petits Traités*.)
- Étude sur les profits et les salaires**, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques. Brochure in-8, 1848. (Refondue dans les *Éléments de l'économie politique*. 2^e et 3^e éditions.)
- Le Droit au travail à l'Assemblée nationale**. *Recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion*, etc., avec une introduction et des notes. 1 vol. in-8, 1849.
- Congrès des amis de la paix universelle, réunis à Paris en 1849**. Compte rendu des séances, etc., d'une visite au président de la République, de trois meetings en Angleterre; précédé d'un résumé historique sur le mouvement en faveur de la paix. 1850. Brochure in-8.
- De l'origine et de la filiation du mot Économie politique et des divers autres noms donnés à la science économique**. 1852. Brochure in-8.
- Les **Mélanges d'économie politique**, d'Alcide Fonteyraud, mis en ordre, annotés et augmentés d'une Notice sur l'auteur. Paris, Guillaumin. 1 vol. in-8. 1853.
- L'Annuaire de l'économie politique et de la statistique**, publié de concert avec M. Guillaumin (les douze premières années, 1844-1855); (élaboration des documents officiels; diverses notices spéciales; coup d'œil sur les événements économiques de l'année).
- Nombreux articles d'économie politique, de statistique, de finances, d'industrie, de commerce, etc., dans le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* (1837-1859); — dans le *Journal des Économistes* depuis sa fondation (1842); — dans le *Dictionnaire de l'économie politique* (1852-1855); — le *Nouveau Journal des connaissances utiles*, etc., etc.

Nouveau Journal des connaissances utiles, publié avec le concours de plusieurs savants et hommes pratiques. Publication mensuelle d'économie rurale, domestique, industrielle, des sciences appliquées, etc. 7 fr. 50 c. par an. Paraît depuis mai 1852, et forme chaque année 1 vol. gr. in-8 à deux colonnes, avec gravures. — 4 vol. ont paru. — Bureaux, rue de Provence, 5.

RA
53



MAR 2 - 1955

